



Recherche-action sur la participation au dispositif RSA : rapport final

Claire Autant-Dorier, Elodie Jouve, Isabelle Thérond

► To cite this version:

Claire Autant-Dorier, Elodie Jouve, Isabelle Thérond. Recherche-action sur la participation au dispositif RSA : rapport final. 2013. <halshs-00960104>

HAL Id: halshs-00960104

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00960104>

Submitted on 24 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RECHERCHE-ACTION SUR

la participation des allocataires au dispositif RSA

Claire Autant-Dorier,
Elodie Jouve,
Isabelle Thérond

Décembre 2013

Rhône-Alpes Région

Sommaire

Introduction__ page 6

I. Du partage des épreuves aux épreuves partagées : généalogie d'une recherche-action__page 15

A_ Qu'est-ce qu'une recherche-action ? _ page 15

1_Le savoir et le faire, ou comment boucler la boucle _ page 15

2_Éprouver le « cadre théorique de la traduction »__ page 18

B_ Qu'est-ce que la participation des allocataires dans le dispositif RSA? _ page 24

1_Du dispositif _ page 24

2_Entre l'esprit et la lettre _ page 26

C_ La participation comme prendre part et prendre sa part _ page 35

1_Passé et passif de la recherche-action sur la participation _ page 35

a_ *Du statut quo aux premiers frottements* _ page 35

b_ *Une recherche-action en tension : attribuer et défendre les places* _page 37

2_Représenter, évaluer : une dyade à élucider _ page 40

a_ *Du bénéficiaire, de l'allocataire, du citoyen* _ page 41

b_ *Représenter* _ page 43

c_ *Évaluer* _ page 47

II. Une recherche-action sur la participation : mise en abyme _ page 50

A_ L'état des lieux de la participation dans la Loire _ page 50

1_Le RSA : un maillage inintelligible et disqualifiant _ page 51

a_ *Le sentiment de déqualification sociale* _ page 51

b_ *L'opacité du dispositif* _ page 57

2_Les équipes pluridisciplinaires : un petit théâtre de la condition humaine _ page 59

a_ *Un système hermétique pour les représentants et allocataires* _ page 59

b_ *Quelle place pour les représentants ?* _ page 62

c_ *L'impact des récits sur les autres et sur soi* _ page 63

B_ Traduire en actes la participation dans la Loire : entre volontés et empêchements _ page 72

1_Ouvrir des espaces de discussion et se réapproprier sa pratique : l'action collective _ page 73

a_ *Une pratique tombée en désuétude* _ page 73

b_ *L'échange de pratiques comme ouverture des possibles* _ page 76

c_ *Le groupe-ressource ISIC : une expérimentation à pérenniser ?* _ page 76

d_ *La reconnaissance des actions collectives existantes et à venir* _ page 79

2_Se questionner sur la forme pour révéler les enjeux de fond : le collaborateur-bénévole _ page 95

a_ Un trouble de la place _ page 95

b_ Un statut et ses imperfections _ page 97

c_ De la considération _ page 98

3_Comprendre par l'expérimentation, l'importance des chemins de traverse : l'Agasef _ page 100

a_ Créer un groupe : la première sollicitation _ page 101

b_ Ceux qui restent _ page 103

c_ Rebrousser chemin : de l'intérêt d'expérimenter _ page 105

III. Repérer, faciliter et déplacer les effets _ page 107

A_Repérer les effets induits par la recherche-action sur chacun des partenaires _ page 107

1_Agasef _ page 109

2_Conseil Général _ page 114

3_IREIS _ page 119

4_MRIE _ page 122

5_Université _ page 123

B_Faciliter l'appropriation et l'opérationnalité : les fiches propositions d'actions _ page 126

Proposition 1.Construire le rôle de représentant

Proposition 2.Mettre en place des groupes ressources

Proposition 3.Développer et soutenir l'action collective

Proposition 4.Faciliter et rendre accessible l'information pour les allocataires

C_ Déplacer les résultats dans de nouvelles arènes publiques _ page 136

1_ La délocalisation de la recherche en termes géographiques et disciplinaires : le colloque Prefas et les forums 2013 _ page 136

2_ Une université citoyenne et solidaire ? _ page 139

3_ Créer un dispositif pérenne porteur des projets collaboratifs ? _ page 142

Conclusion _ page 144

Bibliographie _ page 148

Annexes _ page 154

-Glossaire _ page 155

-Méthodologie de l'enquête de terrain lors de l'état des lieux _ page 156

-Compte-rendu du Copil du 19 septembre 2012 _ page 163

-Communication au colloque international pluridisciplinaire et plurisectoriel du PREFAS de Bourgogne, 27 mai 2013 _ page 167

Introduction

« La politique consiste à reconfigurer le partage du sensible qui définit le commun d'une communauté, à y introduire des sujets et des objets nouveaux, à rendre visible ce qui ne l'était pas et à faire entendre comme parleurs ceux qui n'étaient perçus que comme animaux bruyants »
Jacques Rancière, 2004 : 38

Une recherche-action sur la participation des allocataires au dispositif RSA nécessite quelques préalables très pragmatiques afin de savoir de quoi il s'agit, au fait. Le Revenu minimum d'insertion (RMI) peut-il être considéré comme l'ancêtre du Revenu de solidarité active (RSA) ? Procédons à un rapide examen des deux dispositifs...

Le RMI est promu le 1^{er} décembre 1988 dans un contexte où l'action sociale a été confiée aux départements. Il s'agit « d'assurer des moyens convenables d'existence à chaque personne en situation de pauvreté en raison de son âge, son état physique et mental, de la situation de l'économie et de l'emploi ». Et si l'action sociale est décentralisée, c'est encore l'État qui intervient au niveau des conditions d'attribution, du financement et du montant de la subvention de l'allocation. La lutte contre la pauvreté est envisagée comme une charge nationale qui ne peut pas être transférée aux collectivités territoriales.

Cet allant de soi, partagé nationalement, s'effrite quelque peu avec la loi 18 décembre 2003 qui procède d'abord à la décentralisation du RMI jusqu'à ce que les départements soient intégralement chargés du pilotage du dispositif en 2004. Ce premier glissement se poursuit avec la création du Revenu minimum d'activité (RMA) pour compléter dans certains cas le RMI. Cette réforme décentralise complètement le RMI au niveau des départements qui assurent désormais le financement, le pilotage de l'insertion et crée un dispositif spécifique d'insertion en faveur des allocataires du RMI les plus éloignés de l'emploi, le CI-RMA (Contrat d'insertion au revenu minimum d'activité) par le travail en temps partiel ou en contrat à durée déterminée avec une couverture sociale réduite. Cette décentralisation du RMA se justifie par le fait que le nombre des allocataires et les agents impliqués dans le dispositif se multiplient alors que la proportion des contrats d'insertion s'affaiblit. Ce dispositif sera remplacé par le RSA quatre ans plus tard. Ce nouveau dispositif sera généralisé par la loi du 1^{er} décembre 2008 et va reformer les politiques d'insertion. Il remplace deux minima sociaux existants, le RMI et l'allocation de parents isolés (API), et se substitue aux dispositifs d'intéressement temporaires au retour à l'emploi. Le RSA est alors consacré

comme un complément de revenus pour les travailleurs pauvres et un revenu minimum pour ceux qui ne travaillent pas.

Ce faisant, du 1^{er} décembre 1988 au 1^{er} décembre 2008, c'est l'exercice de la solidarité qui se modifie en profondeur. Et l'ancêtre RMI ou l'héritier RSA n'ont, finalement, pas grand-chose à voir dans leurs soubassements idéologiques. Car la base fondamentale du RSA repose sur l'idée selon laquelle la sortie de la pauvreté passe principalement par le travail et que cette augmentation des revenus de travail se traduit toujours par une amélioration des ressources dans les ménages surtout.

*« Tant qu'il n'est pas possible de combiner revenus de solidarité et revenus de travail et d'assurer que seul le travail paie aucune politique de lutte contre la pauvreté n'est possible »*¹, nous dira Martin Hirsch en 2008, rappelant, peut-être malgré lui, le principe de la « société active » travaillé par Robert Castel. Car si l'emploi reste en ligne de mire du dispositif RSA, le vocable n'est pas utilisé dans la dénomination du dispositif qui évoque timidement la notion d'activité au risque de la suppléer à l'emploi. Dans la société active « le fait de ne pas travailler représente le mal radical » (Castel 2007 : 423). Castel précise alors que le manque d'emploi correspondant au schéma classique de l'activité salariale oblige à la création de nouveaux « gisements d'emplois » qui, en général, sont peu attractifs, faiblement rémunérés, mal protégés et mal assurés.

Et si le RSA regroupe toutes les prestations, il se décline aussi : il y a d'abord le RSA socle qui a remplacé de fait le RMI et est soumis aux mêmes règles d'attribution. Il est financé par le Conseil Général. Puis le RSA d'activité qui constitue un complément de revenus pour les « travailleurs pauvres ». Il est financé par le fonds national des solidarités actives. Enfin, le RSA majoré qui intègre une majoration pour isolement et enfants en charge, et remplace l'allocation parent isolé (API). Pour prétendre à une de ces déclinaisons, les individus doivent résider en France, être âgés au moins de 25 ans, ou assumer un ou plusieurs enfants. Chacun peut d'ailleurs réaliser un test d'éligibilité à la CAF (Caisse d'allocations familiales) ou à la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Si tel est le cas, le dossier de demande de RSA bascule sur la plate-forme d'accueil et d'orientation à travers laquelle l'orientation du bénéficiaire va être déterminée. Dans la Loire, cette plate-forme est composée des agents de Pôle Emploi, des techniciens du Conseil Général, des agents de la CAF. Deux orientations sont possibles, une professionnelle et une autre, dite sociale, à partir desquelles le bénéficiaire signe avec son référent de parcours unique un contrat d'insertion. Au cours de son parcours dans le dispositif, chaque allocataire peut être réorienté selon l'évolution de sa situation. Et pour gouverner l'ensemble du dispositif, le Conseil Général devient le chef de file des programmes d'insertion à travers l'adoption du PTI (Pacte territorial d'insertion) et la désignation de ces référents uniques pour accompagner les allocataires.

Ce détour par les méandres du dispositif (et ici en édulcorant les complexités réelles du fonctionnement du RSA) met en exergue que le RSA n'est pas juste la prestation sociale, mais qu'il s'agit bien là d'un dispositif dans lequel sont pris et les allocataires et l'ensemble des acteurs institutionnels qui doivent « faire avec » le système qui leur a été dévolu. Ce « faire avec » peut sembler quelque peu fataliste. Pourtant, les Conseils Généraux et leurs prestataires vont avoir à charge d'appliquer un dispositif sur lequel ils n'ont que peu de prise. Plus encore, la question de la participation des allocataires

¹ Hirsch Martin, 2008, *Livre vert vers un revenu de solidarité active*, Le haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, p.9.

au dispositif va rajouter à ce sentiment d'être des obligés de la commande publique dans laquelle un ensemble d'impensés, de contradictions et d'approximations vont devoir être résolus par les maîtres d'œuvre afin qu'ils soient dans « les clous » législatifs.

Car, en parallèle de ce bouleversement des principes de la solidarité nationale, un autre mouvement de fond traverse les politiques publiques. La participation des bénéficiaires, usagers et/ou citoyens constitue un nouveau principe politique fort dans la construction des politiques publiques qui ne cesse d'être rappelé par le législateur. Par exemple, la loi Voynet de 1999 qui rappelle que les citoyens doivent être associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire, la création de la Commission nationale du débat public (CNDP) en 2002, la loi SRU imposant la concertation pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme 2000, la loi « démocratie de proximité » 2002, la loi sanitaire du 4 mars 2002 incluant un volet autour de la « démocratie sanitaire » et instituant la représentation des malades par des associations agréées, ou encore la loi 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'État a soutenu différentes initiatives visant l'association directe des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion à l'analyse de l'impact des différentes mesures prises pour améliorer leur situation sociale. La loi de lutte contre les exclusions de 1998 constitue ainsi un premier cadre législatif indiquant dans ses motifs que « la politique de lutte contre l'exclusion n'a de sens que si elle est élaborée avec les plus démunis, qui peuvent être considérés comme des partenaires à part entière ». Sur le plan européen, la Méthode Ouverte de Coordination (MOC) est un processus d'échanges et d'apprentissages mutuel en faveur de l'inclusion sociale qui prévoit notamment de coordonner les politiques grâce à l'intervention de l'ensemble des acteurs y compris les personnes en situation de pauvreté. Elle constitue un mode de gouvernance souhaité qui a amené la France à se saisir de cette question de la participation dans les politiques de lutte contre l'exclusion comme avec la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, associant les résidents aux projets des établissements médicaux et médico-sociaux et créant les conseils de vie sociale (CVS). Ces initiatives sont aussi issues de décisions prises lors des comités interministériels de lutte contre l'exclusion en 2004 et 2006 : création des pôles d'accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux (PARADS) en 2004 ou mise en place de formations au processus d'évaluation participative en 2006, appelés « forums locaux ». Plus récemment, les personnes en situation de pauvreté ont été associées dans le cadre de la politique de l'hébergement et du logement, à la création d'un conseil consultatif des personnes accueillies (CCPA), décliné progressivement sur les territoires.

La loi 2008-1249 du 1er décembre 2008, généralisant le RSA n'y coupe pas et l'implication des allocataires est prévue dans le fonctionnement et l'évaluation du dispositif. Cet impératif législatif se décline sur deux volets :

D'une part, l'évaluation : l'article 1er de la loi 2008-1249 prévoit que « la définition, la conduite et l'évaluation des politiques mentionnées au présent article sont réalisées selon des modalités qui assurent une participation effective des personnes intéressées ».

D'autre part, la représentation des personnes bénéficiaires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires : l'article L. 262-39 de la loi porte sur la composition des équipes pluridisciplinaires (EP) et cite parmi ses membres des « représentants des bénéficiaires du revenu de solidarité active ». Par ailleurs, ce même article précise que « les équipes pluridisciplinaires sont consultées préalablement aux décisions de réorientation vers les organismes d'insertion sociale ou professionnelle et de réduction ou de suspension du revenu de solidarité active qui affectent le bénéficiaire ». Il s'agit donc de prendre part à des décisions, concernant les manquements des personnes bénéficiaires à leur contrat. Les décisions peuvent également porter sur des réorientations de personnes bénéficiaires vers un autre parcours d'accompagnement.

Qu'en est-il en pratique, dans la mise en œuvre de ces dispositions légales ? Le rapport du Comité d'évaluation du RSA, décembre 2011 fait état des avancées de la participation à l'échelle nationale. Ce document précise qu'en fin d'année 2010 plus de 80% des départements font siéger des représentants dans les Equipes Pluridisciplinaire (E.P.)². Ils sont majoritairement choisis sur base de volontariat, sur orientation des référents, désignés par les groupes ressources ou « pris au hasard ». Dans les trois quarts des départements, ils sont indemnisés pour les frais de déplacement (le plus souvent) occasionnés, pour les frais de repas (dans certains départements), et plus rarement par un forfait ou pour des frais de garde d'enfant. Mais la participation comprend aussi dans près de la moitié des départements la forme de groupes ressources ou groupes d'usagers (plus du tiers des départements) ou à des instances participant à l'évolution ou l'évaluation du dispositif (10 à 15% des départements). Finalement, le rapport signale qu'à la fin 2010, seuls 13% des départements n'avaient rien mis en place. C'est en miroir que nous pouvons saisir deux autres rapports sur le sujet. D'une part, l'enquête du CREDOC pour la DREES auprès de 200 allocataires au niveau national qui rappelle que peu d'allocataires identifient clairement les EP et leur rôle. Par ailleurs, les avis sont partagés quant à la pertinence de la participation aux EP. Certains considèrent que c'est profitable aux bénéficiaires, d'autres estiment que c'est demander aux représentants d'être juges et parties. Ils s'inquiètent de la professionnalisation du statut de bénéficiaire et du rôle illégitime du représentant : question de droit, légitimité, pouvoir : « de quel droit certains bénéficiaires auraient-ils le pouvoir de participer à l'examen des droits d'autres bénéficiaires ? » (p.117). En parallèle, signalons aussi l'étude de la DGCS pour laquelle cinq organismes (Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa), ATD-Quart Monde, fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Mission régionale d'information sur l'exclusions en Rhône-Alpes (MRIE), UNIOPSS)) ont été mandatés pour conduire l'analyse dans huit départements entre juin et septembre 2011. Cette étude stipule que lorsqu'ils se sentent intégrés, les représentants des allocataires sont satisfaits d'être entendus, d'avoir une mission pour les autres bénéficiaires et auprès des professionnels en changeant leurs représentations. Mais cela dépend surtout de la mise en place de cette forme de participation : il demeure délicat de trouver sa place dans une EP et l'investissement est important ce pourquoi le rapport préconise de penser cette participation dans le cadre du parcours d'insertion. Surtout, la démarche est effective si elle s'inscrit dans la durée et se rattache à des démarches collectives.

² Un glossaire est situé en annexe p. 155.

Ce sont donc ces deux impératifs législatifs qui sont à l'origine de la recherche-action sur la participation des allocataires du RSA au dispositif. Il n'est pas anodin de repréciser ici la législation encadrant le dispositif RSA, puisqu'il est tout à la fois ce qui oblige les institutions à penser la participation des allocataires mais surtout à la mettre en œuvre, oscillant entre la lettre et l'esprit de la loi, entre ce qui en est dit et ce qui peut en être fait sur le terrain. En somme, la loi instille un décalage dans la commande publique en demandant à la fois une individualisation des suivis, une articulation forte et quasi-omniprésente du tandem droits et devoirs et une participation des individus qui sont placés dans cette situation. En premier lieu, on peut supposer qu'il s'agit des allocataires. Mais, comme va le montrer la recherche-action, la mise en route du processus participatif va demander tout d'abord aux institutions et professionnels de liquider le conflit engendré par la loi pour pouvoir donner un espace aux allocataires. Du côté des chercheurs, il va être question de ne pas se tenir dans un agir périphérique, critique et confortable, mais de s'embarquer « dans la machine » du dispositif avec l'ensemble des actants. L'objectif sera alors de donner des résultats plus implicites qui touchent aux fonctionnements internes, plus efficaces, plus sur le fond et moins dans la démonstration et la dénonciation parfois reprochées aux chercheurs en sciences sociales.

Notre recherche-action se situe donc sur ce point de tension. Elle met en lumière des hiatus successifs qui se font sans cesse écho : entre les acteurs de terrain et les chercheurs, entre la loi et son application, entre les allocataires et les professionnels, ou entre les professionnels qui sont au front (Laval, 2000 : 50) et leurs hiérarchies. La volonté législative portant le principe participatif est redoublée par l'essence même de ce qu'est une recherche-action, à savoir le partage des places et la (re)distribution des parts (dans le sens de « prendre part » et de « prendre sa part »).

Ce processus se joue dans un temps long. Il débute d'ailleurs en amont de la recherche-action et se poursuit encore aujourd'hui, quand bien même l'expérimentation est terminée. Pour rappel, il est possible de scinder (artificiellement) le cheminement en deux temps :

1° - Etapes antérieures

Depuis la mise en place du RSA en 2009 : déroulement de quatre groupes de travail mixtes (professionnels et allocataires) et organisation d'un colloque de restitution en septembre 2010.

Montage du projet de recherche-action (automne 2010 à juillet 2011).

2° La recherche-action

Celle-ci connaît d'abord une phase de lancement (nous verrons qu'il s'est plutôt agit d'une phase d'incertitude dans les faits) avant son démarrage effectif en janvier 2012.

Tableau récapitulatif des phases prévues dans le projet initial et des phases effectives de la recherche action :

<u>Phases et actions prévues</u>	<u>Phases réalisées</u>
<u>Phase 1 sept 2011- dec 2011</u> Mise en place d'un cadre de travail :	Phase 1 : 1 sept 2011- dec 2011 Comité de pilotage 2/12/2011
Réflexion sur l'organisation des groupes bénéficiaires et des groupes référents sur les territoires situés hors Saint Etienne. Prise de contact et présentation du projet aux acteurs locaux. De septembre 2011 à décembre 2012.	- Apport de la MRIE en COPIL sur des expériences conduites dans d'autres départements. -> Attente chargée de mission.
1 ^{er} période de stage master InPACT du 15 nov au 15 dec 2011 : immersion, recueil de données, enquête exploratoire et prise de contact auprès des acteurs des divers territoires.	Immersion dans le CG, le service DIE. Entretiens au sein du service et avec les acteurs du dispositif pour comprendre le fonctionnement du RSA. Observations d'entretiens avec des allocataires, d'équipes pluridisciplinaires et des groupes de paroles. Rencontre sur 3 unités territoriales (Forez, Ondaine, St Etienne) + Agasef. ➔ réalisation rapport de stage 1, qui pointe la complexité du dispositif et le flou sur le sens donné à la notion de participation <u>par chacun des acteurs</u>
Encadrement et animation des groupes de travail composés des travailleurs sociaux et des groupes composés des allocataires du RSA à Saint Etienne.	Pas de groupes mixtes mis en place à ce stade.
Poursuite des groupes de travail stéphanois par Isabelle Théron et David Grand jusqu'en décembre 2011.	Quelques regroupements ont lieu, mais difficultés de fonctionnement et sur les objectifs poursuivis. (pas eu lieu en mai, puis 30 sept, 14 oct, 18 nov, 2 dec)
PHASE 2 : janvier 2012 à septembre 2012 Mise en œuvre de la recherche-action	Phase 2 : Dates des Copil : 7/02/2012, 29/03/2012, 29/05/2012, 19/09/2012

Démarrage des groupes dans les autres territoires	Rencontre des ULI, prise de connaissance des divers acteurs et dynamiques propres à chaque territoire. Contexte de changement institutionnel.
Réalisation des entretiens avec des bénéficiaires et des référents qui ne participent pas aux groupes de travail – traitement et analyse : février à mai 2012.	Difficultés pour obtenir un listing des allocataires, des coordonnées. Choix de contacter des allocataires par le biais associatif, par d'autres réseaux. Réalisation de 37 entretiens compéhrensifs avec des allocataires, 40 avec des professionnels, le tout sur l'ensemble du département. Juin 2012 : rendu du mémoire de Master 2 de Lucile Morvant et Léopauline N'DIOR. Juillet 2012 : Rédaction d'une synthèse sur le vécu du dispositif présenté au Copil.
➤ Rencontres, observations et analyse d'expériences de participation conduites dans d'autres départements (Isabelle Théron avec Willy Jaurès pour l'Ardèche dès septembre 2011, Equipe de stagiaires et contractuel pour les autres départements avec la MRIE à partir de mars 2012).	Rencontre avec l'équipe territoriale de Guillerhan Granges (07) : partage d'expérience sur l'action collective.
➤ Mise en place des groupes de travail mixtes bénéficiaires/ référents - Expérimentation de formes diverses de participation – Réflexions sur les critères d'évaluation de la participation. Avril 2012 à septembre 2012.	Sollicitation des anciens représentants pour constituer un groupe de réflexion pour le renouvellement des représentants en EP au niveau du département. À l'issue, deux journées de travail les 21 décembre 2012 et 28 janvier 2013).
➤ Présentation des travaux des différents groupes aux travailleurs sociaux du Conseil Général et de l'AGASEF.	Rencontres avec les équipes des unités territoriales pour identifier leurs pratiques, leurs questionnements.
➤ Organisation du colloque de restitution de la première phase de travail (septembre 2012).	Décision de ne pas réaliser d'événement public à ce stade. Septembre 2012 : rendu du mémoire de Master 2 d'Isabelle Théron.
PHASE 3 : De octobre 2012 à Juin 2013	Copil : 15/11/2012, 24/01/2013, 11/03/2013, 13/05/2013 Séance clôture : 24 juin 2013

➤ Rédaction des actes du colloque, rédaction d'articles scientifiques, présentation lors de colloques. (octobre 2012 à la fin de la mission)	Participation au colloque du PREFAS sur les recherches-action collaboratives, à Dijon en Mai 2013. (Préparation conjointe avec AGASEF) Participation colloque CNLAPS, dont l'AGASEF est coorganisateur.
➤ Elaboration et finalisation des critères d'évaluation de la participation dans le dispositif RSA : Co-construction des critères et test de leur pertinence. Réalisation d'une évaluation globale (février à mai 2013).	Élaboration de synthèse des observations et des analyses sur le fonctionnement du dispositif, le vécu des allocataires, les formes de participation mises en place dans d'autres départements. Propositions de pistes d'action et d'expérimentations à mettre en place. Repérage des actions collectives existantes au sein du CG (observations, participation) Mise en place d'un groupe de suivi des stages ISIC avec l'IREIS. Soutien et accompagnement de la mise en place d'un groupe action collective au sein de l'AGASEF. Accompagnement des démarches de participation mise en place à l'AGASEF. Analyse et valorisation des actions collectives existant au CG : Identification de leur portée évaluative et de leurs effets sur la pratique professionnelle et sur les parcours des allocataires. Soutien aux démarches engagées.
➤ Définition de nouvelles pistes de travail concrètes : par exemple propositions de formation, mise en place de modalités de valorisation de la participation des bénéficiaires, échanges de pratiques avec d'autres départements...	Rencontres avec les professionnels des autres unités territoriales pour partager les acquis et envisager la mise en place d'actions collectives.
➤ Mise en place et suivis des nouvelles actions.	Intégration de ces orientations dans le projet de service du Conseil général Poursuite de l'action du groupe-ressource ISIC, renouvelé et étendu pour l'année 2013-2014. Poursuite des projets d'action collective à l'Agasef

I. Du partage des épreuves aux épreuves partagées : généalogie d'une recherche-action

« Dire, c'est dire autrement. Autrement dit, c'est traduire »
Bruno Latour, 1984 :202

A Qu'est-ce qu'une recherche-action ?

L'objet même de cette recherche (la participation des allocataires dans le dispositif RSA), le type de démarche de recherche-action engagé (qui a pour principe la collaboration avec les acteurs praticiens) comme l'appel à projet qui l'a rendu possible (visant une université citoyenne et solidaire) s'inscrivent dans un même contexte : celui qui a été appelé de la « démocratie technique ». Il nous a dès lors paru utile de lire ces aspirations partagées avec les outils théoriques mêmes qui ont contribué à son développement : ceux de la sociologie de la traduction.

Ce faisant il ne s'agit pas tant pour nous de clore tout débat en refermant le couvercle théorique, mais au contraire d'approfondir ce qui se joue dans ces expériences à échelles multiples, d'identifier ce qui résiste (parfois à juste titre) et de pointer peut-être aussi des lignes de fuite nécessaires.

1_Le savoir et le faire, ou comment boucler la boucle

La notion de « recherche-action » a ceci de particulier qu'elle semble a priori facilement intelligible, voire même relever d'une évidence : la recherche doit entrer en dialectique avec l'action, et inversement, afin de favoriser l'émergence de connaissances ancrées dans la pratique et de faire apparaître des pratiques arrimées à une forte réflexivité. Aussi appelée recherche-partenariale³, elle est définie comme

³ Les expérimentations de type recherche-action bénéficient d'une multitude d'appellations (recherche-action, recherche partenariale, recherche collaborative, etc.) en fonction des influences théoriques de ceux qui les conduisent, ainsi que des contextes géographiques. Les définitions peuvent varier selon les appellations, et, à l'inverse, des appellations différentes peuvent converger sur une même définition.

« une recherche planifiée ou enquête critique visant à acquérir de nouvelles connaissances, l'objectif étant que ces connaissances puissent être utiles pour mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services ou entraîner une amélioration notable des produits, procédés ou services existants »⁴.

Dans le cadre de notre recherche-action, cette ambition se déploie sur deux versants, ayant eux-mêmes des déclinaisons sur plusieurs niveaux. D'une part, il est question de modifier les pratiques et procédures universitaires afin de les rendre sensibles aux spécificités (techniques, administratives, scientifiques) des recherches de type recherche-action. D'autre part, le cœur de cette recherche-action est d'élaborer avec différents partenaires des productions visant à améliorer la participation des allocataires au dispositif RSA. Ce second versant concerne des co-productions avec des acteurs forts différents : l'Université, le Conseil Général, une association, un organisme de formation, etc. Chacun possède des caractéristiques, ambitions, contraintes et devoirs propres qu'il s'est agi de faire concorder pendant dix-huit mois. Cet assemblage hétéroclite possède ses logiques, ses recoupements, mais aussi ses inadéquations d'où d'incessants ajustements entre partenaires afin de ne pas instiller le sentiment d'être lésés pour certains tout en conservant une ligne directrice pour répondre à ce qui nous travaille : la participation d'allocataires d'un minima social aux procédures qui le mettent en œuvre.

Or, il n'existe pas une manière de faire de la recherche-action, mais plusieurs cadres de référence pour la définir. Et ce flou laisse à penser que les finalités de ce type de pratique sont multiples et, comme le rappelle Bataille, dans les projets de recherche-action, le site de l'action, du sens et le site de la recherche, de la cohérence sont souvent mal distingués. Pour cet auteur, la recherche-action n'est d'ailleurs « ni de la recherche, ni de l'action, ni l'intersection entre les deux, ni l'entre-deux » (Bataille, 1983 : 33), mais bien un « bouclage dialectique entre la transformation de l'action et la production de connaissances ». La recherche-action est donc cette « boucle récursive » dans laquelle il y a une action délibérée de transformation d'une situation, conduisant à ce processus qui a comme double objectif de transformer la réalité et de produire des connaissances concernant ces transformations (Hugon et Seibel, 1988 :13).

La boucle récursive au cœur de la recherche-action est largement inspirée du principe de récursivité théorisé par Morin (1977). Il s'agit d'une causalité circulaire dans laquelle les effets sont producteurs des causes et sont donc nécessaires à la perpétuation de la boucle. Le principe de récursivité a trait aussi au principe de régénération. La récursion maintient un « état stationnaire » qui ne cesse d'osciller entre équilibre et déséquilibre, mouvement et stagnation, et c'est cette stabilité dans les vents contraires qui donne consistance à ce qui se trame dans la boucle récursive. Nous verrons plus avant dans ce travail que cette permanente fragilité des productions des connaissances de la recherche-action en est aussi la condition et que ce sont sur des bases mouvantes que l'expérience a avancé.

La recherche-action opère donc un lien entre la théorie et la pratique dans une configuration particulière puisque le chercheur est un des acteurs de la transformation. Un des acteurs, car, en général, une recherche-action n'est pas suscitée par un chercheur. Ce dernier y participe plutôt après qu'un groupe l'ait sollicité puisque « ce sont d'abord les praticiens qui définissent les besoins de la

⁴ Journal officiel de l'Union Européenne (JOCE 28/02/2004 L 63/23).

recherche-action en identifiant les situations qu'ils jugent insatisfaisantes » (Goyette et al., 1984 : 42). Ici, il s'agit d'une sollicitation de l'Agasef et du Conseil général auprès de l'Université, auxquels se sont joints ensuite deux autres partenaires, la MRIE (Mission régionale d'information sur les exclusions) et l'IREIS (Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale). Mais, comme nous l'aborderons par la suite, la genèse de la recherche-action est plus complexe, plus imbriquée dans une histoire commune qui dépasse cette expérience tout en la rendant possible. Son déroulement est aussi complexe, quand bien même il correspond en tous points au processus reconnu et validé de toutes les expérimentations de ce type.

Les conditions de mise en route de ce processus ont d'ailleurs été répertoriées par Mayer et Ouellet (1991) qui en distinguent six principales. Premièrement, c'est une démarche qui nécessite un temps long, et non pas une intervention ponctuelle. Elle doit aussi être impulsée en collaboration avec des groupes réels, insérés dans un contexte, et non pas avec des groupes composés d'individus socialement isolés. C'est dans cette dynamique que notre expérimentation a débutée. Confrontée à des individualités, elle a recherché à identifier ces groupes réels. Et la finalité, les objectifs et orientations de la démarche doivent être discutés, négociés avec l'ensemble des groupes participant. Tout comme sa problématique qui est obligatoirement inductive, car elle dépend des nécessités d'une situation et d'une pratique sociale concrètes. Avant dernier point, les données récoltées sont à saisir comme des vecteurs de changement social et l'objet de la recherche-action est une situation sociale considérée dans un ensemble. Enfin, le chercheur doit adopter une attitude participante, une posture de coopération avec les autres participants et ne pas se cantonner à un rôle d'observateur.

Quant à la méthode la plus efficiente, les auteurs l'articulent autour de cinq points : un, conserver l'esprit de la démarche collective qui doit mettre en œuvre simultanément stratégie de recherche et stratégie d'action ; deux, le collectif de recherche est multidisciplinaire et horizontal ; trois, la recherche-action a pour objet une situation concrète qui fait problème, insérée dans des rapports sociaux réels et liée à une action de changement social ; quatre, elle cherche à produire une meilleure connaissance des conditions et des résultats de l'action expérimentée pour en dégager des acquis susceptibles d'être généralisés ; cinq, elle demande l'engagement de chaque participant et sa capacité à se remettre en cause, à faire évoluer ses conceptions et pratiques et à réajuster ses rapports en interne (entre participants au collectif) et en externe (lorsqu'il traduit les avancées de la recherche-action dans son univers de référence).

Ces expérimentations ne sont pas exemptes de critiques et de lacunes. Dans les milieux de la recherche académique, une certaine suspicion perdure, due notamment à l'implication assumée du chercheur dans les recherches-actions. Non pas que l'implication du chercheur soit aujourd'hui déniée, puisqu'il est admis qu'un chercheur s'implique peu ou prou dans chacune des recherches à laquelle il participe. Mais cette implication doit rester au seuil de son terrain de recherche, du moins théoriquement. Tout chercheur ayant fait du travail de « terrain » saisit l'utopie de ce seuil infranchissable entre recherche et pratiques des milieux observés. Or, la recherche-action fait un pas de plus et dépasse les limites habituellement tolérées par la recherche académique ; le chercheur ne transgresse pas en franchissant le seuil, il est au contraire sommé de ne pas rester sur le pas de la porte et de participer pleinement

à ce qu'il doit aussi observer. Théoriquement, ce positionnement est inacceptable. En pratique, il consiste juste à pousser la pratique des chercheurs au bout de sa logique, de la malmenier et de revivifier les questions épistémologiques sur le positionnement et la posture de recherche. Une autre critique, à notre sens plus justifiée, consiste à dénoncer le risque d'instrumentalisation de la recherche et de ses résultats. Mais cette instrumentalisation peut être aussi envisagée, comme nous le propose Uhalde, sous l'angle d'une « posture de médiation contributive critique », déplaçant « la tension habituelle entre le souci d'intégrité théorico-éthique du sociologue et l'usage de son savoir par les acteurs » (Uhalde, 2008 : 96).

2_Éprouver le « cadre théorique de la traduction »

Ce processus global d'une recherche-action ne peut qu'en dresser les grandes lignes, sans pour autant faire cas des ajustements perpétuels qui jalonnent ce type d'expérience et en sont même un des moteurs. Mayer et Ouellet (*Ibid.* 1991) proposent une lecture schématique des étapes successives et parfois concomitantes d'une recherche-action, dont nous retrouvons les composantes dans les écrits d'Audoux et de Gillet (2011). Tout d'abord, une phase préparatoire qui instaure les rapports entre les participants, puis l'énoncé d'un problème de recherche, suivi de la planification d'un projet jusqu'à la réalisation du projet et la collecte de données. Enfin, les phases de présentation et d'analyse des résultats, la rédaction d'un rapport de recherche, et sa diffusion, puis l'évaluation de l'expérience et le retour à l'action. Ce déroulement quasi-linéaire est celui que nous avons employé, à ceci près qu'il s'est éprouvé dans l'expérimentation ce qui révèle ses aspérités et l'impossibilité de faire advenir un processus aussi linéaire, nous ramenant à la boucle récursive dont nous parlions en introduction.

De leur côté, Audoux et Gillet déterminent le « cadre théorique de la traduction » qui est, selon elles, au cœur même de tout processus de recherche-action. Cette analyse de type interactionnel permet de décrire les phases du cheminement partenarial impulsé par ce type de recherche et de démontrer en quoi chacune de ses phases est traversée par une série d'épreuves. Les auteures s'appuient explicitement sur les travaux de Michel Callon qui fonde, pour partie, la sociologie de la traduction, appelée aussi théorie de l'acteur réseau. Pour expliciter le phénomène de la traduction, Callon (1986) reprend la chronologie d'une étude conduite par trois chercheurs sur la raréfaction des coquilles Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc dans les années 70. L'histoire a un début : le voyage des trois chercheurs auprès du Centre National d'Exploitation des Océans du Japon. Elle a aussi une fin : la constitution d'un groupe social uni autour de la culture de la coquille Saint-Jacques. Ce que va élucider Callon, c'est le cheminement suivi par cette étude depuis le voyage inaugural et la méconnaissance totale du phénomène par les chercheurs, jusqu'à la création d'un groupe social mixte, comprenant des chercheurs, les marins-pêcheurs, les pouvoirs publics, les clients ayant acquis des connaissances et des pratiques spécifiques sur la culture du mollusque.

C'est l'ensemble de ces acteurs qui est concerné dès le départ de l'étude, notamment lors d'un colloque au cours duquel chaque acteur exprime ses craintes jusqu'à ce qu'en

1986 se met en place un programme d'action en plusieurs phases. Une première phase de contextualisation permet aux sociologues d'analyser les stratégies des acteurs. Puis une phase de problématisation met en place l'organisation de la recherche collective. Celle-ci concerne les conditions de la reproduction de la coquille Saint-Jacques, problème sur lequel tous les acteurs convergent ce qui leur permet de définir un objet commun pour lequel chaque acteur va avoir un représentant défendant ses positions, ses intérêts, ses implications. La troisième phase va concerner la phase d'observation et de recherche avec la mise en place d'un réseau d'observation en mer et pour laquelle les marins-pêcheurs comme les chercheurs vont se révéler l'avancée de leurs travaux et observations au fur et à mesure que l'étude progresse. Enfin, la dernière phase, celle de consolidation, correspond à une solidification du réseau constitué par la co-production de connaissances entre chercheurs et marins-pêcheurs auxquels vont être agrégés peu à peu de nouveaux acteurs (ministère de la recherche, etc.) pour aboutir à un accord sur les modes de reproduction des coquilles Saint-Jacques. Ce que nous dit Callon, c'est que les marins-pêcheurs qui sont devenus temporairement chercheurs vont modifier leurs pratiques sans éprouver l'imposition d'une contrainte par le milieu scientifique. Pas plus que les scientifiques ne peuvent faire avancer leur étude sans l'apport des marins-pêcheurs.

La question centrale de ce texte est de comprendre par quel processus des intérêts et connaissances aussi divergents vont aboutir à la constitution d'un problème commun. C'est précisément cela le processus de traduction : le processus par lequel des acteurs forts différents vont arriver à traduire leurs langages, leurs problèmes, leurs identités et leurs intérêts dans ceux des autres. La traduction est affaire de déplacements et de dépassements des acteurs qui vont s'efforcer de se faire comprendre les uns aux autres ce qu'ils disent, ce qu'ils font et pourquoi ils le font, tout en gardant en ligne d'horizon le problème formulé conjointement, qui lui-même se reformule constamment. Fragile équilibre traversé par de multiples phases qui le déstabilisent tout en le consolidant, à l'image de l'état stationnaire créé par les tumultes de la boucle récursive.

C'est en quelque sorte le paradoxe de la traduction dont Audoux et Gillet décortiquent les différentes phases, au nombre de quatre : problématisation, intéressement, enrôlement et représentation. À chacune de ces phases correspond une épreuve. Les épreuves sont, dans ce cadre, comprises au sens que leur confère Danilo Martucelli (2006). L'épreuve devient un opérateur analytique pour rendre compte à la fois de la société et de l'individu. Elle est le fruit d'une individuation, *i.e.* de la production d'un certain type d'individu par la société contemporaine. En somme, la société produit et impose des épreuves à chaque individu qui, par la manière dont il les saisit, les transforme, se transforme à leur contact, participe à la construction d'une histoire commune. Ceci offre la possibilité d'écrire une histoire de vie collective par l'entremise de récits singuliers.

La première phase et mise à l'épreuve est celle de la problématisation, ou épreuve des identités. En fait, cette dernière est consubstantielle, et l'énoncé problématisé n'en est que l'expression. C'est au travers de la problématisation que les identités vont s'éprouver, ce qui explique en partie pourquoi, dans notre expérimentation mais certainement dans la plupart des recherches-actions, cette « première phase » s'étire sur une longue période, la problématisation (et la mise à l'épreuve des identités) se reformulant, s'ajustant sans cesse. Cette phase permet d'observer que chaque acteur

participe différemment, et que les plus investis sont ceux dont l'enjeu identitaire est le plus fort. S'imposer dans cette phase, avoir le sentiment d'y jouer quelque chose de crucial va de pair avec le maintien d'une identité ressentie comme vacillante, minorée et/ou avec la défense des intérêts et engagements qui constituent le cœur de l'identité de l'acteur. Ceux qui n'ont rien à jouer, ni rien à y perdre demeurent en retrait. Consécutivement, un risque d'instrumentalisation de la recherche commence à poindre, soit que la recherche deviennent un enjeu identitaire (en interne), soit que des acteurs y perçoivent un moyen de faire valoir leur identité dans leur groupe d'appartenance et dans des arènes publiques (donc en externe). De fait, la recherche-action tend à devenir un moyen destiné à servir des fins identitaires, pour un groupe ou pour des individus, rappelant que « la science, c'est la politique continuée par d'autres moyens » (*Op. Cit.*, Latour, 1984 : 257). Un autre risque perçu par les auteures est de ne pas construire une problématique partagée ce qui se fera sentir dans le reste du processus. Ce risque apparaît plus, au regard de notre expérimentation, comme un aléa de l'épreuve transversale de mutualité, abordé plus loin. La problématisation évoluant, s'ajustant en fonction de la boucle récursive, chacun des participants peut à tout moment de cette évolution se sentir lésé ou éprouver une distance avec la façon dont l'objet de l'expérimentation est traité, pour ensuite réajuster la problématisation ou réajuster ses propres positions.

En ce qui concerne la recherche, Audoux et Gillet énoncent deux risques majeurs : que le chercheur « ne fasse pas le lien entre la demande sociale ou le problème posé et la théorisation qu'il peut développer à partir de là » et, qu'à l'inverse (mais parfois simultanément) « un responsable d'entreprise considère les chercheurs comme une sorte de consultant dont il attend des conseils opérationnels » (*Op. Cit.* Audoux, Gillet, 2011 : 7). La recherche est ainsi mise à mal dans les premiers temps d'une recherche-action, prise dans un brouillage des identités et des confusions-glissements qui font des chercheurs des acteurs sollicités tour à tour comme cadres opérationnels, comme consultants et... comme chercheurs. Ces risques ont dû être, dans notre démarche, traduits et dépassés pour que l'équipe de recherche puisse s'inscrire dans une démarche de recherche-action. Cette clarification de son positionnement, auprès de chaque acteur, lui a permis de trouver une légitimité dans ses interventions.

La deuxième phase en appelle à l'intéressement ou à l'épreuve des intérêts. Il s'agit de faire valoir ses intérêts dans une configuration où les partenaires doivent coopérer tout en ayant des intérêts divergents. Ceci recoupe en partie les risques induits par la phase de problématisation. Mais au stade de cette seconde phase, il est question pour chaque partenaire de trouver son propre intérêt à participer et de comprendre, susciter ou faire advenir celui des autres. L'intéressement est un temps du compromis et de la négociation, plus encore que lors de la première phase où il est avant tout question de défendre ses positions. Ici, on s'ajuste aux autres tout en conservant ses intérêts, au moins en partie. Les auteures évoquent ainsi un point crucial, celui de l'argent, « actant important du partenariat » (*Ibid.* : 8), que notre recherche-action a dû traiter elle-aussi. La reconnaissance de chacun des participants passe, entre autres choses, par la reconnaissance matérielle et budgétaire, l'intéressement passe donc par l'intéressement au sens financier du terme. Comment les fonds attribués à la recherche-action sont-ils redistribués ? Sont-ils des signifiants de l'importance prise par chacun des partenaires dans la conduite du projet ? Ou doivent-ils être combinés à l'intéressement en terme de nécessité de modification des pratiques, de stratégie

d'évolution de chacun des acteurs dans son groupe d'appartenance pour évaluer quelle redistribution est la plus juste ? Et nous verrons que l'intéressement, comme l'enrôlement qui suit, ne concerne pas que les participants « officiels » d'une recherche-action. Il nécessite aussi de se questionner sur la part que peuvent prendre les personnes qui circulent dans les mailles de l'objet de recherche.

Pour notre recherche-action, cette vigilance est d'autant plus forte qu'il s'agit de traiter la participation des allocataires au dispositif RSA, d'où la mise en abyme produite par cette expérimentation. L'intéressement des allocataires à la recherche-action mais plus encore au processus participatif va être au cœur des débats entre les partenaires. Paradoxalement, c'est pour cette raison que les allocataires ne seront pas introduits dans les coulisses de l'expérimentation, par exemple en tant que participants du Copil. Les représentations portées sur ces personnes, les attentes parfois inadaptées à leurs égards, les tentations relatives à leur participation sans se soucier, justement, de l'intérêt qu'elles peuvent réellement y trouver nous a incités à clarifier ces points avec les partenaires avant d'impliquer des allocataires (qui ne forment pas un groupe ayant capacité à défendre ses intérêts, mais sont un ensemble hétérogène d'individus singularisés par les procédures mêmes du dispositif RSA). Il s'agissait d'éviter les confrontations brutales, dans lesquelles les rapports de force, fortement inégalitaires, risquaient de l'emporter sur le respect de chacune des parties. La troisième et avant dernière phase est celle de l'enrôlement, aussi considérée comme l'épreuve des légitimités. À envisager dans un lien ténu avec les phases qui le précèdent et celle qui le succède, l'enrôlement consiste à définir et coordonner les rôles de chacun des partenaires. C'est une étape particulièrement délicate tant les rôles, et les fonctions et objectifs qui y sont rattachés, mettent en jeu la légitimité de celui qui s'y engage. En somme, il s'agit de déterminer qui doit faire quoi. Cette distribution des rôles semble aller de soi, si ce n'est qu'elle amène dans son sillage un ensemble de craintes, d'enjeux qui oblige les partenaires à multiplier les ruses et les pirouettes pour ne s'attribuer que les rôles qui semblent servir leurs intérêts et éviter d'écorner leurs légitimités respectives. En toute logique, le jeu consiste donc à enrôler les autres partenaires dans des positions et des actions plus périlleuses au risque de leurs légitimités et d'argumenter l'évidence de cette mise en danger d'autrui.

Enfin, la phase des porte-paroles ou l'épreuve de la représentation qui est la capacité pour les partenaires de mobiliser des « alliés », de fabriquer des arènes de légitimité où il est possible de faire valoir son implication et ses résultats. Ces perspectives sur le moyen et long terme font aussi partie de l'intéressement et de l'enrôlement. Chacun des acteurs, avant et pendant son engagement, jauge la portée de cet investissement sur les scènes qu'il occupe habituellement et envisage la manière dont il peut l'utiliser à des fins personnelles (entendues comme des fins visant à alimenter, développer son action). Chaque acteur fait donc un travail de projection, celui-ci l'incitant à dépasser (ou pas) ses craintes et les mises en jeu successives de son identité et de sa légitimité au regard des bénéfices qu'il pourra en tirer au cours de la recherche-action mais aussi bien plus tard.

Transversalement à cette série d'épreuves, les épreuves de véridiction et de mutualité transparaissent à chaque instant. L'épreuve de mutualité consiste à trouver invariablement des médiateurs ou des médiations qui permettent de traduire les référentiels des uns et des autres et de trouver un langage partagé. Ces médiums de traductions peuvent évoluer et se succéder au cours de l'expérience, même si

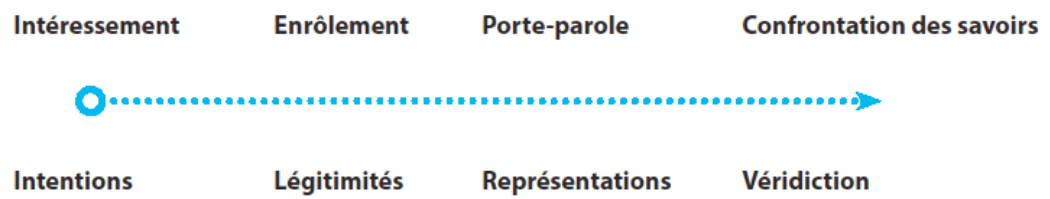
posséder un médiateur de référence soit le plus aisé pour chacun des acteurs. La recherche-action trouve son intérêt et sa difficulté dans la coopération continue et sur le long terme d'acteurs très différents, aussi bien dans leur formation que dans leurs intérêts, objectifs et modes d'expression. Les médiums de traduction assurent des passerelles entre des individus, des groupes, des univers parfois très éloignés les uns des autres dans leurs procédures, méthodes et langages.

Quant à l'épreuve de véridiction, elle illustre que chaque étape de la recherche est l'occasion de confronter divers registres de savoirs et de postures professionnelles. En cela, Audoux et Gillet empruntent à Michel Foucault le concept de véridiction qui consiste à décrire les « types de discours qu'elle (la société) accueille et fait fonctionner comme vrais ; les mécanismes et les instances qui permettent de distinguer les énoncés vrais ou faux, la manière dont on sanctionne les uns et les autres ; les techniques et les procédures qui sont valorisées pour l'obtention de la vérité ; le statut de ceux qui ont la charge de dire ce qui fonctionne comme vrai » (Foucault, 1976 : 112). Ainsi, tout au long de la recherche-action, les partenaires cherchent à se convaincre mutuellement de leur « dire vrai », mais acceptent aussi, plus ou moins explicitement, le « dire vrai » des autres jusqu'à modifier leur propre vérité par glissements imperceptibles. Il ne s'agit pas à terme de partager une vérité entre partenaires mais de concorder sur un ensemble de discours et pratiques que chacun envisage comme vrais. Des divergences perdurent mais elles ne nuisent pas à l'expérimentation, elles permettent de maintenir les identités propres et d'irriter avec pertinence le *statut quo* pour que la réflexion et les débats se poursuivent au-delà de la recherche-action.

Le cadre théorique de la traduction est ainsi envisagé comme une série d'interactions permettant la mise en réseau d'acteurs, de connaissances, de productions qui permet une interprétation de langage débouchant sur un sens partagé. Il s'agit de se comprendre aussi bien en termes communicationnels, qu'en termes d'intérêts, d'objectifs, de postures et d'engagements, de quêtes ou dénis de reconnaissance. En somme, d'envisager la coopération d'un réseau d'acteurs forts différents qui, étrangement, s'engagent à travailler ensemble sur une thématique complexe.

Cadre théorique de la traduction

Problématisation



Identités

B Qu'est-ce que la participation des allocataires dans le dispositif RSA?

1_Du dispositif

Dispositif, subst. masc.

A.– [P. réf. à *disposer* I A]

1. *Techn. et cour.* Manière dont sont disposées, en vue d'un but précis, les pièces d'un appareil, les parties d'une machine; *p. méton.*, mécanisme, appareil.

2. *ART MILIT.* Ensemble de mesures, de moyens, disposés en vue d'une fin stratégique.

B.– [P. réf. à *disposer* I C]

Par opposition aux motifs, partie d'un jugement qui contient les décisions, les dispositions pratiques qui découlent de la sentence.

P. ext., LÉGISL. et ADMIN. Énoncé final d'un texte législatif ou administratif, qui en contient les dispositions, par opposition au préambule et aux considérants.

Dans les travaux consultés en amont et pendant la recherche-action traitant de la participation des allocataires au dispositif RSA, c'est, évidemment, la notion de participation qui retient toute l'attention. Sont évoqués la participation des allocataires, les processus participatifs, l'évaluation de la participation, la participation moyen d'évaluation du dispositif. Chacun s'interroge sur la signification du terme de « participation », ce que l'on peut comprendre quand on l'entend, ce que l'on veut dire lorsqu'on l'évoque. Or, il semble que la participation ne peut pas être questionnée en soi, au risque de tourner en rond, sans s'interroger au préalable sur ce à quoi les personnes doivent participer. C'est donc le terme de dispositif lui-même qui doit être questionné. Si l'emploi de cette dénomination semble aller de soi, qu'elle est entrée dans les us et coutumes des professionnels et peut-être même de certains allocataires, débiter une réflexion sur la participation des allocataires au dispositif ne peut faire l'économie d'une réflexion sur ce à quoi, justement, ils doivent participer.

Ici, ce n'est pas le Revenu de Solidarité Active qui retient l'attention. Nous le verrons par la suite, chacun est censé savoir ce qu'il en est, en maîtriser les moindres rouages, en saisir les contraintes et avantages, en utiliser les techniques et possibilités. Et nous pourrions même dire qu'utiliser un dispositif, c'est déjà y participer, ou du moins participer à son existence, à sa perpétuation. Ce serait là un des premiers niveaux de participation, peut-être le moins enviable, mais surtout le plus évident. Les dispositifs n'existent que parce qu'ils ont des sujets sur lesquels s'appliquer, des institutions, lois, lieux et agents qui font en sorte que les sujets puissent y participer pour que le dispositif ait des prises sur les individus. Certes...

Mais si l'on en revient à cette brève énumération des compétences nécessaires à l'utilisation du RSA nous entrons de plain-pied dans un questionnement centré non plus sur le RSA mais sur le fait que le RSA soit un dispositif. Maîtriser les rouages, saisir le mécanisme, utiliser les techniques, nous sommes dans un vocabulaire techniciste qui se décentre de la participation pour s'aventurer du côté du dispositif.

Or, un dispositif n'est pas un simple ensemble de mécanismes ou de techniques, mais la disposition de ces divers éléments qui le composent. Cette disposition se retrouve dans l'étymologie du terme : « Dispositif » ne signifie pas seulement un système

technique, mais la disposition des éléments de ce système. Il s'agit d'un dérivé du radical latin *dispositum*, supin de *disponere* (*dis* + *ponere*, c'est-à-dire « placer en séparant distinctement » ou « arranger, ordonner, régler »). *Disponere* décrit la séparation ou la répartition des différents éléments, chacun dans une sorte de stratégie. C'est ce que développe Michel Foucault lorsqu'il explicite ce qu'est, pour lui, un dispositif :

« Ce que j'essaie de repérer sous ce nom, c'est, premièrement, un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du nondit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments. » (Foucault, 2001 [1977] : 299)

Foucault, considéré par Deleuze comme « le philosophe des dispositifs » (Deleuze, 1989 : 185-195)⁵, observe que le dispositif crée une propension à certains types d'actes, une tendance à ce que certaines choses adviennent. Il est ainsi envisagé comme une « conduite des conduites », « une action sur les actions » (Foucault, 2001 [1982] : 1056). Dans cette optique, on peut, par exemple, regarder une association, un site internet ou un équipement urbain comme une certaine disposition ou un aménagement d'une série d'éléments. Il s'agit là encore de dispositifs, *i.e.* de mise en disposition de divers éléments et des arrangements qui président à cette disposition, prenant la forme d'une organisation, d'un arrangement ou d'un réseau.

Dans le concept de dispositif, notamment quand il est utilisé dans les politiques publiques, ce qui compte est alors moins le trait hétérogène de ce type d'assemblage, que l'intentionnalité du travail de mise en lien qu'il donne à voir. Ainsi, la création d'un dispositif permet non seulement de souligner l'existence d'un ensemble d'actions structuré autour d'une finalité contingente et aussi d'afficher l'intention de celui qui porte ce rassemblement d'agir sur la société, « de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants » (Agamben, 2007). Le terme dispositif désigne alors un ensemble d'actions publiques tournées vers un objectif commun. On trouve ainsi dans ce champ de multiples dispositifs qui viennent s'ajouter les uns aux autres : dispositifs d'insertion, d'hébergement d'urgence, d'alerte, de sécurité, etc. À la différence de la mesure, qui identifie une action publique prise isolément, et de la politique publique, qui représente un large rassemblement d'actions publiques, le

⁵ S'inspirant et enrichissant les travaux foucauldien, d'autres auteurs ont travaillé ce concept et lui ont substitué d'autres appellations. Bruno Latour évoque la notion « d'association » pour désigner le processus d'assemblage d'éléments hétérogènes. L'auteur propose ainsi de s'intéresser au social, c'est-à-dire aux « associations entre éléments hétérogènes » (Latour, 2006 : 8) et à la façon dont ces associations se construisent, se défont, se reconstituent sous un « mouvement inattendu ». Michel Callon et John Law évoquent les « réseaux » pour parler de ces assemblages « de relations hétérogènes, multiples, souvent imprévues qui lie des connaissances scientifiques, des dispositifs techniques, des unités de production, des revendeurs et des consommateurs » (Callon, Law, 1989 : 72).

dispositif se situe à un niveau intermédiaire de regroupement : sorte d'ensemble limité d'actions regroupées de façon circonstancielle.

Foucault perçoit deux caractéristiques essentielles qui président à un dispositif : d'une part, le dispositif a une histoire, une genèse, un moment de formation lui donnant une raison d'être. Un dispositif vise toujours à répondre à une urgence ce qui, pour l'auteur, démontre qu'il a une fonction stratégique dominante. D'autre part, et corrélativement à cette première caractéristique, « le dispositif est donc toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais toujours lié aussi à une ou des bornes de savoir » (*Ibid.* : 300). Ainsi, « c'est ça, le dispositif : des stratégies de rapports de forces supportant des types de savoir et supportés par eux ».

Poursuivant l'analyse foucaldienne, Agamben (2007 [2006]) considère que les dispositifs (et leur multiplication) brisent les individus en morceaux d'actions sans leur permettre jamais de se recomposer. Et lorsque le philosophe se demande quelle stratégie mettre en place pour reprendre le pouvoir sur les dispositifs (et nous pourrions dire « y participer »), il considère qu'il faut « profaner les dispositifs ». Cette proposition qui paraît violente de prime abord n'en est rien. Profaner, si l'on s'en remet à nouveau à l'étymologie, ce n'est « que » restituer à l'usage commun ce qui a en été saisi et séparé en eux.

Cette restitution à l'usage commun, aux communs et donc à tout un chacun, peut (et peut-être doit) se faire à des niveaux d'implication très différents, depuis le simple tri (politique) entre les dispositifs par lesquels on accepte d'être « formés » et informés jusqu'à l'investissement dans la production de dispositifs qui laisse le temps de se les approprier, qui autorisent à la fois la production commune et la singularité.

Lorsque l'on aborde la question de la participation des allocataires au dispositif, ici le RSA, il s'agit donc d'interroger leurs niveaux d'implications dans le dispositif et, en premier lieu, les moyens de restituer aux personnes l'usage du dispositif dans son ensemble, *i.e.* l'usage du réseau qui fait dispositif. Il n'est plus simplement question des « droits et devoirs » de l'allocataire, mais des possibles qui lui sont offerts, des moyens d'action qu'il peut avoir dans ce réseau. Et le premier niveau d'implication serait alors d'être informé du dispositif, de son fonctionnement, de la place que l'on y occupe pour envisager, éventuellement, d'y participer et selon les marges de manœuvre que l'on pourra alors identifier.

Pour résumer, on peut considérer que l'allocataire est pris dans le dispositif, il est un des éléments de ce réseau qui fait dispositif. La question de la participation demande à ce que celui qui est pris dans et par puisse à son tour avoir des prises sur ce dans quoi il est enchevêtré. Le dispositif profané, ce n'est que le dispositif réapproprié, d'où une participation qui pourrait devenir synonyme de (ré) appropriation du dispositif par ceux qui sont aux prises avec lui.

2_Entre l'esprit et la lettre

Participation, subst. Fem.

A. – [Corresp. à *participer* A]

1.

a) [Par l'action, par la présence directe] Action de participer à quelque chose; résultat de cette action.

- b)** [En manifestant une adhésion, une complicité, une conscience d'ordre intellectuel].
- 2.** Dans le domaine *pol., soc.* et de la *vie associative*. Intervention dans les discussions et les décisions touchant l'organisation, la politique générale et l'avenir d'une communauté.
- 3.** Action d'avoir part à (un succès, un bénéfice); résultat de cette action.
- b) ÉCONOMIE**
Détenition d'une part du capital d'une société par un capitaliste (individu, société, banque, État même)
Intéressement des salariés aux fruits ou à la gestion de l'entreprise.
- c) PSYCHOL. SOC.** [En dynamique de groupe], Engagement personnel en tant que membre du groupe pour coopérer et faire progresser d'une part le fonctionnement du groupe comme tel, d'autre part la réalisation de sa tâche et de ses objectifs (Mucch. *Sc. soc.* 1969).
- d) SC. DE L'ÉDUC.** , Action éducative et pédagogique qui sollicite le concours, l'adhésion de l'enfant, de l'élève dans les processus de formation et d'enseignement (Leif 1974).
- B. –** [Corresp. à *participer* B] Fait de participer de quelque chose, de tenir de la nature de quelque chose.
- 1. PHILOS.** [Chez Platon] , Rapport que soutiennent les choses sensibles avec les *Idées* qui en sont le modèle ou paradigme et, d'autre part, les idées entre elles (Morf. *Philos.* 1980).

Car l'étymologie de *participatio* ne nous dit rien d'autre que cela : participer c'est « avoir part à quelque chose ». Ce quelque chose, en l'occurrence, est le RSA, ou plus exactement le dispositif RSA, avec tout ce que cela implique. Si la loi 2008-1249 semble circonscrire cette participation en des espaces relativement bien définis, une application efficiente de son contenu demande à ce que ces espaces (les Équipes pluridisciplinaires et le(s) lieu(x) d'évaluation du dispositif) se diffractent en d'autres lieux pour embrasser les aspérités et les assemblages qui forment le dispositif. Nous verrons d'ailleurs que l'application *stricto sensu* de la loi 2008-1249 comme c'est le cas dans la Loire entraîne un ensemble d'incohérences, d'inutilités et de maltraitements pour ceux qui en seront les acteurs. Il faut donc décontracter les impératifs législatifs pour leur faire prendre corps et sens dans la pragmatique du dispositif.

La question de la participation des citoyens n'est en rien nouvelle et n'a de cesse de mener ces expérimentateurs dans les mêmes impasses et les mêmes tourments en dépit des théorisations dont elle fait l'objet depuis plusieurs décennies. Elle est constituée par plusieurs formes de dispositifs, répertoriés en trois ensembles (André, 2012): premièrement, les dispositifs institutionnalisés obligatoires qui sont définis juridiquement et obligent les personnes à participer sous peine de sanction. Deuxièmement, les dispositifs institutionnalisés volontaires qui sont juridiquement ou administrativement définis et qui reposent sur la participation libre. Enfin, les dispositifs non institutionnalisés, la forme la plus souple de dispositif, organisée par des citoyens sans appui ou demande étatique.

Dans le cadre du RSA, la participation des allocataires est un processus impulsé par l'État qui entre dans la catégorie des dispositifs institutionnalisés volontaires tels que les déterminent André. Et, en ce sens, cette dynamique participative s'inscrit dans un mouvement plus global faisant de la participation un nouvel idéal démocratique qui peut se muter en « idéologie bureaucratique de la participation citoyenne » comme le soulève Krause (1968) dès la fin des années 70. Pour lui, cette idéologie consiste en un ensemble de textes, théories, doctrines, phrases ou concepts qui sont proposés par un groupe d'intérêt ayant un ou des groupes cibles en vue de faire agir ces derniers selon les objectifs du groupe d'intérêt (ici la bureaucratie). Dans le travail de Krause, les groupes cibles sont généralement pauvres et/ou marginalisés, ceci nous permet de

nous remémorer que le concept de participation citoyenne est né aux États-Unis dans les années 60 dans le cadre des programmes de renouvellement urbain et de lutte contre la pauvreté. Ce sont les habitants des quartiers les plus paupérisés qui se sont vus proposés de participer aux décisions prises par les institutions, processus participatifs conduisant parfois à faire accepter dans le calme et le consensus des décisions programmées en amont par les décideurs. C'est sur ce point que revient tout particulièrement Krause et cela reste d'actualité. Il s'agit d'une des critiques les plus fortes portées contre le processus participatif, il s'agit aussi d'une des raisons de désintérêt des citoyens pour ces dynamiques, beaucoup supposant que tout est joué d'avance et que leur participation relève du folklore.

Pour se détacher du folklore et donner une assise au processus participatif, Cunningham (1972 : 595) en donne une première définition, large, dès les années 70 en établissant ses trois éléments fondateurs. D'une part, la participation des citoyens concerne des gens ordinaires, à savoir les membres de la communauté qui n'ont pas de sources formelles de pouvoir au-delà de leur nombre. D'autre part, elle fait assumer le pouvoir par ces gens qui amènent le groupe à penser et à agir dans le sens qu'ils pensent. Enfin, les décisions portent sur des choix significatifs et substantifs qui auront une influence sur la communauté. Ainsi, Cunningham définit la participation citoyenne comme « un processus dans lequel les gens ordinaires d'une communauté exercent le pouvoir sur des décisions relatives aux affaires générales de leur communauté » (*Ibid.* : 595). Plus récemment, Hardina (2008) la définit comme un processus d'implication des plus démunis ou marginalisés dans les décisions qui concernent les services qu'ils reçoivent, que prennent ceux qui les représentent, nommément le gouvernement et les organisations à but non lucratif. Elle insiste sur l'effet bénéfique qu'apporte un contrôle local des décisions en réaction aux effets d'oppression économique et sociale que vivent ces groupes de personnes. Ainsi, la participation citoyenne réfère plus spécifiquement à celle des gens ordinaires, de ceux dont les sources de pouvoir sont limitées.

Pour Arnstein, dont le travail constitue aujourd'hui une référence en ce domaine, la participation :

C'est la redistribution du pouvoir qui permet aux citoyens, présentement exclus des processus politiques et économiques, d'être délibérément inclus dans le futur. C'est la stratégie par laquelle les citoyens exclus se joignent à la manière dont l'information est partagée, comment les buts et les politiques sont établis, quelles sont les ressources qui leur seront allouées, quels sont les programmes qui seront offerts et comment les bénéfices de ceux-ci seront répartis. (Arnstein, 1969: 216).

Arnstein installe la notion de participation citoyenne au cœur d'une dynamique relationnelle qui implique un partage de pouvoir entre le gouvernement (ou toute autre instance décisionnelle) et les citoyens. Dans un contexte de participation véritable, l'auteure maintient que les citoyens doivent avoir la possibilité de faire des choix qui soient effectivement pris en considération par les décideurs. De toute évidence, il en est souvent autrement. C'est d'ailleurs ce que suggère l'échelle

proposée par Arnstein qui désigne huit niveaux de participation, répartis en fonction du degré de pouvoir conféré aux citoyens dans un processus décisionnel.

Niveaux de participation	Types de pouvoir
8_Contrôle citoyen Contrôle, planification, conception par le citoyen 7_Délégation du pouvoir Position majoritaire du citoyen 6_Partenariat Redistribution du pouvoir par négociation	Pouvoir partagé (<i>Citizen power</i>)
5_Plaintes et suggestions Prise en compte des avis sans assurance de les mettre en application 4_Consultation Pas de certitude sur la prise en compte des avis 3_Information Flux d'informations à sens unique	Pouvoir d'influence (<i>Tokenism</i>)
2_Thérapie Traiter par des techniques de publicité 1_Manipulation Éduquer par des techniques de publicité	Absence de pouvoir (<i>Nonparticipation</i>)

Typologie des huit niveaux de participation selon l'échelle d'Arnstein (1969)

Les huit niveaux de participation qui constituent l'échelle renvoient à trois types de pouvoir différents, passant d'une participation sans pouvoir, où l'autorité totale est détenue de façon exclusive par le décideur, à un pouvoir d'influence qui relève d'abord et avant tout de la volonté du décideur (donc, susceptible de demeurer symbolique), au pouvoir partagé et digne d'une décision conjointe, voire d'un véritable transfert de pouvoir. Lorsqu'Arnstein détermine les huit barreaux de l'échelle de la participation citoyenne, elle nous rappelle que si l'information n'est en rien de la participation, elle en est le préalable. En somme, il est impossible de solliciter la participation des citoyens si celle-ci n'est pas précédée (ou est concomitante) d'une information « vraie », selon les propos de l'auteure. Une information « vraie » est à détacher de « l'information biaisée » que l'auteure rapproche de la manipulation, *i.e.* une

information partielle, orientée qui viserait à éduquer les citoyens en leur faisant prendre les « bonnes » décisions (qui se révèlent être celles déjà prises par les institutions). Ce n'est qu'une fois cette information « vraie » transmise aux citoyens que la participation peut être envisagée.

Plus la participation se situe en haut de l'échelle, plus les citoyens ont l'assurance que leur opinion sera intégrée à la décision et appliquée dans l'intérêt des communautés. Comme l'auteure le souligne elle-même, cette échelle, simplificatrice de la réalité et non exhaustive, illustre la polysémie de la participation citoyenne. Pour Arnstein, il s'agit d'un exercice qui appelle un octroi de pouvoirs à des personnes qui en sont généralement éloignées. De fait, Arnstein tient à distance deux formes de participation, qu'elle envisage comme simulacres : les consultations, dans lesquelles on demande aux personnes leur avis au cours d'enquête ou de réunions publiques, sans pour autant tenir compte de ce qu'elles ont exprimé. Et deuxièmement les conciliations, dans lesquelles seuls quelques citoyens sont admis dans les organes de décision et peuvent éventuellement avoir un poids sur les décisions prises. L'application stricte de la loi 2008-1249 peut faire de la consultation et conciliation les deux leviers de la participation des allocataires au dispositif RSA. Or, il s'agit de coopération symbolique qui n'induit aucunement la participation effective des allocataires.

Si l'on s'en tient à cette échelle de la participation citoyenne, la participation effective débute lorsque des partenariats sont mis en place entre citoyens et décideurs et plus encore lorsque certains pouvoirs sont délégués aux citoyens. Mais la délégation d'un pouvoir va de pair avec les compétences pour l'exercer, compétences qui devraient s'acquérir par le biais de la formation et de l'information. Car, reprenant la dynamique relationnelle d'Arnstein, une des conditions de réussite de la participation réside dans l'établissement d'une interaction permanente entre les décideurs et les participants, favorisant l'implication réelle de ces derniers dans les décisions et, du coup, dans l'élaboration efficace des politiques publiques (Langlois, 2006).

Langlois explicite par ailleurs les risques encourus à travers la mise en place de la participation des citoyens (2006 : 25) en se référant tout d'abord à la méfiance, voire au cynisme des citoyens qui voient dans les dynamiques participatives des vitrines institutionnelles, instaurées pour donner une fausse image de transparence des processus décisionnels. Ce « défi de légitimité » (Mercier et St-Germain, 2009) est redoublé par deux autres écueils : d'une part, certains groupes (des experts aux associations) peuvent s'immiscer dans les processus participatifs et les détourner à leur avantage. Et d'autre part, les personnes les plus marginalisées sont tenues à distance. Ce sont les personnes les plus proches du profil de la classe moyenne et/ou les plus expérimentées qui s'emparent le mieux de ces dispositifs. Langlois rappelle aussi que la temporalité joue un rôle crucial dans le processus participatif. Les échéances demeurent trop serrées, les consultations se préparent dans l'urgence et les participants manquent de temps pour s'informer et se former sur les tenants et aboutissants des sujets sur lesquels ils sont interpellés. Cette temporalité de l'urgence n'est pas que de la responsabilité des institutions qui mettent en place la participation. Les participants eux-mêmes manquent de temps, pris dans leurs propres obligations et ayant du mal à saisir l'intérêt de cet investissement chronophage qui ne répond pas forcément à leurs besoins immédiats. Les institutions font preuve, quant à elles, d'un manque de soutien aux dynamiques participatives en ne mettant pas en place une

organisation adéquate et facilitante et en ne pensant qu'à minima des gouvernances « partagées ».

Ce constat recoupe celui de Blondiaux (2008) lorsqu'il fait part des travers dans lesquels peut tomber la dynamique participative, à savoir le risque d'enfermer les dispositifs participatifs dans une échelle micro-locale, celui de renforcer les inégalités socio-politiques lorsque la prise de parole est confisquée par les représentants traditionnels et les plus à mêmes de tenir ce rôle, tenant à distance les plus éloignés de la parole et reproduisant ainsi la création d'une élite. L'auteur rappelle aussi le risque d'instrumentalisation dont peut être victime la participation des usagers, la présence de ces derniers pouvant devenir une vitrine institutionnelle sans que ne leur soit pourtant accordée la place nécessaire. Cette crainte est augmentée par un dernier écueil, celui de l'absence d'influence des participants qui peut les décourager et exacerber leur défiance à l'encontre des institutions.

Observant en grande partie les mêmes difficultés inhérentes à la mise en place de la participation, Innes et Booher (2004 :431) rappellent aussi l'importance du dialogue et de l'établissement d'une relation de confiance entre citoyens et décideurs. Ils y ajoutent cependant plus de précisions quant aux éléments nécessaires pour soutenir cet exercice et favoriser les changements positifs. Pour les auteurs, il semble capital de choisir un groupe d'acteurs représentatifs de la communauté (idéalement des citoyens neutres au regard de l'objet de la participation) et de leur offrir suffisamment de formation pour qu'ils saisissent la préoccupation et ses enjeux. L'aspect matériel et logistique revêt une importance toute particulière, Innes et Booher invitant à organiser des rencontres régulières entre les participants et les décideurs, à porter une attention particulière aux besoins pratiques de la participation, à assurer la présence d'un animateur-médiateur compétent et non biaisé entre les parties et, *in fine*, à clarifier les mécanismes de rétroaction et de prise de décision (*Ibid.* : 428-431).

Dans la même optique, Fréchette et Van Kemenade (2009) ont conçu un guide très succinct des conditions de mise en place de processus participatif pour le Québec, après avoir observé l'absence de définition et de formalisation du concept de participation dans la loi canadienne. Si ce « guide » concerne principalement le processus consultatif (qui peut n'être qu'un des aspects de la participation), il a le mérite de poser les bases incontournables de toute forme de participation, quand bien même elle ne s'arrêtera pas à la consultation des populations : partage et co-construction, information et transparence, souplesse et ajustement aux conditions de vie des participants.

Conditions	Significations
Participation précoce	Impliquer les populations dès les premières étapes du projet
Partage d'information	Transmettre des informations fiables, pertinentes, compréhensibles et accessibles
Obligation de rendre compte	Prévoir des mécanismes de suivi et rétroactions qui témoignent de l'influence de la population
Transparence	Définir clairement objectifs, étapes, calendrier et limites du processus
Équité	Offrir des possibilités raisonnables, impartiales et à coûts réduits de participer. Assurer une animation non partisane
Respect	Établir un code de conduite et un processus ouvert aux

	préoccupations, besoins et modes d'expression de la population concernée
Flexibilité	Concevoir des modalités de consultation adaptées aux objectifs poursuivis et aux contextes (culturel, social, économique, politique) des populations consultées

Sept conditions pour la participation significative dans les processus de consultation, Fréchette Lucie, Van Kemenade Solange, 2009.

L'ensemble de la littérature sur le sujet pointe donc les difficultés liées à la mise en place de la participation jusqu'à élaborer des préconisations pour les atténuer, et peut-être même les contourner.

Ces préconisations qui concernent la participation dans son acception la plus large et dans différents domaines sont fortement semblables à celles qui ont découlé des travaux demandés⁶ par la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) en 2011 à plusieurs organismes dans dix départements ayant mis en œuvre la participation des allocataires dans les Équipes pluridisciplinaires. Il en ressort vingt-deux recommandations qui dressent à grands traits les préconisations requises et que nous avons compilées dans le tableau ci-dessous :

A. Recommandations aux élus pour s'engager dans la démarche participative
Axe 1. Porter, à tous les niveaux de pilotage, l'engagement du département dans la démarche participative
Recommandation n° 1. Affirmer, par un portage politique fort, le principe de l'engagement du département en faveur de la démarche participative des personnes bénéficiaires du rSa
Recommandation n° 2. Intégrer la démarche participative dans l'organisation du dispositif rSa
Recommandation n° 3. Identifier, au-delà des équipes pluridisciplinaires, des espaces de concertation pour y développer la participation
Recommandation n° 4. Affecter les moyens nécessaires à l'organisation de la participation
B. Recommandations aux professionnels pour mettre en œuvre la participation
Axe 2. Mettre en place la représentativité des personnes bénéficiaires du rSa
Recommandation n° 5. Définir le rôle de chacune des parties prenantes dans les instances
Recommandation n° 6. Assurer la mobilisation et l'information de toutes les personnes bénéficiaires
Recommandation n° 7. Définir les thématiques sur lesquelles associer les personnes bénéficiaires
Recommandation n° 8. Associer les personnes bénéficiaires à l'élaboration et à la diffusion des outils de communication pour les rendre plus accessibles et mieux adaptés
Recommandation n° 9. Choisir un mode de désignation approprié

⁶ Participation des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active au dispositif. Guide de recommandations, Mars 2012, Ministère des solidarités actives et de la cohésion sociale. En outre, il est judicieux de consulter à ce sujet le rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui détermine lui-aussi un ensemble de recommandations ; Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, Rapport du groupe de travail du CNLE, 17 octobre 2011.

Axe 3. Intégrer la dimension participative dans les pratiques professionnelles
Recommandation n° 10. Accompagner le changement de pratiques professionnelles pour se mettre au service du dispositif participatif
Recommandation n° 11. Donner les moyens aux professionnels d'acquérir de nouvelles pratiques et compétences
Axe 4. Se doter des moyens nécessaires pour garantir la participation
Recommandation n° 12. Généraliser les « groupes ressources » de personnes bénéficiaires du rSa sous la forme de « collectifs d'usagers »
Recommandation n° 13. Mettre en œuvre une animation de qualité des « groupes ressources »
Recommandation n° 14. Organiser l'information-formation des parties prenantes
Axe 5. Engager la participation dans la durée
Recommandation n° 15. Ouvrir des espaces d'information pour les personnes bénéficiaires qui s'intéressent à la démarche participative
Recommandation n° 16. Prendre en charge les frais occasionnés par la participation
Recommandation n° 17. Envisager une indemnisation des bénéficiaires
Recommandation n° 18. S'appuyer sur des professionnels expérimentés pour réussir la participation
Recommandation n° 19. Déterminer la durée du mandat des personnes bénéficiaires du rSa
Axe 6. Inscrire le dispositif participatif dans le pilotage du rSa et son évaluation
Recommandation n° 20. Mettre les personnes bénéficiaires au cœur du processus d'évaluation et de pilotage
Recommandation n° 21. Mesurer et valoriser les effets de la participation
Recommandation n° 22. Mettre en place un dispositif de reconnaissance des acquis liés à la participation

Guide de recommandations, Mars 2012, Ministère des solidarités actives et de la cohésion sociale

Le premier élément significatif de cette synthèse du guide de recommandation est l'attention portée à deux types d'acteurs du dispositif : les élus et les professionnels. Quand bien même la participation concerne en priorité les allocataires, ceux-ci n'ont pas à prendre part à sa mise en place. Un travail préalable doit être fourni par les élus et les professionnels afin d'organiser et de réunir les conditions requises à une participation des allocataires. Cette évidence, comme nous le verrons plus tard, ne va pourtant pas de soi et fut un des sujets de discussion épineux lors des Copil.

La participation peut effectivement être entendue comme la mobilisation des allocataires pour qu'ils œuvrent à la faire advenir par eux-mêmes. Cette optique quelque peu utopique se disloque au contact de la réalité des institutions qui ont à charge le dispositif, des situations dans lesquelles sont placés les allocataires et des relations ambiguës qu'ils entretiennent avec les institutions, du fait même de l'esprit du dispositif RSA (et du binôme droits et devoirs). Si les politiques sont sollicités en premier lieu, c'est qu'ils détiennent les outils nécessaires au portage politique de la dynamique participative et qu'ils ont la possibilité d'influer sur les lignes budgétaires et sur les priorités politiques. Le politique est au cœur de la participation, parce qu'impulser un processus participatif, c'est entrer de fait dans l'arène politique, autant

pour les institutions, associations qui portent le processus que pour les allocataires qui prennent le pari de la participation. Les professionnels, quant à eux, sont mobilisés sous deux aspects principaux. D'une part, il s'agit de penser et d'organiser, notamment matériellement, les modes de participation. D'autre part, il est question de modifier les pratiques en cours dans le travail social pour qu'elles intègrent la participation des allocataires comme un allant de soi qui enrichit les pratiques au lieu de les déstabiliser et de les délégitimer. Nous verrons plus loin que ces deux points sont au cœur de l'évolution lente des dynamiques participatives dans la Loire. Non pas seulement parce que la modification des pratiques fait naître une opposition forte et massive du côté des professionnels de « terrain », mais parce que cette modification chemine par différents canaux qui ne sont pas toujours maîtrisables et engendre, par un effet dominos, la modification des pratiques des autres professionnels, moins en proximité avec les allocataires. Les résistances ne se trouvent donc pas essentiellement auprès des premiers concernés, relativement enclins à ces changements, mais se distillent sous forme de micro-résistances à chacun des niveaux d'acteurs.

Cette rapide revue de la littérature sur la participation, notamment dans le cadre du dispositif RSA, fait la monstration du biais procédural dont la participation peut être l'objet⁷. Or, ces machineries de la représentativité démocratique ne suffisent pas à tout résoudre sur des scènes aussi problématiques. On peut même faire l'hypothèse que cette procéduralisation met la participation sous le contrôle des autorités qui l'organisent et annulent son objectif central, à savoir accorder une part à ceux qui sont tenus à distance du partage. Ainsi, la forme des dispositifs peut plutôt contribuer à définir le public et les formes de la participation légitime réitérant l'opposition fort judicieuse proposée par Mermet entre « *démocratie sauvage* » et « *démocratie d'élevage* » (2007). Dans cette optique, les dispositifs participatifs s'écartent de la politique pour entrer dans le régime de la police. Celle-ci doit être entendue dans l'acception foucauldienne comme une technique de gouvernement dont Rancière nous enseigne que la meilleure police n'est « *pas celle qui suit l'ordre naturel des sociétés ou la science des législateurs, mais celle que les effractions de la logique égalitaire sont venues le plus souvent écarter de sa logique naturelle* » (Rancière 1995 :54). Et c'est cette effraction qui est empêchée par le biais procédural, condamnant à l'oubli les possibles de l'organisation communautaire qui fait du conflit et de la captation du pouvoir des instruments d'émancipation des sans-part comme la pragmatique d'Alinsky la mettait en œuvre (2012 [1971]). C'est dans cette visée que nous verrons aussi plus en avant comment l'ensemble des préconisations évoquées dans ce guide émergent au cours de la recherche-action et devront être discutées pour questionner le sens de la participation. Il s'agira notamment de définir les termes employés et de savoir de quoi on parle, au juste... Le guide de recommandation évoque dans l'axe 2 la « *représentativité des personnes bénéficiaires du rSa* ». Le débat qui agite partisans de la représentation et partisans de la représentativité n'est pas clos en ce qui concerne la recherche-action, mais il a révélé des questions essentielles dans la dynamique participative. Aussi, nous avons pris le parti de parler d'allocataires, et non pas de bénéficiaires, ce que nous allons aborder dans la partie suivante.

⁷ Voir à ce sujet l'article de Loïc Blondiaux et Fourniau Jean-Michel, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 2011/1, n° 1, pp. 8-35.

C La participation comme prendre part et prendre sa part

1_Passé et passif de la recherche-action sur la participation

a_Du statut quo aux premiers frottements

Si c'est en janvier 2012 qu'est acté le début de la recherche-action sur la participation, elle ne surgit pas *ex-nihilo* mais représente l'aboutissement d'un long processus entamé en amont et relève d'une histoire partagée par les différents partenaires. Lors d'une assemblée générale des CAF (Caisse d'allocation familiale) de la Loire en 2009, deux des partenaires, le Conseil Général et l'Agasef s'accordent pour publiciser le dispositif RSA, alors mis en place depuis peu, et les actions qu'il suppose. Une date est prise : le 24 septembre 2010, moment au cours duquel l'ensemble des acteurs du dispositif (référents de parcours, allocataires, partenaires institutionnels...) pourront se retrouver pendant un temps d'échange et de conférences. Afin d'envisager ce colloque à venir, une réunion préparatoire se tient en mars 2010 associant un nouveau partenaire, l'Université Jean Monnet. L'arrivée de l'Université n'est pas un hasard, mais l'intrication d'histoires communes multiples qui s'agrègent les unes aux autres. Car l'Agasef, et sa directrice plus particulièrement, entretiennent des liens étroits avec l'enseignement universitaire, qu'elle dispense par ailleurs⁸. De cette réunion préparatoire ressortent plusieurs éléments nécessaires à travailler d'ici le 24 septembre, regroupés sous la thématique centrale de « *L'accompagnement individualisé des allocataires du RSA et ses conditions de mise en œuvre* » qui va être développée tout au long de l'année. Pour ce faire, quatre groupes de travail sont créés, mêlant professionnels (de l'Agasef et du Conseil Général) et allocataires (proposés par les référents de parcours). Ils sont co-animés par un intervenant de la MRIE, deux intervenants de l'Université Jean Monnet et une formatrice de l'IREIS de la région Rhône-Alpes⁹. Trois rencontres vont se dérouler au mois de mai, puis trois autres en septembre 2010, chacune abordant trois axes sous-jacents à la thématique générale : d'une part, la co-construction des parcours de solidarité active, d'autre part, quel accompagnement pour quel public ?, et enfin, le dispositif RSA au service de l'individu. Au terme de ce premier travail se tient le colloque « Regards croisés sur l'insertion » à l'Université Jean Monnet, regroupant 350 participants. Cette manifestation est l'occasion de restituer à l'assemblée les réflexions issues des ateliers de travail, de les étayer par les apports des partenaires et suscite l'envie de poursuivre l'expérimentation l'année suivante. L'expérience des échanges entre professionnels et allocataires est globalement saluée comme riche et prometteuse. La perspective de développer cela à une échelle plus large et en donnant des espaces de paroles plus collectifs aux allocataires apparaît comme une perspective souhaitable.

⁸ Licence professionnelle coordonnateur(trice) de projet de l'économie sociale et solidaire pour un développement durable et Master InPACT (Ingénierie de Projet, Action communautaire et Territoires).

⁹ Mme Julliot, juriste et Mr Belbahri, sociologue (enseignants-chercheurs à l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne), Mme Théron (formatrice à l'IREIS et qui deviendra stagiaire formation continue en Master Politique Sociale et Développement Territorial en septembre) et M. Grand (chargé de mission MRIE, aujourd'hui formateur à l'IREIS, qui est également doctorant associé au centre Max Weber).

En janvier 2011, le Conseil général et l'Agasef sollicitent l'université pour développer un projet de plus grande envergure avec un appui renforcé de chercheurs. Les collaborations seront mobilisées d'une part du côté du Centre Max Weber : Pascale Pichon recommande Élodie Jouve, ethnologue travaillant sur les questions de précarité. D'autre part, du côté des formations professionnelles, Claire Autant-Dorier, responsable des Masters Politiques sociales et développement territorial et Master InPACT propose des stages de Master 1 et le suivi de mémoires de stagiaires en formation continue, ainsi que la collaboration avec le département de l'Ardèche. L'objectif du Master InPACT est justement de former des étudiants aux démarches participatives dans le champ des politiques sociales, et la première promotion avait été invitée au colloque de restitution en septembre 2010. La perspective de développer une recherche-action avec un des partenaires de la formation s'inscrivait donc pleinement dans les orientations de celle-ci. Claire Autant-Dorier identifie l'appel à projet UCS comme pouvant permettre de répondre au mieux aux objectifs poursuivis. Le comité de pilotage s'est réuni deux fois pour la rédaction du projet qui est rédigé en juin-juillet 2011.

Parallèlement et dans l'attente de l'arrivée des stagiaires du master et du financement UCS, deux groupes de travail sont créés, sur l'unité de Saint-Étienne uniquement, composés d'une part de dix allocataires et d'autre part de douze référents de parcours (de l'Agasef et du Conseil Général) qui se retrouveront théoriquement quatre fois pendant quatre mois (le 30/09/11, le 14/10/11, le 18/11/11 et le 02/12/11). Au cours de cette seconde session de groupes de travail, de premières tensions et incompréhensions commencent à naître. Les animateurs sont bien en peine d'être informés par les institutions de l'organisation des groupes, comme ils ne trouvent plus d'interlocuteurs auxquels se référer. Les ateliers se déroulent malgré tout, sans aboutir à ce qu'en espéraient les animateurs qui ne voient pas leurs préconisations reprises et travaillées par le Copil. L'intérêt s'est émoussé, au point de voir une des rencontres entre l'ensemble des partenaires annulée. Il en va de même pour les ateliers de travail puisque l'un d'eux, faute de participants, n'aura pas lieu. Le manque d'information des allocataires et professionnels, l'absence de liaison avec les animateurs fait que seul un participant se présente le jour de l'atelier.

Mi-novembre deux stagiaires du Master InPACT sont recrutées par le conseil général de la Loire pour commencer à engager la recherche-action prévue (Lucile Morvant et Léopauline N'Dior)¹⁰. La non officialisation de l'obtention du financement du projet UCS rend le démarrage de leur mission un peu incertain, mais il s'agit d'une phase d'immersion et de compréhension du dispositif qui leur permet de demeurer dans une posture d'observation engageant peu la mise en action. Elles sont prises en charge par un des responsables de l'Unité Locale d'Insertion de Saint-Étienne qui leur permet néanmoins de rencontrer plusieurs professionnels et quelques allocataires, établissant un premier état des lieux du dispositif et de la participation. Leur rapport souligne notamment le fait que la participation est peu connue et comprise de façon contrastée par les divers acteurs du dispositif, lui même caractérisé par sa complexité.

¹⁰ Deux phases de stage sont prévues dans le Master : une première d'un mois de mi-novembre à mi-décembre qui vise à comprendre les enjeux de la structure, faire un diagnostic de la demande, définir la problématique et les axes de la mission de la seconde période. Puis une seconde mission de stage de mi-février à fin mai qui est plus opérationnelle visant à mettre en œuvre les expérimentations proposées.

C'est donc dans un contexte en fragile équilibre et de relative indifférence que la recherche-action se voit attribuée les fonds par la Région Rhône Alpes pour débiter un mois plus tard, en janvier 2012.

b_ Une recherche-action en tension : attribuer et défendre les places

Ce temps long pour en arriver à la recherche-action a été nécessaire. Il a aussi été problématique. Depuis l'enthousiasme des partenaires en 2010, les priorités ont évolué, et la participation des allocataires au dispositif RSA n'est pas l'axe central de réflexion et d'action des partenaires. Tout l'enjeu de la recherche-action réside donc dans l'intéressement qu'elle peut réveiller chez chacun des participants tout en tenant compte des animosités qu'elle révèle dans le même mouvement.

Une des premières tensions à voir le jour se situe dans l'attribution des fonds de la subvention de la Région Rhône-Alpes dont la quasi-totalité est consacrée à l'Université pour financer un poste de chargé(e) de recherche. Cette répartition budgétaire avait été validée par chacun des partenaires lors de la signature du projet et de la demande de subvention, mais quelques mois après, le projet étant accepté, la donne a changé. D'une part, l'hypothétique projet est devenu réalité, avec un financement bien tangible et chacun se prend à imaginer ce qu'il pourrait mettre en place avec ses fonds en lieu et place de financer un poste de chargé(e) de recherche dont certains partenaires ne conçoivent plus l'intérêt. D'autre part, la situation des partenaires a évolué, au point que certains manquent cruellement de fonds et cette répartition apparaît alors injuste¹¹. Ainsi, lors du premier Copil qui marque le lancement de la recherche-action en tant que telle, des partenaires dénoncent la présence d'une chargée de recherche dont la rémunération semble « rafler la mise » et dont ils ne veulent pas, jusqu'à vouloir limiter leur implication dans la recherche-action. L'IREIS annonce qu'il préfère se retirer pendant quelques temps et rester en position d'observation en participant seulement au comité de pilotage. La MRIE opte pour cette attitude mais s'attèle parallèlement à aller chercher des fonds pour sa propre participation à la recherche-action (sous-entendu que si elle n'en obtient pas, elle se retire de l'expérimentation), l'AGASEF souhaite poursuivre mais demeure réservée sur sa capacité pratique à le faire eu égard aux moyens effectifs dont elle dispose.

Un apaisement se dessine lors des Copil suivants, durant lesquels l'université propose de revoir la répartition budgétaire afin de répondre aux nouvelles demandes des partenaires. La participation au projet de la chargée de recherche bascule de 70% à 50% de son temps de travail, ce qui permet d'obtenir des fonds pour valoriser la participation des partenaires (AGASEF et IREIS). Cette nouvelle répartition est validée par tous, considérée comme un moindre effort acquitté par l'université, voire comme une rétribution symbolique de leur implication dans le projet.

À cette première épreuve d'intéressement (qui sera suivie par d'autres) s'ajoute une épreuve de légitimité. D'abord pour les institutions et associations qui se sont investies dans le projet, l'ont soutenu et perçoivent soudainement la répartition budgétaire comme la négation des efforts consentis jusqu'à alors. C'est une sorte de déni de

¹¹ L'AGASEF a perdu un des marchés qu'elle avait avec le CG et l'IREIS connaît également quelques incertitudes. La MRIE n'a plus les financements de la DGCS pour travailler sur le RSA (l'étude se termine en novembre 2011), et elle ne parviendra finalement pas à en obtenir de la Région Rhône Alpes malgré ses demandes.

reconnaissance, quand bien même elles l'avaient ratifié. Le projet devenu réalité renvoie chacun à sa propre réalité, à ses propres difficultés budgétaires, à ses propres besoins de reconnaissance aussi. Pour l'université, ici mise en accusation, l'épreuve de légitimité se traduit différemment. C'est cette institution qui a à charge de coordonner l'expérience. L'Agasef est en pratique la cheville ouvrière du projet, les Copil continuent d'ailleurs de se réunir dans ses locaux. Le Conseil Général est en position dominante du fait de son rôle majeur pour le RSA. Mais le programme UCS a, par construction, mis l'université en position de responsable scientifique du projet. La coordinatrice universitaire a de fait finalisé l'écrit et elle maîtrise les lignes de dépenses financières. L'épreuve de légitimité se situe dans la lecture singulière qui est fait de cette « maîtrise » : alors que le montage a été fait pour mettre « l'université » au service d'un acteur du territoire, *i.e.* donner du temps de recherche et des connaissances à des praticiens pour agir, les praticiens ont le sentiment que l'université a eu un financement pour pouvoir faire du terrain, *i.e.* prendre du temps au praticien pour produire de la connaissance pour la recherche. Si, à première vue, cette lecture peut paraître erronée (et à chaud répondre « c'est tout de même vous qui êtes venus nous chercher ! »), la négociation et le réajustement auquel nous avons procédé nous disent autre chose et nous permettent de reconsidérer à nouveau frais ce que devrait être que faire de la recherche-action. De fait, nous nous étions trompés les uns et les autres en supposant qu'il suffisait de mettre des chercheurs à côté des praticiens pour faire de la recherche qui serve à l'action : si le temps de l'action n'a pas de place pour la recherche, celle-ci glisse et n'a pas de prises. La recherche paraît illégitime car elle n'est pas intégrée comme une modalité possible d'action. Les temps d'observation, d'échanges, d'entretiens, l'accès à des données sont perçus comme une intrusion qui de fait « prend » du temps plutôt que comme des points d'appui de la collaboration. Ces épreuves de légitimité s'exercent d'autant plus fortement que dans les situations de terrain ce sont d'abord des stagiaires puis une jeune chercheuse qui sont au front. La scène du comité de pilotage permet des médiations seulement de loin en loin et qui n'ont pas toujours de traduction effective.

Les stagiaires du Master Impact qui sont présentes au Conseil Général depuis quelques mois et qui sont invitées à participer aux Copil ont une présence et un impact largement minoré et ignoré par les partenaires. Très souvent appelées « les stagiaires », leur implication sur le terrain de recherche ne se fait pas sans heurts, voire sans violence symbolique au cours de leur stage. Il en va de même pour la chargée de recherche qui les rejoint et dont la présence sera discutée, remise en question puis acceptée la faisant passer tour à tour de « doctorante » à « chercheuse », l'écart entre les deux appellations consacrant sa légitimité à être de la partie.

En parallèle, les bouleversements internes aux institutions des partenaires perturbent plus encore cet équilibre vacillant. Le Conseil Général traverse une réorganisation de service particulièrement complexe qui a des impacts non seulement sur le Copil, mais aussi sur le terrain de la recherche-action. Au sein du Copil, les représentants du Conseil Général se succèdent jusqu'à se stabiliser. Dans un premier temps, c'est un technicien territorial qui est en charge de représenter l'institution. Très au fait de la dynamique en cours puisqu'il la suit depuis 2010, sa présence est un des moteurs du

Copil¹². Il ne participe plus au comité de pilotage en 2012, remplacé par le responsable du Service de l'insertion, adjoint au Directeur de l'Insertion et de l'Emploi, bientôt accompagné de la Conseillère technique du Service de l'Insertion et de l'Emploi. Ce premier changement affecte quelque peu les discussions et leur transmission au niveau interne du Conseil Général du fait du passage d'un lien horizontal qui assure proximité et légitimité à un lien vertical qui en appelle à la hiérarchie et à ses tâches transversales et à une transmission des informations qui sonne comme des directives. Ce ne sont pas tant les changements de personnes qui sont en jeu que les changements de fonctions assurant la connexion entre la recherche-action et la vie interne de l'institution. Une information transmise par un technicien n'a pas la même incidence ni la même symbolique que celle transmise par un responsable de service, et ceci se répercute à chacun des niveaux de l'institution. Si le technicien avait une position de supérieur hiérarchique vis-à-vis des référents de parcours, leur proximité quotidienne assurait une circulation des informations plus souple. Ce premier changement sera succédé par le départ du responsable du service de l'insertion qui, n'étant pas remplacé à son poste, amènera le Directeur du service de l'insertion et de l'emploi à participer avec la Conseillère technique du Service de l'Insertion et de l'Emploi à l'ensemble des Copil.

Face à ces mises en accusations respectives, ces tentatives d'ajustements en interne chez chaque partenaire comme collectivement dans les comités de pilotage, où en est la recherche-action ? Et où en est le cœur du projet, noyé dans les intérêts de chacun ? Cette première phase de l'étape de l'intéressement semble gommer le pourquoi de l'expérimentation. En fait, elle en fait partie et demeure incontournable. **Son évitement semble illusoire tant les dissensions apparaissent non pas en amont de l'expérimentation mais lorsqu'elle prend consistance. Les premiers ralentissements qui incitent chacun à la démesure participent aussi à la nécessité d'une mise à plat, qui devient alors première phase du travail de recherche-action.** Il est question de savoir, au-delà des tensions, ce qu'il en est de la participation des allocataires à l'échelle départementale, non pas dans les discours, mais dans le vécu et la pratique des acteurs (professionnels et allocataires). **Il est proposé de faire un état des lieux départemental de la participation avec deux objectifs :**

- permettre à chacun d'avoir une vue d'ensemble de la participation dans la Loire
- orienter les discussions du Copil sur les raisons de son existence en extirpant les débats des considérations partisans

Cet état des lieux va s'échelonner du mois de mars au mois de juin 2012¹³. Il va permettre de dresser un premier constat et d'apporter des pistes de réflexion sur les sujets qui doivent être discutés dans le Copil mais aussi en interne pour chacun des partenaires.

¹² Il était lui même engagé dans une dynamique personnelle de recherche, ayant initié un projet de master 2 de recherche à ce moment-là portant sur ce que le passage du RMI au RSA avait transformé pour les allocataires.

¹³ La méthodologie est présentée plus précisément en annexe, p. 156.

2_Représenter, évaluer : une dyade à élucider

Car, inscrite dans la loi, la participation des allocataires au dispositif RSA entre rapidement (et pour partie) en vigueur dans la Loire. Dès décembre 2009, des représentants des allocataires sont désignés pour intégrer les Équipes pluridisciplinaires. Le processus de désignation s'est déroulé en plusieurs étapes : tout d'abord, l'envoi d'un courrier explicatif à tous les allocataires du RSA du département. Cela représente à peu près quatorze mille courriers transmis par le Conseil Général uniquement dans cet objectif. Chacun de ces courriers comporte un coupon réponse à renvoyer au Conseil Général si l'allocataire souhaite plus d'informations ou participer à cette dynamique. Aux 3000 retours de coupons vont correspondre autant d'appels téléphoniques afin d'expliquer au mieux le contenu du courrier et le pourquoi de cette sollicitation. Car, nous le verrons par la suite, ce courrier puis les explications fournies et même les premières réunions d'information ne vont pas dissiper les incompréhensions, la mésentente va faire partie du processus. Par mésentente, nous entendons celle-ci au sens que lui confère Rancière :

« La mésentente n'est pas le conflit entre celui qui dit blanc et celui qui dit noir. Elle est le conflit entre celui qui dit blanc et celui qui dit blanc mais n'entend point la même chose ou n'entend point que l'autre dit la même chose sous le nom de blancheur. » (*Op. cit.* Rancière, 1995 :12)

Elle s'écarte de la méconnaissance et du malentendu car une situation de mésentente suppose deux interlocuteurs qui, soit utilisent les mêmes mots, mais avec des sens différents, soit avec le même mot ne visent pas la même chose. Mais la mésentente, c'est aussi celle qui divise les individus quand ils ne se considèrent pas comme des interlocuteurs légitimes. Si les uns ne peuvent pas considérer les autres comme des interlocuteurs, c'est tout simplement qu'ils ne les voient pas, parce qu'ils ne partagent pas le même sensible.

Si les pauvres, les exclus demeurent inintelligibles, les choses seront presque toujours déjà réglées d'avance. Il n'y aura de débat qu'entre ceux dont les places sont connues d'entrée de jeu dans une distribution sociale qui a déjà disposé ceux qui comptent et ceux qui ne comptent pas. Une fois la mésentente évacuée de la réflexion pour permettre au processus de suivre son cours, un tirage au sort est organisé dans chaque ULI (Unité Locale d'Insertion) en présence de la plupart des membres des EP.

C'est ainsi que sont conviés à une dernière réunion les allocataires tirés au sort. Il s'agit de leur expliquer le fonctionnement global d'une EP, de leur préciser le contenu du mandat de représentant et de répondre à leurs questions. Et suite à cette réunion, une désignation directe (et quelque peu obscure) du représentant, de son suppléant est effectuée, et une liste d'allocataires « remplaçants » est constituée. Nous verrons par la suite que ce mode de désignation a largement pêché sous divers aspects. Mais quoiqu'il en soit, la Loire possède alors un représentant des allocataires ainsi que son suppléant dans chacune des EP du territoire, ce qui la situe dans les départements les plus zélés pour mettre en place ce processus.

a_Du bénéficiaire, de l'allocataire, du citoyen

Pour être plus exact, à cette période, nul ne parle d'allocataire. C'est la dénomination bénéficiaire qui qualifie invariablement les personnes au RSA. Légalement, l'emploi de l'appellation bénéficiaire n'a rien de péjoratif et le CREDOC¹⁴ nous relate les usages divers, parfois simultanés, et non-consensuels des deux termes à l'époque du RMI. Ainsi, la dénomination allocataire concerne les personnes qui perçoivent l'allocation et bénéficiaire correspondrait aux personnes qui perçoivent l'allocation et ceux qui voient leurs droits suspendus mais possèdent des droits annexes maintenus, comme la CMU. Mais le CREDOC observe aussi l'usage inverse... Pour la DCGS, anciennement DGAS, qui a fait une circulaire sur le sujet, les allocataires seraient les personnes titulaires de l'allocation et les bénéficiaires regrouperaient les titulaires et les ayants-droit. La CAF aurait d'autres usages, bénéficiaire étant usité pour parler du public d'une prestation précise, et allocataire correspondant aux personnes qui touchent une ou plusieurs allocations, donc les personnes immatriculées. Plus généralement, le *distingo* est effectué à partir du droit à, qui concerne le bénéficiaire, et du fait de faire valoir ce droit ce qui se rapporte à l'allocataire qui perçoit effectivement l'allocation. Mais les textes malmènent régulièrement les règles établies et utilisent invariablement l'une ou l'autre appellation sans justification précise. L'appellation est donc au choix, et les allocataires (du RSA) ne sont pas « bénéficiaires » d'un néologisme comme l'étaient les Rmistes. Ils peuvent être nommés dans les documents institutionnels « Brsa », acronyme de Bénéficiaires du RSA, sans que cette appellation soit entrée dans le langage courant. Quoiqu'il en soit, dans cette dernière, c'est le terme bénéficiaire qui est retenu.

Cette précision en apparence pointilleuse nous a interpellés rapidement au cours de la recherche-action, le terme bénéficiaire remportant tous les suffrages. Il est d'ailleurs celui employé dans le projet de recherche. Il s'est agi pour nous de substituer continuellement le terme d'allocataire à celui de bénéficiaire, faisant fi des us et coutumes institutionnels, pour tenir à distance des analogies impropres au vécu des personnes. À plusieurs reprises, nous avons entendu parler du « sentiment de devoir rendre » (pour les allocataires) ce qui leur est donné (l'allocation), du sentiment d'être « en dette », et d'un ensemble de termes et d'allusions faisant référence à un aspect quasiment charitable du RSA, alors qu'il n'est qu'un droit. Cet oubli que nous supposons involontaire nous a incités à ne plus parler de bénéficiaire qui rappelle de loin en loin la notion de bénéfice, d'avantage pour ramener le discours dans une sphère bien moins connotée avec le terme allocataire. Si bénéficiaire et allocataire font tous deux référence au droit, la dénomination allocataire, par sa (quasi) neutralité rajoute de la citoyenneté. Car si une personne est allocataire, c'est, sans ambiguïté aucune, qu'elle a le droit à. De fait, elle est de plain-pied dans la citoyenneté et son statut de citoyenne n'est plus à prouver, à éprouver pour être admis par tous.

Marion Carrel (2007) relève ce soupçon qui semble faire de la pauvreté et de la citoyenneté des concepts antinomiques. L'auteure, en se basant sur les expériences de participation dans le cadre de la politique de la ville, identifie quatre catégories de participation lorsqu'il s'agit de populations pauvres. La première considère que tout

¹⁴ Les méthodes pour connaître les allocataires du RMI : données d'enquête et fichiers administratifs, CREDOC, 10-2003.

existe déjà pour que les habitants s'expriment soit par le biais du vote, soit par la possibilité de porter des réclamations auprès des conseils de quartier, des bailleurs HLM ou encore de la mairie. La seconde, qu'elle nomme « injonction participative », considère que si certains habitants sont capables de participer, d'autres non, et c'est ceux-là qui devront être « formés ou éduqués à la citoyenneté avant de prétendre délibérer sur le bien public ». Dans cette optique, la participation est perçue comme étant une question sociale, et non politique, qui nécessite une « remise à niveau » des « prétendants » à la citoyenneté. La troisième, la « participation citoyenne », se dresse contre le fait que les processus participatifs concernent toujours les populations les plus en difficultés, intimées à participer encore et toujours à un système dont elles sont bien souvent exclues, ou par lequel elles sont malmenées, alors que les autres catégories de la population, considérées comme suffisamment citoyennes et représentées, en sont épargnées. Ce seraient donc les modes de représentation qui minorent la place des femmes, des immigrés ou des plus précaires qui devraient être modifiés. Mais ces volontés de participation citoyenne se heurtent le plus souvent au « cens caché » théorisé par Gaxie (1978). Le cens caché suppose que contrairement aux idées reçues, tous les citoyens ne sont pas attentifs et compétents dans le champ politique. En fait, l'intérêt pour la chose politique et les compétences qui seront développées en raison de cet intérêt ne sont pas également partagées, car ils dépendent de conditions sociales déterminées. De fait, ceux les plus éloignés du système scolaire, mais aussi ceux et celles auxquels on laisse entendre et fait comprendre qu'ils ne pourront jamais maîtriser les codes requis pour le débat politique s'auto-excluent (quand ils ne sont pas exclus de manière perfide) du débat politique, ce qui permet la reproduction du système de domination de certains groupes sur d'autres. En somme, pour participer au débat politique et citoyen, il faut s'en sentir légitime et posséder des compétences et une confiance en soi qui est offerte par l'éducation (et les reconnaissances scolaires), les pairs ou son milieu social. Enfin, la quatrième, la « participation construite », nécessite plutôt un apprentissage collectif, des habitants comme des institutionnels, et suppose que ce sont les contextes organisationnels qui favorisent, ou pas, l'expression de la citoyenneté des habitants. Il s'agit donc d'instaurer des espaces autonomes de délibération dans lesquels les habitants peuvent exprimer leurs points de vue et les confronter également à ceux des représentants institutionnels.

Au niveau de la Loire, les prémisses de la réflexion sur la participation oscille entre la première et la seconde catégorie définies par Carrel. Il est considéré soit que le système en place favorise déjà la participation, notamment en se concentrant sur les EP, soit qu'il est insuffisant car il nécessiterait une « remise à niveau » d'une grande partie des allocataires pour les faire accéder au statut de citoyen, sous-entendu qu'ils ne le seraient pas. C'est sur cette représentation problématique des personnes qu'il s'est agi de débattre en filigrane de la conduite de la recherche-action. Car la participation intime le partage des parts et des places, dont Rancière nous rappelle que ce « partage du sensible » est :

« [...] ce système d'évidences sensibles qui donne à voir en même temps l'existence d'un commun et les découpages qui y définissent les places et les parts respectives. Un partage du sensible fixe donc en même temps un commun partagé et des parts exclusives. Cette répartition des parts et des

places se fonde sur un partage des espaces, des temps et des formes d'activité qui détermine la manière même dont un commun se prête à participation et dont les uns et les autres ont part à ce partage. » (Rancière, 2000)

C'est ce « commun [qui] se prête à participation » qu'il s'agit d'investir pour les allocataires. Il est donc question d'écarter des allocataires le soupçon d'être des citoyens imparfaits, inaccomplis qui devraient fournir les preuves d'une citoyenneté perdue, la reconquérir en s'investissant dans une multitude de projets « citoyens », alors que cet investissement n'est pas demandé aux autres citoyens qui, eux, n'ont rien à prouver. La participation au dispositif RSA n'est plus à envisager comme cette reconquête de la citoyenneté. Ceci laisse les « non-participants » dans une sérénité relative, ils n'ont pas à participer au dispositif pour être considéré comme de bons élèves citoyens. À l'inverse, cela laisse une marge de manœuvre plus grande pour ceux qui désirent s'y investir. La monstration de la citoyenneté révolue, ils ont tout le loisir de participer pour travailler d'autres aspects du bien commun, comme leur citoyenneté, toujours présente, le leur permet. C'est aussi l'occasion pour chacun des partenaires de se pencher sur une facette de la participation qui était passée sous silence : l'intéressement. Si les allocataires souhaitent participer au dispositif, quels avantages, quels intérêts peuvent-ils en retirer ? Ils n'ont rien à prouver, en théorie, il est donc temps de se poser la question de ce que peut leur apporter la participation, et ce, au-delà, des arguments déjà largement rebattus dans tous les rapports faits sur le sujet¹⁵.

b_Représenter

Cette remise en question de l'intéressement que peuvent éprouver les allocataires entre en collision inévitable avec la définition de ce qu'est un représentant des allocataires. En l'occurrence, sa fonction est généralement résumée en la capacité à fournir une expertise d'usage, un vécu du RSA qui peut permettre de mieux saisir les situations traitées en EP. Les contours du mandat sont flous, et son contenu reste à la libre appréciation de ceux qui l'investissent et/ou de ceux qui l'organisent. Or, il semblerait que le mode de désignation ou d'élection des personnes participe pleinement, voire conditionne, le contenu et le sens du mandat de représentant. Ce dernier recèle une contradiction qui le rend inopérant à ce stade (et peut-être dans l'absolu) : le recours à l'expertise d'usage semble être le cadre de la participation des allocataires et suppose donc qu'ils sont légitimes par leurs savoirs spécifiques, par leurs expériences singulières. Or le type d'instance auquel on les convie fonctionne selon un autre régime de légitimité : celui de la représentation politique et de la maîtrise de savoirs professionnels validés par des conventions collectives.

¹⁵ à savoir « prendre la parole en public », « s'informer sur le dispositif », « gagner de la confiance en soi », bref autant d'éléments qui peuvent s'acquérir en d'autres espaces, souvent plus ludiques et/ou moins contraignants qu'une EP : un cours de théâtre, de chant, un bureau d'information, un rendez-vous avec son référent, etc.

Dans la Loire, comme nous le rappelions précédemment, les représentants sont issus d'une forme de démocratie « sortive », c'est-à-dire qu'au-delà de leur volonté de devenir représentant, leur obtention du statut s'est effectuée par tirage au sort (sur la base des volontaires) suivi d'une désignation. Le tirage au sort, quand bien même il est pratiqué sur une base de volontaires, laisse supposer qu'il y a une grande part de hasard, et que, finalement, bien peu de sens peut en découler.

Mais, si le tirage au sort ressemble à un jeu de hasard, Maurel nous précise qu'Aristote en fait l'une des procédures essentielles de la démocratie (Maurel, 2009). La démocratie sortive serait le second pilier de la démocratie de la Grèce Antique, s'adjoignant au vote populaire des lois. En fait, le tirage au sort était réservé aux mandats politiques et judiciaires, ce qui permettait d'assurer un *turn-over* des citoyens qui étaient, un jour ou l'autre, sortis du chapeau et mandatés pour assurer une de ces fonctions. Maurel nous précise que chaque citoyen se voyait ainsi mobilisé au moins une fois dans son existence pendant une ou deux années comme membre du Conseil du peuple (*Boulê*). En complément, le vote populaire des lois se déroulait à l'Assemblée populaire à laquelle participaient tous les citoyens. Cette forme de dispositif combinatoire est particulièrement judicieuse et toujours d'actualité. C'est l'option qu'a pris l'Islande récemment pour faire face à la crise dont le pays ne parvenait pas à se relever. Un dispositif constituant avec une assemblée de citoyens tirés au sort a défini des projets, des perspectives, repris ensuite par une assemblée de citoyens « ordinaires » élus qui ont fait une « wiki-constitution » afin de consulter l'ensemble du peuple islandais pour qu'il annote la constitution qui a été *in fine* soumise au référendum.

Maurel nous précise aussi que tout recours au tirage au sort exige trois opérations pour qu'il soit efficient. Tout d'abord, il faut déterminer la population source, c'est-à-dire savoir parmi qui le tirage est effectué, s'il s'agit d'une population large ou restreinte, générale ou spécialisée. Ensuite, il faut établir si le tirage au sort est consécutif à une candidature ou s'il peut s'appliquer à tout le groupe concerné. Dans le cas de la Loire, le tirage ne concerne que les allocataires ayant répondu favorablement à la sollicitation du Conseil Général. Enfin, il s'agit de savoir si la fonction est obligatoire ou si les tirés au sort ont la possibilité de se retirer, quand bien même ils ont accepté l'ensemble du processus. Ce dernier point est un peu plus ambigu sur le terrain de recherche. Certains allocataires n'ont pu débiter ou poursuivre le mandat de représentant au regard de leur situation qui a évolué. Soit ils sont sortis du dispositif, soit ils ont dû changer de lieu de résidence. Ce sont des allocataires placés sur la liste complémentaire qui ont été sollicités. Mais le processus est moins clair pour les représentants en place qui ne sont pas sortis du dispositif mais qui souhaiteraient quitter le mandat (entre autres, mais pas seulement, parce qu'il ne devait durer qu'un an renouvelable et qu'il se poursuit depuis trois ans). Théoriquement, ces représentants peuvent se retirer sans difficulté ni sans conséquence sur leur parcours d'allocataires. Mais dans les faits, la procédure de désistement en cours de mandat n'étant pas clairement expliquée, et avec réassurance, aux allocataires, ces derniers poursuivent le mandat. Les entretiens conduits avec certains d'entre eux démontrent pourtant clairement que quelques uns désirent s'extraire du mandat sans oser le faire.

Le tirage au sort sur la base du volontariat n'est donc pas une aporie, pas plus qu'il n'est la panacée. Il est l'un des outils de l'arsenal démocratique, qui ne fait sens pour

tous que s'il est combiné (ou est complété par) à d'autres procédures, d'où l'intérêt des dispositifs combinatoires. Par contre, il n'aide pas à déterminer le contenu du mandat contrairement à ce que peut induire un vote ou une désignation. Le vote suppose l'adhésion des représentés, le représentant porte leur parole, la désignation prend une tournure proche de l'obligation, et le mandat doit alors être fortement cadré par ceux qui l'organisent. La démocratie sortive dans le cadre du dispositif RSA permet avant tout de raviver le débat opposant les notions de représentation et de représentativité. Les représentants sont-ils semblables à ceux qu'ils représentent ? Non, ou alors par une pirouette du hasard qui fait que le tirage au sort a opéré une sorte de magie de la représentativité. Ou alors sont-ils des porte-voix permettant de subsumer les différences, les intérêts particuliers pour atteindre l'intérêt collectif des allocataires ? Pas plus. Et d'ailleurs, que faudrait-il qu'ils soient ? Faudrait-il qu'ils correspondent à la volonté de représentation ou à celle de représentativité ?

Tout d'abord, Godbout nous rappelle la distinction entre représentation et représentativité (2005 : 90). La première, c'est le fait que des personnes soient choisies ou déléguées pour en représenter d'autres et prendre légitimement les décisions en leur nom. La seconde, c'est le degré de similitude entre les représentants et ceux qu'ils représentent. Il peut s'agir d'une ressemblance sociale, économique ou physique. Les représentants des allocataires du RSA se situent sur la ligne de crête. Ils sont à la fois là pour représenter « les allocataires » ou peut-être « l'allocataire », et c'est parce qu'ils sont eux-mêmes allocataires et qu'ils affrontent les mêmes contraintes socio-économiques qu'ils sont mandatés. Plus en avant, on peut supposer qu'ils ne représentent qu'eux-mêmes ce qui tourne court assez rapidement. Ne sont-ils jamais invités à être plus que ça ? L'appellation de représentant des allocataires ne suppose-t-elle pas qu'ils ne peuvent se contenter de n'être experts que de leur propre vécu ?

En se référant aux travaux de Godbout, on voit que la représentation ne signifie jamais « le report du même, l'identité avec le représenté. Car le représentant est quelqu'un qui doit gouverner, prendre des décisions, quelqu'un qui doit représenter au sens de défendre » (*Ibid.* : 98). Le représentant doit être quelqu'un de différent, d'idéalement mieux que ceux qui le désignent, qui le portent, sinon, pourquoi le porteraient-ils pour qu'il parle à leur place ? La similitude n'est qu'un élément mineur de la représentation alors qu'elle est le seul élément de la représentativité, car, dans la représentation, il ne s'agit pas de mettre en place une image, mais des personnes qui doivent exercer un pouvoir et de penser l'intérêt général. La représentativité serait « le mirage de l'identification » induisant l'absence de recul et de sens critique puisque « quand je critique l'autre, je me critique moi ». La représentation reprend le principe du « je est un autre », ce qui autorise la critique conjointement au partage de certaines similitudes.

C'est donc vers Saward (2010) qu'il faut se tourner pour obtenir un début d'élucidation. Selon lui, la représentation est la prétention d'un individu, ou d'un groupe d'individus à représenter d'autres personnes. La thèse soutenue est donc qu'au fondement de toute représentation, il y a une présomption de représentation basée sur une correspondance prétendue d'intérêts, se transformant peu à peu en une véritable prétention à la représentation dans l'espace public. La représentation est avant tout un acte performatif, d'où l'utilisation de la notion de « prétention » à représenter. Ici, la prétention n'est pas à entendre comme une inclinaison à la vanité, à l'orgueil mal placé. Le terme est à saisir dans son acception première, c'est-à-dire la

revendication, l'exigence, voire le *desiderata*. Il faut vouloir représenter les autres et estimer qu'on est en capacité de le faire, soit parce que la volonté vous en consomme, soit parce que vous pensez posséder les qualités nécessaires à cet exercice. Saward suppose que la représentation relève d'une prétention entendue comme l'affirmation voire la revendication d'un droit légitime à représenter d'autres personnes et donc à parler et agir en leur nom. La représentation se mute en processus dynamique, relationnel et intentionnel. Il émane d'un acteur, élu ou non, s'exprimant au nom d'autres acteurs, avec ou sans leur consentement. Il faut le vouloir, l'instaurer avec ou contre d'autres, le légitimer et le faire exister dans la durée, dans diverses arènes publiques.

La représentation apparaît ainsi comme un processus co-constitutif ou le représentant « choisit » ses représentés autant qu'il est choisi par eux. Ceci rejoint le postulat de Bourdieu considérant que le groupe fait l'homme qui parle à sa place autant que le porte-parole fait le groupe. C'est parce qu'il est représenté symboliquement par son mandataire que le groupe existe réellement et fait exister en retour son représentant. Ce faisant, il précise que les individus, surtout les plus démunis, ne peuvent se constituer en tant que groupe, force capable de se faire entendre, qu'en se dépossédant au profit d'un représentant et qu'« il faut toujours risquer l'aliénation politique pour échapper à l'aliénation politique » (Bourdieu, 1984 : 49). Les plus démunis, isolés et sans parole, ont le choix entre se taire ou être parlés. Or, « parler au nom de, c'est faire taire celui au nom duquel on parle »¹⁶ (Callon, Rabeharisoa, 1999 : 224), et le représentant produit indéniablement cette invisibilisation des autres alors qu'il les parle.

C'est la légitimité à parler « au nom de » qui transpire derrière les tourments liés à la représentativité, à la représentation, au rôle de représentant. Quelle est la légitimité des personnes tirées au sort ? Et quelle serait la légitimité de personnes désignées ou élues par une infime partie de la masse des allocataires ? La légitimité du représentant est centrale, et elle joue à différents niveaux. Tout d'abord, dans l'entre-soi du représentant, ce que nous saisissons lors des rencontres départementales avec les représentants actuels. Chacun se demande au nom de qui, ou des quels, il parle. Ne pas savoir avec certitude si « on » a le droit de parler au nom des autres prive parfois de la capacité à s'exprimer, à s'opposer, à questionner avec aplomb. Cette base instable questionne aussi la légitimité accordée au représentant par ses interlocuteurs lors des EP, puis par les autres allocataires qui, pour la majorité, ne savent même pas qu'ils ont des représentants. Et quand on leur apprend, la colère gronde. Ainsi, un allocataire se sentant floué en découvrant qu'il avait deux représentants :

« Mais c'est des représentants à moi, de moi ? [...] (*rires*) Mais c'est qui ces gens ? Ils ont été élus ou quoi ? [...] Moi j'apprends que des gens sont mes

¹⁶ « Dans la construction de l'espace public, le mécanisme de l'articulation par lequel la parole est recueillie, transportée, puis exprimée est évidemment central. L'arène suppose des locuteurs qui parlent au nom de ceux dont ils portent la parole et qui adressent cette parole à une certaine audience. La délégation de parole et son transport s'appuient sur un travail spécifique dont la violence ne peut être totalement extirpée. Une autre manière de pointer cette violence est de faire observer que toute délégation finit par produire un monopole, au moins temporaire, de la prise de parole, et, par conséquent, par réduire au silence celui qui délègue sa parole à quelqu'un d'autre. L'entrée dans une arène publique - ce que nous nommons articulation -, se paye par conséquent d'un refoulement, d'une réduction au silence. » (Callon, Rabeharisoa, 1999 : 224).

représentants, je sais même pas qui c'est, pourquoi ils sont là. Faut pas déconner, c'est le Conseil Général qui les a choisis, ça sert à rien. »

Extrait d'entretien avec un allocataire

Car une légitimité s'éprouve dans les faits. C'est d'ailleurs ce que précise Saward, la légitimité se mesurant dans « l'acceptation (*de la prétention à représenter*) par les constituants et les audiences intéressés » (Saward, 2010 : 144). L'acceptation et ses preuves sont multiples et diffuses. Elles peuvent s'incarner dans le vote (même d'un petit groupe), par des enquêtes d'opinion, par des actions conduites par les représentants qui gagnent ainsi leur légitimité comme des faits de guerre. Quoiqu'il en soit, l'épreuve de la légitimité des représentants est un incontournable. Ceci nous autorise à boucler la boucle en nous invitant à ne pas chercher ce que serait la représentation, ni quels seraient les représentants adéquats, mais à trouver quel est le contenu du mandat et comment il va fonctionner pour, au final, répondre aux premiers questionnements.

c_Évaluer

Enfin, conjointement à la mise en place de représentants des allocataires dans les EP, l'article L.115-2 pose « le principe large d'une participation effective des personnes intéressées à la définition, la conduite et l'évaluation des politiques d'insertion ». Là encore, peu de précisions, d'orientations sont mises à la disposition de ceux qui auront à charge l'application de la loi. Il est possible de considérer qu'il s'agit d'une formidable opportunité offerte par le législateur aux maîtres d'œuvre du dispositif RSA ou, à l'inverse, une décharge en terme de responsabilité sur ce qui pourrait advenir à la fois de la représentation et de l'évaluation de la politique publique par et pour les allocataires. Quoiqu'il en soit, les institutions ont à expérimenter la mise en place de l'évaluation du dispositif, alors même que le principe d'évaluation les traverse continuellement en interne, puisque « la révision chronique des pratiques sociales à la lumière de la connaissance de ces pratiques fait intimement partie du tissu des institutions modernes » (Giddens, 1994 : 47).

Penser l'évaluation du dispositif par les allocataires va rajouter à la révision, tout en réattribuant, au cours de la recherche-action, sa polysémie au terme évaluer. Évaluer, qui s'est construit à partir du substantif *value*, recèle le sens de valeur, de prix tel qu'il était usité du XII^{ème} au XVII^{ème} siècle. Et ce n'est que par extension que sa signification actuelle consiste à « estimer (les qualités, les potentialités de quelqu'un) » ou « estimer les chances qu'un événement se réalise » ou encore « fixer approximativement (une quantité, une distance) ». Son étymologie et les utilisations qui en découlent signalent cette tension persistante entre une orientation objectiviste et quantitative et une orientation subjectiviste et qualitative.

En quoi consisterait une évaluation d'un dispositif tel que le RSA ? Pour Brigitte Bouquet (2009), l'évaluation comporte plusieurs aspects et visées. Elle doit estimer la cohérence entre les différents objectifs et entre ces objectifs et les moyens mis en œuvre, mais aussi l'efficacité, mesurant si les ressources mobilisées ont été bien utilisées et si les résultats sont à la mesure de ces moyens. En parallèle, l'évaluation

doit jauger l'efficacité en jugeant si les effets propres de la politique institutionnelle et des actions sont conformes aux objectifs ainsi que l'effectivité par la recherche des conséquences pour les usagers et pour la société. Et enfin, la pertinence, en analysant les objectifs, les moyens et les pratiques en regard de la nature des problèmes pris en charge. Une évaluation du dispositif par les allocataires reviendrait donc à mesurer la cohérence, l'efficience, l'efficacité, l'effectivité et la pertinence dudit dispositif. Le Conseil national de l'évaluation, par un décret du 18 novembre 1998, concentre les objectifs précités en les subsumant sous un objectif principal, celui « d'apprécier l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre ».

Le principe d'évaluation, rejoignant en cela celui de représentation, se situe entre contrainte et opportunité de démocratie. C'est à la fois une obligation légale peu orientée alors qu'elle est problématique au regard de la structuration du dispositif comme une possibilité de modifier les postures, pratiques, représentations de l'ensemble des acteurs en replaçant au centre de l'activité un débat autour des valeurs et de l'éthique des actions conduites pour, par et dans le dispositif.

Blondel détermine quatre courants de pensée autour de l'évaluation (Blondel, 2009). Le premier qu'il nomme « évaluation technocratique » et dont il situe l'émergence en 1968 avec la mise en place de la rationalisation des choix budgétaires (RCB), aurait pour finalité le développement égalitaire par le développement de grands programmes d'investissement plutôt que de gestion. À cette période, l'évaluation ne s'effectue que rarement a posteriori, elle est une sorte d'état de lieux permettant l'élaboration de nouvelles politiques publiques plus efficaces. Le deuxième courant fait basculer l'évaluation de la recherche de l'efficace à l'efficience. Blondel la présente comme une évaluation managériale, qui prend de l'ampleur à partir du début des années 80. Dans un contexte de décentralisation, de remise en cause de l'utilité des politiques publiques par les tenants de l'ultra-libéralisme qui se déchirent avec les partisans de l'État-providence, et de suppression d'instances évaluatrices (comme le Plan urbain). Ainsi, l'évaluation d'efficience vérifie si les services publics, en tant que moyens, sont aisément accessibles et si leur mission peut profiter à tous. Une évaluation d'efficacité, celle qui apparaît dans les années 1980, consiste prioritairement à étudier le rapport entre objectifs (quantitatifs) assignés à une action et quantité d'actions produites. Le critère d'efficacité introduit nécessairement la notion de ratio (ou de seuil) puisque « mesurer et juger » l'efficacité d'une action nécessite au moins l'existence d'indicateurs d'usage qui, eux, sont fondamentalement arbitrairement édictés. Pour résumer, « l'évaluation d'efficacité est à la logique du résultat ce que l'évaluation d'efficience est à la logique des moyens » (*Ibid.* : 78).

C'est à la fin des années 80 que réapparaît l'évaluation participative à visée démocratique sur laquelle le rapport Wresinski (1987) a une certaine influence. Institutionnalisant la catégorie des « nouveaux pauvres », le rapport fait état d'une corrélation entre situation économique précaire et auto-exclusion de la participation citoyenne. Le rapport dit Viveret en 1989 intègre la problématique de la citoyenneté des « nouveaux pauvres » et fournit le document le plus argumenté et finalisé quant à l'importance qu'il y a d'instaurer une politique d'évaluation à visée démocratique dans le champ des politiques sociales. Auparavant, certaines évaluations de ce type avaient émergé timidement, notamment dans le cadre des politiques urbaines. Ces démarches participatives partent de l'hypothèse selon laquelle la « mesure » des effets d'une

opération de politiques publiques n'a pas de sens si elle est du ressort exclusif d'un groupe d'acteurs spécifique. Dans ce sens, l'évaluation suppose un croisement des points de vue entre les parties prenantes, ce qui, en retour, suppose une socialité des acteurs. Enfin, Blondel fait état d'un dernier courant, l'évaluation à visée de performance qui se développe à la toute fin des années 2000 et qui rejoint l'évaluation managériale.

Dans le cadre du RSA, il semble que ces différents courants de l'évaluation se croisent perpétuellement dans le maillage du dispositif¹⁷ (à l'évaluation du dispositif par les allocataires se superpose celle des cadres par leurs supérieurs, à chaque niveau, celle des Unités locales, celle des départements, voire celle des allocataires dans le cadre de leur suivi) alors que c'est l'évaluation participative, offrant des regards croisés, qui paraît être la plus pertinente dans le cadre de la participation. Cette dernière poursuit des finalités qualitative et démocratique en s'intéressant fondamentalement au sens et aux valeurs que les uns et les autres (allocataires et professionnels) confèrent à l'action alors que les évaluations à visée performative s'intéressent à l'impact quantitatif des actions. C'est la tension entre les deux orientations possibles de l'évaluation qui réapparaissent ici et qui seront aussi discutées au cours de la recherche-action.

Car l'évaluation du dispositif par les allocataires est un des angles morts de la participation dans la Loire. Elle le restera d'ailleurs pendant un temps long au cours de la recherche-action, non pas que l'évaluation soit anecdotique et secondaire mais parce qu'elle implique qu'un ensemble de représentations et de pratiques soit bousculé afin d'advenir sereinement. En somme, à l'image de ce qui se produit pour les représentants des allocataires, la mise en place de procédures évaluatives est laissée à la discrétion des Conseils généraux auxquels il est intimé d'innover, d'expérimenter en tenant de bout en bout le respect de l'application du dispositif dans la rigidité des fonctionnements institutionnels et la participation des allocataires pris dans cette inflexibilité.

Or, la présente recherche-action se donnait pour visée de fournir des critères d'évaluation de la participation des allocataires au dispositif, c'était notamment un objectif du Conseil Général de la Loire. Finalement, le processus de recherche-action a identifié et produit de multiples effets d'évaluation au delà de la seule participation et permis de dégager les conditions pour mettre en œuvre le dispositif de façon à ce que la participation soit possible... pour autant qu'elle le soit à cet endroit. En ce sens la recherche-action n'a pas été une évaluation qui se serait contentée d'apporter des réponses à la question posée, elle a provoqué des déplacements, des traductions.

¹⁷ Et au-delà, à l'instar de la philosophie de l'évaluation décryptée par Martucelli (2010), nouvelle philosophie de gouvernement dont il dégage les huit principes fondateurs : tout est susceptible d'être mesurable et, à terme, soumis à évaluation, tout le monde se doit d'être évalué et mis en concurrence dans l'idéal d'une plus grande démocratisation et objectivation de l'exercice du pouvoir, l'évaluation en s'appuyant sur des critères techniques et des référentiels communs assure une gestion plus transparente du pouvoir, en tant que mode de gestion l'évaluation permet une meilleure utilisation des ressources économiques et humaines, elle augmente aussi l'efficacité en faisant émerger les bonnes pratiques pour décliner par la suite des recommandations universelles, elle motive et implique sans relâche les organisations et les individus qui y participent puisqu'ils cherchent à s'améliorer continuellement en vue de la prochaine évaluation, elle légitime les organisations en rendant le pouvoir plus efficace et transparent, et elle inaugure une nouvelle ère dans la rationalisation de nos sociétés. Autant de principes dont l'auteur va démontrer l'inexactitude.

II. Une recherche-action sur la participation : mise en abyme

« Il s'agit d'une chasse ; on y harcèle parfois le même raton laveur au pied de plusieurs arbres, parfois plusieurs ratons laveurs près du même arbre, il arrive même qu'il n'y ait aucun raton laveur dans aucun arbre. »

Nelson Goodman, *Manières de faire des mondes*

A L'état des lieux de la participation dans la Loire

S'interroger sur la participation des allocataires au dispositif RSA nécessite un préalable : inventorier ce qu'il en est de la perception de cette participation auprès des acteurs de terrain, capter les points de vue et dispositions de chacun, et saisir l'existant tout en dressant les possibles à venir. Ce sont là les motifs de la réalisation de ce que nous pouvons appeler un état des lieux de la participation sur l'ensemble du département. Il n'est pas exhaustif, et n'avait d'ailleurs pas ambition de l'être ; il s'agissait principalement d'établir où en était la participation, les contradictions qu'elle soulevait, en quoi elle pouvait consister, et ce qu'il pourrait advenir. Notre parti-pris a été de considérer que la participation ne concernait pas que les allocataires, pas plus qu'elle ne pouvait se réaliser uniquement dans les lieux qui lui étaient dédiés, pour peu qu'ils existent. La méthodologie révèle donc ce que nous évoquions précédemment concernant la conception de ce qui se cache derrière le flou de l'évidence « participer ». À quoi, comment, avec qui, pourquoi ? Ce n'est pas de cette manière que les acteurs de terrain ont été questionnés, mais c'est dans ce quadruple objectif. Méthodologiquement¹⁸, cet état des lieux s'est étalé sur quatre mois d'enquête au cours desquels ont été rencontrées soixante-seize personnes en différents lieux. Parmi les enquêtés, trente-sept sont des allocataires (quelques uns ne le sont plus au moment de l'entretien), trente-neuf sont des professionnels de l'action sociale, principalement des référents de parcours et des techniciens. Pour ces derniers, les rencontres se sont déroulées sur leur lieu de travail, ce qui induit forcément un biais que nous évoquerons plus tard. Des biais doivent aussi être mis à jour concernant les allocataires rencontrés : douze l'ont été dans des associations, vingt-deux *via* des courriers du Conseil Général sollicitant les allocataires qui s'étaient portés volontairement pour être représentants en 2009, quelques autres par l'entremise de nos terrains de recherche antérieurs. Enfin, si certains ont été rencontrés dans des

¹⁸ Le détail de la méthodologie est situé en annexe p. 156.

locaux institutionnels, la majorité des allocataires a choisi un autre lieu de discussion : le café, le domicile (le sien ou celui d'un autre).

Ces sessions d'entretiens ont été doublées de phases d'observations dans les locaux des Unités Locales d'insertion et dans les Équipes pluridisciplinaires. Ces temps d'observations se sont multipliés dans la suite de la recherche-action, sous d'autres formes parfois. Il a été possible de suivre partiellement puis en intégralité des sessions d'un groupe d'action collective, de revenir dans les Unités Locales d'Insertion, de poursuivre les réunions, d'entamer l'observation du groupe ISIC¹⁹ au sein du CG, de participer à la constitution d'un groupe d'action collective avec les administrateurs de l'Agasef et des allocataires, de suivre en pointillés la mise en place d'actions collectives par les référents de l'Agasef et bien sûr d'envisager les Copil en tant que lieu d'étude et non pas seulement comme des espaces dans lesquels se discutent l'étude.

1_Le RSA : un maillage inintelligible et disqualifiant

a_Le sentiment de déqualification sociale

Dans la majorité des entretiens, c'est la relation aux autres et, par ricochet, à soi, qui est modifiée par le statut d'allocataire du RSA. Un allocataire a ainsi rompu des relations amicales, ou plus exactement l'inverse. :

« Quand on dit « j'ai le RSA », c'est comme si c'était une maladie. Et quand on le dit pas et qu'on écoute ses amis parler, on entend « oh mais ils veulent pas bosser » ou alors « oh mais ils gagnent plus que nous alors qu'on bosse ». Alors là, on se dit qu'on a bien raison de rien dire. [...] Mais c'est sûr aussi que y'en a qui en profitent, mais c'est pas tout le monde. Moi je veux travailler. »

Extrait d'entretien d'un allocataire

En sus, nombre des allocataires rencontrés bénéficient des services du Resto du Cœur ou de la Banque Alimentaire, ce qui amplifie ce sentiment de honte. Pour certains, la difficulté est telle qu'ils préfèrent de ne pas avoir recours à ce type d'aide qui serait « le signe que je suis tombé bien bas » (*un allocataire*). Une autre personne rencontrée habite non loin d'un centre de distribution de nourriture, il y a été bénévole par le passé. De fait, il connaît une partie des bénévoles actuels qui ne sont pas forcément informés de sa situation. Il n'y va donc pas. Le secret autour de la réalité de sa situation doit être préservé et si certains proches savent, d'autres ne doivent pas en être informés, notamment parce qu'ils couperaient les ponts avec lui :

« Honnêtement, les gens savent pas.[...] (*parlant d'un ami*) Je pense qu'il saurait ma position, pfff, éjecté ! »

Extrait d'entretien d'un allocataire

¹⁹ Groupe Intervention Sociale d'Intérêt Collectif qui a bénéficié, suite à un accord entre la DIE et l'IREIS, de rencontres régulières entre stagiaires, tuteurs et représentants des deux institutions. Nous abordons cette expérience plus loin dans le document.

L'évocation du mépris social à l'égard des allocataires du RSA est invariablement corroborée d'une précision faite par tous les allocataires : certains en profitent et jettent l'opprobre sur tous les autres, réellement en difficultés. Ceci expliquant possiblement l'intransigeance de certains représentants en EP. Le soupçon n'est jamais loin, pour ne pas en être entachés, chacun rappelle qu'il y a des « profiteurs » ce qui excuseraient en partie le mépris social dont sont victimes l'ensemble des allocataires. Et comme si ailleurs, loin de l'assistance, les « bons » travailleurs ne profitaient pas eux-aussi de différentes choses. Plus encore, c'est en fin d'entretien que les personnes rencontrées ont parfois abordé des territoires habituellement interdits aux « assistés ». La question des faibles revenus ramène les personnes à ne traiter que de leur survie, évoquer le reste serait presque indécent. Certains ont tout de même sourit lorsque nous leur avons posé des questions sur ce qui participe à l'existence et la différencie justement de la survie. Nous avons pu alors traiter des vacances, du souci de soi, des notes astronomiques de téléphones portables, de l'envie d'acheter tel ou tel bien, du désir de posséder internet (auquel souvent se juxtapose « pour la recherche d'emploi », une seule personne a parlé de sa possibilité de télécharger de la musique ; un luxe ?).

À ce sentiment de déqualification sociale, s'adjoint celui d'être livré à soi-même dans la jungle des possibles (et des impossibles) de l'insertion et de bénéficier d'un traitement en-deçà de ce que chacun est en capacité de faire.

Les contrats aidés sont alors envisagés comme des impasses, du fait de leur non-reconduction simultanément à l'absence de proposition d'embauche suite au travail fourni.

« Ma référente était contente pour le contrat aidé, moi ça me faisait rien [...] C'est une politique de colmatage »

Extrait d'entretien d'un allocataire

En fait, cet allocataire trame cette histoire *a posteriori*. Dans son récit, tout laisse à penser qu'il espérait bien plus que ce contrat-là. Il avait certes été déçu par le contenu du poste, mais il s'y rendait s'en rechanger pour « tisser des liens, prendre des contacts ». Les allocataires ont une lucidité assez désarmante quant à la réalité du marché de l'emploi et connaissent bien l'impact de la cooptation et du réseau de connaissances qui permet d'accéder à l'emploi. Pour tous ceux qui ont accepté des contrats aidés, c'était l'établissement de ce réseau professionnel qui était en ligne de mire. Puis, une fois le contrat terminé, c'est la désillusion :

« Parce que le contrat aidé, c'était un an non-renouvelable ?

-Non-renouvelable. Là, je m'étais proposée au collège, y'a un poste qui se libérait, moi je m'étais présentée pour le poste, ils ont jamais voulu.

Pourquoi ?

-Ils m'ont dit la raison, « on préfère prendre des personnes qui sont déjà au Conseil Général ». Que moi je connaissais le collège, le travail, je savais tout et j'étais apte, mais ils ont dit non. Même la personne qui me suivait, elle me dit « non on prend des personnes qui travaillent déjà au Conseil Général, il faut attendre le deuxième tour et avant le deuxième tour on

quitte la région 42 et on va dans la région lyonnaise pour voir si des personnes veulent venir travailler ici ». [...] C'est bête parce que moi qui cherche, j'ai 39 ans, j'aimerais bien me caser dans une entreprise pour être embauchée... En plus ils étaient contents de moi. »

Extrait d'entretien d'une allocataire

Quand bien même la non-reconduite du contrat aidé est précisée à l'allocataire, ceux qui en ont bénéficié espèrent toujours pouvoir poursuivre leur activité. Il demeure incompréhensible pour les personnes d'être « employables », d'être de « bons employés » pendant un an seulement. Certains s'investissent démesurément, ayant le sentiment d'être en période d'essai, quitte à accepter ce qui leur paraît intolérable. Lors de son contrat aidé, une des personnes rencontrée a été confrontée à des réflexions racistes de la part de ses nouveaux collègues de travail :

« Pourtant je suis resté pour prouver que je peux le faire, que je pouvais m'adapter et faire des efforts. [...] Je voulais porter plainte mais j'avais l'espoir d'entrer au sein de la structure. »

Extrait d'entretien d'un allocataire

Cela n'a pas été le cas finalement. Les contrats aidés, dont nous ne remettons pas en cause l'utilité, peuvent se révéler à double tranchant pour l'allocataire : entre reprise d'une activité, monstration de sa capacité à travailler (si elle est mise en doute...) et à s'investir dans un emploi et sensation que l'on met l'individu à l'épreuve tout en lui signalant que cela va durer un temps, pas plus. Les bénéficiaires des contrats aidés oscillent entre deux attitudes : s'investir pour prouver ce qu'ils valent, rester sur la réserve car le contrat n'a pas vocation à durer dans le temps. Certains dépensent beaucoup financièrement pour se rendre à leur emploi temporaire, pour y trouver une place, voire pour y établir des liens permettant d'assurer la pérennité de ce poste qui ne devrait pas l'être. Au final, la plupart sont déçus car leurs efforts les conduisent très souvent à bénéficier des allocations chômage, rien de plus.

À ceci se rajoute un processus de classification et d'étiquetage qui revient à considérer que les allocataires sont avant tout des bénéficiaires. Dans son texte *les Pauvres* (1998 [1907]), Simmel observe que les individus nommés ainsi ne forment pas un groupe en raison du sentiment d'unicité qui les lierait les uns aux autres, mais sont constitués en tant que groupe par le traitement qui leur est réservé. Pour l'auteur, la pauvreté est « un phénomène sociologiquement unique » dans lequel sont regroupés :

« [...] un nombre d'individus qui, de par un destin purement individuel, occupent une position organique spécifique à l'intérieur du tout ; mais cette position n'est pas déterminée par ce destin et cette condition, mais plutôt par le fait que les autres (individus, associations, communautés) essaient de rectifier cette condition.

Ainsi, ce n'est pas le manque de moyens qui rend quelqu'un pauvre. Sociologiquement parlant, la personne pauvre est l'individu qui reçoit assistance à cause de ce manque de moyens. » (*Ibid.* : 101-102)

Il poursuit en précisant que l'assistance dont ce groupe doit bénéficier se fonde sur la structure sociale, signifiant ainsi que son objectif n'est fondé que sur la mitigation des inégalités sociales (« manifestations extrêmes de différenciation sociale ») « afin que la structure sociale puisse continuer à se fonder sur cette différenciation » (*Ibid.* : 49). Pour Simmel, c'est la réaction de l'ensemble du corps social à l'égard des pauvres qui doit être observée. Si nous suivons sa proposition, nous pouvons supposer que le fait de bénéficier (ou de pouvoir bénéficier) de l'assistance induit certains effets sur les individus concernés et que les implications des procédures d'assistance participent à l'élaboration de cette « expérience commune partagée » (Pichon, 2007 : 274) qu'est la situation d'allocataire d'un minima social.

C'est ce qui se produit avec les allocataires du RSA qui ne forment groupe qu'en raison de cette allocation. Car, si les institutions produisent des catégories, les catégories produisent à leur tour des effets sur les groupes constitués qui renforcent alors la catégorisation et les procédures des institutions. Ainsi, la catégorisation des individus revient à induire un certain nombre de phénomènes rétroactifs (Foucault, 1966). Les effets produits par ces classifications agissent sur les individus ainsi classifiés, orientent les politiques élaborées à leur sujet qui renforcent à leur tour les classifications. « L'effet de boucle » théorisé par Ian Hacking (Hacking, 2001) influe tout autant sur la recherche qui y participe elle aussi, les classifications devenant plus stables à mesure que la science se les approprie (et qui est de plus en plus sollicitée pour les élaborer en amont). Ce processus que Hacking dénomme « la fabrication des personnes » les étiquette, et s'assure de diverses manières qu'elles se conformeront à ces catégories (*Making up People*).

Ceci en appelle aussi à la théorie de la prophétie auto-réalisatrice développée par Robert K. Merton (Merton, 1997 [1949]) et qui revient à expliciter comment une affirmation, une catégorisation permet d'induire des comportements qui tendent à la rendre réelle. Les catégories stabilisent les flux de la vie sociale et créent même, jusqu'à un certain point, les réalités auxquelles elles s'appliquent.

Pour preuve, cette recherche-action dont l'intitulé initial évoque les « bénéficiaires du RSA », alors que nous préférons parler d'allocataire, déplaçant légèrement le curseur de la grille de lecture de la situation des personnes. Etre allocataire ou bénéficiaire, on peut, finalement, balayer la question en se disant que la réalité vécue par les personnes reste la même, peu importe les termes usités. Or, la manière de nommer une situation produit un implicite.

Parle-t-on de la même chose selon que l'on utilise le terme d'allocataire ou celui de bénéficiaire ? Les personnes bénéficient-elles d'une aide ou sont-elles allocataires d'un droit ? Car on ne peut pas bénéficier d'un droit. Un droit s'obtient, se protège, s'applique, se revendique. Peut-on faire de même avec une aide, une assistance (ce dernier terme pose d'ailleurs problème lorsqu'il est muté en celui « d'assistanat », largement employé aujourd'hui, et dont l'aspect péjoratif doit nous remémorer l'origine, puisque c'est un néologisme popularisé par le Front National et la droite dure dans les années 80) ? Et peut-on penser notre situation en société sans utiliser les classifications établies au sein des institutions (Douglas, 2004 [1986]) ?

L'expérience vécue des allocataires, leur dénomination récurrente sous le terme de bénéficiaires signale clairement les dénis de reconnaissance dont ils font l'apprentissage quotidien. Or, l'accompagnement doit pallier (en partie) ces dénis en

octroyant les formes de reconnaissances essentielles pour un individu pour qu'il puisse « être acteur » de son existence.

Afin de saisir en quoi consiste la reconnaissance pour chaque individu, Honneth (Honneth, 2002) reprend les trois formes fondamentales de reconnaissance énoncées par Hegel (Hegel, 1998 [1807]) qui correspondent chacune à trois types de rapports sociaux. En premier lieu il s'agit des rapports interpersonnels au sein de la famille qui peuvent être élargis à l'entourage. Ils sont cruciaux dans les mécanismes de la reconnaissance et c'est sur leur base que peuvent se greffer deux autres types de rapports : les rapports juridiques directement liés au statut de la propriété et de la citoyenneté et les rapports sociaux qui distribuent les formes d'estime humaine (par l'activité sociale au sens large, de l'investissement de soi dans la cité au travail)..

La reconnaissance interpersonnelle est celle qui produit la confiance en soi, et elle s'éprouve en grande partie dans le rapport que l'individu entretient avec son entourage (familial, amical, professionnel, social). Il s'agit pour l'individu d'être reconnu comme un être de valeur par d'autres personnes qui lui confèrent ainsi certaines qualités. Le déni de cette forme de reconnaissance peut entraîner une destruction de l'identité personnelle trop radicale pour que l'individu dispose encore de ressources psychologiques et symboliques nécessaires à la révolte individuelle. Dans une certaine mesure, la relation avec les référents, et possiblement d'autres relations avec des intervenants associatifs, peut limiter certains aspects de ce déni de reconnaissance.

La deuxième forme de reconnaissance se situe dans la possibilité pour l'individu à être sujet de droit, et à être reconnu par autrui comme sujet de droit. À travers le respect et l'application des droits auxquels peuvent prétendre les allocataires, les référents leur envoient un signal bien spécifique : celui de la reconquête de la place de chacun dans l'espace commun partagé par tous. Plus encore, en travaillant à cet accès au droit avec les personnes, elles œuvrent de concert pour une reconnaissance juridique. L'accompagnement est susceptible d'apporter, dans la même mesure, une troisième forme de reconnaissance, dite « sociale ». Il s'agit de conférer aux individus une valeur pour le reste de la société, de les autoriser à être utiles à l'organisation sociale en y participant, et qu'un assentiment fasse écho à cette activité (professionnelle ou pas). Les « projets de vie », de réinsertion remplissent en partie cette fonction. Mais des limites sont là aussi clairement définies. La reconnaissance sociale qui s'élabore par l'activité professionnelle est parfois, malgré elle, une reconnaissance en négatif. Lorsque des emplois dévalués sont les seuls proposés aux individus, une signification est portée quant à ce qu'ils représentent.

Emmanuel Renault soulève une des objections qui peut être apportée aux théories de la reconnaissance en précisant qu'elles semblent effectivement se concentrer sur un simple rapport de « je » à « tu », laissant en dehors de l'analyse l'aspect social des situations concernées (Renault, 2004). Or, il ne s'agit pas uniquement d'un rapport de particulier à particulier qui se déroulerait dans un « en dehors » social. Bien au contraire, comme l'illustrent les dénis de reconnaissance juridique, il est nécessaire d'envisager ce type d'interaction comme une traduction des rapports sociaux dans leur forme la plus palpable : celle qui commande aux relations entre les individus, issus de groupes sociaux dont les caractéristiques sont définies par l'organisation sociale.

Si un déni de reconnaissance juridique est possible, ce n'est pas du simple fait des individus qui ont à charge de faire appliquer la loi, c'est parce que la loi rend possible

les modulations de son application selon les individus. Cela peut s'étendre aux formes de reconnaissances interpersonnelle et sociale, vu que pour la première les limitations de la relation d'accompagnement peuvent être comprises comme inhérentes à la pratique du travail social (les professionnels sont formés afin de tenir l'autre à distance) et dans la seconde, l'absence de reconnaissance ou la reconnaissance en négatif qui est proposée par les référents ne dépend pas uniquement du bon vouloir des institutions: elles proposent aux allocataires ce que la société veut bien leur donner.

Les relations de reconnaissance permettent donc « d'évaluer les rapports sociaux conditionnant le rapport je/tu, selon qu'ils favorisent ou empêchent la reconnaissance » (*Ibid.* :182). Si, poursuit l'auteur, les institutions ne produisent pas elles-mêmes de la reconnaissance ou du déni, elles sont la matrice sur laquelle se développent les conditions qui permettent soit de stabiliser les relations de reconnaissance entre individus, soit de perpétuer les obstacles à leur développement. Les logiques individuelles se superposent aux logiques institutionnelles de sorte que « les attentes de reconnaissance n'existent jamais à l'état pur, [qu'] elles sont toujours conditionnées par des formes sociales» (*Ibid.* :184). Cela suppose l'usage de stéréotypes portant sur les attributs caractéristiques d'un groupe qui donne lieu à des appréciations ou dépréciations.

Cela nous amène à saisir à nouveau l'importance de la notion de « dispositif » RSA, car les dénis de reconnaissance, les manques de considérations et, à l'inverse, la préservation (ou la réapparition) des formes de reconnaissances ne dépendent pas que de l'action des référents, ni même du Conseil Général en tant qu'institution qui porte un projet politique. Si le portage de projets visant à placer les formes de reconnaissances au centre des valeurs de l'institution (et ainsi le fait de donner la priorité aux actions des référents qui vont dans ce sens en leur accordant, à leur tour de la reconnaissance) est essentiel, il doit se faire de concert avec les autres entités qui forment le dispositif. Ainsi, la CAF, dont les instructions de dossiers de demande RSA sont fortement remises en cause par leur systématisation administrative et le manque d'informations apportées aux (futurs) allocataires, participe à la mise en place, ou non, des formes de reconnaissance. De même, les différents partenaires et les prestataires du Conseil Général, mais aussi Pôle Emploi, dans leurs actions, leurs relations avec les allocataires produisent des effets sur les situations des allocataires. Ceux-ci ont par ailleurs souvent le sentiment de ne pas être considérés par Pôle Emploi et les prestataires qui proposent des formations qui sont jugées inadaptées, voire manquant clairement de compétences (alors qu'elles intiment aux allocataires d'en avoir) de la part des instructeurs.

Justement, la question des compétences des allocataires est aussi au centre des interrogations autour de la reconnaissance. Certains d'entre eux relèvent les difficultés qu'ils ont à identifier les compétences acquises au cours de leurs expériences professionnelles ou extra-professionnelles. Certains parcours n'ont pas été validés par des obtentions de diplômes, ces derniers attestant des compétences (du moins en théorie) des individus. Plus encore, d'autres allocataires (et parfois les mêmes) possèdent des compétences qui ne sont plus reconnues, jugées obsolètes, incomplètes, voire inutiles. Le déni est ici particulièrement violent pour ceux qui se voient devenir « inemployables » (et qui se voient devenir des « inutiles au monde » pour reprendre l'expression de Robert Castel). Il ne s'agit plus alors de penser

uniquement en terme de compétence mais de s'autoriser à penser en terme de capacité, *i.e.* en moyens d'action dans un contexte donné avec ses « bagages » sociaux et professionnels, plutôt que d'intimer sans cesse les individus à se « perfectionner », « à se former » pour la énième fois (ce qui ne doit pas annihiler les possibilités de formation pour ceux qui le désirent, tout en faisant un inventaire raisonné des formations disponibles et de leur réelle valeur sur le marché du travail).

b_L'opacité du dispositif

C'est la « volonté de savoir » comment les choses se passent qui a motivé nombre des allocataires rencontrés à répondre au courrier de 2009 : « *on ignore ce qui se passe en interne, comment on dispatche les budgets* ». Pour certains, après explication du courrier par leur référent, c'est ce dernier qui a conseillé d'y répondre favorablement car c'était là un moyen de mieux comprendre le dispositif, de se l'approprier. L'absence de maîtrise, de prise sur ce qui se déroule dans le dispositif place les allocataires dans une situation d'inertie : mixte de passivité subie et d'injonction à être acteur de son parcours d'insertion. Or, le parcours d'insertion est labyrinthique et les allocataires rencontrés ont des difficultés à nous tracer les lignes des possibles qui s'offrent à eux. Ils n'ont aucune idée des formations qui leur sont accessibles, des moyens de financement, et s'en remettent totalement à leur référent. Cette absence de connaissance du dispositif, de ses liens avec d'autres, des offres disponibles et de leur validité (nombreux sont ceux qui sont déçus des formations octroyées) réitère le lien entre savoir et pouvoir (Foucault, 1977), le premier étant la seule voie d'accès à une meilleure maîtrise de son cheminement et a une (re) prise de pouvoir sur son propre devenir.

Cette absence de maîtrise sur ce qui est fait et sur ce qui pourrait être fait fonctionne comme une mise à l'écart du fonctionnement du dispositif qui devient (pour la majorité des personnes rencontrées) une simple rencontre épisodique avec un référent, tour à tour appelé « assistant social », « celui du Conseil Général » et bien plus rarement « référent ». La distance au dispositif le mute en obligation, en contrainte et semble freiner l'instauration d'une co-construction du parcours d'insertion :

« On va aux rendez-vous par obligation. Ce système-là est fait pour contrôler plus que pour réinsérer, ils n'attendent qu'un faux-pas. »

Extrait d'entretien d'un allocataire

D'ailleurs, lors des entretiens, il faut sans cesse ramener les personnes vers les questionnements autour du RSA. Ils n'ont finalement pas grand-chose à en dire, et préfèrent largement s'étendre sur leurs relations avec Pôle Emploi. Leurs récriminations sont nombreuses et le dispositif RSA n'est jamais de la partie :

« J'aurais pu le faire plus tôt si on m'avait aidé à le faire (*un dossier pour intégrer une formation*).[...] Surtout que toutes ces formations sont toutes prises en charge par l'ANPE.

Mais pourquoi on vous l'a jamais proposée (la formation) ?

-Ben je vous dis, j'étais un numéro, ils savaient même pas que j'existais. On est un numéro. Ils doivent jouer comme à la machine à sous. [...] Le seul atelier que j'ai fait, c'était un atelier CV. Et résultat, le CV que j'ai fait par rapport à l'atelier création, je l'ai ramené à la dame du Pôle Emploi par rapport au poste que j'avais vu à l'hôpital, et elle me dit « mais c'est quoi ce CV ? Y'a tout à refaire ! », « mais j'ai passé deux heures à le faire ». Résultat il fallait tout refaire, tout recommencer. »

Extrait d'entretien d'une allocataire

Étrangement, cette allocataire tourne son ressentiment contre Pôle Emploi, alors que le dispositif RSA ne lui avait pas proposé cette même formation quand elle était suivie par des référents parcours. C'est un heureux (mais aléatoire) concours de circonstances qui a fait que sa formation lui a d'abord été proposée par son employeur, qui l'a financée, avant de pouvoir intégrer une école de formation suite à ce premier « coup de pouce » salvateur. La première pré-formation mise en route, Pôle Emploi propose à cette allocataire de financer la formation suivante. C'est à la fin de l'échange qu'elle constate alors que ses référents de parcours ne lui avaient jamais parlé de cette pré-formation, des possibilités d'engager un dossier de financement pour la formation qu'elle souhaitait faire.

Pour d'autres, Pôle Emploi participe du mépris social lorsqu'il intime les personnes à participer à des ateliers dont elles perçoivent l'incongruité, voire dont elles connaissent les insuffisances :

« Une formation pour les cadres qui ne valait rien ! La femme nous lisait ce qu'il y avait sur le PowerPoint, mais on avait en plus le même texte sur un document. Et on devait rester deux heures à écouter ça. Certains sont partis plus tôt, en disant « mais radiez-moi si vous voulez, je perds mon temps ici ». En fait, c'était « comment remplir un CV », mais ça ne servait à rien, et ils nous disaient des choses invraisemblables. »

Extrait d'entretien d'un allocataire

En fait, tout se déroule comme si le dispositif RSA était le versant « social » de leur situation, le versant « professionnel » relevant en totalité de leur lien avec Pôle Emploi. Pour une allocataire :

« Moi je les mets un peu avec (*Pôle Emploi*). Le RSA, les gens seraient un peu plus encadrés, un peu plus suivis... Voir si la personne a une formation, si elle en a pas, se mettre en lien avec l'ANPE, travailler ensemble pour trouver une formation. [...] Pour l'instant, faut aller un peu vers l'un puis un peu vers l'autre. Faudrait créer un lien entre les deux. Même quand vous allez au Pôle Emploi, ils vous demandent pas. Parce que c'est pas la même filière, le RSA c'est payé par les allocations familiales, le chômage c'est autre chose. [...] Pôle Emploi, il s'occupe pas de nous. Mais le RSA, pour le trois quart des gens, c'est les allocations familiales, ça remplace le RMI. »

Extrait d'entretien d'une allocataire

Selon cette allocataire, ceci expliquerait pourquoi certains allocataires « oublient » les rendez-vous auprès de leur référent de parcours et en arrivent même à oublier le contenu du contrat qu'ils ont signé. Ainsi, parmi les personnes rencontrées, une seule a pu nous dire avec certitude et sans consulter ses documents quel était le contenu du contrat qu'elle avait signé et ce à quoi elle s'était engagée :

« Pour le travail, pour la colonie à mon fils et pour les factures, voilà ce qu'il y avait marqué sur le contrat. »

Extrait d'entretien d'une allocataire

Pour les autres, cela reste flou, anecdotique, ils se rendent aux rendez-vous parce que « *c'est une obligation pour toucher* » ou pour « *régler des factures* » comme le souligne une allocataire qui appelle par ailleurs sa référente son « *assistante sociale* ».

La question du contrat et de son contenu paraissent être des artifices pour ces allocataires qui ont l'impression de se démener seuls pour retrouver un emploi ou une formation. Et lorsqu'ils obtiennent un contrat aidé, ils ne connaissent pas précisément le processus pour y accéder. Par exemple, pour une allocataire qui précise que son « *assistante sociale ne fait rien* » pour lui trouver un emploi :

« Le contrat aidé, c'est le Conseil Général qui m'a convoquée l'année dernière à Saint-Etienne.

-Ils vous ont dit pourquoi vous ?

-Non ils m'ont pas dit, mais bon ils doivent surveiller les dossiers de l'assistante sociale, ils ont dû voir que j'étais une bosseuse que ça me faisait pas peur. »

Extrait d'entretien d'une allocataire

2_ Les équipes pluridisciplinaires : un petit théâtre de la condition humaine

a_ Un système hermétique pour les représentants et allocataires

Les disparités géographiques et les contingences locales expliquent en partie la modulation des EP qui doivent s'adapter au lieu dans lequel elles se déroulent et aux personnes qui y participent.

Mais c'est aussi la question de la place que doivent occuper chacun des membres des EP qui est soulevée ici. Si l'éventualité d'une formation ou de rencontres entre les représentants des allocataires est envisagée, elle pourrait aller de pair avec une mise au clair des rôles de chacun dans ces instances.

La charte de déontologie incitant les représentants à quitter les lieux lorsque le dossier d'une personne connue est présenté est perçu comme une nécessité par les représentants. Or, lors d'une EP, un représentant est resté dans la salle quand bien même une personne qu'il connaissait s'est présentée pour expliquer ses manquements au contrat signé.

Cette situation particulièrement dérangeante met en lumière deux éléments :

-la charte n'est pas respectée et cela ne semble affecter aucun des membres de certaines EP, voire même faire partie du « bon » fonctionnement de l'instance.

-la personne s'étant présentée pour expliquer sa situation n'était pas informée de la présence de représentant des bénéficiaires dans l'EP, et encore moins qu'il s'agissait d'une personne connue de lui. Ce dernier point ne semble pas spécifique à cette E.P. puisqu'il semblerait que la plupart des allocataires qui se présentent au cours de l'instance n'ont pas connaissance de la composition de l'équipe et semblent d'ailleurs surpris de se retrouver face à autant de personnes.

Dans plusieurs EP, il a été décidé que l'anonymat ne serait pas respecté et que le dévoilement de l'identité des personnes serait un élément de fonctionnement de l'instance. L'argument en faveur d'une telle décision est qu'à l'inverse d'un anonymat qui induit une égalité de traitement, la connaissance des personnes permettrait de mieux juger de leur « réelle » situation.

« [...] parfois y'a une personne de la réunion qui connaît de nom cette personne et qui sait que voilà, elle bénéficie du RSA mais en contrepartie elle fait du travail au noir, voilà. [...] Comme y'avait le maire, c'est beaucoup de gens de sa ville, et y'a des familles qui sont plus connues que d'autres. Non après on se dit « non mais c'est bon, eux on les connaît », donc c'est pas la peine qu'ils continuent à toucher le RSA pour 4 ou 5 gosses alors qu'en contrepartie on les voit bosser ou que les gamins... Bon, ici tout se sait. »

Extrait d'entretien d'une allocataire

Pour les allocataires qui avaient été sollicités en 2009, la suite du processus est restée obscure. Ils n'ont pas été informés du choix d'autres représentants, ni de leur renouvellement :

« On vous a pas informée de la suite ?

Non parce que j'allais pas aux réunions, moi c'était au cas où la personne avant (*sur la liste*) pouvait pas venir, nous on était, comme on dit, « une roue de secours ». Et j'ai jamais été plus loin. »

Extrait d'entretien d'une allocataire

Par ailleurs, aucun allocataire n'a donné la même version de ce qui lui a été dit lors des réunions d'information, et, tous n'ont pas appréhendé la fonction des EP de la même manière.

« Y'avait plusieurs personnes, on est venus nous chercher puis on est montés à l'étage et c'est là qu'ils nous ont dit que c'est pour regarder les dossiers, ceux qui sont capables, ceux qui méritent d'avoir le RSA, et tout ça. Moi je me sentais gênée, si on tombe sur une personne qu'on connaît ? Un voisin ou n'importe qui, c'est gênant...

Y'avait des gens qui posaient des questions dans la salle ou vous en avez discuté entre vous en sortant ?

Non même pas. Mais on a trouvé ça bizarre.

Vous dites « nous », vous en avez discuté avec d'autres ?

Pendant la réunion, on se disait c'est quoi exactement ce truc. Ils nous disaient, « par exemple vous, on a votre dossier dans les mains, on va discuter à la suite de votre contrat que vous avez signé, si vous le suivez bien, si vous êtes aptes à avoir le RSA, qu'on le dise à la CAF : « voilà cette personne est apte à travailler », ainsi de suite quoi. [...] Y'avait trois personnes qui se sont présentées, je sais plus les noms, elles ont dit « voilà, on s'occupe des dossiers qu'on reçoit, les dossiers à risques, pour voir si la personne est bien handicapée puis on fait suivre à une personne. » « Vous êtes intéressés ? ». Moi j'ai pas levé le doigt. »

Extrait d'entretien d'une allocataire

L'impression d'être sollicités pour participer à un « petit tribunal » des allocataires a été ressentie par une majorité des personnes ayant assistées aux réunions. Est-ce qu'il s'agit là de ce qui s'est réellement dit dans les réunions ? On peut bien sûr en douter, mais cela révèle les traductions qui ont été faites par les allocataires de ce qu'étaient les EP. Qu'il s'agisse de ceux qui les ont envisagées comme des tribunaux et qui ont été soulagés de ne pas avoir été représentants ou de ceux qui les ont vues comme des moyens de sanction et de récompense des « bons » et « mauvais » allocataires, l'EP est toujours pensée comme une mise en accusation (ce qui implique aussi la possibilité de défendre) des allocataires. Une représentante nous rappelle par ailleurs le caractère ambigu de la dénomination, de « pluridisciplinaire », c'est le disciplinaire qui fait sens, non pas en tant que transversalité des composantes de l'équipe mais en tant que moyen de coercition.

Les réorientations ne sont jamais évoquées, soit par les personnes présentes aux réunions d'information, soit par les représentants, seule la suspension de l'allocation semble être traitée.

« On a plus un regard extérieur, quand on voit les dossiers... Y'a des gens qui ont peut-être plus de circonstances atténuantes. [...] Y'aurait pas eu les représentants, les gens auraient peut-être été radiés. On a peut-être sauvé deux ou trois familles. Après y'a des gens où on était plus « ah non, non, eux ils le méritent pas ». »

Extrait d'entretien d'une allocataire

Entre ceux qui sont « à sauver » et ceux qui « ne méritent pas », l'EP a de faux airs de purgatoire, et les « circonstances atténuantes » nous ramènent à des considérations plus terrestres, mais aussi bien plus juridiques.

Parmi les allocataires qui avaient montré leur intérêt pour participer aux EP mais qui n'ont finalement pas été « retenus » pour devenir représentants, aucun ne semble avoir été informé de la suite de la procédure. Lors d'un entretien, nous apprenons ainsi à un allocataire que des représentants sont en place dans la majorité des EP depuis le courrier de 2009 et qu'ils siègent mensuellement. Ce monsieur, pourtant fort motivé au départ et ayant un discours mesuré et réfléchi à propos de l'instance, n'avait pas connaissance de son existence, quand bien même il avait assisté à la réunion d'information. Il n'y avait pas eu de suite selon lui, sinon il suppose qu'il en aurait été informé ? Il semblerait que non.

b_Quelle place pour les représentants ?

Cependant, même informés de la tenue des EP, de leur organisation et familiers des procédures, les représentants actuels ou passés ne peuvent pas définir leur rôle de manière précise, et surtout unanimement. L'un d'eux se présente comme « délégué », les autres ne parviennent pas à donner un contenu à leur rôle. Lorsqu'on leur demande ce qu'ils ont le sentiment de représenter, chacun se défend de représenter les autres allocataires et d'aucuns rappellent qu'ils ne peuvent apporter que le regard d'une personne qui traverse (ou a traversé) une situation semblable à celles évoquées en EP. Or, ces mêmes allocataires précisent que les situations sont très diverses, qu'il n'y a pas « un » allocataire du RSA, mais des parcours dont la pluralité pose question quant à la notion de représentation par le vécu du RSA.

Cette position ambigüe explique possiblement plusieurs éléments observés en EP :

- la difficulté à opposer un avis contraire à celui majoritaire dans l'EP et plus encore à l'argumenter pour lui donner un poids.
- les jugements parfois expéditifs et tranchants des représentants sur les situations présentées.
- le glissement de la situation travaillée en EP jusqu'à la sienne. Certaines situations font écho (parfois de manière inédite) à ce qui s'est déroulé dans le parcours du représentant. Dans un même temps, les représentants sont présents pour apporter leur point de vue de part leur vécu. Ces glissements parfois importuns seraient donc inhérents au rôle tel qu'il est proposé actuellement.

Ainsi, la crainte de voir les représentants se muter en avocats des dossiers présentés est annihilée. Ils sont bien souvent plus sévères, comme si le soupçon d'être un « mauvais allocataire » pouvait être contaminant et qu'en refusant la sanction, on devienne complice des manquements d'autrui, jusqu'à laisser supposer que l'on serait, quelque part, un peu comme lui. La volonté d'extirper du dispositif les « profiteurs » est ainsi récurrente. Ceux qui « *ne veulent pas travailler* », « *touche plus que moi alors qu'il fait rien* » sont invariablement dénoncés dans les entretiens, de manière plus ou moins argumentée.

L'ambiguïté du rôle de représentant ne paraît pas avoir été travaillée avec ceux qui ont été ou sont actuellement en EP. Il y a bien eu une première réunion dans laquelle une charte a été signée, le rôle expliqué à nouveau, mais personne n'a pu nous dire ce qui avait été clairement précisé à ce moment-là. Ainsi, chacun organise comme il le peut sa relation au rôle, souvent de manière solitaire. Seuls deux représentants se retrouvent après les EP afin de faire un *debriefing* informel autour d'un café. Une autre représentante a trouvé cette idée intéressante, mais n'y avait jamais pensé avec l'autre représentant. Pour elle, à chaque fin d'EP, il y a un retour au domicile, sans discussion autour de ce qui s'est passé, des décisions prises ou de son positionnement. Par ailleurs, lors des entretiens auprès de certains représentants, ceux-ci ont précisé s'être « *formé sur le tas* », ce qui semble convenir à la plupart d'entre eux. Ils découvrent les mécanismes du dispositif au fil des EP et ne bénéficient pas de retour sur expérience. Bien qu'il faille se prémunir d'une forme de professionnalisation des représentants (les entretiens nous instruisent sur cette tentation rencontrée par certains), une formation *a minima* et/ou des sessions trimestrielles de retour sur

expérience pourraient participer à ce que le rôle de représentant soit clarifié et puisse se développer au sein des EP.

Le risque de la professionnalisation est à comprendre comme une désillusion pour les représentants. Trois d'entre eux nous fait part de leur adhésion à ce rôle pour poser les premiers jalons d'une insertion à venir dans le « social ». La fonction de représentant devient un tremplin pour l'insertion, ce qui, en soi, est plutôt positif. Si ce n'est que dans les situations évoquées, c'est la fonction elle-même dans une instance du Conseil Général qui laisse espérer une insertion au sein du Conseil Général en tant que professionnel. Ce risque peut aussi être entendu comme une précaution à prendre à leur égard puisqu'une trop grande sollicitation des représentants qui pourrait les enfermer dans ce rôle et les éloigner de leurs intérêts propres en leur faisant miroiter un statut qu'ils ne posséderont pas (du moins par ce biais).

c_ L'impact des récits sur les autres et sur soi

Pour un observateur extérieur, ce qui est le plus frappant au cours d'une EP, ce sont les bribes d'histoires de vie qui sont disséminées au fil des dossiers. On apprend que le numéro 32 est une mère célibataire de 42 ans avec quatre enfants dont un handicapé, que le numéro 14 est un homme célibataire de 32 ans domicilié à l'association Triangle, qu'il a rempli sa télédéclaration CAF mais ne s'est pas présenté au rendez-vous. De petites histoires très factuelles et simultanément incroyablement imprécises. Ce double positionnement interroge : que sait-on de ce dossier ? Pour certains, le récit est prolixe, les détails foisonnent, l'histoire est alimentée : un mot du référent, une lettre de l'allocataire. Pour d'autres, on ne sait rien, et on assiste à une succession de présentations similaires : le sexe, l'âge, la situation familiale, présence/absence aux rendez-vous, déclaration CAF.

Et certaines bribes d'histoires sollicitent la compassion ; la mère célibataire avec enfants à charge, les problématiques de santé avérées ou non. D'autres semblent faire basculer les décisions de manière quasi-automatique ; le jeune homme célibataire hébergé chez ses parents, l'homme célibataire qui fuit le dispositif. Cela n'est finalement pas étonnant et a déjà été largement détaillé dans des études précédentes (Astier, 1991, Pitrou, Bitboul, Lemaire, 1991)). Mais cela n'empêche pas un sentiment d'arbitraire d'envahir l'observateur extérieur. Les numéros (factices) évoqués plus haut en sont les témoins.

Le numéro 32 correspond à la situation de cette dame de 42 ans, qui n'a pas pris contact pour un premier rendez-vous, ne déclare rien à la CAF, et « ne semble avoir aucune activité ». Le dossier suivant, le numéro 33, est celui d'un homme né en 84, sans enfant, à taux plein, qui n'a pas fait de déclaration CAF et n'a pas pris de premier contact. Au regard de la loi, ces deux dossiers sont similaires, au regard de l'EP, ils ne le sont pas. La dame ne sera pas suspendue, l'homme si. La raison invoquée est la présence d'enfants, dont un est en outre handicapé. Les membres de l'EP supposent que la dame est débordée par la situation. Rien ne le dit, rien ne le prouve, mais chacun le suppose. L'homme quant à lui n'a pas d'enfant, il sera donc supposé qu'il n'a aucune raison de se comporter ainsi. Peu importe qu'il puisse être lui aussi débordé par la situation, car on peut l'être, quand bien même aucun enfant n'est à charge. Peu

importe aussi que cette dame puisse possiblement avoir des soutiens de son entourage, peut-être même un compagnon, alors que l'homme du dossier 33 peut très bien être dans un isolement qui l'engloutit. Plus encore, le dossier 14, évoqué précédemment, traitant d'un homme sans domicile puisque domicilié dans une structure associative et qui a pourtant fait une déclaration à la CAF mais n'est pas venu au rendez-vous, entrainera une suspension. Il n'y a aucune logique dans ces prises de décision, si ce n'est celle des représentations : la compassion vis-à-vis des enfants (dont on ne sait rien de la situation réelle), la suspicion à l'égard de ceux (et parfois celles) qui pourraient envisager le RSA comme un revenu complémentaire.

Extrait du carnet de terrain

Équipe Pluridisciplinaire_Lieu anonymé_19 avril 2012

« Quelques situations :

Dossier n°6

Monsieur qui appelle son référent chaque fois qu'il est convoqué en EP. Il semble « *réticent au contrat* », parle de « *contrôle* ». Il y a un « *fort désir de le suspendre, mais il vient de signer un contrat lors de sa dernière prise de contact avec son référent* ».

Il est illégal de le suspendre, les membres de l'EP semblent d'abord désolés. Ils pensent alors à la possibilité de réétudier son dossier à la prochaine commission pour évaluer le contrat et possiblement le rejeter. Ce n'est qu'une question de temps donc. Puis certains émettent des regrets et se disent que cette fois, les choses se passeront peut-être mieux.

On ne sait pas quel contrat il a signé, ceux qu'il avait signés auparavant. En fait, on ne sait rien si ce n'est qu'il semble être un « mauvais bénéficiaire ». On ne saura pas pourquoi il est « mauvais ».

Dossier n°9 et n°10

Suspension sans discussion. Puis une membre de l'EP (et un représentant qui dit la même chose après, il n'avait pas osé le dire) veut revenir sur ces dossiers en fin de séance. Dans ce couple de bénéficiaires, il y a cinq enfants, dont un de quelques mois. Peut-on les suspendre ? Et les enfants ?

Dossier n°13

Ajournement car changement d'adresse signalé à la CAF. Le courrier n'est pourtant pas revenu au CG, mais dans le doute... Certains rappellent qu'il faut quand même que les gens pensent à changer leur adresse sur tous les documents.

Dossier n°11

Problème de santé, pas de suspension.

Dossier n°12 et n°15

Un couple qui ne répond pas aux courriers, mise en place d'une suspension pour les « *faire bouger* ». L'homme travaille depuis quelques mois, mais son CDD devrait s'arrêter en juin.

Dossier n°2

Un homme seul, dont on ne sait rien, si ce n'est qu'il est radié de Pôle Emploi depuis 2010. Cela fait basculer la suspension avec l'adhésion de tous les membres de l'EP, notamment un représentant qui dit « *ah ben oui, radié depuis 2010... pff* ».

Dossier n°3

Pas de réponse aux courriers, donc suspension, pour qu'ils « *se manifestent* » et que les membres de l'EP et le CG comprennent la situation des personnes. Le manque d'information fait qu'il n'y a rien à dire sur le dossier.

Lors de la reprise des dossiers 9 et 10, le représentant prend la parole. C'est la question des enfants qui soulève le débat. Si certains membres de l'EP sont apitoyés par la présence d'enfants très jeunes (un de 7 mois, un de 3 ans, un de 5 ans, etc.), le représentant part dans un tout autre discours. Il rappelle qu'il est parfois mieux que les enfants soient placés qu'élevés avec de mauvais parents. Il évoque sa situation « *je vois moi par exemple, si le juge avait donné mes enfants à la personne avec qui j'étais, jamais ils auraient été heureux* ». Personne ne voit le rapport entre sa situation personnelle et la situation traitée en EP, mais personne ne dit rien, et chacun l'écoute d'un air gêné. Hormis cette digression, les représentants n'interviennent pas, même si la parole leur est accordée régulièrement par le responsable, plus qu'aux autres d'ailleurs (est-ce parce que je suis présente ? Ou est-ce simplement pour leur permettre de parler ?).

Mais en fait, il y a peu de discussion en général dans l'EP alors qu'à la fin, chacun me dit que dans cette EP pour une fois, il y a eu un débat.

Les EP sont une succession de ce que Jean-François Laé appelle des « écritures de guichet » (Laé, 2008) et que l'on reconnaît par leur brièveté, leur caractère factuel et leur neutralité désirée et supposée, alors qu'elles ne le sont jamais. Comment une écriture puis un récit pourraient-ils être neutre pour un lecteur et/ou un auditeur ? Le récit se heurte à ce que nous envisageons déjà du monde qui nous entoure, il s'imbrique à nos représentations, à nos expériences profanes et/ou savantes du monde. Cela est somme toute normal, mais ce qui perturbe l'observateur d'une EP, c'est le consensus rarement brisé dans lequel les décisions sont prises, comme si les représentations étaient à ce point partagées que les divergences, les nuances s'effaçaient et que la représentation devenait la réalité.

On découvre par l'écriture comment on accompagne, qu'est-ce que prendre en charge un autrui qui souffre, et l'écoute de ces récits pourrait induire une part réflexive des professionnels sur ce qu'ils font, par ce qu'ils écrivent, mais aussi sur ce qu'ils écrivent.

Si l'on pouvait se pencher plus avant sur ces écritures, cela reviendrait à saisir ce que sait que faire attention à autrui, accompagner, et où cela peut se briser, ou bien ne jamais se réaliser dans le lien avec l'autre. Ceci amène aussi à se questionner sur les tournures pronominales utilisées dans les contrats. Christophe Trombert, dans ses travaux sur le RSA, nous rappelle à quel point ce qui est écrit (et qui peut être ensuite lu à autrui) dans le cadre du contrat produit des effets. Il se réfère ici aux énoncés performatifs dont nous parle John L. Austin (1970). *Perfom*, « indique que produire l'énonciation est exécuter une action » (*Ibid.* : 42), et c'est que démontre Trombert lorsqu'il répertorie les énoncés performatifs présents dans la plupart des contrats : « je m'engage à », « je me mobilise pour ». S'engager à faire quelque chose revient à affirmer que cette « chose » va être effectivement réalisée, quand bien même des allocataires peuvent s'engager sans percevoir que, justement, en disant cela, ils sont réellement engagés dans une action.

C'est ce retour réflexif qui est à l'œuvre lorsqu'un référent assiste, en spectateur nécessairement muet, à une équipe pluridisciplinaire. Il écoute le récit de ce qu'il a écrit, repris et travaillé par d'autres, mais sur la base de sa partition vis-à-vis de la situation d'un allocataire. Nous avons pu échanger avec un référent ayant assisté à une EP dans laquelle certaines situations qu'il connaissait (mais qu'il ne suivait plus) ont été discutées :

« Je n'écirai plus la même chose [...] Quand on entend ce qu'on a écrit, quand on voit comment les gens réagissent, on a envie d'intervenir, de dire « non ça je l'ai mal dit », « attendez il faut que je précise ça ». C'est frustrant. »

Extrait d'entretien avec un professionnel

En poursuivant la discussion, ce référent nous explique que ce qui a été dit n'est pas faux, mais que ce ne sont que des faits. C'est justement ce qui est recherché. Là où la situation se complexifie, c'est lorsque ces faits sont inévitablement interprétés à l'aune des représentations partagées et aboutissent à des décisions, parfois lourdes pour les allocataires. Le référent est dépossédé d'un écrit qu'il pensait maîtriser. Cela n'est peut-être pas plus mal, l'histoire de l'allocataire ne lui appartient pas. Cependant, elle est censée appartenir à l'allocataire, dont l'absence éclate proportionnelle à son omniprésence dans le récit fait sur lui par d'autres.

Ces « autres », les techniciens (et selon les unités, le responsable s'y joint), ont parfaitement conscience du poids du récit qu'ils apportent à l'ensemble de l'équipe. Leur travail est particulièrement ardu, lourd de conséquences et chacun s'attelle à fournir le récit le plus juste et le plus fouillé possible. Le travail dévolu au technicien dans le cadre d'une EP revient véritablement à élaborer une mise en intrigue de chacune des situations évoquées. Certains d'entre eux nous rappellent qu'ils doivent « intéresser » les membres de l'EP, souvent pris dans d'autres préoccupations professionnelles. Susciter l'intérêt, c'est aussi susciter les questionnements des membres de l'EP, raviver le désir d'en savoir plus et de prendre la mesure de chaque parcours, en bref, les techniciens tentent de faire prendre en considération chacune des situations évoquées, usant de leur compétences à raconter ces histoires pour en faire saisir toute l'épaisseur aux auditeurs. Cette mise en intrigue de la situation demande à recueillir des informations sur le parcours de chaque personne afin de ne

pas capter son histoire à un moment T, celui qui l'a conduite à ce que son dossier soit présenté en EP. En véritables investigateurs, ils travaillent chaque situation en récoltant des éléments qui éclairent la situation, mais ils ressentent une grande frustration lorsqu'ils font face à des situations pour lesquelles aucune information n'est saisissable. Il s'agit des personnes qui n'ont jamais été vues, dont on ne sait rien, tout au plus des caractéristiques administratives présentes en recoupant des dossiers. Mais l'individu lui-même file entre les doigts des techniciens et, du coup, disparaît entre les lignes du récit. Pour ces « inconnus », la sanction tombe très souvent. Elle devient alors un moindre mal, une possibilité de retrouver l'individu derrière le dossier, lorsqu'il devra se manifester afin d'obtenir à nouveau l'allocation. Et lorsqu'on questionne les professionnels sur les modulations des récits en fonction de la situation supposée des allocataires dont les dossiers sont soumis aux EP :

« - Alors effectivement, y'a une différence de traitement quand y'a une charge de famille. Très fréquemment. Parce qu'il est convenu qu'un célibataire sera moins... Enfin moins... C'est toujours difficile de dire ça... Mais y'aura moins d'impact, y'aura un impact que sur lui-même qui sera responsable de ses absences, alors que l'impact va sur des enfants qui eux sont dépendants de la maman... On embarque avec une suspension pas qu'une personne, on embarque des enfants qui sont victimes d'une maman qui est en difficultés. Victime, attention, c'est pas jugeant. Donc là y'a toujours beaucoup de temps de réflexion sur la décision quand on embarque des gosses. Et puis aussi pour répondre à la question « parfois c'est très bref », mais parfois on n'a pas d'information ! On a le nom, le prénom, l'adresse, on a rien au niveau de Pôle Emploi parce qu'ils sont pas inscrits à Pôle Emploi, on a rien au niveau de la CAF, si ce n'est quelque chose de très administratif comme la date de naissance, et y'a jamais eu de contact avec un référent. Donc les éléments sont absolument inconsistants. Et parfois, c'est par défaut, le seul moyen qu'on a de créer quelque chose qui va faire une réaction c'est de toucher au financier. Ca va l'interpeller et là le contact se fait. Malheureusement, c'est par défaut que parfois on suspend, c'est pour créer du lien, pour pouvoir travailler. Si jamais on laisse en l'état, les gens sont dans la nature, on sait pas ce qui se joue, on sait pas quels sont leurs besoins, ce qu'on peut proposer. »

Extrait d'entretien avec un professionnel

En EP, il s'agit donc de raconter des histoires, au sens noble du terme, qui se rapprochent de ce que Foucault évoque lorsqu'il compile à travers les archives institutionnelles les histoires parcellaires de ceux qui sont pris dans les mailles du pouvoir, cherchant à créer une véritable « anthologie d'existences » (Foucault, 1977), qui pourrait éventuellement s'étendre à d'autres temps et à d'autres lieux. Pour l'auteur, « l'homme infâme », celui qui est sans cesse au cœur des archives institutionnelles, c'est d'abord l'homme sans réputation, l'homme de la rue à qui il arrive, pour un bref instant, d'être tiré de son obscurité par les faisceaux du pouvoir. Dans cette lutte avec ce qui l'étreint, l'homme infâme atteint alors « le point le plus intense de sa vie ». Certes, les hommes infâmes portent le sceau de l'infamie. Mais

qu'est-ce au juste ? L'infâme, c'est ce qui est honteux, et porter ce sceau, c'est avant tout subir une forme de déshonneur, qu'il soit relatif à un acte porté par l'individu qui le conduise à certaines bassesses ou qu'il s'agisse d'une atteinte portée à son honneur par l'action d'autrui via la diffamation, la suspicion. Les récits proposés en Equipe Pluridisciplinaire font partie de ces bribes d'existence entachées d'un doute et dont l'infamie va être discutée par les membres de l'instance pour aboutir à une reconnaissance de la culpabilité de l'individu, à l'ajournement de la sanction ou à la disculpation. Ce n'est pas rien, c'est même beaucoup.

Extrait du carnet de terrain

Équipe Pluridisciplinaire_lieu anonymé _26 avril 2012

« Le monsieur qui souhaitait être reçu est à l'accueil. Il a 13 mn de retard, le RLI (responsable local d'insertion) va le chercher. Au même moment, un autre monsieur se présente à l'accueil. Il veut être reçu mais n'a prévenu personne. Il sera reçu après le premier.

Le RLI présente la situation au jeune homme. Celui-ci répond :

« Je pensais pas que c'était obligatoire les rendez-vous [...] Quand je suis revenu la semaine dernière ma référente m'a tout expliqué, et j'ai fait un courrier avec elle. »

Entre temps, il a fait de « *tout petits contrats* », qu'il n'a pas signalé. Son déménagement : il a essayé de partir à Bordeaux car il y a de la famille et espérait y trouver un emploi. Il n'a rien trouvé, il est revenu il y a peu.

Il dit qu'il est à Pôle Emploi, le RLI lui apprend qu'il en est radié car il ne s'est pas présenté aux rendez-vous ni ne s'est actualisé.

Le jeune homme ne sait pas trop quoi dire. Le RLI lui demande s'il a quelque chose à rajouter ? Non, donc il le remercie et lui explique que l'équipe va prendre une décision. Le jeune homme s'en va.

Pôle Emploi : « *C'est la première sanction ?* ». Les autres « *il était calme, il avait pas l'air stressé* », « *Il a beaucoup de dettes, qu'est-ce qu'on fait ? On hésite...* ».

Un vote est décidé : quatre suspensions contre deux non-suspensions. C'est un des représentants des bénéficiaires et un des RLI. Pôle Emploi « *Tu vas nous faire culpabiliser !* ».

Le jeune homme est suspendu.

« Second bénéficiaire à se présenter :

Avant qu'il n'arrive : Monsieur né en 78, célibataire, ne s'est pas présenté pour le renouvellement de son contrat. Il a eu d'autres contrats avant, et déjà passé en EP en janvier 2010. Il cherche du travail comme géomètre.

Cette information étonne, Pôle emploi demande « *Il est géomètre ???* », la technicienne « *Oui, oui, il a un CAP de géomètre* ». Un géomètre au RSA, cela leur semble irréaliste.

Le monsieur entre, le RLI nous présente tous à nouveau. Le monsieur s'est assis l'air renfrogné, voix très basse, veste posée sur les genoux, il tape des pieds sous la table.

Il s'explique : il travaille en intérim et a oublié ses rendez-vous. Il a essayé de contacter sa référente et a compris que « *c'était cuit* ».

« *Donc vous l'avez contactée après ?* »

« *Ben oui, sinon je serais pas là* ». Il poursuit, « *on avait rendez-vous au mois de décembre puis elle a annulé, puis c'est moi, et machin...* »

Une fois qu'il a expliqué brièvement sa situation, il demande quelle est la décision, un des RLI lui dit que ce n'est pas possible, que selon la procédure la décision sera prise après son départ et qu'il recevra un courrier. Il montre une certaine nervosité, sa voix tremble, « *Moi c'est mon seul revenu, sinon je vais à la rue* ».

Le RLI poursuit calmement mais sans plus d'explication. Le monsieur semble agacé. L'autre RLI reprend la main et dit « *on a bien compris, on sera indulgents mais c'est la procédure, ne vous inquiétez pas outre mesure* ». Le monsieur semble rassuré, il s'en va.

Les autres membres de l'EP « *Ah ben tu nous laisses pas trop le choix maintenant !* ». Le monsieur n'est pas suspendu. »

« Ces deux décisions successives me laissent une sensation étrange. Nous sommes face à deux hommes célibataires qui sont finalement convoqués pour la « même chose » : non-présence aux rendez-vous et non-renouvellement de contrat. Mais ils vont bénéficier d'un traitement différent. Le premier a certes quelques désavantages d'après ce que j'ai cru comprendre après trois EP dans le département : il est jeune et hébergé dans sa famille. Les jeunes hébergés par leurs parents sont assez mal vus et n'ont pas droit à l'erreur. Quand leurs dossiers sont traités, le RSA est envisagé comme de « l'argent de poche ». Est-ce toujours le cas ? Est-on dans l'intimité des familles dont on sait que ce qui s'y passe et les arrangements financiers ne sont pas toujours à l'avantage des « jeunes profiteurs » ?

Ce monsieur a tout de même cherché du travail ailleurs, ce qui l'a déconnecté de sa réalité stéphanoise. Mais il est revenu bredouille et est passé à côté de toutes ses réactualisations (RSA, Pôle Emploi). Son rendez-vous avec sa référente a clarifié les choses, mais pourtant il sera suspendu.

C'est les commentaires après son départ qui sont éclairants : il a des dettes, il n'a pas l'air stressé. Moi je l'ai trouvé stressé, mais comme le sont les jeunes hommes un peu « fiers et immatures », ne laissant rien paraître si ce n'est le trouble dans le silence et l'impossibilité à répondre, à se défendre, remplacés par un air détaché et sûr de soi.

Le second monsieur qui se présente à l'improviste, qui est plus agressif mais qui n'a pas d'arguments plus forts que celui du précédent à d'autres atouts : il n'est pas hébergé, il semble « avoir bien vécu » (il a 34 ans, en paraît dix de

plus, sa voix est rauque, fêlée) et fait des petits boulots. Le fait qu'il soit déjà passé en EP n'interpelle personne (comparativement à la situation précédente où c'était la première fois). Son agacement quand il n'obtient pas de réponse immédiate non plus, cela pousse même le responsable à lui répondre sans consultation des autres membres au préalable. C'est quand sa voix s'est mise à trembler, quand il a parlé de la rue, que son seul revenu stable était le RSA qu'il a fait basculer les choses. Le fait qu'il soit géomètre aussi. C'est l'attitude des personnes plus que ce qui est dans le dossier qui semble faire prendre les décisions. L'air serein n'a pas bonne presse, l'attitude acculée, de défense un peu agressive du second fonctionne mieux. »

Pour pallier l'écueil inévitable du récit d'autres sur soi, les allocataires peuvent venir en EP expliquer leur situation et la possibilité de la présence d'un accompagnateur est mentionnée dans les courriers de convocation. Il semblerait que de rares allocataires en aient saisi l'opportunité par le passé.

Quel est le cadre dans lequel s'inscrit cet accompagnement ? Toutes les possibilités sont offertes aux allocataires, allant du parent au membre associatif jusqu'à l'avocat. Mais c'est à l'allocataire qu'il incombe de trouver cet accompagnateur ce qui peut se révéler assez simple pour une partie d'entre eux (ceux engagés dans une association, ceux dont la famille est un soutien profitable, etc.) mais peut, à l'inverse, être impossible pour d'autres. Sans envisager des accompagnateurs prédéfinis (et encore moins obligatoires), il serait plus juste d'établir un ensemble de possibles (sans pour autant fermer la porte aux ressources propres de chaque allocataire) pour tous les allocataires, leur donnant ainsi le moyen de se saisir de ce droit après les en avoir informés de manière explicite (et non pas au détour d'une phrase dans un courrier). L'établissement de cette liste de possibles permettrait en outre de solliciter le réseau déjà construit autour du dispositif *via* le recours aux associations mais surtout donnerait la possibilité aux allocataires convoqués en EP de travailler leur situation avec un tiers. La convocation en EP ne serait plus uniquement un instant intimidant au cours duquel un allocataire viendrait seul pour expliquer sa situation et ses manquements. Ce moment pourrait être précédé d'une réflexion autour de sa propre situation, d'une meilleure compréhension du dispositif (pour se défendre, ne faut-il pas maîtriser ce de quoi on est accusé ?), ce qui peut conduire les allocataires à se présenter seul à l'EP, le travail d'accompagnement ayant été fait en amont.

Ce travail en amont pose aussi la question de la suite... Qu'advient-il des allocataires qui ont été convoqués, qu'ils aient été sanctionnés ou pas ? Un travail de reprise est-il effectué afin de saisir ce qui s'est passé, de donner sens à la suspension et de replacer ce moment assez inédit (s'expliquer devant une dizaine de personnes « d'autorité ») dans son parcours ?

L'EP apparaît comme un instant suspendu, une parenthèse, alors qu'elle est intimement liée à ce qui peut la précéder comme la suivre. Elle est intégrée dans un dispositif qui l'encadre, mais ceux qui ont affaire avec elle semble la voir jaillir de nulle part. L'accompagnement en EP est un saisissement du droit pour l'allocataire, il peut être vecteur d'une plus forte présence des allocataires aux EP et peut aussi donner un

sens constructif à l'instance (qui ne sera plus qu'un tribunal mais un moment de mise à plat pacifiée d'une situation qui est dans une impasse et pour laquelle un compromis irénique peut être trouvé).

Les analyses faites ici ont été pour l'essentiel exposées, en plusieurs étapes et sous plusieurs formes, auprès des partenaires de la recherche : au cours d'échanges plus ou moins formels avec les professionnels et responsables du Conseil Général, et notamment dans le cadre même des entretiens, dans le rapport de stage et le mémoire de Master de Lucile Morvant et Léopauline N'Dior, puis dans celui de Isabelle Théron ainsi qu'au cours des comités de pilotage et par le rendu d'un rapport intermédiaire rédigé par Élodie Jouve.

Ces analyses ont fait écho à ce que les premiers groupes de parole avaient commencé à identifier et aux observations menées par la MRE en parallèle mais gardées sous silence²⁰. Si elles n'ont pas été récusées, en revanche elles n'ont pas pu être entendues²¹. Ce qui, du point de vue de la recherche, était un préalable nécessaire (et d'autant plus nécessaire que les prises possibles de coopération étaient ténues) a constitué, pour les acteurs de terrain une violence difficilement supportable. L'objectivation ainsi produite, même si elle ne fait que dire ce que chacun sait, a été vécue comme une mise en accusation. Et en retour l'accusation a été pointée vers les chercheuses auxquelles il est reproché de ne rien produire, *i.e.* de ne pas faire de propositions opérationnelles. Paradoxalement, l'équipe de chercheuses avait l'impression de ne cesser de proposer des pistes, mais sans que celles-ci ne prennent sur le terrain. À ce stade le processus de traduction se trouve donc empêché : c'est en passant par d'autres actants (notamment par la rencontre avec le Conseil Général d'Ardèche) et d'autres pratiques (les actions collectives) non directement indexées à la notion de participation qu'il pourra être repris.

²⁰ Action conduite à la demande de la direction générale de la cohésion sociale par cinq associations (ANSA, ATDquart Monde, FNARS, MRE, UNIOPSS) portant sur la participation des bénéficiaires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires. Document du 18/11/2011, DGCS. Voir également : *La participation des bénéficiaires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires ; enquête en Région Rhône Alpes*, dossier de la MRE, Octobre 2011, avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, de la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

²¹ Nous découvrons pourtant plus tard que dans l'audit qui s'opère en parallèle au sein du Conseil Général le travail de fond qui s'est effectué là a sans doute permis de faire émerger des choses, de les dire, de leur donner sens. Et alors que les choses ont été relativement cloisonnées nombre d'éléments que nous avons pointés et orientations qui ont été discutées se sont trouvés repris dans le projet de service. Cf. *Infra/ Fiches propositions.* p. 126.

B Traduire en actes la participation dans la Loire : entre volontés et empêchements

Les volontés et empêchements remettent au cœur de la recherche-action les processus d'intéressement et d' enrôlement. Non plus seulement des partenaires qui initient l'expérience et qui la conduisent, mais de tous ceux qui ont affaire avec l'objet de la recherche. Elle ne peut se réaliser sans la mise en branle de l'ensemble des acteurs, parfois éloignés des préoccupations des représentants des institutions, parfois tenus à l'écart aussi. Traduire en acte, c'est traduire ce qui se dit, ce qui se pense dans les Copil auprès de ceux qui sont sur le terrain, professionnels, allocataires, administratifs et effectuer le chemin inverse pour ressaisir dans le Copil ce dont témoignent ceux qui expérimentent sur le terrain. L'enjeu ici est de dépasser les blocages de cette instance où la recherche-action se trouve d'une certaine manière cantonnée et « enfermée ».

La réflexion « à vide » autour de la participation avait vite montré ses limites, et l'idée d'inventer des sortes d'expérimentations spécifiques pour la recherche-action s'avérait peu réaliste. Ce sont les actions collectives qui constitueront l'objet de traduction central sur lequel le processus collaboratif va pouvoir réembrayer. Il va présenter pour chacun un réel intérêt car il permet, comme nous le verrons, à chacun de s'y retrouver : mode d'action qui modifie les postures vers des dynamiques de participation, pratique que certains professionnels mettent déjà en œuvre, et qui semble faire écho aux insatisfactions d'autres ou encore type d'action que les stagiaires de l'IREIS doivent développer.

Cette entrée va permettre d' enrôler les actants du projet et permettre finalement de passer certaines épreuves de légitimités²². Le conseil général d'Ardèche qui était resté peu sollicité même s'il avait participé à trois des quatre premiers Copil, l'IREIS qui devient force de proposition au travers d'un groupe de stagiaire, un groupe de professionnels du Conseil Général faisant de l'action collective et au-delà l'intérêt suscité au sein de l'ensemble du Conseil Général²³, l'AGASEF pour qui cette entrée ouvre à une véritable expérimentation qui déborde le champ de la recherche-action sur le RSA, et la « chercheuse » qui désormais semble bien pouvoir « servir à quelque chose ».

Le second objet d' enrôlement prend pour base un intérêt plus règlementaire mais qui a semblé être suffisamment fort et significatif pour mobiliser : celui de l'obligation de renouvellement des représentants des allocataires. Il opérera lui aussi des enrôlements, du côté des allocataires en particulier qui sont particulièrement révélateurs de ce qui se joue dans ce dispositif.

²² CF. en annexe (p.163) le CR du COPIL du 19 septembre 2012 qui manifeste ce moment où les choses prennent.

²³ Le reflet positif qui est enfin renvoyé par la recherche est sans doute tout aussi important pour les professionnels vis à vis de leur institution, que pour la collaboration entre les chercheurs et le Conseil Général.

1_Ouvrir des espaces de discussion et se réapproprier sa pratique : l'action collective

Dans le cadre de notre expérimentation, le vocable « action collective » est à saisir dans son acception la plus large. Cette dénomination concerne généralement des actions caractérisées par deux critères principaux : d'une part, favoriser un « agir ensemble intentionnel » dans lequel les individus se mobilisent clairement pour un projet collectif. D'autre part, cette mobilisation doit œuvrer dans une logique de revendication pour défendre un intérêt ou une cause (Neveu, 2005). Ici, nous sommes bien loin de cette forme d'agir collectif. Il ne s'agit même pas, dans un premier temps, d'accompagner la mise en place d'actions pensées et portées par les allocataires, ce qui pourrait être apparenté à de l'action collective participative.

Le cheminement est laborieux et doit s'effectuer par palier. L'action collective sera donc entendue comme concernant les projets qui demandent à être travaillés *par* plusieurs professionnels *pour* plusieurs allocataires. En bref, il est avant tout question de sortir de la relation duale imposée par la structuration du dispositif RSA en créant des collectifs aussi bien de professionnels que d'allocataires réunis autour d'un projet. Ce premier pas étant franchi, libre cours aux professionnels, aux allocataires et aux directions de développer plus en avant les projets, d'en laisser naître d'autres et de faire advenir, à terme, une action collective émanant des allocataires et des professionnels.

a_ Une pratique tombée en désuétude

L'état des lieux au niveau départemental a révélé ce manque perçu par les professionnels : l'action collective existe peu, voire, pour certaines unités, n'existe plus. À cela, plusieurs raisons, rarement argumentées et parfois en contradiction les unes avec les autres, sont présentées à l'équipe de chercheurs. D'une part, il semblerait que les actions de ce type aient été ignorées au point de ne pas avoir d'espace d'expression dans les fiches de poste des salariés. D'autre part, l'action collective qui fut largement soutenue par les centres de formation dans les décennies passées a été laissée à l'abandon dans la formation des professionnels, revenant à peine depuis quelques années sur le devant de la scène. Enfin, ces freins institutionnels à la mise en place d'actions collectives se heurtent aux attributions et au mandat des référents qui leur intiment de favoriser la relation individuelle, en face à face, et de faire respecter le binôme droits et devoirs afférents au dispositif RSA.

Car la loi de 2002 rénovant l'action médico-sociale, loi essentielle sur la question des droits des usagers, a comme porte d'entrée la personne en tant que sujet. L'article 2 de la loi modifiant le Code de l'action sociale et des familles rappelle que : « *L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté.* » Il est fait état des personnes en tant que sujets à protéger et à rendre autonomes. L'article 3 de cette loi est plus explicite encore : « *L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le respect de l'égalité de tous les êtres humains, avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux.* » Notons l'expression « chacun d'entre eux » et non pas « collectivement pour tous » :

en s'adaptant aux particularités de la personne, là aussi, le droit des usagers est individuel et non collectif.

Malgré tout, des groupes d'action collective existent au sein de la DIE au Conseil Général, même s'ils demeurent des exceptions. D'une part, quelques groupes se déroulent en partenariat sur certaines unités locales d'insertion. Mais ils sont peu nombreux et ne sont pas soutenus avec force par la DIE. Ils se greffent principalement sur les possibles qu'offrent les partenaires (comme les CCAS) afin d'être pérennes. D'autre part, il existe deux expérimentations sur une unité locale d'insertion qui ne comptent que sur les forces de la DIE pour prospérer. La première est un atelier de techniques de recherche d'emploi qui se tient depuis deux ans, dans la méconnaissance des supérieurs hiérarchiques. Cette méconnaissance a plusieurs ressorts, dont l'indifférence et le désintérêt initial des supérieurs, voire leur hostilité à la tenue d'action collective, mais aussi les réticences des professionnels à voir leur action durement acquise être réappropriée et dévoyée pour les besoins de l'affichage politique d'un Conseil Général. Cette méfiance partagée implique la discrétion et l'évitement des uns et des autres, au point que l'existence « officielle » de cette action va être révélée par la recherche-action pour en arriver à sa reconnaissance dans le projet de service à venir. La seconde action en cours dans cette unité concerne une information collective auprès des personnes qui sont allocataires du RSA majoré. Ce sont les mêmes professionnels qui s'investissent dans ces deux actions (à quelques exceptions près) et les portent à bout de bras sans bénéficier de soutien fort, tout au plus de l'assentiment de leur responsable qui leur permet quelques arrangements afin de conduire les deux actions. Cet assentiment, si faible qu'il paraisse, est pourtant ce qui permet aux deux actions d'exister, de se développer et de se réajuster perpétuellement. Le changement de poste du responsable va d'ailleurs induire de nombreuses craintes chez les professionnels qui perdent ainsi leur seul support hiérarchique.

Pourtant, l'isolement des allocataires tараude l'ensemble des professionnels. Ils constatent, estiment parfois, que les allocataires sont placés dans des situations particulièrement délicates à titre personnel et que la philosophie du dispositif RSA renforce leurs fragilités. Et l'atomisation des individus apparaît comme une antithèse au processus participatif :

« La participation, c'est quand même quelque chose de difficile, et le collectif aiderait. Parce que justement quand on faisait ces groupes, on avait le souci aussi que si le groupe exprimait une demande ou quelque chose de précis par rapport au dispositif, on le faisait remonter à la commission. On a eu fait des petites choses pour faire remonter. Oh, c'était dans les débuts, on faisait remonter qu'à Saint-Etienne on pouvait pas se déplacer parce que c'était trop cher, on faisait remonter qu'on avait pas de mutuelle, des choses comme ça. Puis au début y'avait un observatoire du RMI, y'avait des remontées départementales en vue d'évaluer le dispositif. Puis y'a la MRE qui conduit des tas de travaux en général vachement intéressants là-dessus et qui les fait remonter. Puis au niveau national il existe des lieux partenariaux pour échange là-dessus. Moi en tant qu'assistante sociale, je fais partie du réseau national des assistantes sociales, on est parfois invités à des réunions partenariales pour

évoquer ces sujets. Donc tout ça, on l'oublie, les décisions qui arrivent d'en haut, elles partent toujours du terrain... C'est pas dit explicitement puis parfois c'est des usines à gaz tellement on a voulu prendre des choses en compte. Ce qui reste important dans tout ça, c'est la souplesse. Donc comment on peut créer un dispositif cohérent, construit mais qui malgré tout est assez élastique. »

Extrait d'entretien avec un professionnel

Cette individualisation semble par ailleurs contredire la volonté de promotion de l'accès à l'autonomie prônée dans la loi de 2002. Pour le sens commun, l'autonomie reviendrait à considérer la capacité pour un individu à mener sa vie en totale indépendance, sans perturber autrui ni lui demander son appui. Or, le sens commun fait souvent l'impasse sur l'expérience commune et partagée par tous, à savoir que cette forme d'autonomie n'a jamais existé et que les tentatives pour la voir se réaliser sont le plus souvent vaines et aboutissent à la destruction des individus.

L'autonomisation des populations « assistées » apparaît aujourd'hui comme l'objectif principal des mesures sociales (Donzelot, 1994 [1984]). Ainsi l'« État actif providence » (Rosanvallon, 1995) suppose l'efficacité de tous par le biais de l'autonomie et de la responsabilisation. Un droit individualisé permet le contrôle des dépenses sociales en restreignant, si besoin est, les conditions d'obtention de ce droit. Il y a une double responsabilisation, des organismes et de leurs bénéficiaires qui se concrétise dans la mise en place de nouveaux types d'interventions qui tentent de s'adapter à chacune des personnes en s'individualisant. Les notions de « contrat » et de « projet » (d'insertion généralement) deviennent omniprésentes alors qu'elles étaient absentes du vocabulaire de l'aide sociale classique. Duvoux rappelle que la forme juridique du contrat avait pourtant vocation à être un instrument « pédagogique » (Duvoux, 2007). En demandant aux bénéficiaires de participer à la réalisation de projets d'insertion, ils sont envisagés comme des citoyens responsables et non plus comme des incapables auxquels des mesures doivent être imposées, raison pour laquelle « le contrat apparaît donc bien comme une instance de responsabilisation de prestataire ». Il semble que ce nouveau type de mesures (contrat, projet, mobilisation des bénéficiaires, etc.) fasse du bénéficiaire un sujet actif (certains diraient un « acteur ») dans les projets qui le concernent, ce qui rompt avec la tradition de l'action sociale à laquelle a largement été reprochée l'aliénation des individus. Cependant, « ces intentions respectables sous-estiment la difficulté et souvent l'irréalisme qu'il y a à en appeler aux ressources de l'individu, s'agissant d'individus qui manquent précisément de ressources » (Castel, 2003 : 71).

Les constats que nous avons faits sur le fonctionnement du dispositif, le sentiment de dévalorisation dont les allocataires faisaient état et l'insatisfaction des professionnels à enchaîner des suivis individuels avec des perspectives d'insertion souvent forts limitées à offrir allaient dans ce sens. Dans l'accompagnement individuel, même si un travail d'étayage s'opère, l'appel aux ressources de la personne peut vite tourner court, et les seules ressources de la relation ponctuelle avec le référent insuffisantes à rompre l'isolement.

Inversement, les expériences d'actions collectives conduites par l'Unité Territoriale Centre du Conseil Général de l'Ardèche semblaient ouvrir des perspectives intéressantes pour proposer d'autres modalités de travail avec les allocataires. Nous

verrons, après avoir exposé comment les actions se sont mises en place, de quelle façon les actions collectives semblent pouvoir produire une autre autonomie et une responsabilité davantage « capabilisante » que culpabilisante.

b- L'échange de pratiques comme ouverture des possibles

Le 20 avril 2012, la coordinatrice de la recherche-action et un accompagnateur emploi du Conseil Général ardéchois organisent une rencontre avec le groupe de suivi des projets collectifs de l'unité. L'intitulé de la séance n'est pas anodin, il s'agit de questionner l'« Action collective et participation : quels pratiques et enjeux communs ? ». La rencontre s'articule autour de trois temps d'échange. Il est question dans un premier temps de présenter les expériences conduites par l'Unité Territoriale Centre. Dans un deuxième temps, c'est notre expérimentation qui est évoquée. Puis un temps d'échange sur des ateliers menés dans l'unité permet à chacun d'envisager quels pourraient être les domaines et les modes de collaborations dans le cadre de la recherche-action. Ce détour auprès d'autres professionnels aux prises avec les mêmes difficultés et les mêmes questionnements opère à la manière d'un appel d'air pour les partenaires présents lors de cette journée. Les collègues qui se sont risqués à expérimenter l'action collective participative en Ardèche font état sans pudeur des imbroglios et ratés qui alimentent sans cesse leurs expérimentations. Mais ils évoquent simultanément les succès, parfois difficilement préhensibles, succincts, dérisoires mais qui témoignent de la pertinence des actions collectives, aussi bien pour les allocataires que pour les professionnels. En somme, cet échange avec des pairs permet d'aborder la question de l'échec des expérimentations et son caractère constructif. Certains partenaires semblaient repousser l'échéance de tenter des expérimentations par crainte de l'insuccès, rarement toléré dans un milieu qui produit continuellement de l'évaluation, notamment de ses salariés. À l'issue de cette rencontre la Conseillère Technique Insertion de la DIE au sein du Conseil Général rédige une note de service qui fait état de cette rencontre et insiste sur l'intérêt du développement des actions collectives. Ce sera finalement en juin 2012, après que chacun ait diffusé les apports ardéchois (non sans réception distraite et moqueuse de la part de certains collègues), qu'une première initiative est prévue par deux des partenaires afin de porter ce constat issu de l'état des lieux de la participation. Elle est acceptée, jetant aux orties les réticences exprimées jusqu'alors. La transmission des expériences en Ardèche semble avoir travaillé les esprits, quand bien même les initiatives de cette Unité Territoriale Centre soient regardées avec condescendance par d'aucuns du côté de la Loire.

c_ Le groupe-ressource ISIC : expérimentation à pérenniser ?

Car c'est dans cette dynamique que s'inscrit l'initiative de l'IREIS lorsque sa directrice sollicite l'Adjoint au Directeur de l'Insertion et de l'Emploi pour lui proposer d'accueillir des étudiants en formation dans le cadre de stage ISIC (Intervention Sociale d'Intérêt

Collectif). La présence de ces stagiaires est une opportunité partagée : d'un côté, l'IREIS peut ouvrir de nouveaux terrains de stage pour ses étudiants, de l'autre, la direction de l'insertion et de l'emploi voit ici la possibilité d'offrir un soutien à ses professionnels dans le cadre des actions collectives.

Le concept ISIC est apparu dans les années 80 par la réforme du diplôme d'assistant de service social qui prévoit dans ses enseignements sur les méthodes d'intervention d'accorder une place clairement définie à l'approche des différentes formes d'interventions sociales collectives. Le diplôme prend donc en compte deux types d'interventions sociales : l'ISI (Intervention Sociale Individualisée) et l'ISIC. L'ANAS (Association Nationale des assistant(e)s de service social), en 2007, définit l'ISIC comme « *l'action des travailleurs sociaux auprès de personnes constituées en groupe, sur un territoire ou dans une institution, avec pour objectif : d'apporter des réponses collectives à des problèmes collectifs ; de faciliter l'accès aux ressources existantes et/ou en créer des nouvelles ; de développer l'autonomie personnelle et sociale par la participation citoyenne à la vie sociale locale* ». Mais, selon le rapport annuel de l'IGAS en 2005²⁴, les ISIC peinent à se développer. Six raisons principales sont invoquées ; il semblerait que l'action individuelle reste privilégiée, que les interventions liées au collectif soient peu, voire pas, articulées à ce qui se travaille en intervention individuelle, que des générations de travailleurs sociaux formés à une période où le travail collectif ne suscitait plus d'adhésion manquent de repères, et enfin, deux derniers motifs qui concernent principalement l'évolution des représentations sur les bénéficiaires et de leur traitement social : une certaine défiance due à l'appréhension de voir des groupes de pression de bénéficiaires se développer et le développement des droits de la personne qui amenuise la place laissée au collectif.

Les freins au développement des ISIC soulevés par l'IGAS résonnent avec ceux rencontrés dans la Loire en se situant eux-aussi sur plusieurs niveaux. Si les appréhensions des professionnels existent parfois, elles sont principalement dues au manque de pratique de ce type d'intervention (ou plus exactement, pour nombre d'entre eux, au fait qu'ils aient dû délaisser ces modes d'interventions au cours des dernières années) et elles sont redoublées par les craintes de la direction elle-même qui soit ne perçoit pas l'intérêt des interventions collectives, soit les considère comme potentiellement dangereuses, soit comme étant hors contexte d'intervention, sollicitant chez les allocataires autre chose que ce pour quoi ils sont accompagnés par l'institution. Ce dernier point en appelle à la structuration des politiques sociales qui visent à accompagner les allocataires dans leur individualité.

Très rapidement, les deux institutions saisissent cette expérience pour la développer plus en avant et mettent en place un « groupe-ressource ISIC » au sein de la DIE, qui sera animé par une formatrice de l'IREIS et par la Conseillère Technique Insertion de la DIE. La première permet à ce que la méthodologie propre aux ISIC soit respectée et mieux comprise, car mieux explicitée, par les tuteurs de stage, comme par les stagiaires. La seconde assure le lien entre cette expérimentation et le soutien au développement des actions collectives sur tout le territoire, mettant cette volonté en lien avec la participation des allocataires au dispositif RSA.

Ce groupe-ressources ISIC est complémentaire des ateliers ISIC mis en place par l'IREIS sous forme de regroupements de tous les étudiants de deuxième année. Il décide aussi de s'ouvrir à d'autres stagiaires qui ne suivent pas leur cursus dans cet

²⁴ L'intervention sociale, un travail de proximité : rapport annuel 2005 de l'IGAS.

organisme de formation, le groupe-ressource suscitant rapidement l'intérêt de l'ensemble des stagiaires mais aussi de leurs tuteurs. Les stagiaires vont développer six projets pour faire émerger des groupes d'allocataires. L'un d'eux s'intitule « Accès à la citoyenneté » et vise à regrouper des allocataires présents sur un même quartier afin qu'ils s'informent sur les ressources à leur disposition et apprennent à s'en saisir sans réticence. Ce premier projet réactive le partenariat dans l'Unité Locale d'Insertion mais surtout il est celui qui s'aventure le plus en dehors des chemins déjà balisés. Il projette d'évoluer et de s'ajuster au regard des propositions des allocataires. Dans une autre unité, « Action contre l'isolement » est un projet qui se greffe sur une action existante en partenariat sur ce territoire. Il s'agit de faire se retrouver à intervalle régulier des allocataires qui estiment souffrir d'isolement social. Une troisième action s'appuie sur les réponses d'un questionnaire diffusé à l'issue d'une séance d'information collective auprès des allocataires du RSA majoré. Ces derniers ont montré leur intérêt pour acquérir des connaissances supplémentaires sur les questions relatives au logement. Le groupe nouvellement créé va s'appeler « Insertion sociale par le biais du logement » et traitera des possibilités liées à l'économie d'énergie. Cette thématique se retrouve dans les deux derniers projets. Respectivement appelés « Économie d'énergie » et « Éco-citoyenneté : réduire ses factures d'énergie », ils ont pour objectif, en sollicitant l'appui d'une association qui œuvre pour le développement durable, d'explorer les méthodes et usages qui permettent de faire baisser les factures reçues par les allocataires. Un dernier projet est à signaler, il s'agit d'un travail d'accompagnement d'une action en gestation au sein de l'Unité Locale concernée. Le stage vise à renforcer la mise en place d'information collective pour les allocataires. Le contenu et la structuration des projets ne laissent de questionner sur la façon dont est perçue l'action collective.

Cependant, l'expérimentation du groupe-ressource ISIC a ceci d'amusant que son appellation, qui a vu le jour chemin faisant, reprend celle qui pourrait dénommer de futurs groupes d'allocataires travaillant autour de la participation (ceci sera abordé dans les fiches propositions dans la partie suivante) dans chacune des ULI. Ce mimétisme révèle un sentiment qui devient de plus en plus partagé au fil de la recherche-action : la participation n'est pas que l'affaire des allocataires. En s'aventurant quelque peu, on peut même supposer que la participation, du moins sa mise en place dans les faits et dans les esprits, ne doit pas être dévolue aux allocataires. Elle concerne la direction comme les partenaires institutionnels ainsi que les acteurs de terrain, ceux qui sont au front. De fait, peuvent alors se répondre des groupes-ressources aussi bien du côté des allocataires que du côté des professionnels. La note²⁵ élaborée par la Conseillère Technique Insertion de la DIE est éclairante à plus d'un titre sur les apports de cette expérience. Ce ne sont pas tant les bénéfices directement apportés aux allocataires, ceci étant particulièrement difficile à évaluer dans le cadre de stages. À l'inverse, ces groupes-ressources ISIC rappellent les manques perçus du côté des professionnels et réitèrent le besoin d'une action collective. Par exemple, l'expérience partagée par les professionnels et les stagiaires évacue certaines craintes comme l'appréhension de la proximité avec les allocataires. Les participants au groupe notent que l'usage du prénom pour interpeller les référents,

²⁵ « Groupe-Ressources I.S.I.C., Réunion du 4 avril 2013 » par Denise Poncet, Conseillère Technique Insertion.

chose courante dans les groupes d'action collective, ne se poursuit pas dans la relation duale d'accompagnement. Les allocataires ont pleinement conscience de la distinction faite entre ces deux espaces ; celui du groupe et celui de la relation à son référent dans le cadre de l'entretien individuel. Ce point avait déjà été élucidé par les premiers expérimentateurs de l'action collective, les organisateurs du groupe Porte-Clefs, qui avaient noté la distinction opérée naturellement par les allocataires. La multiplicité des rôles endossés par le référent, comme par l'allocataire, sont une évidence lorsque l'expérience de l'action collective est mise en œuvre. Au-delà de cette « proximité relationnelle », les conclusions du groupe rappellent aussi le statut spécifique de l'action collective qui se différencie de l'accompagnement en cela qu'elle n'est pas obligatoire, ni pour l'allocataire, ni pour le référent. Cet aspect est essentiel pour éviter les dérives qui pourraient être liées à l'implantation de l'action collective dans la pratique. Certains référents nous ont signalés que des responsables d'ULI avaient inscrits d'office certains allocataires à des actions collectives, cette inscription raisonnant comme une obligation. Rappeler le critère d'adhésion volontaire des participants (allocataires comme professionnels) apparaît alors nécessaire pour illustrer en quoi l'action collective apporte une plus-value au dispositif, invariablement abordé sous l'angle des droits et des devoirs et jamais sous celui la participation. Le groupe, enfin, permet une montée en généralité et le dépassement des problématiques individuelles, sans les effacer pour autant, ce qu'avaient déjà souligné les professionnels en amont de l'expérience ISIC. En somme, cette expérience vient entériner les aspirations et intuitions d'une grande partie des référents en leur accordant une nouvelle légitimité.

d_ La reconnaissance des actions collectives existantes et à venir

Justement, du côté des professionnels, les envies d'expérimenter du collectif s'étaient exprimées lors de l'état des lieux. À ces envies s'opposent l'absence de soutien, de connaissance et de reconnaissance de l'action collective. Les professionnels veulent des garanties, leur hiérarchie s'apprête à leur en fournir, peu à peu. La mise en place de fiches d'action collective vise cet objectif. Il est question de rendre lisibles et visibles les actions collectives sur l'ensemble du département pour que les professionnels puissent se rencontrer, s'inspirer de ce qui se fait ailleurs ou, *a minima*, être informés des expérimentations en cours. Le modèle des fiches se base sur celui utilisé par la DVS.

L'accueil réservé à cette proposition est mitigé. Si elle cherche à faire connaître et reconnaître les expérimentations, elle est aussi perçue comme une tentative de canaliser les volontés des professionnels, de les brider et de les surveiller, notamment lorsque cela concerne des unités locales loin du centre décisionnaire de Saint-Étienne. La DIE va quelque peu peiner à récupérer ces fiches dont certains diront qu'elles sont mal construites, trop rigides et risquent de dénaturer le propre d'une action collective, *i.e.* sa plasticité, sa souplesse qui permet le travail en groupe sous d'autres formes et formats. Le fait est que la DIE cherche à éviter ce qu'elle a connu avec les actions collectives existantes : les découvrir par l'information d'un tiers. Il est possible d'opposer que la connaissance des actions collectives implique une capacité à les

contrôler, mais il semblerait que c'est là le prix à payer pour bénéficier d'une reconnaissance et d'un soutien hiérarchique.

D'ailleurs, l'action collective intègre le projet de service, en cours de rédaction pendant la recherche-action. L'équipe de recherche n'y a pas eu accès, malgré plusieurs demandes. Cependant, les connaissances constituées sur le terrain par les chercheurs ont permis de « jeter un œil » au document. Si l'action collective y est bien présentée, très clairement d'ailleurs, comme une des priorités du service, celle qui est citée en exemple est étrangement décrite, la description se méprenant sur l'activité réelle du groupe.

À cette première forme de reconnaissance doit s'adjoindre une seconde, plus triviale mais tout aussi délicate ; celle du financement de ces actions. C'est une préoccupation qui remonte du terrain tout au long de la recherche-action et ce dès que l'action collective se trouve validée officiellement par le service. Être soutenu théoriquement pour faire de l'action collective, c'est une chose, et pas la moindre ! Mais qu'en est-il du soutien matériel ? Au départ, cet aspect est négligé par la hiérarchie qui invoque ici la tendance des professionnels à chercher incessamment des obstacles à un aboutissement harmonieux des volontés partagées entre acteurs de terrain et hiérarchie. Mais peu à peu, le soutien financier des actions est pris au sérieux. Plusieurs contraintes freinent les possibles offerts au Conseil Général jusqu'à ce que des solutions soient trouvées et des lignes budgétaires dégagées. Les financements nécessaires sont assez faibles. Ils concernent avant tout des frais de convivialité, celle-ci étant le propre de l'action collective. Jusqu'alors, les professionnels « bricolaient » des solutions pour acheter café, collations, classeurs et autres petits matériels. Entre les fonds de tiroir et des frais de déplacement erronés, l'équilibre financier des actions collectives tenait la route. Mais le bricolage, si amusant et fédérateur soit-il, est-il le moyen pour un Conseil Général de développer un nouveau mode d'action à l'égard d'allocataires dont il a la charge ? De toute évidence, non, et l'idée du bricolage qui semblait satisfaire le Conseil Général se révèle de plus en plus insatisfaisante. La reconnaissance apportée par le projet de service se voit doublée de celle donnée par le dégagement de lignes budgétaires. La voie est ouverte.

Est-ce pour autant que chaque unité locale d'insertion se lance à corps perdu dans ce type d'action ? Les choses ne sont jamais aussi simples et le démarrage d'actions collectives nécessite un temps long. Pour certains, ce type d'actions est totalement inconnu, pour d'autres, il est un lointain souvenir, et pour d'autres encore il demande de la réflexion et la certitude d'être suivi par des pairs. La configuration de chaque unité et les spécificités qui en découlent amplifient les écarts entre territoires. Si dans une unité les actions collectives fonctionnent depuis plusieurs années, de gré ou de force, pour une autre, elles ont totalement disparu depuis plus longtemps encore au point qu'il n'y ait même plus d'espace pour en parler.

En parallèle de ces avancées, la recherche-action entame une seconde phase de travail consistant à évoquer les évolutions et les questions posées par l'expérimentation auprès de chaque Unité Locale d'Insertion. L'accueil, les enthousiasmes sont très disparates en fonction des ULI. Si en certains lieux, les professionnels ont investi directement le champ qui leur est donné, ailleurs les appropriations sont plus délicates. Dans une des ULI, les professionnels réclament du temps pour envisager à nouveau le travail sur un mode collectif, aussi bien entre eux qu'avec des allocataires. L'idée séduit mais demande à chacun de réinvestir des rôles et postures laissés à

l'abandon depuis des années. Il faudra du temps. Pour une autre ULI, la réflexion sur la mise en place d'action collective mûrit depuis bien longtemps, elle s'expérimente d'ailleurs à travers des partenariats. La transition pour mener à bien des actions collectives en interne demande là encore un temps long, et, dans cette unité, souhaite s'effectuer à l'abri des regards. Chaque unité travaille à sa propre réappropriation du vague concept qu'est l'action collective en se basant sur l'existant et les avantages et problématiques qui en découlent : non seulement le passé (et le passif) de l'unité, mais aussi le territoire sur lequel elle est implantée, les champs d'action qu'elle souhaite investir et les partenariats déjà à l'œuvre.

Extraits du carnet de terrain : Fragments ethnographiques d'une action collective

« Réunion de travail des référents membres du groupe Porte-Clef_Saint-Étienne_12 juin 2012

Cuisine du premier étage du 101 Cours Fauriel.

Je retrouve certains référents un peu avant l'heure convenue (15h30) dans leur bureau. Nous sommes cinq (plus moi), trois autres personnes nous rejoignent plus tard. Puis nous allons dans la cuisine de l'étage, lieu de la réunion.

Deux sessions complètes ont déjà été tenues, la troisième va débuter en septembre. Chaque session est composée de huit ateliers de deux heures liés à la technique de recherche d'emploi et orientés autour de quatre thématiques :

- Décrire/ valoriser ses compétences
- Sélectionner et rechercher des offres
- Faire des lettres de candidatures, particulièrement des candidatures spontanées
- se préparer aux entretiens d'embauche

Il y a environ douze personnes par atelier et quelques pré-requis sont demandés pour orienter une personne : il faut qu'elle maîtrise la langue, qu'elle soit motivée, qu'elle possède un projet professionnel défini. En ce qui concerne la maîtrise de la langue, dans les faits cela est plus souple. Ce que ne veulent pas les référents c'est un groupe où trop de personnes auraient des difficultés.

Il faut maintenir un équilibre. Je verrai par la suite que les difficultés d'expression en français ou l'impossibilité à écrire dans cette langue sont effectivement des freins pour les personnes (plus que pour les référents) mais ne sont pas des empêchements.

Le groupe est uniquement axé sur la recherche d'emploi, bien que cela sollicite toujours plus que l'emploi. Les référents parleront beaucoup de reprise de confiance en soi, d'entraide entre allocataires, de convivialité au cours de la réunion. C'est la sortie du face à face référent/allocataire qui est primordiale pour eux aussi.

Comme pour le groupe RSA majoré, je leur demande comment est né ce groupe de travail. Les réponses spontanées sont divergentes, oscillant entre « *demande des responsables* » et « *des référents* ». Les choses sont toujours plus nuancées et montrent à quel point l'émergence de l'action collective répond à deux processus :

-un des référents précise que la demande existait depuis plusieurs années. Il avait monté un « *dossier comme ça* (montrant l'épaisseur avec ses doigts) », dossier qui était « *resté dans un placard* ».

-C'est la convergence entre ces volontés des référents et le responsable qui a finalement fait aboutir le projet.

C'est donc toujours le portage par le responsable qui détermine l'existence du groupe, quand bien même les référents en avaient exprimé l'envie bien avant. Un autre élément entre en jeu : l'absence d'offre de ce type dans l'agglomération. La baisse des subventions aux associations, la difficulté d'intégrer les OAF expliquent aussi pourquoi ce projet a été porté par le responsable. Les référents pouvaient prendre une place laissée vacante sans empiéter sur les missions des partenaires.

Ils m'apportent une autre précision importante qui corrobore notre volonté de travailler sur l'ensemble du département mais par démarches territoriales, car si deux groupes d'action collective sont nés à Saint-Étienne c'est grâce aux référents et responsable qui a porté le projet, **mais pas que** : C'est aussi la configuration des lieux et la masse des référents qui autorisent l'existence de ces groupes. Ils sont tous réunis en équipe sur le même lieu et peuvent faire groupe car ils peuvent se remplacer lors des actions collectives sans perturber le fonctionnement du service. À cette réunion, au total huit référents sont présents, au moins deux sont mobilisés à chaque atelier, ce qui serait impossible dans d'autres unités ou demanderait des aménagements. [...] »

« Quatrième session_Séance du 08/01/2013_Le cercle

« Ma participation au groupe est acceptée sans trop de questions. Pourtant, ma présentation laisse à désirer, j'explique brièvement que les animateurs m'ont invitée à participer.

Cela est faux, ils m'ont poliment proposé de participer vu que je leur tourne autour depuis quelques mois. Ils m'avaient déjà laissée venir à la session précédente, sans trop savoir ce que je pouvais leur apporter finalement. D'ailleurs personne ne le sait, pas plus les animateurs que les participants, mais chacun me laisse une place.

Seul un des participants me questionne d'un air moqueur et dubitatif sur ma profession. Les représentations sur l'ethnologie, liées à son histoire et peu réactualisées, laissent toujours à penser que l'ethnologue travaille sur les « sauvages ». De quoi faire bondir le chercheur, de quoi faire bondir aussi les personnes observées, qui plus est lorsqu'elles sont en situation de précarité et qu'elles sont perçues (ou se perçoivent) comme des sauvages de l'intérieur. Ce participant s'interrogera à plusieurs reprises sur ma présence, supposant que je ne fais rien, ne sers à rien. C'est assez rassurant du point de vue méthodologique, même si pour lui cela était plutôt affligeant. [...]

Travailler les lieux et ajuster les corps

« Le vivant résout des problèmes, non pas seulement en s'adaptant, c'est-à-dire en modifiant sa relation au milieu (comme une machine peut le faire), mais en se modifiant lui-même, en inventant des structures internes nouvelles ».

Leroi-Gourhan (1964 : 17)

Chaque séance du groupe me rappelle la phrase de Pérec (1976) « lorsque, dans une chambre donnée on change la place du lit, peut-on dire qu'on change de chambre, ou quoi ? ». Et lorsqu'on change la place des tables et des chaises, est-ce qu'on parvient à s'extraire du Conseil Général, du RSA, du face à face, des droits et devoirs et de sa précarité ?

Pour les animateurs du groupe, ça y participe. Ça paraît assez vrai. Il y a même un double avantage dans la modification d'un lieu largement expérimenté par tous les participants. D'une part, les personnes viennent dans un lieu qu'elles connaissent déjà, elles ne se sentent pas parachutées ni baladées d'un lieu à un autre comme cela leur arrive régulièrement entre les institutions, les centres de formation et tous ces lieux dans lesquels on fait circuler les précaires, histoire de les « activer », de les « suractiver », de les épuiser, finalement. D'autre part, les configurations de la salle de réunion se modifient au fil des séances, en harmonie avec ce qui doit être travaillé au cours des deux heures à venir. Ou comment s'arranger avec l'espace donné, car la salle de réunion dans laquelle se déroule l'atelier a tout d'une pièce sans intérêt. Elle a l'allure austère dont seules les institutions ont le secret, avec au sol une moquette à la fraîcheur approximative, des murs d'un beige dépressif et un mobilier bon marché, typique des lieux institutionnels. Puis il y a l'odeur. Cette salle de réunion dégage une odeur nauséabonde dont personne ne peut identifier la source. Elle est utilisée pour de nombreuses réunions et pas seulement pour le groupe de travail. L'ensemble du Conseil Général a déjà transité dans cet espace pestilentiel.

Ce qui change avec la tenue de l'action collective, ce n'est pas vraiment l'odeur. C'est l'attention que les animateurs vont y apporter afin de l'effacer, de l'amoindrir pour qu'elle n'incommode pas les allocataires.

L'un des référents va même jusqu'à amener à plusieurs reprises un désodorisant d'intérieur. Sans succès. Pire encore, le mixte de l'odeur du désodorisant aux effluves de la salle élabore une odeur encore plus désagréable. Mais c'est l'intention qui compte, il me semble, ce soin apporté aux autres.

Ce soin de l'autre se poursuit dans le sens de l'hospitalité, on pourrait condenser les deux expressions en considérant que ce qui se joue ici c'est le sens de l'autre, dans la délicatesse à l'égard de ses besoins et de son confort. À chaque séance, les participants sont accueillis avec bienveillance et décontraction et par une collation. D'ailleurs, au fil des séances, il leur sera dit qu'ils peuvent à tout moment se lever pour se servir un café ou un thé. Ils ne sont pas dans l'institution scolaire en situation d'élèves, pas plus qu'ils ne sont en situation d'entretien individuel. L'hospitalité déplace le lieu, redessine l'espace ; nous sommes dans un atelier de travail collectif.

Pour cette nouvelle session, les référents ont décidé de modifier l'espace physique de la salle : les chaises formeront un cercle, et allocataires et référents y prendront place indifféremment, sans répondre à un ordre particulier. « Indifféremment » n'est pas le terme exact, il est à supposer que les référents ont pris soin de se déconnecter de leur mode d'organisation habituel et ont fait en sorte de pas être les uns à côté des autres mais de se mêler aux allocataires. Une des animatrices choisit aussi de délimiter l'entrée de la salle avec deux porte-manteaux présents dans la pièce. Il s'agit de faire une sorte d'accueil mais aussi de laisser entendre aux allocataires qu'il faut entrer par la première porte, et pas la seconde. Café, thé et gâteaux sont préparés afin d'accueillir les personnes. Toutes les victuailles sont le fruit de divers bricolages entre fonds de tiroirs, visites dans les réserves communes, apports depuis son propre domicile, achats effectués par l'entremise de faux frais de déplacements. Il faut se débrouiller pour avoir quelque chose à offrir. C'est de la considération.

Les participants qui se présentent attendent d'abord dans la salle d'attente, puis ils sont envoyés par les personnes de l'accueil. Chacun va s'installer timidement, un peu interloqué par cette forme d'accueil. C'est informel, désordonné, les référents naviguent entre les allocataires, on ne sait plus qui est quoi, si ce n'est par le sentiment d'étrangeté amusée qui se dégage des allocataires. Puis chacun s'installe sur une des chaises qui forment le cercle. Chacun, référents comme allocataires, paraît encore moins à l'aise. Le tour de présentation va commencer, les référents ont beau d'étendre l'atmosphère à l'aide de sourires et de réflexions amusantes, tout le monde appréhende cette première prise de parole publique.

Quand les participants se présentent, cela ressemble un peu à un inventaire à la Prévert : un réceptionniste en hôtellerie, un employé libre service, deux vendeurs en prêt-à-porter, un vendeur en produits numériques, deux assistantes administratives, un plâtrier-peintre, un aide de cuisine, un agent d'entretien, une aide ménagère, une assistante de vie, un chauffeur-livreur, un technicien réseaux.

Cette énumération déjà fort hétéroclite se complexifie et s'étire lorsqu'on se penche sur le cheminement professionnel de chacun. Un des vendeurs en prêt-à-porter se révèle être un ancien danseur professionnel victime d'un accident, l'aide de cuisine un saisonnier ayant exercé une multitude d'activités, l'employé libre service a été réceptionniste dans un hôtel de luxe à l'étranger, le chauffeur-livreur est un déménageur albanais, le technicien réseau un jeune étudiant tout juste diplômé...

Le premier cercle formé par le groupe comprend ainsi une multitude de petits cercles entourant chacun des participants qui est ici parce qu'allocataire, mais qui est aussi ce que sa demande d'emploi actuelle lui ordonne d'être, ce que sa trajectoire professionnelle a constitué en lui, ce qu'il est aussi par ailleurs, en dehors de l'emploi, de sa recherche, de sa demande.

C'est cette compréhension de la complexité des situations qui révèle la finesse d'approche des animateurs. Pour cette session, ils ont décidé de procéder différemment de la fois passée. Il faut avouer que lors de la précédente session, les présentations respectives des animateurs et des participants laissaient un goût étrange d'asymétrie insoluble. Les animateurs se tenaient debout, derrière des tables, face aux participants, rangés les uns à côté des autres autour de quelques tables, calés sur leurs chaises. Et si les participants avaient explicité leurs parcours et leurs attentes, les animateurs s'étaient contentés d'énumérer leur fonction. Mais sont-ils uniquement des fonctions ? Cette expérience les a déçus, leur réflexivité les a conduits à penser les choses différemment pour cette session. Ils vont bousculer les habitudes institutionnelles et se présenter réellement. Ils ne sont pas que des référents de parcours, ils ont été ailleurs et autre chose, certains sont même devenus référents de parcours par accident dans leur histoire professionnelle. Ils le disent. Certains disent aussi que c'est la première fois qu'ils animent un groupe, qu'ils ne savent pas vraiment ce que c'est. D'autres qu'ils ont des enfants, des petits-enfants. En bref, chacun, référents et participants, est ce qu'il doit être dans cet espace mais il ne révoque pas pour autant ce qu'il est par ailleurs.

Le tour de présentation permet donc de cerner la diversité des situations. Chacun est très attentif à ce que dit l'autre, s'étonnant, compatissant ou s'amusant des situations déroulées. La diversité des profils semble favoriser la cohésion. Parmi ceux-ci :

-une traductrice portugais-anglais-français ayant cumulé des CDD à la poste portugaise et ayant travaillé un an aux États-Unis se sent « *un peu paumée* » et a besoin d'être accompagnée pour savoir où elle peut et veut aller. Cette situation retient l'attention de l'homme assis à côté d'elle. Il est dans une situation totalement opposée ! Il dit sous la forme d'une fausse provocation qu'il a toujours travaillé, mais « *au noir* ». Chacun s'en amuse. Il ne cesse de le repréciser, jouant avec, en faisant une image de marque, celle de celui qui n'a pas peur de dire ce qu'il fait d'illégal. Mais cette insistance révèle autre chose : il dit aussi qu'il peut tout faire manuellement mais qu'il n'a aucun diplôme, aucune formation, aucune expérience professionnelle légale, et il a 43 ans.

Il revient là-dessus plus tard, lors du travail de groupe en expliquant qu'il ne peut pas expliquer ça de manière « *sobre* » dans un CV ou lors d'un entretien. Condamné à rester dans l'illégalité ?

-Il y a aussi un ancien danseur, qui a stoppé sa carrière suite à une blessure. Il ne savait pas quoi faire, il a suivi une formation en vente. En vente de quoi ? De tout dit-il d'un air désabusé et amusé. Il aimerait vendre des articles de sport ou de mode, deux domaines qui pourraient correspondre à ses intérêts, peut-être à des compétences ? Il pose une question lors de la présentation, il est le seul d'ailleurs. Il veut savoir s'il est obligé de venir à chaque session, ou s'il peut venir à ce qui le motive et lui pose problème, à savoir l'entretien d'embauche.

La réponse est non, il doit assister à toutes les sessions, à moins d'avoir un empêchement. Il lui est expliqué pourquoi. Dans chaque session sont travaillés des éléments qui permettent à terme de procéder à l'entretien. Les choses ne sont pas indépendantes, mais reliées, s'alimentant les unes les autres. Il semble accepter le principe, viendra-t-il à toutes les sessions ? L'entretien lui pose problème parce que, dit-il, il ne sait jamais quoi dire et quand on lui pose une question, il reste coït, un peu hébété.

-Une autre dame est ici après avoir travaillé une vingtaine d'années dans l'administration puis en indépendant. Elle fait partie des « *vieux* » qui ne trouvent pas d'emploi malgré des « *bagages* » importants. Aujourd'hui, elle est prête à changer totalement d'orientation et à se lancer dans de l'aide à domicile, « *si mon corps le permet* » (à la fin de la séance, elle dira qu'elle a beaucoup apprécié l'ambiance, les relations, elle semble enthousiaste. Elle met en lumière la pluralité des situations, et l'importance de ne pas être seul, pour une fois).

-Une autre dame a travaillé dans l'aide à domicile jusqu'à il a peu. Elle ne trouve plus rien à présent.

-Deux autres hommes ont cumulé les travaux saisonniers, un peu tout et un peu partout. Leur problème est de donner un sens à leur CV, à trouver une unité. Un peu de tout et finalement rien en totalité, ils sont voués à rester dans les petits boulots.

-Un autre homme vient de terminer de longues études en mathématiques et en informatique. Il a poursuivi sa formation pour se perfectionner et être plus employable, mais il ne trouve toujours pas d'emploi depuis.

-Une autre dame avec des enfants qui travaillait dans l'aide à domicile. Sa situation familiale ayant changé, elle ne peut plus faire des horaires trop tôt ou trop tard pour garder ses enfants (jeunes).

La mixité démontre que les diplômés ne sont pas tout. À l'inverse, elle signale à ceux qui en ont qu'ils sont assez bien pourvus par rapport à d'autres. Les choses ne s'annulent pas, elles comblent les vides possibles dans la perception de chacun.

L'heure suivante est réservée au travail de groupe. On se met autour de trois tables, par petits groupes et on nous donne des cartes à chacun. Chaque groupe doit posséder un cœur, un pique, un carreau, un trèfle et composer la totalité de ce qu'il doit y avoir sur un CV.

À la fin, après la mise en commun des travaux (les gens participent beaucoup !) on nous donne un classeur avec le calendrier des séances et le document utilisé ce jour-là. Cet objet classeur, les animateurs y tenaient pour offrir de la matérialité aux participants. »

« Ce qui est passionnant ici, c'est que les scènes illustrent à quel point l'espace, la mise en forme de l'espace provoque une mise en jeu des corps. En somme, comment l'espace fabrique les corps. Déplacer les chaises et les tables, ça ne semble pas être grand-chose, mais ça oblige à la proximité physique et au franchissement de la barrière matérielle, et symbolique, que représente la table, continuellement placée entre celui qui est allocataire et celui qui est référent. Sans cet artifice, chacun semble être remis à sa place, les uns à côté des autres.

Les animateurs se sentent mieux il me semble. Ils m'avaient signalé que lors de la dernière session, l'une d'entre eux avait agacé une participante qui ne s'était pas gênée pour le faire savoir. L'animatrice passait derrière les participants qui étaient en train de reprendre leur CV et elle avait marqué un temps d'arrêt dans le dos d'une allocataire. Remembrance de la scolarité et du sentiment d'être l'obligée de la maîtresse d'école ou sentiment d'être épiée et jugée, quoiqu'il en soit, la participante s'était énervée par cette mise en disposition des corps qui, ironiquement, réitérait topographiquement le dispositif du RSA : un allocataire sous le regard de l'assistance, à portée de vue, à portée de main. L'animatrice s'en souvenait encore quelques mois plus tard. Elle regrettait le simple positionnement de son corps qui en laissait entendre peut-être plus que ce qu'elle voulait réellement dire. J'ai trouvé cette animatrice particulièrement bonne lors de cette nouvelle session, bien plus détendue, empathique que lors de sa première expérience. Si les corps se fabriquent, nul doute que cela se fasse par l'apprentissage de leur mise en disposition et nul doute aussi que la discipline des corps influe sur la formation des esprits. Et je ne sais pas si je l'observe avec plus d'acuité ou si les animateurs ont vraiment modifié leurs postures physiques, mais aucun d'entre eux (parmi les plus investis) ne semble se situer dans l'espace comme il le faisait dans la dernière session. Les attitudes sont plus souples, les corps plus mobiles. Ils se sont ajustés à la mise en forme des lieux et à l'action, ici collective. »

« Quatrième session_Séance du 22/01/2013

Ce qui se joue ici et au-delà

Les référents qui animent le groupe me l'avaient signalé à plusieurs reprises, ils regrettent leur mode d'accueil pour les entretiens individuels. Ils vont chercher la personne en salle d'attente. Elle s'est déplacée pour répondre à un rendez-vous obligatoire et celui-ci va se dérouler dans une des salles

d'entretien, dont certaines sont même des pièces aveugles avec pour seule lumière celle du plafonnier. Le principe du groupe est le total opposé, il doit être le total opposé. Les gens reçoivent un courrier mais rien n'est obligatoire, ils peuvent interrompre leur participation au cours de la session. Ils sont accueillis dans la salle de réunion, se servent un café, discutent. Cela change beaucoup de choses selon les référents, l'un d'eux me précise que « *l'aspect collectif, c'est +++* » et que les craintes du départ sont au contraire devenues des atouts.

-Parmi ces réserves, il y a l'hétérogénéité des personnes reçues. Les responsables avaient émis des réserves quant à mêler différents milieux ou niveaux socio-pro pour ne pas déqualifier certains, en dévaloriser d'autres. D'après l'expérience des référents, c'est l'entraide qui prime plutôt que la comparaison. Ceci me rappelle un entretien avec un allocataire qui participe à une formation. Il n'apprécie pas la formation, inutile dans son contenu, inadaptée à son projet. Par contre, il apprécie les autres participants. Le seul problème pour lui, c'est qu'il les aide à rédiger les CV et leur vient régulièrement en soutien. En soi, cela ne le gêne pas, mais il me dit « *mais c'est moi aussi qui ai besoin d'aide* ».

La question de l'entraide doit tenir compte que les plus qualifiés peuvent soutenir les autres, mais qu'ils doivent eux-aussi être soutenus. Ils sont tous allocataires, les plus à l'aise avec l'écrit ou l'oral ne doivent pas que soutenir les autres.

-Autre crainte : que le groupe soit le lieu du dévouement contre le référent de parcours. En fait, dans la pratique du collectif, les animateurs ont observé que le référent n'est jamais évoqué. Il y avait une appréhension qui s'adjoignait à celle-ci, voire qui la complexifiait : comment faire si un des animateurs est aussi le référent de parcours d'un des allocataires du groupe ? Dans d'autres unités, cela semblait vraiment problématique et participait à la méfiance à l'égard de l'action collective. Ici, c'est en expérimentant que les épreuves se dressent ou s'effondrent. Celle-ci s'effondre. Un des animateurs est le référent d'une participante. Nous l'apprenons pratiquement par hasard lorsqu'ils se rappellent leur prochain rendez-vous individuel. Il n'y a pas d'interférence entre les deux situations. Quand j'en parle avec la participante, elle me dit clairement qu'elle fait la part des choses « *ici, monsieur /.../, c'est différent. C'est pour le groupe. Moi je vais gérer mes affaires avec lui dans le bureau. C'est pas pour ici* ». Deux espaces et autant de rôles sociaux pour les référents et participants.

Quand je participe au groupe, certains allocataires signalent parfois que leur référent leur a préconisé tel ou tel mode de rédaction de leur CV ou qu'il leur a conseillé de se présenter d'une manière plutôt que d'une autre. Le référent de parcours n'est jamais mis en cause, c'est la cohérence entre ce qu'il conseille et ce qui est conseillé en groupe qui est travaillé. Les animateurs prennent en compte ce que disent les participants, ce qu'a dit leur référent respectif et ils adaptent le travail en fonction. La parole du référent peut être ainsi doublée ou complétée par la parole et les paroles du groupe.

Si d'autres allocataires, d'autres référents convergent et recoupent une idée du référent de parcours, c'est peut-être que sa parole a aussi de la valeur. Alors le groupe ne travaille pas contre le référent de parcours, il converge avec ce qui se fait en individuel, le renforce ou le réoriente.

Cela se produit quand, par exemple, un des allocataires qui participe au groupe n'a pas suivi la totalité de la session. Cela a été travaillé avec son référent de parcours, l'allocataire se disant qu'il avait d'autres choses à régler avant de s'axer sur la recherche d'emploi. Il souhaite y revenir plus tard. Finalement, avec les autres référents de parcours, ce sont surtout des informations sur la présence ou l'absence des allocataires qui sont échangées. Ce n'est pas du contrôle puisque le groupe a tenu à ce que la participation à Porte-Clefs ne soit pas inscrite dans le contrat. Cela lui évite de devenir une obligation, donc une possible sanction si abandon en cours de session.

Par contre, informer sur les présences et les absences permet de revenir sur ce qui fonctionne ou pas pour l'allocataire. À l'inverse, l'évocation de la participation au groupe peut être signalée dans le dossier de l'allocataire si cela a réussi pour lui.

-Un autre intérêt qui m'avait été présenté dans deux autres unités qui ne pratiquent pas encore l'action collective : la nécessité de s'extraire d'un seul interlocuteur. C'est la question du face à face mais aussi de la possibilité de faire entendre la même chose de différentes manières par divers médiums. Par exemple, dans une de ces ULI, on m'évoquait les questions d'hygiène.

Une référente m'expliquait qu'elle n'arrivait pas à dire à certaines personnes que c'était leur hygiène, voire juste leur présentation, qui pouvait poser problème. Comment dire cela à quelqu'un dans un bureau, seul à seul ? Le groupe permet de travailler ça sans mettre les gens en accusation car c'est la dynamique qui fait que la présentation, l'hygiène vont être améliorées d'elles-mêmes par émulation.

Un animateur du groupe m'a dit lors d'une séance précédente « *l'important c'est l'intention qu'il y a derrière ce groupe* ». L'intention c'était de proposer du collectif à des personnes assez isolées qui n'ont pas accès aux ateliers Pôle Emploi ni aux formations OAF et qui ne correspondent pas aux attentes de Remise en Jeu. En somme, une grande partie des allocataires... [...] »

« De la revalorisation »

Pour en revenir à la séance du jour, il s'agit donc de retravailler son CV. Dans les autres séances, il sera question de saisir la construction d'une lettre de motivation ou encore le jeu de l'entretien d'embauche, du moins officiellement. Ce qui se joue est pourtant plus ancré. Ce sont des enjeux de fond qui sont bousculés au cours de la session.

Un des participants est en difficulté aujourd'hui. Lors de cette séance, il faut lister publiquement les compétences nécessaires à l'emploi que l'on veut occuper et, par conséquent, ses propres compétences. Il ne sait pas vraiment quelles compétences il pourrait proposer au groupe pour que cela soit inscrit sur le tableau. Il dit qu'il n'a « *pas de bagage* ».

Ce sont les mêmes propos qu'avait tenus un monsieur lors de la session précédente. Alors qu'il se préparait à entrer en scène pour travailler son CV à l'oral, il avait dit sur un ton semi-public « *mais le problème, c'est que moi, j'ai pas de bagage* ». Le semi-public, c'est une sorte de parole publique, dite pour être entendue mais avec un niveau sonore si faible qu'il n'est perceptible que par les personnes les plus à proximité. C'était mon cas. Je n'avais pas vraiment pu l'encourager, et je voyais ce monsieur d'une cinquantaine d'années, bien démuni, ses mains accrochées à son petit bout de papier sur lequel il n'avait pas écrit grand-chose. Ce n'est pas un hasard. Ce qu'il veut dire, il le dit. Mais est-il possible de le dire haut et fort ? Ne pas avoir de bagages, ce n'est pas une fierté pour lui, c'est un constat fataliste qui rappelle le bon sens populaire que chacun possède (encore ?).

Ce faisant, c'est aussi ce qu'explicite Robert Castel lorsqu'il développe la notion de support. Ne pas avoir de bagages, c'est manquer de ces supports, relationnels, culturels, sociaux, éducatifs qui font que « l'on peut s'en sortir ». Il reste à savoir de quoi on se sort ? De la précarité, du RSA, du sentiment de n'être jamais « assez » chargé de bagages ou de l'assurance que cela donne.

Trois séances plus tard, j'étais à la table de ce monsieur lors d'un travail entre participants au groupe. Il nous avait alors expliqué pendant quinze minutes le contenu de son activité de cariste avec une infime précision et un souci du détail et du travail bien fait loin d'être communs. Un des animateurs était venu redistribuer la parole tant ce monsieur était intarissable et tant les autres participants n'osaient pas lui enlever cette parole qu'il prenait enfin. C'est peut-être à ce moment-là qu'il a compris qu'il ne valait pas rien, quand il a saisi à quel point il y avait à dire sur son métier et, finalement, sur ce qui lui donne un statut social. »

L'ULI de Saint-Étienne semble faire office de figure de proue depuis que l'action collective est une pratique plébiscitée. Le groupe de travail sort de la relative méconnaissance dans lequel il était, et ce n'est pas sans susciter quelques remous. D'une part, il n'est pas de bon ton de revenir sur l'histoire de cette action collective et de la demi-ignorance de son existence jusqu'alors avec la direction de la DIE. D'autre part, le groupe de référents qui anime l'action collective reste sur ses gardes. Certes, ils obtiennent enfin la reconnaissance de leur expérimentation mais sentent poindre les aléas de la récupération institutionnelle. Enfin, les autres ULI ont l'impression d'être mises en concurrence avec celle de Saint-Étienne, oscillant entre envie de découvrir ce qui s'y fait et rejet d'une innovation qui leur serait présentée comme l'initiative du bon élève, le stéphanois. La concurrence entre ULI n'est que peu perceptible tant elles sont peu en relation les unes avec les autres mais lorsque est agité le spectre de l'unité stéphanoise, c'est la centralité de l'organisation du Conseil Général qui se révèle. Puisque le siège de l'institution est à Saint-Étienne, toutes les réunions et grands messes s'y déroulent. Chacun s'y est habitué, faute de mieux. Et, à présent, c'est encore cette unité qui est pointée comme expérimentatrice d'une pratique qui pourrait être développée partout ailleurs, selon d'autres modalités.

Ainsi, lorsque nous évoquons la pratique de l'action collective dans les Unités Locales d'Insertion rappeler l'existence de celle en cours à Saint-Etienne et la possibilité de se mettre en lien avec l'équipe des animateurs rencontrent des réactions ambigües. Les référents semblent intéressés par cette idée, ils prennent même les contacts des animateurs. Mais au bout de plusieurs mois, aucun d'entre eux n'a été contacté par un collègue d'une autre unité. La liaison semble coupée. Il nous a semblé alors que l'ensemble des ULI désiraient d'abord expérimenter chez elle avant d'échanger avec les animateurs du groupe Porte-clefs, comme s'il fallait que l'échange réponde à sa structure habituelle : que chacun ait quelque chose à partager avec l'autre, et non pas être dans une position de récepteur passif face à un émetteur qui illustre la marche à suivre pour « bien faire ».

Pourtant ce n'était pas là l'ambition des animateurs du groupe d'action collective présente à Saint-Étienne. Ils avaient même signalé très en amont à l'équipe de chercheuses que ce qui se déroulait dans cette unité ne pouvait pas advenir à l'identique dans les autres ULI. Ce n'était pas possible en termes logistiques, topographiques et en nombre de référents, ce n'était pas souhaitable non plus. Chaque unité a ses particularités liées à son histoire, le territoire sur lequel elle est implantée, les partenariats mis en place (bien plus développés qu'à Saint-Étienne), voire même au regard de la population accompagnée par les référents, fort différente selon les territoires. Il n'est donc pas question de produire de l'identique mais d'amorcer du différent dans une dynamique semblable, celle du travail collectif.

Car ce qui apparaît avec l'atelier Porte-clefs n'est pas l'absolu de l'action collective telle qu'elle existe dans d'autres dispositifs. Mais des glissements de postures, aussi bien professionnelles que purement physiques, se font jour au travers de l'expérimentation. De session de travail en session de travail, les animateurs s'ajustent, se donnent des droits à l'erreur, même à l'échec, réagencent l'action, en imaginant les prolongements et articulations possibles, sollicitent les participants pour évaluer son effectivité, bref, ils avancent dans leur professionnalité par l'expérimentation.

Ce faisant, ils semblent reprendre la main sur le dispositif en l'aménageant par leur propre action. Les limites de la relation duale proposée par le dispositif, les manquements des partenaires institutionnels, la singularisation des individus provoquée par la précarité et l'aide sociale sont travaillés en collectif autour de l'atelier de techniques de recherche d'emploi qui, finalement, touche à bien plus que la seule recherche d'emploi. L'expérimentation de Porte-Clefs nous éclaire sur les possibilités d'intervention des professionnels dans le maillage du dispositif en montrant comment ils peuvent s'en saisir pour le réinvestir avec les allocataires. Le *avec* est ici capital. Il est aussi multi-situé. Être *avec* s'éprouve dans le travail entre référents pour faire advenir l'action collective, mais il s'agit tout autant de le confronter à l'être *avec* les allocataires, et non plus face aux allocataires. C'est pour cette raison que les modifications de l'agencement des espaces physiques dans les actions collectives ne sont pas que des artifices. Elles dessinent l'espace physique et l'espace relationnel et, de fait, réaménagent les relations, et pas que les lieux. Enfin, il y a le *avec* qui concerne les allocataires. Habituellement, ils se croisent brièvement dans les salles d'attente avant leurs rendez-vous individuels, ils sont juxtaposés les uns aux autres dans les lieux de formation, dans les autres institutions où ils sont continuellement obligés de se rendre. Mais rarement ils échangent les uns *avec* les autres. Cette absence de lien entre allocataires, si elle demeure, signale fermement

que la participation au dispositif ne peut être qu'un leurre. Sans maillage des allocataires, et aussi des allocataires avec les référents de parcours, le maillage du dispositif restera hermétique à toute forme de participation. En quelque sorte, il n'y aura aucune déprise de la machinerie du dispositif si les allocataires sont condamnés à rester seuls en eux-mêmes face au maillage du pouvoir institutionnel. C'est le passage de l'autonomisation des allocataires par le dispositif à leur autonomie face au dispositif qui se joue dans ce basculement.

Et c'est à une conception plus systémique de l'autonomie que ces observations nous conduisent et qu'il nous semble devoir se référer avec Edgard (Morin, 1981). Ainsi, pour cet auteur :

« Ici apparaît dès lors le point crucial de la nouvelle autonomie : un système ouvert est un système qui peut nourrir son autonomie mais à travers la dépendance à l'égard du milieu extérieur. Ça veut dire que contrairement à l'opposition simplifiante entre une autonomie sans dépendance et un déterminisme de dépendance sans autonomie, nous voyons que la notion d'autonomie ne peut être conçue qu'en relation avec l'idée de dépendance et ce paradoxe, fondamental est invisible à toutes les visions dissociatrices pour qui il y a antinomie absolue entre dépendance et indépendance. C'est cette pensée clé d'autonomie /dépendance que la réalité nous oblige à concevoir. Et du reste, plus un système développera sa complexité, plus il pourra développer son autonomie, plus il aura de dépendances multiples. Nous-mêmes nous construisons notre autonomie psychologique, individuelle, personnelle, à travers les dépendances que nous avons subies qui sont celles de la famille, la dure dépendance au sein de l'école, les dépendances au sein de l'Université. Toute vie humaine autonome est un tissu de dépendances incroyables [...]. Vous pouvez concevoir l'autonomie d'un être en même temps que sa dépendance existentielle à tout ce qui est nécessaire à son autonomie, comme à tout ce qui menace son autonomie dans son environnement aléatoire » (*Ibid.* : 263).

Cette réticularité propre à l'autonomie est aussi envisagée par Ricoeur. Pour lui, la possibilité même d'autonomie repose sur la compréhension des formes de dépendance (Ricoeur, 2001). Ceci signifie deux choses : d'une part, que seul un être fragile, vulnérable peut devenir autonome, d'autre part que toute vie humaine s'appuie sur ces deux concepts, autonomie et vulnérabilité. Ainsi, pour déterminer ce que serait un homme autonome, capable au sens de Ricoeur, il faut élucider ce que pourrait être un homme vulnérable, dépendant, fragile. Le saisissement des capacités doit être corrélé à celui des incapacités, raison pour laquelle il est nécessaire de relier toutes les incapacités humaines à leurs capacités réciproques. Car le « couple capacité-incapacité » peut être envisagé comme « la forme la plus élémentaire du paradoxe de l'autonomie et de la vulnérabilité » (*Ibid.* : 91). En somme, c'est parce que la capacité d'un être fonctionne toujours par dépassement d'une incapacité contre laquelle elle lutte, que l'autonomie découle de la vulnérabilité.

Il reste à saisir chez Ricoeur ce qu'il comprend sous le terme de capacités. Il les envisage sous la forme de trois pouvoirs fondamentaux : le pouvoir de dire, le pouvoir

d'agir, et le pouvoir « de rassembler sa propre vie dans un récit intelligible et acceptable » (*Ibid.* : 88). À ces pouvoirs, s'adjoignent ceux liés de l'ascription et de l'assomption d'une responsabilité ; qui consistent en reconnaître ses actions et à les assumer²⁶. Il est à noter que pouvoir dire et attester de ses paroles et actes nécessitent une confiance en sa propre capacité qui ne s'éprouve qu'en étant mise en pratique et dans sa reconnaissance par autrui. Quel est le pendant du côté de la fragilité ? Pour Ricoeur, la fragilité se situe au sein même du pouvoir dire, car justement, chacun ne peut pas dire, du moins pas avec la même puissance, ni avec la même croyance en sa légitimité à dire et à recevoir l'approbation d'autrui (non pas une approbation accrochée à ce qui est dit, mais une approbation à dire). Cette fragilité est socialement et historiquement située ; elle n'est pas un fait naturel, mais renvoie aux inégalités sociales donc construites.

Plus particulièrement lors des entretiens avec les allocataires, les personnes estiment n'avoir rien de significatif à dire, comme si leurs récits n'avaient que peu d'intérêt. C'est toujours avec étonnement qu'elles constatent leur capacité à raconter leur parcours de manière quasi-ininterrompue pendant plusieurs heures, prenant alors la mesure de son épaisseur et de sa complexité et simultanément, de leur capacité à y donner un sens. À vrai dire, elles y accordent déjà un sens, ou plus exactement des sens en fonction des interlocuteurs auxquels elles ont affaire. Mais dans la situation d'entretien ethnographique, l'enquêteur n'oriente que peu le récit de son interlocuteur, le laissant libre d'aborder son histoire comme il le souhaite jusqu'à parfois s'aventurer sur des sujets en apparence loin du questionnement initial.

Et lorsque les personnes livrent enfin un récit de leur histoire, c'est les situations de mises en impuissance qui les balisent de part en part. Mises en impuissance de décider de leur devenir en ayant de « bonnes cartes » en main, mises en impuissance face à des faits accomplis, mises en impuissance dans leur possibilité d'agir, voire de faire les « bons choix » au regard des « mauvaises cartes » qu'ils possédaient :

« Sont à prendre ici en considération les modalités de distribution inégale de la puissance d'agir, plus particulièrement celles résultant des hiérarchies de commandement et d'autorité dans des sociétés d'efficacité et de compétition comme les nôtres » (*Ibid.* :91)

Si l'on s'en tient à cette vision réticulaire de l'autonomie, sa possibilité d'existence s'élabore par et avec des autrui qui permettent la construction du sujet propre à dire et à agir. Cette construction par et avec des « autres » en appelle alors à des mises *en dépendances* et *sous dépendance* de l'individu et c'est par ces mises sous et en dépendances qu'il accède au statut de sujet autonome. Ceci en revient à la notion d'autonomie telle qu'elle était envisagée en Grèce Antique puisqu'y devenir sujet passe par une épreuve initiatique visant à arracher l'enfant du monde maternel pour l'amener à accéder à la communauté des adultes.

²⁶ Cette conception se distingue d'une responsabilité juridico-morale confondue à l'imputabilité qui resitue à postériori un sens univoque à l'action afin d'en engager un auteur seul et unique qui pourra être tenu pour responsable de l'action jugée fautive et blâmable. Ricoeur « Le concept de responsabilité », in *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990. Nous reviendrons en conclusion les implications politiques d'une telle conception.

En bref, être autonome revient à être doté d'un ensemble de dépendances et à les accepter. Ce double processus paraît au premier abord plus aisé à réaliser que celui relatif aux visions actuelles erronées de l'autonomie. Dans ces dernières, l'individu doit devenir un individu pur, ayant liquidé toutes les dépendances possibles pour acquérir le statut d'individu affranchi de tout avilissement (et si l'on file l'analogie avec la Grèce Antique, on sait que l'affranchi n'est jamais considéré, pas plus qu'il ne se vit, comme un sujet intégralement libre). Dans la perception grecque antique, l'individu doit admettre deux choses, capitales et qui sont susceptibles de lui faire violence : il n'est sujet qu'à partir du moment où il admet et intègre ses différentes incapacités, *i.e.* qu'il accepte le fait qu'il n'est rien s'il est seul, d'une part. D'autre part, cette soumission à de multiples dépendances l'oblige à en valider les contraintes.

Il n'y a donc rien de facilitateur dans cette vision de l'autonomie, extrêmement ambitieuse. Elle nécessite le partage des règles de conduite, tout comme l'élaboration de places pour chacun dans le tout social. Cette double contrainte (pour l'individu, pour la société) est ce qui fait tenir les individus les uns avec les autres dans un ensemble qui les contraint autant qu'il les maintient. C'est ainsi la question de la citoyenneté qui est remise au centre du questionnement. Pour qu'un individu puisse être autonome, et non pas autonomisé, il doit être en capacité de déployer son statut de citoyen, *i.e.* développer sa puissance d'action dans un tout social dont il fait pleinement partie. Dans les premiers temps de la recherche-action, la citoyenneté des allocataires était mise en question. Pour certains partenaires, la participation devait être un des moyens de recouvrance d'une citoyenneté qui se serait évanouie avec l'obtention du statut d'allocataire. Or, comme nous l'évoquions en première partie de ce travail, être allocataire implique de fait d'être citoyen, ne serait-ce que pour pouvoir prétendre à ce droit. Les partenaires mettant en question la citoyenneté des personnes ne s'opposaient pas à cette vision pragmatique de la situation. Que voulaient-ils signifier alors par ce flottement autour de la citoyenneté des personnes ? Il semblerait que ce ne soit pas la citoyenneté qui soit à remettre en cause mais plus exactement la possibilité, la puissance de la mettre en œuvre dans un dispositif (et au-delà, dans une forte situation de précarité économique) qui fonctionne sur un mode contradictoire : les individus sont sommés d'être autonomes alors que le dispositif les autonomise, ils sont incités à être actifs alors que leur situation les prive de toute activité professionnelle gratifiante et constructive, ils sont poussés à se représenter et à se manifester socialement pour sortir du statut d'allocataire et réintégrer celui de travailleur alors que le statut d'allocataire du RSA les cantonne dans une invisibilité sociale, dans le meilleur des cas, ou dans une situation de mépris social.

Ce qui taraude les partenaires pourrait donc être formulés ainsi : comment participer de cette préservation d'une citoyenneté malmenée dans le maillage d'un dispositif si contraignant ? L'action collective apparaît comme un possible, une sorte d'appel d'air autant pour les allocataires que pour les professionnels. Envisagée de prime abord comme inutile, nuisible ou difficile à faire advenir, l'éventualité de l'action collective comme un mode d'accompagnement complémentaire à l'accompagnement individuel chemine peu à peu.

2_ Se questionner sur la forme pour révéler les enjeux de fond : le collaborateur-bénévole

Sur un autre versant de la citoyenneté, et conjointement à cette montée en puissance de l'action collective au sein des pratiques professionnelles, il s'agit de défricher le statut des représentants des allocataires. En place depuis trois années, ce statut a été assez peu questionné alors même que les représentants actuels devraient être renouvelés. L'équipe de recherche a proposé de se saisir de cette opportunité du renouvellement qui doit, légalement, se tenir pour penser ce mandat, son contenu, ses conditions et, de fait, les modalités de renouvellement. Sur ce volet également il s'agissait de trouver par où enrôler les acteurs du dispositif dans des actions qui fassent sens pour eux, (ici en l'occurrence auxquels ils soient tenus) et qui dans le même temps permettent « d'implémenter » (selon le vocable québécois) certaines des analyses demeurées jusque là inactives.

a_ Un trouble de la place

Septembre 2012. Le Copil a validé une des propositions soumises au mois de juin et réitérée dans le rapport intermédiaire de la recherche-action : il s'agit de mettre en place une première rencontre entre l'ensemble des représentants des allocataires au niveau départemental. Lors de l'état des lieux, nous avons appris aux côtés des représentants qu'ils ne connaissaient pas leurs pairs, œuvrant dans les autres EP. Ils sont d'ailleurs très enthousiasmés par l'idée de cette rencontre. Il ne reste plus qu'à l'organiser. L'organisation incombe à l'équipe de chercheurs qui se charge de réserver une salle de réunion à l'université, de solliciter à nouveau les représentants et d'envisager le déroulement de la rencontre. Une requête adressée au Conseil Général est cependant incontournable pour l'équipe : celle de s'assurer avec certitude que les représentants seront défrayés aussi bien pour leurs déplacements que pour la prise en charge d'un repas organisé à la mi-journée. L'idée qui apparaît derrière cette demande est double : d'une part que la participation ne coûte rien (financièrement) à ceux qui s'y aventurent, d'autre part que le mandat de représentant et l'investissement qu'il représente soit indemnisé au même titre que l'implication des salariés des différentes institutions qui ont affaire avec la participation.

Cette requête semble simple de prime abord, au Conseil Général notamment. En effet, le défraiement des représentants est une possibilité inscrite dans le règlement intérieur des Équipes Pluridisciplinaire, datée du 20 janvier 2010. L'article 2, intitulé « Rétribution et formation », précise ainsi :

« Les fonctions des membres des Équipes Pluridisciplinaires sont exercées à titre gratuit [...] Les représentants du rSa, attendu qu'ils ne représentent aucune institution, percevront une rétribution pour la prise en charge des frais entraînés par la participation aux équipes pluridisciplinaires. Cette compensation financière portera sur la prise en charge des frais de déplacements sur justificatifs de dépenses. Elle sera imputée sur le budget des bourses d'insertion. »

La mesure demeure jusqu'alors inappliquée, car non-demandée (par les représentants comme par le Conseil Général) dans le cadre de la participation aux EP. Seul un des représentants en a fait la demande lorsqu'il a participé aux groupes de travail organisés en amont de la recherche-action. Mais cette expérience lui laisse un goût amer : l'imputation de ses frais sur la bourse d'insertion se transforme en amputation de celle-ci d'une somme non négligeable. On peut donc s'interroger sur la pertinence d'une telle mesure, sur les moyens alloués à la mise en œuvre de la participation des allocataires et sur les contradictions qui surgissent au sein même du règlement des EP. Le mandat de représentant n'est pas pris en compte dans le contrat de l'allocataire, pas plus qu'il n'est considéré comme un moyen d'étayer le parcours d'insertion de la personne. Or, simultanément, la seule possibilité offerte aux représentants pour être défrayés de leur participation gracieuse aux EP est de solliciter dans le cadre de leur projet d'insertion une bourse d'insertion, au risque de ne plus pouvoir y recourir pour le projet d'insertion lui-même. Ce paradoxe ouvre sur une compréhension nouvelle des représentations portées sur les représentants des allocataires. Ils sont présents en EP de par leur statut d'allocataire du RSA et il semble impossible de les considérer autrement. Le recours aux possibles offerts par l'action sociale en faisant l'impasse sur les ressources proposées par le droit commun en est l'illustration la plus frappante. En tant que citoyens, et non pas en tant qu'allocataires, les représentants ne peuvent-ils pas bénéficier des modalités de défraiement sollicitées par d'autres bénévoles, dans d'autres types d'organisations ?

Ce mode de défraiement est rejeté par l'équipe de recherche qui le considère comme ambiguë, mais aussi comme relativement injuste à l'encontre des représentants qui peuvent se retrouver dans une situation délicate s'ils sollicitent par la suite une bourse d'insertion. Il semble alors que c'est du côté des possibles offerts aux citoyens qu'il faut aller chercher, et cesser de s'enquérir d'une aide quelconque mais d'un véritable défraiement entrant dans le cadre d'une mission de service public.

Octobre 2012. Une solution possible apparaît. Suite à des échanges avec l'Agasef, sa directrice évoque le statut de « collaborateur occasionnel » pouvant pallier les difficultés rencontrées pour l'indemnisation des représentants des allocataires. C'est en creusant cette piste qu'est proposé à la fin du mois le statut de « collaborateur bénévole » afin de garantir ce défraiement *a minima*.

Il s'agit principalement de permettre le remboursement des frais de déplacement et éventuellement ceux de restauration. Ces derniers sont essentiels pour le bon déroulé des rencontres entre représentants, puisqu'un repas est prévu afin de poursuivre les discussions sous un autre mode, plus convivial. Mais les représentants pourraient tout à fait se restaurer à la suite des EP pour débriefer sur ce qu'ils ont expérimenté au cours de l'instance. L'aspect convivialité n'est pas à minorer, il fait d'ailleurs partie des recommandations de l'ANSA parues en 2012. La participation est aussi affaire de ces moments considérés comme futiles, de ces « petits riens » qui donnent corps aux expériences.

Le statut de collaborateur-bénévole semble posséder deux avantages principaux, contenus dans son appellation. D'une part, les représentants sont considérés comme collaborateurs, entendu dans son étymologie, *con laborare*, travailler avec. Ils ne sont pas en-deçà, ni à côté de ce qui se déroule en EP, mais travaillent de concert avec les

autres membres, par ailleurs tous défrayés et tous rémunérés dans le cadre de leur activité principale pour assister aux EP. D'autre part, l'appréhension d'une professionnalisation des représentants est tenue à distance. Il est bien entendu qu'ils sont bénévoles et qu'ils ne seront pas rémunérés dans ce cadre, même si l'on pourrait penser qu'une rétribution serait la bienvenue. Ils travaillent donc avec les autres membres de l'EP, mais gracieusement. L'objectif de la mise en place d'un statut de ce type se base sur une équation assez simple : si l'on ne sait toujours pas ce qu'apporte le statut de représentant aux allocataires mandatés, il faut au moins s'assurer que cela ne leur coûte rien, du moins financièrement... C'est la question de l'intéressement qui se profile.

b_ Un statut et ses imperfections

Le statut de collaborateur-bénévole s'adresse :

« aux agents des collectivités territoriales et aux autres personnes qui, bien qu'étrangères à la collectivité elle-même, collaborent aux commissions, conseils, comités et autres organismes consultatifs d'une collectivité ou qui leur apportent leur concours; exemple: membres des CAP placées auprès du centre de gestion, bénévoles d'une médiathèque communale amenés à suivre une formation.... »

La possibilité de mettre en place ce statut est généralement posée à propos de la responsabilité encourue par l'administration en cas de dommage subi par le collaborateur ou causé par l'administrateur dans le cadre de son activité. Mais la qualification de collaborateur bénévole du service public permet aussi à l'ordonnateur de lui établir un ordre de mission qui permettra le remboursement de ses frais. Ce statut élude aussi la peur de la professionnalisation des représentants, quand bien même le statut juridique de bénévole ne doit pas suffire à lui seul. Pour éviter la professionnalisation d'individus placés en situation d'« expert », il faut aussi assurer le maillage entre ces individus et un ensemble de ressources sur lesquelles ils peuvent prendre appui et se délester des aspects les plus contraignants et propre à la professionnalité que pourrait engendrer leur participation, nous le verrons plus loin. En somme, le statut de collaborateur-bénévole rend possible les défraiements liés aux dépenses de transport et de restauration, mais nécessite, comme toutes les missions de service public, la mise en place d'une procédure administrative afin qu'il soit efficient. Les représentants nous communiquent les documents nécessaires et nous remplissons les demandes de mission avant les communiquer au Conseil Général. A la fin de la rencontre et dans les jours qui suivent, chacun des représentants transmet un retour de mission ainsi que les justificatifs. Cela semble fonctionner, du moins en partie.

Un des premiers écueils de ce statut apparaît lors de sa mise en place. Il ne peut que concerner les personnes qui se déplacent hors de leur résidence administrative. Ceci pénalise au cours de la première réunion la représentante de Saint-Etienne, puis une autre représentante lors de la seconde rencontre. Surtout, cette condition de non-résidence rend caduque l'utilisation de ce statut pour défrayer les représentants lors des EP. De fait, la plupart d'entre eux vivent dans le secteur où se déroule l'EP, au

mieux ils résident dans une commune à proximité ce qui rendrait possible le défraiement, mais cette situation reste marginale.

La seconde limite de ce statut se dévoile dans les mois qui suivent la première, puis la seconde rencontre des représentants. Le défraiement doit s'effectuer approximativement dans les deux mois suivant le déplacement, mais trois mois, puis quatre et cinq mois après, les représentants ne perçoivent toujours aucun remboursement. Pourtant, les documents et justificatifs fournis sont validés par l'administration, mais ils suivent la procédure habituelle, qui peut s'avérer assez longue, surtout lorsqu'il s'agit de nouveaux missionnaires. Certains représentants s'impatientent... Les a-t-on oubliés, ou pire, leur a-t-on menti ? L'un d'entre eux contacte l'équipe de recherche, assez agacé. Il en a d'ailleurs discuté avec un autre représentant bien plus énervé encore : « *-Vous comprenez que pour nous c'est une somme* ». Cela est vrai. Cela est aussi erroné. Le représentant en question doit se faire rembourser un repas à hauteur de 9 euros. Nul doute que c'est une somme, surtout lorsqu'on perçoit une allocation aussi faible que le RSA. Mais rapidement, dans la discussion téléphonique, cette question du défraiement devient le catalyseur d'un ensemble de frustrations dues à la maltraitance des systèmes administratifs à l'égard des allocataires. Car il n'y a pas que le défraiement qui ne fonctionne pas. Le représentant nous évoque alors les difficultés qu'il rencontre avec Pôle Emploi, mais aussi avec la Sécurité Sociale. Le défraiement était une chose, la chose, qui semblait pouvoir tenir, qui semblait pouvoir fonctionner. Mais là encore, la procédure administrative est poussive, met les personnes en attente, leur promet un remboursement et le repousse incessamment.

c_ De la considération

La mise en place de ce statut poussif et fragile soulève ce qu'est, au fond, le mandat de représentant tel qu'il est pensé par le département, mais aussi ce qu'il pourrait être pour peu qu'il soit réellement accompagné et reconnu. La situation de départ est assez claire... dans son double jeu : le représentant est un allocataire qui doit être présent dans les EP sans pour autant parler au nom des autres allocataires et il peut être défrayé sur une demande individuelle de bourse d'insertion sans pour autant pouvoir inclure sa participation aux EP dans son parcours d'insertion. Il s'agissait de mettre de la logique dans cette construction déséquilibrée en donnant un statut fiable et solide aux représentants. Et cette tentative révèle les difficultés plus qu'elle ne les résout en affichant de manière assez brutale l'impensé du statut de représentant, de la construction et de l'étayage du mandat et, par ricochet, le manque de considération accordé aux personnes qui exercent ce mandat. Ces petits mépris successifs n'apparaissent que très peu avant la recherche-action. Ils faisaient partie du fonctionnement du statut et des EP et s'organisaient sur le mode du « qui ne dit mot consent ». Aucun représentant n'a jamais soulevé cette absence de reconnaissance dans les textes officiels. Chacun a signé le règlement intérieur des EP dans lequel est précisé le mode de défraiement accepté, celui des bourses d'insertion. Aucun représentant n'a jamais signalé qu'il ne possédait pas un statut clairement identifiable qu'il pourrait valoriser dans un CV. Chacun a accepté cette dénomination de

représentant, sans la questionner, sans s'enquérir de ce qu'elle signifiait dans l'organigramme du Conseil Général.

Or, était-ce là le rôle des représentants ? Était-ce à eux de s'interroger sur les aspects techniques et légaux du statut qu'on leur a proposé ? Le citoyen lambda a-t-il les compétences techniques et a-t-il accès aux réseaux d'information qui peuvent mettre à jour ce type de dysfonctionnements ?

Ce que nous apprend le statut de collaborateur-bénévole et son cheminement dans l'esprit de chacun, c'est que les empêchements n'existent pas, n'importe quel service juridique aurait pu utiliser cette possibilité, si tant est qu'il soit sollicité et en fasse la recherche. Et quand bien même ce statut soit loin d'être satisfaisant, il ouvre le chemin à d'autres possibles et rend nécessaire de penser légalement le mandat de représentant en tenant compte d'une logique de fonctionnement du rôle de représentant.

Le défraiement devient alors prétexte et révélateur. Il donne une base de pensée autour de la fonction du représentant qualifié juridiquement de collaborateur bénévole du service public. On sait que « nommer c'est créer » (Douglas, 1986 : 144), Mary Douglas nous rappelant que les institutions créent des catégories, des « étiquettes » qui constituent des repères et stabilisent les interactions. Ces catégories tendent aussi à créer la réalité à laquelle elles s'appliquent à la manière d'une prophétie autoréalisatrice (*Op. Cit.* Merton, 1997 [1949]), « assertion qui induit des comportements de nature à la valider » (Staszak, 2000 : 44). À vrai dire, le statut de collaborateur-bénévole qui est en train de s'installer dans l'esprit de chacun et qui est en passe d'intégrer les textes officiels n'est pas encore effectif, et n'est surtout pas suffisant. Chacun en a bien conscience. Il s'agit plutôt d'un « statut-vitrine », témoignage de l'avancée de la participation des allocataires dans le dispositif au niveau du département. Or, pour les représentants, ce statut prend toute sa consistance, et certains commencent à la revendiquer timidement, rappelant de loin en loin « qu'ils sont collaborateurs » comme pour assurer une assise à leur rôle de représentant, très souvent délégitimé.

Du côté du Conseil Général, c'est une prise de conscience de l'insuffisance du statut qui illustre l'avancée des réflexions autour de la participation. Lors des premières discussions autour de la nécessité de défrayer les représentants, le Conseil Général semblait peu, voire pas, intéressé par ce point, supposant que ce qui était proposé dans le règlement intérieur des EP était effectif et suffisant. Or, à présent, et ce malgré (ou grâce) l'apparition du statut de collaborateur-bénévole, le Conseil Général considère avant tout les imperfections et manques générés par ce statut. Le statut de collaborateur-bénévole limite le défraiement des représentants en dehors de leur résidence administrative, il implique un temps trop long de remboursement, bref, il est imparfait. L'est-il plus que la possibilité qui était proposée précédemment et depuis trois ans dans les textes officiels ? Non, mais il a invité chacun à se pencher sur cette somme d'imperfections et à prendre en considération le mandat de représentant en cherchant à pallier les difficultés et injustices qu'il génère.

Le bénévolat est aussi envisagé dans le cadre de la mise en place d'une participation accrue des allocataires au sein de l'Agasef. Le statut de bénévole semble de prime abord plus approprié car la structure est une association et veut positionner symétriquement administrateurs et allocataires « participants », c'est-à-dire faire de ces allocataires des bénévoles de fait. Mais là encore, le cheminement n'est pas

linéaire et ce sont les expérimentations qui vont construire les rôles, révéler les troubles et présupposés des partenaires de la recherche-action.

3_Comprendre par l'expérimentation, l'importance des chemins de traverse : l'Agasef

Parallèlement au processus qui se déroule du côté du Conseil Général, les choses se développent du côté de l'Agasef. Cela se fait pour une part en articulation directe avec le Conseil Général, puisque les référents de parcours de l'Agasef qui sont missionnés par le Conseil Général ont leurs bureaux directement dans les locaux du Conseil Général et qu'ils ont été rencontrés dès la première phase de la recherche-action. Pour une autre part, le processus s'opère de façon singulière au sein de l'Agasef qui a inscrit la participation au cœur des objectifs de son projet associatif et fait de la recherche-action une opportunité pour développer cette orientation sur le volet « RSA » dans un premier temps.

Mais, au départ, seules deux salariées de l'équipe dirigeante s'investissent dans ce processus. Ce qui est élaboré dans les instances de pilotage de la recherche-action et fait retour sur le terrain avec force enthousiasme ne rencontre pas d'emblée l'adhésion. Les autres salariés (principalement les référents de parcours) avancent dans un premier temps le trouble de la place suscitée par ce qu'ils voient comme un double positionnement : accompagner les allocataires individuellement dans leur parcours d'insertion se heurte à l'envie de collaborer avec un groupe d'allocataires sur le mode d'une action collective participative.

Cela nous conduit alors à partager de nombreuses réflexions sur la démarche entreprise, finalement assez surplombante et contradictoire avec ce qu'elle prétend développer. Le positionnement des salariés de l'Agasef référents de parcours est éclairant. Il nous apporte de nouveaux éléments de compréhension sur les paradoxes qui président à la mise en place de la participation d'allocataires d'un dispositif dont les principes sont basés sur le binôme « droits » et « obligations ». Quand bien même les référents de parcours sont en grande majorité enthousiasmés par la démarche participative, elle se collisionne brutalement avec ce qui leur est intimé dans le cadre du dispositif RSA. Ils sont garants de l'application de la loi et du bon respect des droits et devoirs afférents à la prestation. Cela se joue dans l'accompagnement individuel, au cours d'échanges parfois tendus dans lesquels l'asymétrie des places de chacun se rigidifie. Comment assurer une cohérence entre l'accompagnement individuel et ses contraintes et l'essence même de l'action collective participative qui implique l'abolition des asymétries ? Cette contradiction apparaît mais ne pèse que très peu lorsqu'il s'agit d'action collective portée et cadrée en totalité par les référents comme c'est le cas au Conseil général. Dans ces situations, la position des référents se modifie, certes, mais la dissymétrie des places demeure. Par ailleurs comment développer l'action collective et la participation sans en faire une injonction qui s'impose aux professionnels produisant l'inverse de ce que l'on tente de développer ?

Finalement, l'Agasef trouve des ressources pour agir et opérer une traduction pertinente pour elle en réaffirmant sa spécificité associative : la participation passe alors par un élargissement des acteurs impliqués et le recours aux administrateurs de

la structure, eux-mêmes bénévoles, en appelant au bénévolat des allocataires intéressés par la mise en œuvre d'un projet commun. Il s'agit de sortir du mandat d'accompagnement et de la relation contrainte entre le référent et l'allocataire, de même qu'il s'agit de dépasser la relation entre le supérieur hiérarchique qui enjoint son subordonné de faire de l'action collective, pour expérimenter ce que des administrateurs d'une association et des personnes pour lesquelles cette association est fondée peuvent en attendre. La mise en symétrie (si ce n'est à égalité) proposée constitue là un geste fondamental comme nous allons le voir.

La posture des professionnels se modifie peu à peu, et ils lancent à leur tour des initiatives, comme, par exemple, en sollicitant des familles pour organiser un atelier collectif de réflexion autour des économies d'énergie. Ce sont les expérimentations en cours qui semblent montrer à chacun que la voie est ouverte pour tenter des expériences, quand bien même elles ne fonctionneraient pas. En somme, tout le monde s'y risque, des référents du Conseil Général à la directrice et aux administrateurs de l'Agasef. L'émulation est à l'œuvre et la crainte de l'échec, même si elle demeure, semble être entendue comme inhérente aux sentiments qui traversent les expérimentateurs.

a_Créer un groupe : la première sollicitation

Une première rencontre entre administrateurs et allocataires est organisée le 14 janvier 2013. Il s'agit de faire émerger un premier projet à réaliser ensemble, en parallèle des projets personnels de chacun, relatifs à l'insertion. L'Agasef tient bien à souligner que ce sont deux processus indépendants, même si le projet collectif peut avoir des répercussions inattendues sur le parcours personnel. À terme, d'autres projets pourraient voir le jour, s'y greffer ou en découler. La volonté de la structure est donc de porter ensemble (administrateurs, usagers, université, salariés) un projet qui réponde à une envie des personnes. À ce stade embryonnaire de l'expérience, rien n'est impensable, c'est seulement la mise en œuvre opérationnelle du projet, dans son portage par les personnes que les limites, difficultés, nouveautés et ajustements devront apparaître. Pour l'Agasef, la création de ce groupe permettrait de renouer avec les fondamentaux de la structure *i.e.* travailler avec les personnes accompagnées. Pour les administrateurs et salariés, une distance semble s'être creusée, les liens se sont distendus et la structure apparaît comme un simple sous-traitant répondant aux commandes des politiques publiques. La présence de l'université est alors perçue comme une ressource supplémentaire, un support de réflexion, qui cherche à déterminer elle-aussi avec l'Agasef et dans un autre cadre avec le Conseil Général, comment les allocataires du RSA peuvent être entendus dans ce dispositif.

Pour laisser le champ ouvert à tous les allocataires, la rencontre est divisée en deux réunions dont le contenu est identique, mais à des horaires différents. Il ne faut pas que les personnes en emploi et/ou des personnes qui ont à charge des enfants soient empêchées pour y participer. La première session se déroule de 14h à 16h. Onze allocataires y seront inscrits, quatre viendront finalement. Pour la seconde session, il y a deux inscrits, qui se présenteront tous les deux.

La soudaineté et l'inédit de la proposition soumise par les administrateurs fait qu'il est difficile pour les personnes de trouver des idées de projets de manière aussi abrupte. Il faut que la proposition fasse son chemin. Cependant, l'émulation du premier groupe crée discussion autour de l'expérience quotidienne des allocataires, et dont certains éléments se retrouveront aussi dans la seconde réunion. Parmi les thématiques dont les allocataires aimeraient s'emparer, plusieurs sont récurrentes :

- révéler la stigmatisation vécue par les allocataires dans les administrations, dans les représentations médiatiques, dans l'entourage avec le soupçon toujours présent d'être des assistés ne souhaitant pas travailler.
- dénoncer les difficultés d'accès aux soins et, au-delà, l'ensemble des précautions prises par les personnes en raison de leur statut d'allocataire (quel médecin va les accepter, etc.) que les non-allocataires ne perçoivent pas.
- insister sur l'instabilité de la situation actuelle empêchant la projection dans l'avenir et dans des projets plus axés sur les plaisirs, les envies. La précarité des situations oblige à penser à l'ici et maintenant et à de l'insertion très pratico-pratique pour s'en sortir, déjà, financièrement.
- remédier à la faiblesse du réseau de chacun. Cela ne veut pas dire que les personnes n'ont pas de réseau sociaux et/ou professionnels, mais ce ne sont pas toujours les « bons » réseaux, ceux qui permettent de faire aboutir ses envies. Certains se sentent pris dans des réseaux de moindre importance avec l'impossibilité d'accéder à d'autres réseaux qui complèteraient ceux qu'ils possèdent déjà.

Cet ensemble d'éléments communs à tous malgré les situations personnelles très diverses, serait-il possible d'en faire quelque chose ? Les allocataires défrichent deux premières pistes pour mettre en forme les thématiques évoquées. D'une part, réaliser de petites séquences filmées, intitulées « Mettez-vous à ma place », qui témoigneraient de situations quotidiennes rencontrées par les allocataires. D'autre part, faire paraître dans des médias des chroniques sur des parcours d'allocataires (ceux du groupe), sorte de fiction à épisodes, qui retraceraient les cheminements de chacun mettant en lumière la diversité des parcours, les obstacles et réussite. C'est donc l'idée du témoignage, sous de multiples formes et dans de multiples formats, qui se détache pour sortir des préjugés et stéréotypes, être reconnu comme individu avec des identités multiples et pas seulement comme un allocataire.

Cela rejoint l'idée rappelée par la salariée de la structure qui assiste à la réunion, lorsqu'elle évoque un projet discuté avec les autres salariés : « les talents du RSA ». La motivation du projet était de faire ressortir les compétences, qualités, savoir-faire des allocataires pour qu'ils ne soient pas considérés comme des « sous-citoyens » sans qualité. Le quotidien des salariés leur montre incessamment le contraire. Le cœur de cette idée était de mettre en lumière la richesse des personnes.

Au regard de ces deux pistes de projets qui se rejoignent, c'est la question de la diffusion qui se pose. Ces deux projets tournent autour de la communication, soit communiquer autour de ce que c'est qu'être allocataire dans des situations quotidiennes, soit communiquer autour des parcours personnels pour retracer les épreuves, tentatives, succès. Plusieurs possibles sont pensés par le groupe comme la presse écrite, la radio, les chaînes TV locales, internet ou encore l'affichage publicitaire, la bande-dessinée, la musique. Il s'agit de rendre publique la situation

d'allocataire, de la mettre en visibilité, comme pour retourner le stigmat. D'ailleurs, pour certains allocataires du groupe, il ne faut pas se focaliser sur le RSA, mais au contraire, en sortir, parler d'autre chose, montrer qu'un allocataire n'est pas que cela, qu'il recèle comme tout un chacun de multiples rôles sociaux. Il s'agirait surtout de parler du RSA autrement, avec humour et autodérision pour faire passer des messages forts sans tomber dans le pathos.

Mais, à l'issue de cette première rencontre, les allocataires appréhendent le lancement de l'initiative au regard de leur faible nombre. Ils ne sont que six. Comment porter un projet si ambitieux à si peu ? Il est alors envisagé que ces six allocataires sont des personnes-moteurs qui deviendront personnes-ressources, les porteurs initiaux du projet, et qu'ils seront très certainement rejoints par d'autres une fois que le projet prendra forme. Ce projet collectif serait une sorte d'appel d'air. Il permettrait de travailler à plusieurs, chacun ayant ses compétences, ses particularités des administrateurs aux salariés en passant par les allocataires, de solliciter d'autres personnes (politiques, artistes, communicants, etc.) donc d'élargir son réseau, d'être connu et reconnu en tant que créateur et porteur de projet et pas seulement comme allocataire et, finalement, de parler du RSA autrement, de sortir du misérabilisme, des histoires de vie compliquées pour en faire autre chose : un témoignage qui deviendrait presque un manifeste.

b_Ceux qui restent

À l'enthousiasme un peu inconscient de la première rencontre se substitue peu à peu un principe de réalité aux accents de défaite. Lors de la seconde réunion, le groupe s'est réduit comme peau de chagrin. Peu importe, les allocataires qui sont encore là se relancent dans la course et se reprennent à rêver une transmission de leurs expériences vécues sur le mode humoristique. La même intuition les traverse encore : il faut s'extraire de ce qui est habituellement dit sur eux. L'un des allocataires revient alors sur un reportage vu récemment à la télévision. Il traitait du quotidien d'une allocataire du RSA, faisant état de l'ensemble des difficultés qu'elle rencontrait. Pour cet allocataire, « la réalité brute » est déjà représentée médiatiquement, parfois trop ou du moins toujours de la même manière, ne laissant aucune part à la positivité des individus. Il en conclut que c'est une réalité connue à présent, « *à nous de montrer les plaisirs, les projets, plus que les difficultés quotidiennes* ». Un autre poursuit alors, « *il faut embellir les choses* », ou au moins les décaler par la provocation, l'ironie. C'est l'objectif de « *mettez-vous à ma place* ». Une des idées initiales du groupe resurgit.

Mais travailler les choses par l'humour demande des compétences spécifiques, tant il est délicat de savoir faire rire. C'est tout un art qui oblige à mettre en avant et à travailler la voix, les corps, les postures, la façon de penser. Il s'agit alors de solliciter des personnes capables de cette mise en forme. Or chaque sollicitation devra entraîner une négociation entre ce que veut le professionnel sollicité et ce que le groupe désire donner à voir. En somme, le groupe appréhende la perte de maîtrise sur son projet. Pour l'un des allocataires, cela évoque une aventure passée, lorsqu'il était dans une association d'accompagnement d'adolescents qui avaient été interrogés par des médias. Les interviews de seuls deux d'entre eux ont été utilisées dans le travail de

la journaliste réitérant pour les autres adolescents le sentiment de ne pas être assez intéressants pour susciter dix secondes d'attention médiatique. La même chose pourrait se produire ici. Seuls les allocataires présentables pourraient être sélectionnés et le contenu de ce « présentable » restant à l'appréciation des médias.

L'idée germe alors que les membres du groupe eux-mêmes pourraient mettre en place un premier travail journalistique : aller interroger les personnes avec la préparation nécessaire fournie par la professionnelle. L'intérêt serait ainsi d'aller vers les autres, sortir de sa propre histoire pour recueillir la parole d'autrui. Il reste à définir quels sont ces « autres » ? Des allocataires du RSA (la parole leur a rarement donnée) bien sûr, mais pas que. Les membres du groupe considèrent que le contexte socio-économique actuel rend plus aigu encore le besoin d'exprimer son point de vue, de libérer la parole et que c'est peut-être le moment de recueillir cette parole citoyenne. C'est la circulation et la diffusion de la parole de « la base », des citoyens lambda sur l'état de la société, du pays qui serait recherchée.

Puis, finalement, chacun se prend à rêver. Ce projet ambitieux peut susciter l'intérêt du politique. Il faut que le groupe en ait conscience pour l'utiliser plutôt que d'être instrumentalisés. Aux rêves de grandeur s'oppose soudainement la réalité pratico-pratique. D'abord, la mobilité. Si les membres du groupe doivent se déplacer pour recueillir la parole, il faut trouver les moyens nécessaires pour financer les déplacements. Ceci conduit à évoquer la question du budget. Il faut chercher les premières sources de financement.

Fort de cet engouement malgré le peu d'allocataires encore en course (ils ne sont plus que deux à ce stade de l'expérience), le groupe part en quête de financement. Une salariée de l'Agasef et les deux allocataires sollicitent même un rendez-vous auprès d'une institution pour envisager des pistes de financement.

Deux autres réunions vont encore être tenues avec seulement deux allocataires, puis finalement seul l'un d'eux poursuivra l'aventure. Il participera même à l'Assemblée Générale de l'association en présentant le projet en cours. Sa présentation sera saluée par l'assistance, très intéressée par l'idée que des allocataires s'emparent enfin d'une part et d'une place dans le dispositif. Mais dans les coulisses, le constat de l'expérience est plus complexe. L'allocataire qui participe continuellement au projet réitère en parallèle des demandes au titre de son projet personnel. Il brouille les cartes et chacun comprend alors que cet écueil est inévitable. Comment demander à un individu aux prises avec un dispositif contraignant, une situation sociale et économique incroyablement précaire de s'investir à titre bénévole dans un projet collectif dont il ne tirerait que peu d'avantages personnels ? Cette requête apparaît alors illusoire. Plus encore, les membres du groupe estiment s'être trompés ce qu'illustre l'impasse dans laquelle se trouve l'initiative. Fallait-il solliciter les allocataires en leur demandant de fournir un projet à réaliser collectivement, un projet déconnecté de leurs quêtes personnelles alors qu'ils sont pour nombre d'entre eux en situation de survie économique et sociale ?

L'expérimentation rebrousse chemin. Il y a eu méprise sur ce qu'est le vécu d'un allocataire du RSA, l'expérience renvoie brutalement les instigateurs du projet dans leurs cordes. Il faut repenser la place que l'association veut et peut accorder aux allocataires.

c_ Rebrousser chemin : de l'intérêt d'expérimenter

C'est ce qui va se réaliser pendant l'été puis au début de l'automne. La recherche-action est pourtant terminée, ce qui illustre à quel point ses effets sont progressifs et se poursuivent quand bien même l'expérience est close, officiellement. Car la boucle réursive a fait son œuvre et les initiatives passées, et ratées, de l'Agasef sonnent finalement comme des préalables nécessaires à la mise en œuvre d'une véritable participation des allocataires à la vie de la structure. Le groupe des administrateurs et des salariés s'est remobilisé et a choisi de solliciter à nouveau les allocataires autour de thématiques volontairement larges. Elles ont pour seules caractéristiques communes d'interpeller des allocataires volontaires pour qu'ils se rencontrent et échangent autour de sujets qui peuvent les intéresser : la question de la garde d'enfants, les projets d'auto-entreprise et laisser la porte ouverte à toutes les autres envies, besoins ou projets. Le message est passé aux référents qui jouent encore une fois le jeu et diffusent l'information via l'affichage dans les locaux et la transmission de cartons d'invitation.

La rencontre est présentée comme un temps festif et convivial, tout est prévu pour l'accueil des allocataires qui seront intéressés. Ils ne seront pas nombreux encore une fois, seulement quatre à se retrouver en ce début du mois de septembre 2013. Cependant, la manière dont le groupe est envisagé par les bénévoles et salariés de la structure impacte le déroulement de la rencontre. Les allocataires présents vont proposer assez rapidement des possibles pour organiser un groupe à venir et, ce faisant, ils vont procéder à une micro-révolution au sein de la structure. Ils désirent se rencontrer, échanger entre eux, se déprendre de la singularisation produite par les rouages du dispositif RSA. L'Agasef adhère à cette impulsion. Mais pour cela, le groupe a besoin d'un lieu, ou pourrait-on dire d'une place. Une place pour prendre part au dispositif. Nous revoici plongé dans les questionnements et ambitions originels de la recherche-action, cette interrogation sur le partage des places et des parts rancérien. Les allocataires mettent en pratique les aspirations des partenaires de la recherche-action et se faisant ils amorcent cette redéfinition du prendre part.

Le groupe obtient finalement la possibilité d'occuper régulièrement la salle d'attente du local d'accueil de l'association. Ils pourront la redéfinir en fonction des besoins du groupe, *i.e.* y installer un panneau d'information et de partage, organiser un « petit coin » à eux en plein cœur de l'association et des pratiques professionnelles. Cette installation dans « le lieu de l'autre » est aussi un moyen de capter l'attention de l'ensemble des allocataires qui transitent dans cet espace. Le groupe pourrait se développer en engrangeant de nouveaux participants et il remplirait sa vocation initiale qui est de fédérer les allocataires autour des questions qui les préoccupent, de créer des réseaux d'interconnaissance, d'entraide, en bref de permettre aux personnes de s'émanciper du dispositif depuis l'intérieur. Le principe est subversif. Il renverse l'ordre établi, aussi bien topographiquement que symboliquement. Cela perturbe dans un premier temps. Très vite, cela va galvaniser les salariés de l'association.

À vrai dire, les référents de parcours sont tout d'abord bousculés. Comment travailler dans cette co-habitation ? Ce n'est pas tant la présence des allocataires qui les dérange que le fait de devoir mettre en œuvre dans une si grande proximité un dispositif qui ne laisse aucune place pour ces formes de co-présence autrement que sous la forme de « leurre de la participation ». Car les timidités des référents de parcours révèlent les

injonctions contradictoires qui sous-tendent la participation des allocataires dans un dispositif dont ils sont tributaires et pour lequel ils doivent rendre des comptes. Les référents soulèvent régulièrement cet inconfort, pour ne pas dire cette schizophrénie, dans lequel les place la recherche-action. Plus encore, cet inconfort n'ayant pas été saisi dans les prémisses de l'expérimentation, les référents se sont sentis incompris, voire considérés comme des freins à la participation. Pourtant, donner des prises aux allocataires ne les rebute pas. Ce qui les questionne est la possibilité réelle, concrète de donner prise à des individus dans un tel dispositif alors qu'en tant que référents de parcours, ils en observent le fonctionnement et les limitations à la participation. De l'autre côté du miroir, ils jaugent les brèches dans lesquelles la participation pourrait s'infiltrer et, peu à peu, les envisagent comme des chemins viables à emprunter avec les allocataires sans les manipuler ni leur faire miroiter une participation qui n'advierait jamais.

Ainsi, les salariés vont s'accommoder très rapidement à cette idée d'un positionnement des allocataires dans les locaux de la structure jusqu'à la trouver particulièrement riche, voire impulsant une micro-révolution. Ils tiennent là eux-aussi un moyen de profaner le dispositif en le restituant, en partie, aux allocataires et, s'ils font front avec eux, se le restituer en eux-mêmes. En somme, la participation des allocataires induit de fait celle des référents de parcours et les extrait de la rigidité du mandat qui leur est attribué. Ils peuvent dès lors envisager d'autres manières de travailler avec les allocataires, imaginer d'autres modalités de pratiques par l'action collective, plus en adéquation avec ce pour quoi ils se sont investis dans leur métier de référents de parcours. À l'impuissance, ou aux relatives possibilités de transformation du social qui leur sont offertes dans le cadre de leur mandat, se juxtapose alors cette marge de manœuvre qu'est la participation des allocataires. Le dispositif n'enferme pas que ces derniers, il embarque dans ses contraintes les institutions à charge de le faire fonctionner, celles qui doivent répondre à la commande publique coûte que coûte, et les individus qui s'affairent dans les rouages institutionnels. Et si tout le monde est embarqué, nombreux sont ceux qui cherchent à reprendre la main sur cette machinerie aveugle. L'expérience en cours rappelle en quoi la participation au dispositif n'est pas que l'affaire des allocataires. Elle demande à ce que soit intéressés l'ensemble de ces acteurs, de ces actants pour apparaître, même timidement.

III. Repérer, faciliter et déplacer les effets

« Tout s'opère, parce qu'à force de temps tout se rencontre, et que dans la libre étendue des espaces et dans la succession continue du mouvement, toute matière est remuée, toute forme donnée, toute figure imprimée ; ainsi tout se rapproche ou s'éloigne, tout s'unit ou se fuit, tout se combine ou s'oppose, tout se produit ou se détruit par des forces relatives ou contraires, qui seules sont constantes, et se balançant sans se nuire, animent l'Univers et en font un théâtre de scènes toujours nouvelles, et d'objets sans cesse renaissants. »

Georges-Louis Leclerc de Buffon, *Histoire naturelle*

A Repérer les effets induits par la recherche-action sur chacun des partenaires

Le caractère éminemment coproductif d'une telle expérimentation tend à en homogénéiser sa restitution, à faire en sorte que le « chercheur collectif » parle d'une seule voix, quitte à faire taire les discordances, les points de vue divergents sur le déroulement du processus et ses résultats. Le document ici produit cherche à pallier l'aplanissement des affrontements qui traversent l'expérience et qui peuvent, par ailleurs, en être le moteur ou qui favorisent la production de connaissances. Celle-ci naît dans les heurts et les incompréhensions tout autant que dans les moments de grâce au cours desquels les partenaires ressentent la coproduction à l'œuvre. Or, même si le rapport présenté s'échine à éviter la restitution d'un processus consensuel, nul doute qu'il fait l'impasse sur les spécificités de chacun des partenaires, sur la réflexivité qui n'a pas manqué de les piquer incessamment et sur l'évolution de ses propres pratiques qu'ils ne peuvent parfois exprimer qu'à titre individuel.

Il semble donc nécessaire que chacun dévoile au titre de son institution ce qui l'a animé, perturbé, ou s'est révélé au cours de l'expérimentation pour s'extirper de la nécessité de parler au nom du collectif. La recherche-action est ce cheminement paradoxal et salutaire qui oblige à produire du commun par le recours aux singularités. Ici, ce sont les singularités qui s'expriment, pour mieux saisir de quoi est constitué le commun.

La trame proposée aux partenaires est celle des fiches « partenaire » qui était au départ du projet, dans le dossier de réponse de l'appel à projet. Elle nous a semblé

intéressante à reprendre en tant qu'elle permet de *rendre compte*, au sens pragmatique d'*accountability*. Mais il n'est donc pas question de rendre des comptes de ce qui n'aurait pas été fait « comme prévu » pour mettre en accusation et pousser chacun à se justifier sur les causes de ces éventuels manquements, mais au contraire de comprendre les effets de ce que cette enquête a fait faire, des déplacements et transformations qu'elle a provoqué. Pour Dewey, la validité des connaissances ne dépend pas des causes mais des effets « ce sont les conséquences et non les antécédents qui sont les sources de signification et de vérité. »

Ce qui nous importe ici c'est donc de donner à lire comment chacun a été concerné et traduit les effets pour lui de cette enquête sur ce qui était un problème pratique : « comment améliorer et évaluer la participation des bénéficiaires au dispositif RSA » et dont nous espérons qu'il soit désormais davantage posé au rang de problème public.

1_AGASEF

PRESENTATION DE LA DEMANDE SOCIALE.

Formulation de la demande : Recherche action concernant la participation des allocataires dans le dispositif RSA.

Origine et Contexte de la demande et du projet : L'AGASEF est une association créée en 1969 qui salarie des travailleurs sociaux pour accompagner des personnes en difficultés sociales et professionnelles. En 1990, L'AGASEF est habilitée par le Conseil Général de la Loire pour accompagner les allocataires suite à la mise en place du RMI en 1988 autour des missions d'instructeur et de prestation d'accompagnement social. En 2008, avec la mise en place du dispositif RSA, un nouveau service a été créé au sein de l'association, afin d'effectuer une mission de référent de parcours des bénéficiaires du RSA, au même titre et dans les mêmes conditions que les professionnels du Département. La mission de prestation d'accompagnement social individualisé perdure également dans le cadre du RSA.

La loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion prévoit la participation des allocataires dans les équipes pluridisciplinaires constituées par le président du conseil général. En juin 2010, en partenariat avec les services de la Direction de l'insertion par l'économie du Conseil Général de la Loire, l'AGASEF a mis en place quatre groupes de travail regroupant des travailleurs sociaux et des bénéficiaires volontaires afin d'aborder ensemble les quatre problématiques suivantes:

Ces groupes de travail ont été encadrés par un salarié de la MRIE (Mission régionale d'information sur l'exclusion), par un formateur de l'IREIS (institut régional du travail social) et par deux enseignants chercheurs de l'université Jean Monnet.

Ce travail a donné lieu à un colloque qui s'est déroulé le 24 septembre 2010 dans les locaux de l'université Jean Monnet et qui a regroupé environ 350 personnes, principalement des professionnels intervenant dans les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, étudiants et bénéficiaires RSA.

Suite à cela, deux pistes de travail se sont dégagées :

Un travail en collaboration avec le Conseil Général concernant notre mission de référent de parcours RSA, afin de développer la participation des bénéficiaires dans le dispositif RSA.

La mise en place d'un groupe de réflexion au sein même de notre association, regroupant des administrateurs, des salariés et des usagers bénéficiaires du RSA accompagnés par notre association, afin de développer une démarche participative et citoyenne propre à notre association.

Il est apparu nécessaire de poursuivre, d'approfondir et d'évaluer ce travail, afin de pouvoir élargir la participation des bénéficiaires du RSA au dispositif, de valoriser ces

acquis. Se pose alors la question de l'évolution des procédures de fonctionnement d'une association et de façon plus globale d'un dispositif et de sa mise en œuvre.

Objectifs du projet :

- Mise en place d'un cadre de travail et de critères d'évaluation.
- Encadrement des groupes de travail composés des travailleurs sociaux et des groupes composés des allocataires du RSA.
- Présentation des travaux des différents groupes aux travailleurs sociaux du Conseil Général et de l'AGASEF.
- Présentation de futures pistes de travail concrètes concernant la participation des personnes et travail sur les postures professionnelles.

Publics / Bénéficiaires visés par le projet :

Personnes bénéficiaires du RSA et les travailleurs sociaux des deux services présents au sein de l'AGASEF.

Territoire visé par le projet :

Saint-Etienne, Forez, Roannais, Gier-Ondaine.

Résultats attendus :

- Avoir une première **évaluation de la participation** des allocataires dans le dispositif RSA :
- Permettre d'identifier **une méthode de travail**, afin de pouvoir élargir cette participation des bénéficiaires sur l'ensemble du territoire ligérien. Ceci doit nous permettre de favoriser la participation des allocataires du RSA aux instances de décisions qui les concernent et donc à la démocratie. Ces méthodes de travail repérées ont pour but d'être étendues aux différents services de l'AGASEF : service d'insertion sociale et services concernant le domaine de la protection de l'enfance.
- Faire **évoluer les procédures d'évaluation et de participation des usagers** au sein d'une association dans un objectif d'ouverture, afin de favoriser la citoyenneté des publics les plus éloignés de l'insertion socio professionnelle ;
- Etayer les pratiques des professionnelles** et en particulier celles des travailleurs sociaux et des gestionnaires des dispositifs ;
- Avoir une analyse nous permettant d'échanger avec des structures ayant des missions similaires sur d'autres départements de la région Rhône Alpes et **transmettre notre expérience**;
- Valoriser par l'université les conditions fondamentales permettant une évolution au titre du dispositif, de la gouvernance d'une association, de la pratique professionnelle et identifier les bénéfices obtenus par les bénéficiaires dans le cadre de cette expérience de participation.

Résultats obtenus :

Concernant **la participation des personnes accompagnées au sein de notre association**, la dynamique lancée par la recherche action a eu deux effets :

- la mise en place d'un groupe de paroles entre les allocataires et les administrateurs de notre association. Les professionnels ne participent pas à ce groupe, car leur statut

de professionnels de l'action sociale renvoie à la personne son propre statut d'allocataires. Par contre, les professionnels repèrent les personnes et les motivent pour participer au groupe de paroles.

- Dans le domaine de la protection de l'enfance, la participation des familles à l'évaluation de leur accompagnement. En effet, après la fin de la mesure d'accompagnement éducatif, les familles sont sollicitées par le service pour transmettre leur propre évaluation sur le déroulement de la mesure dont elles ont fait l'objet. Ce sont le chef de service et la directrice qui les accueillent. En effet, ici, il ne s'agit pas d'un groupe de parole, mais bien de faire le point sur la qualité du travail réalisé. Nous constatons en effet secondaire, que cette démarche permet aux familles de retracer une partie de leur vie pendant la mesure, ce qui leur donne une autre vision de leur propre parcours de vie et donne du sens à la mesure. La limite est que nous constatons que seules les familles pour qui la mesure s'est bien déroulée nous rencontrent. Les familles avec lesquelles nous avons été en difficultés dans l'établissement d'un lien de confiance restent absentes.

Concernant **l'évaluation du dispositif** : le groupe de paroles des allocataires permet de dresser une évaluation du dispositif vu par ceux qui en bénéficient. De plus, les membres de ce groupe ont à plusieurs reprises abordé la solitude dans laquelle ils se trouvaient. Cette solitude était aussi constatée par les travailleurs sociaux. Nous avons décidé de travailler plus particulièrement sur les questions d'isolement social et ce au sein des différents services de l'AGASEF qui concernent autant les adultes que les jeunes.

Peu à peu, nous avons affiné la problématique et souhaitons travailler sur le thème suivant : les différents types de désaffiliations et l'évaluation des deux nouvelles missions mises en place.

Concernant la **mise en place d'actions collectives** : La participation lancée par la recherche action et les constats de solitude des personnes ont renforcé la dynamique des actions collectives sur l'ensemble de l'association. Les travailleurs sociaux affectés au pôle Insertion ont développé des actions collectives concernant la parentalité auprès des parents. Au sein du service AEMO/AED, protection de l'enfance, la nouvelle mission qui est en cours de développement inclut l'action collective comme un moyen prioritaire de travail. Pour ce qui est du service de prévention spécialisée, des actions collectives ont toujours été développées auprès des jeunes. Par contre, nous avons pu exporter les outils éducatifs de ce service vers les autres.

Ø Concernant les **méthodes de travail sur la participation** : Nous constatons que la dynamique créée autour de la participation renforce la place des administrateurs qui sont de fait plus impliqués dans la rencontre avec le public accompagné par l'association. Cependant, nous devons lancer un travail de clarification des places en particulier du côté des administrateurs. Quel est le rôle et le positionnement d'un administrateur au sein de l'AGASEF. Il ne suffit pas de lancer la dynamique, il faut aussi que les administrateurs sachent accompagner la participation des personnes sans être dans une posture d'injonction.

Nous observons aussi que les salariés se recentrent sur ce qui fait l'essence même de leur travail : quels sont les besoins des personnes et quel sens donnons-nous à notre

démarche. Ils se sentent moins « coincés » dans les injonctions du dispositif et élargissent leur questionnement. Nous pouvons dire que ce travail lance une « re politisation » des travailleurs sociaux qui ne se réduisent plus à des simples « agents » du dispositif.

Enfin, concernant **les pratiques professionnelles** : Dans un premier temps, les constats que nous faisons en terme de changement de comportement des travailleurs sociaux, avec en parallèle le développement d'actions collectives, nous ont amené à parler de nouvelles pratiques professionnelles et d'évolution de posture professionnelle. Aujourd'hui, il nous semble tout simplement, qu'il s'agit pour l'équipe de s'extirper des injonctions de dispositifs pour revenir à des pratiques professionnelles définies au plus près des besoins des personnes et dans l'objectif de la responsabilisation. Quant à la posture professionnelle, elle n'est ni nouvelle, ni en pleine évolution. Il s'agit simplement de revenir aux fondamentaux de nos positionnements.

Modalités d'engagement du demandeur dans le projet :

- Présence effective de l'AGASEF dans le comité de pilotage.
- Participation à l'organisation des réunions publiques.
- Implication des différents niveaux de l'association.
- Participation à la publication de la recherche action.

Implication de l'organisme :

Temps (équivalent TP sur la durée du projet) :

- Participation de la direction et du chef de service au sein du comité de pilotage
- Participation des travailleurs sociaux, référents de parcours, aux groupes de travail encadrés par universitaires
- Participation des travailleurs sociaux, accompagnement social rapproché, de la direction et des administrateurs, au groupe de travail interne à l'association concernant l'évaluation de l'accompagnement.

Moyens alloués au projet

2.711 € en 2012

2.323 € en 2013

Ces deux montants ont permis de dégager un temps de travail à la directrice et chefs de service. Sur deux ans, ce montant finance 40 heures de travail de la directrice, soit un peu plus d'une semaine sur 2 ans. Et 70 heures de travail de la chef de service, soit 2 semaines sur deux ans.

Nous avons un reliquat représentant 1.720, 83 euros que nous souhaitons réinvestir sur un travail de prospection dans le but de poursuivre cette recherche action sur l'ensemble des services de l'AGASEF et d'évaluer les nouvelles missions mises en place.

Implication d'autres organismes :

Liste des autres organismes liés à ce projet:

- Le Conseil Général de la Loire (Cf demande sociale du conseil général)
- La Mission Régionale d'Information sur l'exclusion (MRIE)
- L'IREIS (Institut Régional Intervention Sociale)

Décrire succinctement les liens de coopération et d'intérêt avec l'organisme demandeur

Depuis 2001, l'AGASEF a établi des liens de collaboration étroits avec l'université de Saint-Etienne, en intervenant au sein du service universitaire de la formation continue et en sollicitant régulièrement les enseignants de la faculté Sciences Humaines et Sociales de l'université Jean Monnet.

Moyens accordés en temps (équivalent TP sur la durée du projet)

0.5 ETP non valorisé au titre de la recherche action mais mobilisé par l'association au titre des différentes implications : comités de pilotage, participation des salariés aux réunions avec les bénéficiaires, implication des salariés à la communication.

Nouvelles perspectives et projets à l'issue de la recherche-action :

Nous souhaitons maintenir et développer la dynamique participative que nous avons pu lancer grâce à la mise en œuvre de la recherche action. La présence de l'université nous a aidés à mettre notre expérience en mots et à faire évoluer les choses par une discussion permanente. Cette mise en sens et en paroles nous a permis de partager des choses avec les professionnels des différents services. Nous souhaitons donc renforcer la participation de l'ensemble des professionnels de l'association.

Dans le même temps, nous avons élaboré de nouvelles missions. Il s'agit d'une action de médiation éducative et sociale dont l'objectif est de renforcer le lien social auprès d'habitants de 4 petites communes à travers une approche systémique et un service AEMO/AED (action éducative en milieu ouvert et aide éducative à domicile – mesure protection de l'enfance) avec hébergement et soutien familial et de proximité. Il est à noter que ces deux nouvelles missions ne sont pas issues de la commande publique mais sont le fruit d'une proposition d'évolution de l'association. Nous avons proposé ces nouvelles missions aux financeurs suite aux constats d'isolement que nous faisons auprès des personnes. Ces derniers les ont validés et ont décidé de leur mise en place concrète à partir de septembre 2013.

Par conséquent, nous souhaiterions poursuivre ce travail de réflexion à travers la mise en place d'une nouvelle recherche action qui aurait pour objet : les différents types de désaffiliation constatés au sein de notre association, pôle insertion et protection de l'enfance et auprès des différents publics, jeunes et adultes. Nous pourrions aussi évaluer la pertinence des deux nouvelles missions mises en place comme réponse à ces différentes désaffiliations.

2_Conseil Général

PRESENTATION DE LA DEMANDE SOCIALE

EXTRAIT DU DOSSIER INITIAL (p. 10) :

➔ Objectifs du projet :

- *Mettre en place un cadre de travail élargi à l'ensemble du territoire départemental ligérien
- *Encadrer les différents groupes de travail composés de travailleurs sociaux et d'allocataires rSa,
- *Restituer les travaux des différents groupes de travail aux travailleurs sociaux du Conseil général et de l'AGASEF,
- *Présenter à la direction de l'insertion et de l'emploi et à tous ses partenaires associés des pistes de travail concrètes.

➔ Résultats attendus :

- *Évaluer la participation des allocataires au dispositif rSa
- *Proposer des axes de progrès
- *Améliorer à terme l'incidence de la participation des allocataires à l'actualisation du dispositif rSa , aux instances de décisions qui les concernent et à la définition des politiques publiques en matière d'insertion,
- *Apporter des outils méthodologiques et réflexifs d'évaluation continue de cette participation, et au-delà, des politiques publiques d'insertion.

L'IMPLICATION DU CONSEIL GENERAL 42 :

➔ Comité de pilotage : présence du Responsable du service insertion (jusqu'en octobre 2012 - date de son changement de poste), puis présence du Directeur DIE (Direction de l'Insertion et de l'Emploi).

➔ Interlocuteur technique : un responsable local d'insertion (intervenant sur St Etienne), puis à compter de mars 2012, la conseillère technique insertion avec une vision départementale.

Deux préoccupations dans la conduite de cette recherche ont été très rapidement énoncées par les services du Conseil général :

*d'une part, l'importance de la dimension départementale comme territoire de cette recherche : le territoire ciblé est bien le territoire départemental regroupant les 6 Unités Locales d'Insertion, de même intérêt.

*d'autre part, la multiplicité des acteurs concernés par cette recherche sur la « participation » des allocataires dans le cadre du rSa », à savoir :

➔ les bénéficiaires du rSa eux-mêmes,

➔ mais aussi, les professionnels de terrain que sont les référents de parcours, les techniciens, les responsables d'équipes locales, ...

➔ et également, les acteurs décisionnels que sont les directeurs et les élus, ...

Afin de communiquer sur l'avancée de la recherche et également, de recueillir les éléments de travail, tant au niveau de l'existant qu'au niveau de nouvelles pistes de travail à construire, la « chargée de recherche » a démultiplié ses contacts :

➔ en participant aux réunions du service insertion au niveau départemental (environ tous les 1 ½ mois) : en présence du Directeur, des chefs de service locaux et de la conseillère technique insertion (*pour informer sur l'avancée de la recherche, pour recenser les attentes et les freins vis-à-vis de « la participation des bénéficiaires du rSa », pour permettre un échange au niveau départemental et ainsi, impulser une démarche partagée par les 6 unités locales.....*)

➔ en rencontrant localement les équipes des 6 Unités Locales d'Insertion : sur chaque site, entretiens avec Responsable Local d'Insertion, techniciens d'insertion et référents de parcours (*pour informer sur l'avancée de la recherche, pour recenser les attentes et les freins vis-à-vis de la participation, pour assurer un échange au niveau local*).

➔ en participant aux groupes en lien avec la mise en œuvre d'actions collectives : d'une part, le groupe-ressources ISIC (Intervention Sociale d'Intérêt Collectif) mis en place au niveau départemental avec les étudiants assistant social en stage au sein de la direction et leurs tuteurs, pour l'expérimentation d'actions collectives, (animation : 1 formatrice IREIS et la conseillère technique insertion) d'autre part, le groupe « porte-clés » à St Etienne constitué de bénéficiaires du rSa et animé par des référents de parcours : axé sur un accompagnement global dans la recherche d'un emploi avec un ensemble d'outils et supports spécifiques. La chargée de recherche assurait un double regard : l'observation du vécu collectif côté bénéficiaires du rSa et l'évolution de la posture des référents chargés de l'accompagnement.

Par ailleurs, la chargée de recherche a animé **un groupe de bénéficiaires du rSa - membres des équipes pluridisciplinaires au titre de « représentants de BrSa »** : cette expérience a permis de mettre en place le statut de « collaborateur bénévole » pour les bénéficiaires du rSa, visant à rembourser les frais de déplacements et de repas par la DRH du Conseil général selon la réglementation concernant tout intervenant pour le compte du Conseil général. Malheureusement, la réglementation de la fonction publique (repas non remboursé sur son lieu de domicile) et les délais de remboursement par la paierie départementale au regard de la fragilité matérielle des bénéficiaires du rSa n'ont pas permis de faire perdurer ce statut de « collaborateur bénévole » qui pourtant, correspond bien à ce type de contribution.

Difficultés en cours de recherche : si l'on peut pointer la richesse du partenariat de l'université avec le Conseil général, l'association AGASEF, la MRIE, l'IREIS, il faut noter un manque de lisibilité pour les interlocuteurs de cette recherche qu'ils soient bénéficiaires du rSa, professionnels, élus, qui alors, se sont adressés à la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, pour comprendre qui les sollicitait et dans quel cadre.

Peut être, aurions nous dû recentrer l' « identité » de la recherche à travers 1 seul porteur de la recherche càd l'université avec 1 chef du projet : C. AUTANT DORIER.

LES LIMITES DE LA RECHERCHE ACTION :

→ Si + de 70 entretiens ont été conduits auprès de bénéficiaires du rSa et de professionnels, le groupe de bénéficiaires du rSa –membres d'équipes pluridisciplinaires – n'a été constitué que de 4 participants (sur un potentiel de 7) et ne s'est réuni que 2 fois (décembre 2012 et janvier 2013).

→ Si les Unités Locales d'Insertion de St Etienne (responsables et référents) semblent bien « imprégnées » de la démarche de recherche et donc, de la question de la « participation des bénéficiaires du rSa », d'autres équipes locales semblent plus en retrait.

→ Si la démarche de participation ne peut être conduite que sur le mode du « volontariat », tant pour les bénéficiaires du rSa que pour les professionnels, se pose encore la question de savoir quels moyens et quelle pédagogie mettre en place pour favoriser cette démarche au sein de chaque équipe locale.

→ QUID de l'implication des acteurs décisionnels ?

Directeurs, élus ont été informés de l'avancée de la recherche (présence au comité de pilotage pour la direction, diffusion des documents produits en cours de recherche, appui par des notes techniques explicatives)

De plus, des projets de rapport en Commission permanente, en Assemblée départementale dans le cadre des orientations budgétaires, dans le cadre du projet de service « projet pour l'insertion » doivent être menés à bien d'ici la fin 2013 afin que cette question de la participation des bénéficiaires du rSa soit actée par le Conseil général et que des décisions soient prises par les élus, concernant le mode de représentation de ces personnes au sein d'instances institutionnelles (équipes pluridisciplinaires, groupe de travail du pacte territorial d'insertion, ...).

LES AVANCEES DE LA RECHERCHE ACTION :

→ Dans le domaine des actions collectives : on peut noter une réelle reconnaissance de ce type d'intervention au niveau de la direction, à travers une ligne budgétaire dédiée, un affichage dans le rapport d'activité,....

De plus, cette démarche de développement des actions collectives va se poursuivre à travers le groupe-ressources ISIC reconduit sur l'année scolaire 2013-2014.

→ Dans le domaine des groupes ressources : le statut de collaborateur bénévole mis en place en 2012-2013, correspond bien à la qualité d'intervenant-contributeur du bénéficiaire du rSa. Le statut de « collaborateur bénévole » exclut toute indemnité de type « aide sociale », secours ou bourse d'insertion : ainsi, le remboursement des frais de transport et de repas engagés par les bénéficiaires du rSa, doit faire l'objet de nouvelles modalités.

→ En final, l'université a rédigé des propositions d'actions très concrètes sur 4 pistes de travail : le rôle de représentant, la mise en place des groupes-ressources, le développement des actions collectives, l'accessibilité de l'information pour les allocataires.

Ce document doit constituer une véritable feuille de route pour le département, à court et à moyen terme, quant à la question de la participation des bénéficiaires du rSa.

PISTES DE TRAVAIL POUR L'AVENIR :

Le CG doit faire siennes, **les 4 pistes de travail inscrites dans la feuille de route rédigée par l'université :**

→ sur le rôle de représentant : aboutir à une définition consensuelle du rôle de « représentant de bénéficiaire du rSa » et partagée au sein du CG (niveau technique et niveau politique).

Comme le prévoit la loi sur le rSa, les représentants de bénéficiaires du rSa en équipes pluridisciplinaires, doivent être renouvelés : quelles modalités ? Quelles règles appliquées ? Quelle place propose-t-on aux bénéficiaires du rSa qui ont expérimenté cette participation parfois sur plusieurs années ? par exemple : rôle de tuteur auprès des nouveaux membres d'équipe pluridisciplinaire ?

Pour les « ex participants » en équipes pluridisciplinaires, il serait intéressant de mettre en place une méthode, un moyen pour positiver cette expérience en termes d'acquis de compétences,

→ sur les groupes ressources : Ces groupes doivent s'inscrire localement (au niveau d'ULI voire infra ULI). Ils peuvent se construire différemment au vu de réalités et d'expériences locales particulières : ils peuvent être constitués de bénéficiaires du rSa « candidats spontanés » ou/et de candidats proposés par les référents ou des associations, ou/et de participants aux actions collectives en cours,

Les groupes-ressources constituent des points d'appui pour les représentants en équipes pluridisciplinaires, permettant à ces derniers de ne pas se sentir isolés et de faire émerger une parole collective...

Se pose la question de la responsabilité de l'animation de ces groupes ressources : animateur interne au Conseil général ou/et externe.

→ sur les actions collectives : pour ce qu'elles modifient dans la posture professionnelle, du rapport de l'accompagnant à l'accompagné et vice versa, elles visent un changement de posture pour travailler autrement.

Plusieurs axes de travail permettent d'appuyer le développement de l'action collective pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa :

*la prise en compte de l'intervention collective dans toute sa valeur et non comme « accessoire », prendre en compte la charge de travail en amont et en aval de la rencontre collective, mettre en valeur le développement de nouvelles compétences des référents (adaptation d'une rencontre à une autre, animation de groupe, capacité d'écoute, d'observation et d'analyse d'un groupe....),

*la poursuite de la publication des expériences d'actions collectives dans le rapport d'activité annuel.

A travers la fiche de présentation de ces actions, favoriser les échanges entre professionnels des 6 ULI – du nord au sud du Département.

*la reconduction du groupe-ressources ISIC (intervention sociale d'intérêt collectif) avec les stagiaires Assistants sociaux et leurs tuteurs (référents de parcours).

Enfin, il est indispensable de conserver le caractère volontariste de l'engagement des professionnels comme des bénéficiaires du rSa dans les actions collectives.

→ sur l'information aux allocataires : Avec la participation de bénéficiaires du rSa, via les groupes de travail dans le cadre du « projet pour l'insertion » et au-delà de l'échéance finale du projet de service, il s'agit de maintenir la vigilance sur ce sujet pour toute plaquette d'information ou tout courrier mis en place au fil des évolutions législatives, réglementaires

En plus de supports écrits d'information, il est nécessaire d'évaluer localement le besoin de réunions d'information collective, au vu de difficultés spécifiques rencontrées par les bénéficiaires du rSa ou du fait de l'organisation locale....

D'autres modes d'information (dessins, vidéos, ...) peuvent également être recherchés, mobilisant ainsi les compétences des professionnels comme celles de bénéficiaires du rSa.

3_IREIS

Nom de la structure : IREIS Institut Régional et Européen des Intervenants des métiers de l'Intervention Sociale
Statut juridique : Association

Formulation de la demande : Recherche action concernant la participation des allocataires dans le dispositif RSA.

Origine et Contexte de la demande et du Projet :

L'association, AREFIS (Association Régionale d'Étude et de Formation à l'Intervention Sociale) gère l'Institut Régional Européen des métiers de l'Intervention Sociale Rhône-Alpes (IREIS – Rhône Alpes) dont la vocation est la formation des travailleurs sociaux et médico-sociaux. Celui-ci travaille de fait avec l'ensemble des structures sociales et médico sociales du département de la Loire et des départements limitrophes. La co construction de la formation avec les terrains professionnels est essentielle pour que les travailleurs sociaux formés au sein de l'Institut soient en prise avec les réalités des futurs employeurs des étudiants. Se saisir des opportunités pour participer à des opérations permettant de faire évoluer la recherche, la réflexion et la pratique en travail social est une évidence, c'est pourquoi interpellé par ses partenaires, l'IREIS a tenu à apporter son expertise dans le cadre de la recherche-action.

Au coté de ces partenaires : l'Université Jean Monnet, AGASEF, Conseil Général, MRIE, l'IREIS s'est investi dans la mise en place de quatre groupes de travail regroupant des travailleurs sociaux et des bénéficiaires volontaires afin d'aborder ensemble la problématique de la participation des usagers.

Ces groupes de travail ont donc été encadrés par un salarié de la MRIE (Mission régionale d'information sur l'exclusion), par un formateur de l'IREIS et par deux enseignants chercheurs de l'université Jean Monnet.

L'IREIS a été présent au colloque qui s'est déroulé le 24 septembre 2011 dans les locaux de l'université Jean Monnet et qui a regroupé environ 350 personnes, principalement des intervenants professionnels RSA, étudiants et bénéficiaires RSA.

Suite à cela, diverses pistes de travail se sont dégagées, nous avons fait le choix de concourir à la montée en compétences des référents de parcours RSA, afin de développer la participation des bénéficiaires dans le dispositif RSA, par le biais d'actions concrètes en collaboration avec le Conseil Général.

Objectifs opérationnels du projet :

- Mise en place d'un groupe de travail pour le développement et le suivi d'actions d'Intervention Sociale d'Intérêt Collectif (ISIC).
- Encadrement d'un groupe de travail composé des travailleurs sociaux/référent de parcours et d'étudiants assistant de service social.

Publics / Bénéficiaires visés par le projet :

Intervenants référents de parcours
Stagiaires en formation d'éducateur spécialisé et assistant de service social.
Et bien sûr les personnes bénéficiaires du RSA

Territoire visé par le projet :

Saint-Étienne dans un premier temps, puis Forez, Roannais, Gier-Ondaine à moyen terme.

Résultats attendus :

- Lancer une dynamique en matière de montage de projets de développement social Local et de travail social avec des groupes ; l'ancrer dans les savoirs faire.
- Faire évoluer les pratiques des référents de parcours en terme de méthode de travail et d'approche des publics afin de concrétiser réellement la participation des bénéficiaires.
- Provoquer des modifications dans les pratiques des professionnels et en particulier des travailleurs sociaux dans le cadre de l'ISIC.
- Améliorer les capacités de soutien des « tuteurs de stage/référents de parcours » de nos étudiants en matière d'ISIC.
- Accentuer le savoir faire du formateur en conjugant aspects théorique et pratique et être en capacité de transmettre notre expérience.

Implication de l'organisme :

Temps (équivalent TP sur la durée du projet) :

- Participation de la direction et d'un formateur au sein du comité de pilotage
- Participation d'un formateur aux groupes d'échanges composés des travailleurs sociaux, référents de parcours, et d'étudiants.
- Participation au suivi méthodologique des actions collectives par le biais de rencontres avec un formateur spécialiste du montage de projet de type ISIC.

Implication d'autres organismes :

Liste des autres organismes liés à ce projet:

- Le Conseil Général de la Loire (Cf demande sociale du Conseil Général)
- La Mission Régionale d'Information sur l'exclusion (MRIE)
- L'AGASEF

Décrire succinctement les liens de coopération et d'intérêt avec l'organisme demandeur

Depuis de nombreuses années, un partenariat fort et renouvelé lie l'IREIS et l'université de Saint-Étienne, par le biais du montage d'actions de formation en

commun Master 1 « management de projet » et co-construction du DEIS (Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale).

Nouvelles perspectives et projets à l'issue de la recherche-action :

Compte tenu des résultats très positifs obtenus (dynamique enclenchée au sein du CG 42, inscription de l'approche collective dans les objectifs de service du CG, implication forte des référents de parcours, effets induits sur la valorisation des bénéficiaires et leur insertion, amélioration de la compétence des tuteurs de stage, bon niveau acquis par les étudiants concernés en ISIC) nous avons opté pour continuer l'action dans le cadre du partenariat engagé.

Le soutien méthodologique se poursuit avec un nouveau groupe de travailleurs sociaux et leurs stagiaires en 2013/2014.

Mise en place d'un groupe similaire en partenariat avec le CG 42 sur un autre service et une autre zone géographique du département (en cours de réalisation).

4_MRIE

La MRIE n'a pas été partenaire de la recherche action au sens strict du terme, contrairement à l'AGASEF, l'IREIS et le Conseil général. Pour autant, et comme précisé dans le rapport, la Mrie a été partie prenante du travail réalisé en amont de la recherche-action. Pour pouvoir poursuivre, elle a sollicité un financement auprès de la DGCS qui lui a confié en 2012-2013 une étude sur la participation des représentants des allocataires du RSA dans les EP dans la Loire²⁸. La MRIE a alors rejoint le comité de pilotage de la recherche-action, celle-ci ayant déjà démarré depuis plusieurs mois.

Dans ce cadre, le rôle de la MRIE, comme relais vers d'autres expériences et en appui à la démarche n'a ainsi pu être activé. Les échanges d'expériences et de regards ont toutefois enrichi les analyses respectives et alimenté les travaux de chacun, mais l'on peut regretter que le décalage des temporalités n'ait pas permis une réelle synergie dans la conduite du projet.

²⁸ *La participation des allocataires du RSA aux équipes pluridisciplinaires de la LOIRE*, Étude coordonnée par Anaïg Abjean et Laurence Potié. Avec le soutien du Ministère des affaires sociales et la santé, direction générale de la cohésion sociale, Juillet 2013.

5_Université

Dans le cadre de ce projet et de cet écrit l'Université se trouve dans une position un peu singulière. Elle se situe à priori comme le partenaire qui répond à la demande sociale, ce sont du moins les termes du document rempli dans la réponse à l'appel à projet UCS. À ce titre les attentes spécifiques de celle-ci sont formulées dans les objectifs généraux du projet, et d'autres n'apparaissent pas en toute lettre mais constituent des attendus de l'appel à projet UCS lui-même. Sur le fond du projet, l'ensemble du présent rapport présente amplement les analyses que nous faisons des effets de cette recherche-action, ce n'est pas le lieu d'y revenir ici. Nous développerons seulement ici les aspects qui n'ont pas trouvé place par ailleurs. En ce qui concerne le rôle de l'université dans la cité il nous a semblé intéressant d'y revenir à la fin du rapport dans la mesure où cela dépasse le cadre de ce projet.

Les objectifs du projet :

- Développer des recherches empiriques sur les enjeux et les formes de participations dans le cadre des politiques sociales.**
- Améliorer les connaissances sur la participation des publics précaires, leurs modes d'engagement et les effets de reconnaissance induits.**
- Approfondir les connaissances sur les trajectoires de sortie de la précarité et le rôle des modes d'interventions sur ces trajectoires.**
- Contribuer à l'analyse des transformations des pratiques professionnelles dans le cadre des orientations récentes des politiques publiques.**

Cette expérience de recherche-action a réellement permis des acquis importants sur ces différents plans et ce, bien au-delà du constat de simple déficit, ou de la facile dénonciation de faux semblant qui pouvait être initialement faite. Le fait de travailler avec les acteurs dans cette démarche de recherche-action nous a mises à l'épreuve. Pas seulement à l'endroit de comment est-ce que l'on s'y prend, mais précisément à celui de « qu'est-ce qu'on est en train de fabriquer ? ». Que fait-on, « nous » chercheuses, quand on (nous) fait faire de la participation dans un dispositif tel que le RSA ? En écho aux réflexions d'Olivier Razac, philosophe travaillant pour l'institution carcérale et venu présenter ses travaux dans le cadre de notre équipe de recherche, la « monstruosité logique » de la chose nous est apparue, tant les principes même d'une participation ou d'une contribution sont dans un tel dispositif sans arrêt confrontés à leur contraire (adhésion/contrôle, concernement/assignation, engagement/sortie vers l'insertion, construction commune/ gestion individuelle, ...). Quelle posture tenir alors : faut-il alors partir et dénoncer l'impossibilité de la chose ? Faut-il rester au risque de leurrer les personnes ou de cautionner des pratiques qui se prévaudront de la légitimité de la recherche ? Mais les professionnels et les allocataires eux restent, ils n'ont pas le loisir de s'échapper ! Et, en pratique, ils doivent faire avec les monstruosité logiques que leur impose le cadre législatif. C'est peut-être en mesurant ce que cela voulait dire que nous avons, non pas continué à fabriquer « LA participation », mais essayé de trouver avec eux des chemins qui permettent de réduire la violence.

-Permettre la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences pratiques de recherche et d'intervention sociale innovantes dans un domaine en fort développement et en déficit d'expertise.

Deux étudiantes ont effectué leur stage en 2011-2012 au Conseil Général dans le cadre de ce projet. Elles ont à la fois fait l'expérience de l'immersion dans une structure de stage et celle du travail collaboratif, à deux dans leur mission de stage et à plusieurs dans l'équipe du projet. Dans un premier temps, cette complexité les a mises en difficulté ne sachant pas toujours qui dirigeait leur stage (leur tutrice universitaire étant également la responsable du projet mais pas la responsable hiérarchique sur le lieu de stage). Les difficultés rencontrées dans la phase de démarrage du projet les ont conduites à mesurer les décalages parfois importants qui s'opèrent entre ce que l'on imagine faire et ce qui est réalisable. Elles ont toutefois pu véritablement contribuer au travail commun en construisant les bases de la collaboration au travers des multiples rencontres et entretiens qu'elles ont menés. Cette présence a fait prendre place à la recherche dans l'institution et permis une compréhension du dispositif et des points de vue de chacun des acteurs. La très grande qualité de leur mémoire (qui a obtenu la note de 18/20) montre qu'elles ont parfaitement compris les enjeux du dispositif RSA, du fonctionnement d'un CG, mais aussi celui d'un projet partenarial et d'une recherche-action. Elles ont bien pointé et analysé les difficultés et les obstacles qui ne permettaient pas alors la mise en œuvre effective de la participation des allocataires.

À la suite du stage et l'obtention de leur diplôme l'une a poursuivi un service civique en Allemagne, l'autre a obtenu un contrat de travail à temps partiel dans un organisme de formation. Elles sont actuellement encore en cours de professionnalisation.

La question de la participation des habitants, usagers... demeure à l'heure actuelle une question essentielle à laquelle se heurtent les professionnels souvent démunis pour y répondre. Il semble capital de doter les étudiants non seulement de techniques mais surtout de capacité d'analyse et de réflexion face à ces enjeux, et, pourrions nous ajouter, de les sensibiliser aux qualités humaines d'accueil de l'autre.

Implication de l'université :

- Montage du projet UCS.
- Gestion budgétaire.
- Recrutement d'Élodie Jouve : chargée de recherche (financée par le budget UCS)
- Encadrement des étudiants et pilotage de la recherche.

Moyens accords en temps (équivalent TP sur la durée du projet) :

- Coordination de la recherche-action assurée par Claire Autant-Dorier (Centre Max Weber), suivi des stagiaires et encadrement des mémoires, rédaction CR des COPIL, co-écriture rapport final. 2 jours à 1 semaine par mois selon période du projet.
- Une stagiaire de formation continue (Isabelle Thérond) non rémunérée sur sa période de formation. Puis rémunérée quelques heures par mois.

-Un poste de chargée de recherche financé par la Région Rhône Alpes : 70% eq TP puis 50% eq TP sur 18 mois.

Nouvelles perspectives et projets à l'issue de la recherche-action :

- Mise en place d'un cycle de formation au développement social local pour les agents sociaux ville de Saint-Étienne (service formation continue- AGASEF- Accolades et Claire Autant-Dorier). (six journées de formation pour vingt personnes du même service - deux groupes).

-Mise en place d'une recherche-formation pour l'ANEF (Élodie Jouve et un collègue de Sciences de l'éducation) autour de l'autonomie. (six journées avec l'équipe de professionnels de la structure stéphanoise).

- Participation au Colloque international pluridisciplinaire et plurisectoriel ***Les recherches-actions collaboratives : Une révolution silencieuse de la connaissance, du lundi 27 mai au mercredi 29 mai 2013.*** Intitulé de la communication « Un double défi : une collaboration pour penser et améliorer la participation. Recherche-action sur la participation des allocataires au dispositif RSA » (Claire Autant-Dorier, Élodie Jouve, Florence Planta, Isabelle Thérond).

-Participation à venir au colloque du CNLAPS en novembre 2013 – présentation de la recherche –action sur les allocataires RSA. Forums 2013 « Oser une action sociale collective et participative ». Lyon. 4-6 nov.

-Projet en cours d'une nouvelle recherche-action avec l'AGASEF : Action communautaire & développement social local en lien avec collectif national SPISC *Recherche-action nationale La prise en compte de la dimension communautaire dans les interventions sociales collectives.*

B Faciliter l'appropriation et l'opérationnalité : les fiches propositions d'actions

Une recherche-action sur la participation rend encore plus saillante la boucle réursive dont on parlait en introduction. La mise en abyme crée cet enchâssement d'un processus de recherche-action dans le processus de participation lui-même et fait que la production de connaissances relatives à l'objet de la recherche relève autant de la collaboration entre les partenaires que des tentatives d'expérimentations mises en œuvre. Les fils sont complexes à dénouer, et peut-être ne le nécessitent-ils pas. Mais qu'en est-il de l'intelligibilité des apports de la recherche-action auprès de l'ensemble des acteurs et plus encore auprès de ceux qui ont à charge d'expérimenter tout en étant largement contraints par leur obligation à faire « fonctionner » le dispositif RSA, coûte que coûte ?

Tout au long de la recherche, il a été nécessaire de réactualiser l'avancée des connaissances et des hypothèses auprès de chacune des sphères d'acteurs. Ceci est un des objectifs des Copil, mais cela ne suffit pas. C'est aussi en se rendant dans chacune des Unités Locales d'Insertion et au cours de réunions avec la direction du service insertion de la Loire et des responsables des Unités Locales d'Insertion que cette réactualisation s'effectue. Nous retrouvons ici ce que Marie-Christine Cerrato Debenedetti (2010) théorise sous l'expression de « carrière en accordéon » lorsqu'elle prend acte de l'absence de linéarité dans la mise en œuvre des luttes contre les discriminations à l'échelle de son terrain d'étude. Elle y perçoit une « carrière en accordéon », les procédures visant à lutter contre les discriminations empruntant invariablement des phases d'émergence et de légitimation dans chaque sphère d'acteur nouvellement abordée (les professionnels, les politiques, les institutions). Le « jeu de l'oie » dans la prise en compte du problème public des discriminations n'est pas spécifique à cette problématique et peut s'exporter sur d'autres terrains. Ainsi, notre expérimentation rencontre la même épreuve mais dans un espace d'action qui est aussi multi-situé géographiquement. La recherche-action, ainsi que la notion même de participation, sont à expliciter et à réactualiser dans chaque sphère d'acteurs et ce à l'échelle du département afin d'assurer l'implication de tous.

Les analyses formulées à la suite de l'état des lieux du processus participatif à l'échelle du département n'ont pas, nous l'avons rappelé précédemment, reçu un accueil très favorable, dû en partie à la formulation abrupte des constats repérés. Cependant, les pistes d'actions évoquées à l'issue de cet état des lieux ont été au cœur des négociations, réactualisations, explicitations de l'avancée de la recherche-action tout au long de ces dix-huit mois afin qu'elles apparaissent saisissables, appropriables par les acteurs de terrain, au point qu'ils en désapproprient les autres partenaires. Ce phénomène de désappropriation est inhérent à la recherche-action, il s'agit même d'un indice de son bon déroulement : il n'y a plus de « propriétaire » d'une piste d'action, celle-ci est comprise comme coproduction d'un « chercheur collectif » quitte à consentir parfois quelques « sacrifices théoriques » (Nicolas-Le Strat, 2003 : 57).

Or, cet indicateur de bonne santé de la recherche-action a son écueil. Il peut laisser entendre à certains acteurs que la recherche-action n'a rien produit, et que les nouvelles dynamiques sont le fait d'un des partenaires, jetant aux orties le travail de coproduction et intimant aux collaborateurs de faire part de « leurs » hypothèses, sous-entendu qu'ils n'en ont jamais établi. Pour contrecarrer cet effet pervers de

dénégation du « chercheur collectif », des fiches propositions d'actions ont été réalisées. Elles regroupent de manière synthétique, pour faciliter l'opérationnalité, les coproductions issues de la recherche-action et ce faisant, rétablissent l'existence d'un collectif de recherche.

PROPOSITION 1

CONSTRUIRE LE RÔLE DE REPRESENTANT

> Constat

Quatre Equipes Pluridisciplinaires sur cinq ont actuellement un représentant des allocataires, généralement (en dehors de l'une d'entre elles) accompagné pour chacune des séances de son suppléant. Il est apparu que le mandat des représentants actuels a été reconduit tacitement depuis trois ans et qu'à l'exception d'une ULL, aucun renouvellement ou remplacement n'a été effectué lorsqu'un représentant ne pouvait plus remplir ce rôle. Afin de procéder au renouvellement des représentants actuels, nous nous sommes penchées avec eux sur ce qu'à été ce mandat pendant ces dernières années.

Un apport limité

-Concernant l'apport de cette expérience, il apparaît qu'il est assez faible. En raison de l'isolement des représentants, de l'absence de travaux et de réflexions communs avec l'ensemble des membres des EP, les représentants ont le plus souvent exercé leur mandat seuls, se présentant aux E.P. à l'heure dite, et repartant à la fin de la séance sans échanger outre mesure sur ce qui s'était déroulé. Et ceci tous les mois pendant trois ans. Ils n'en voient pas l'intérêt dans leur parcours d'insertion, nombre d'entre eux étant dans une situation similaire à celle vécue au début de leur mandat. Les quelques anciens représentants qui sont sortis du dispositif ne rattachent en rien cette sortie à ce mandat. Le seul apport significatif est le sentiment de mieux comprendre le dispositif, ce qui, après discussion entre représentants, est très variable de l'un à l'autre.

Des aspects techniques ignorés

> Préconisations

Au cours de la recherche-action le statut de collaborateur-bénévole a été mis en place pour permettre le défraiement des représentants et donner une assise légale à ce rôle. Cette première construction du rôle de représentant doit se poursuivre et s'ancrer aussi bien dans les textes réglementaires que dans la pratique en construisant le contenu du mandat de chaque représentant.

- Dans le règlement intérieur des E.P., il est précisé que « les représentants doivent percevoir une rétribution pour la prise en charge des frais entraînés par la participation aux Equipes pluridisciplinaires ». Cette « compensation financière » que nous considérons plutôt comme un défraiement devait être imputée sur le budget des bourses d'insertion. Aucun représentant n'en a fait la demande, le Conseil Général ne les a pas sollicités sur ce point. Cependant, imputer sur une bourse d'insertion un budget qui est propre au fonctionnement de l'institution pose question. Aussi, le mandat de représentant n'étant pas envisagé comme lié au parcours d'insertion de l'allocataire, les frais y étant liés ne doivent pas être imputés sur une bourse d'insertion (ceci pouvant nuire au représentant s'il sollicite une bourse d'insertion dans le cadre de son projet personnel).

-Les représentants actuels n'ont pas tous bénéficié d'une journée de formation avant leur entrée en E.P., ils n'ont pas connaissance de la date de fin de leur mandat, pas plus qu'ils n'ont eu d'accompagnement au cours des trois années pendant lesquelles ils ont exercé, à moins de solliciter spontanément des membres de l'E.P.

-Les questions autour de ce mandat oscillent perpétuellement entre représentation et représentativité. Ayant été tirés au sort sans échantillonnage précis, la représentativité est exclue. Mais n'ayant aucun lien avec d'autres allocataires, la représentation elle-même est faussée. Ils demeurent alors des « experts du vécu », qui sont inconnus des autres allocataires et isolés dans leur mandat.

Ceci nécessite de modifier le règlement intérieur des E.P. plus particulièrement :

- o L'article 2 concernant la rétribution et la formation.
- o L'article 3 concernant la durée du mandat des membres des E.P.

Au-delà de ces premières modifications, il s'agit de déterminer les seuils qui vont jaloner le mandat des représentants, établi actuellement à une durée d'un an renouvelable une fois. Par seuil, nous entendons des étayages pour préparer l'entrée dans le rôle, débriefing les E.P. (particulièrement les premières) et aménager la sortie du rôle de représentant.

- o Mise en œuvre d'une formation d'une journée et d'un accompagnement lors des premières participations aux E.P. Ceci pouvant se réaliser avec les représentants précédents et/ou avec l'appui du groupe-ressource. La possibilité de poursuivre des formations utiles à ce mandat est par ailleurs évoquée dans l'article 6 du règlement intérieur.

- o Déterminer un interlocuteur du Conseil Général pour chaque représentant tout au long de son mandat. Cet accompagnement allant de pair avec la possibilité pour chaque représentant d'être en lien avec le groupe-ressource de son unité.

- o Préciser à chacun les modalités de sortie du mandat et acter celle-ci par un accompagnement personnalisé faisant le lien entre l'expérience de représentant et le parcours d'insertion de l'allocataire.

Ces spécifications doivent à leur tour être introduites dans le règlement intérieur des E.P. et être explicitées aux représentants et aux autres membres des E.P.

> Points de vigilance

- Le statut de collaborateur-bénévole assure un cadre de fonctionnement minimal au rôle de représentant, notamment en ce qui concerne son défraiement. Cependant, plusieurs difficultés demeurent :

- o Le défraiement ne peut advenir qu'en dehors de la résidence administrative du représentant, limitant l'efficacité du statut de collaborateur-bénévole, les représentants exerçant leurs fonctions le plus souvent dans leur résidence administrative.

- o Le délai du défraiement, qui peut s'étendre jusqu'à trois mois après le déplacement, est à préciser clairement aux représentants, tant les coûts engendrés par la participation peuvent être lourds surtout dans une situation de précarité économique.

- L'assurance de ne pas être isolé en étant en lien avec un groupe-ressource sur son U.L.I. Les futurs représentants pourraient par ailleurs émerger de la constitution de ces groupes, assurant ainsi une représentation partielle.

- Enfin, il est nécessaire pour chaque représentant d'avoir un interlocuteur clairement défini au sein de l'U.L.I. pour évoquer les difficultés de ce rôle et pouvoir s'en extraire.

> Pour aller plus loin

En Meurthe et Moselle, le Conseil Général a mis en œuvre un « coaching » des représentants. Au terme de leur mandat, ceux-ci bénéficient d'un suivi personnalisé, *via* une formation donnée par un prestataire extérieur, pour qu'ils puissent tirer profit de cette expérience et l'utiliser dans leur insertion.

Ce même département a également mis en place une rétribution des représentants, comprise dans le budget de fonctionnement des E.P. Les représentants ont une indemnité de 15 euros par demi-journée, soit 30 euros pour une journée de travail. La rétribution des représentants n'engendre pas une professionnalisation sur un

PROPOSITION 2

METTRE EN PLACE DES GROUPES-RESSOURCES

> Constat

A l'inverse de la majorité des départements qui expérimentent la participation, notamment la mise en place de représentants des allocataires en E.P., la Loire ne possède pas de «groupe-ressource». Le groupe-ressource (bénéficiant de différentes appellations selon les départements) consiste en la mise en lien de différents allocataires sur un territoire afin qu'ils partagent leurs expériences du dispositif et en retirent une évaluation en vue de son amélioration.

L'absence de ce type d'espace pour les allocataires se fait particulièrement ressentir suite aux travaux conduits avec les représentants. Ils considèrent n'avoir que peu de connaissances pratiques du vécu des autres allocataires, dont les problématiques peuvent parfois être très différentes des leurs. La notion d'«expert du vécu» qui donne corps au mandat trouve ici sa limite.

Ce manque ressort aussi dans les entretiens formels et informels tenus avec des allocataires. Chacun se croise dans les espaces institutionnels sans avoir la certitude que les difficultés, incohérences propres au dispositif concernent aussi les autres. Dans les rares moments d'échange entre allocataires, ceux-ci prennent la mesure de la transversalité de leurs expériences, proposent spontanément des évaluations du dispositif et formulent des propositions.

La mise en place de groupes-ressources vient donc répondre à plusieurs besoins ressentis par les allocataires ainsi qu'à la question de l'évaluation du dispositif par les allocataires tel que l'intime la loi sur la participation :

-Le groupe-ressource est un des possibles brisant l'isolement dans lequel les représentants des allocataires sont plongés depuis trois ans, n'ayant aucun lieu d'échange, ni entre eux, ni avec d'autres allocataires. Le groupe-ressource est un espace permettant d'échanger sur ce qui se déroule en E.P., d'accompagner le représentant et son suppléant. C'est même dans cet espace que peuvent être élus les représentants par les membres du groupe.

-La participation d'une fourchette plus large des allocataires au dispositif est possible par l'intermédiaire des groupes-ressources, ceux-ci pouvant être constitués d'une base régulière de participants, mais pouvant aussi s'ouvrir à d'autres participants, plus occasionnels. La question de la représentation posée par le mandat de représentant peut en partie être élucidée puisque les représentants auront un espace d'échange et de controverse avec des pairs. Ils seront plus à même de prendre place dans les E.P., appartenant eux-aussi, comme chaque membre de l'E.P., à un groupe plus large dont ils porteront aussi les discussions. C'est la légitimation du mandat de représentant qui se joue ici.

-Enfin, l'évaluation du dispositif par les allocataires qui n'existent aucunement pour l'instant peut s'exercer dans ce lieu de débat qu'est le groupe-ressource. Le travail auprès des représentants illustre à quel point la mise en commun des expériences de chacun aboutit à des évaluations construites du dispositif et à l'émergence de propositions et de pistes de réflexions qui ont à trouver écho dans les instances décisionnelles.

> Préconisations

Comme pour la mise en place de représentants, il est plus particulièrement recommandé de mixer les modes de captation des personnes afin d'assurer la pluralité du groupe en touchant des allocataires aux profils variés (les groupes existants font état d'une quinzaine de personnes au maximum) :

-sur proposition des référents aux personnes qu'ils suivent, après avoir été informés en détails de l'intérêt du groupe-ressource et de son organisation dans l'unité en question.

- par information des allocataires participant à des actions collectives.
- par information massive et plus globale *via* des courriers et des affichages dans les lieux institutionnels.

Chaque groupe-ressource bénéficie d'un animateur qui a charge de coordonner les rencontres, de médier les échanges en distribuant la parole et d'accompagner la production des constats, analyses et propositions en vue d'évaluer le dispositif. Selon les départements, les animateurs ont des profils divers allant du responsable d'U.L.I., à un directeur de CCAS ou encore un référent, un allocataire sous contrat ou un intervenant associatif.

Enfin, il s'agit aussi de déterminer le lieu, la fréquence des rencontres et le degré d'ouverture du groupe :

- Le lieu est-il fortement identifié, comme un local du Conseil Général ou un partenaire est-il associé?
- Dans les expériences en cours, la fréquence s'étend d'une fois par trimestre à une fois tous les 15 jours ou une fois par mois.
- Dans quelle mesure le groupe accepte-t-il des participants irréguliers ? Sous quelles modalités ? Des intervenants extérieurs peuvent aussi être sollicités pour travailler des points précis du dispositif.

Enfin, il est nécessaire de :

- Déterminer les instances dans lesquelles les groupes-ressources ont la possibilité d'apporter leurs évaluations du dispositif et leurs propositions.
- Négocier avec les participants aux instances déterminées un espace lisible d'expression des groupes-ressources.

> Points de vigilance

La participation à un groupe-ressource demande une implication forte des allocataires.

- o Il est donc impératif que leurs constats et propositions soient entendus et discutés par et avec les instances décisionnaires. Il est question de ne pas œuvrer dans l'indifférence au risque de démotiver les personnes investies dans ce travail. Le groupe-ressource ne doit pas être un faux-semblant de participation.
- o L'investissement demandé incite à être vigilant sur la fréquence des rencontres afin d'éviter une sursollicitation des allocataires.

Chaque groupe-ressource se réunit autour d'un animateur. En fonction de sa qualification (Responsable d'une U.L.I., référent de parcours, allocataire sous contrat, etc.), l'animation et la prise de parole dans le groupe peuvent être sensiblement différentes.

> Pour aller plus loin

Les groupes ressources sont déjà expérimentés dans plusieurs départements. Pour exemple, on peut évoquer :

- Le Gers dans lequel douze allocataires, quatre référents, un animateur et six représentants des allocataires se réunissent une fois par mois au Conseil Général, sollicitant parfois des intervenants extérieurs.
- Le Nord où quatre représentants se rencontrent toutes les deux semaines. Des sollicitations auprès d'autres allocataires sont en cours. Ces rencontres sont ouvertes aux référents et RLI sur chacune des unités.
- Le Pas de Calais qui a créé le « Groupe citoyenneté et médiation sociale » dont l'animateur est un allocataire recruté sur contrat. Il est accompagné par une structure tutrice et le service local d'insertion. Ceci est expérimenté actuellement sur deux territoires du département.

PROPOSITION 3

DEVELOPPER ET SOUTENIR L'ACTION COLLECTIVE

> Constat

Un des constats fondamentaux de la recherche-action repose sur l'idée que la participation des allocataires au dispositif RSA ne concerne pas que les allocataires et nécessite une modification des postures de l'ensemble des acteurs du dispositif.

L'action collective participe de ce changement, notamment parce qu'elle est portée par les référents de parcours. Ils sont au contact quotidien des allocataires, étant leurs principaux interlocuteurs et sont ainsi plus au fait des besoins des allocataires par les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres.

Les groupes d'action collective existants aujourd'hui sur le département ont permis de révéler les effets de ces modalités d'intervention aussi bien auprès des allocataires que des référents :

Du côté des allocataires, la mise en place d'actions collectives permet de briser les situations d'isolement, de profiter de l'émulation générée par le groupe et d'envisager différemment la relation à son référent de parcours, quand bien même celui-ci ne participe pas à l'action.

Pour les référents, il a été observé que l'action collective participait fortement à la modification des postures professionnelles ; que ce soit à l'égard des allocataires auprès desquels le travail s'effectue autrement ou encore entre référents, réunis autour d'un même projet et dans l'intérêt de travailler collectivement.

Aussi, l'action collective nécessite une implication de l'institution pour qu'elle en reconnaisse et facilite l'existence, ce qui permet de travailler la question de la participation au niveau institutionnel.

En bref, l'action collective permet d'intégrer la dynamique et les réflexions autour de la participation au cœur même des pratiques professionnelles et institutionnelles :

-Elle fait partie de la dynamique participative en proposant aux allocataires un rapport plus interactif avec le dispositif en les rassemblant, en leur demandant leur avis sur les actions conduites et sur le dispositif.

-Elle évite de tenir les professionnels de terrain à distance des questions liées à la participation en les induisant de fait dans la mise en œuvre de la loi. La participation des allocataires ne peut faire l'impasse sur l'adhésion, l'investissement et les propositions des référents de parcours. Plus au fait que quiconque dans l'institution du quotidien des allocataires et possédant simultanément des savoirs techniques sur le dispositif, ils sont à l'interface où se joue une grande part du processus participatif.

-Elle fait évaluation du dispositif car elle révèle les manques, besoins, creux qui le traversent. En cela, l'action collective peut compléter l'évaluation apportée par les groupes-ressources, voire être mise en lien sur chacune des unités afin de dresser un constat croisé entre référents, allocataires engagés dans les actions collectives et allocataires présents dans les groupes-ressources. Ce type d'évaluation, issue des constats de terrain, permet une compréhension fine de ce qui se joue dans chaque territoire et donne la possibilité d'établir en parallèle une évaluation transversale à l'échelle départementale.

> Préconisations

L'action collective a été inscrite dans le nouveau projet de service et la DIE a pris l'initiative de faire circuler une « fiche action collective » dans chaque unité afin de répertorier et faire connaître les actions collectives en cours ou en projet sur l'ensemble du département. Ces premiers éléments font acte d'une reconnaissance institutionnelle de l'action collective et permet d'affiner et développer les projets en cours ou en création :

o A la reconnaissance institutionnelle des actions collectives doivent s'adosser les reconnaissances matérielle et financière qui permettent la réalisation et la pérennisation des actions. Ces formes de reconnaissance passent par :

- La prise en compte dans le temps de travail des salariés de l'organisation et de l'animation de ces groupes.
- La mise à disposition de lieux et de matériels pour le déroulement des actions.
- Le financement des budgets proposés par les porteurs du projet et validés par leur responsable, notamment pour ce qui a trait aux frais de convivialité.

o L'action collective ne se substitue pas à l'accompagnement individuel, elle entre en interaction avec celui-ci. La mise en lien entre les groupes et les accompagnements individuels doit être pensée pour chaque projet afin d'assurer à l'allocataire une cohérence et une continuité entre ce qu'il expérimente dans le groupe et le travail poursuivi avec son référent de parcours.

o Cet échange entre collectif et individuel a pour objectif de permettre une meilleure circulation des informations entre les groupes d'action collective et les référents qui n'y sont pas impliqués. Ceci touche à plusieurs points : faire en sorte que l'ensemble de l'équipe soit informé précisément de la conduite et du contenu de chaque action collective en vue d'y inviter des allocataires. Mais aussi, que les porteurs des actions collectives aient la possibilité d'imposer des demandes nécessaires au bon fonctionnement de l'action à tous les référents qui souhaitent y inviter des allocataires.

> Points de vigilance

o La spécificité de l'action collective réside dans sa double nécessité : à la fois déterminer le cadre du déroulement de l'action et dans le même temps assurer une certaine plasticité au projet afin qu'il soit en adéquation avec le groupe concerné et son évolution. Il est donc nécessaire pour chaque action collective qu'une marge de manœuvre soit accordée aux professionnels pour réajuster leur action au fil de sa conduite.

o L'investissement demandé aux référents est important en temps, en énergie et en réflexivité sur ses propres pratiques et sur les procédures liées au dispositif. Les formes que l'action collective peut prendre en fonction de la structuration des différentes unités sont donc variées, peuvent aboutir à des échecs temporaires comme à des réussites à peine lisibles (quand le nombre de participant est faible ou que les « réussites » ne peuvent s'appréhender que qualitativement et non pas quantitativement). C'est pour ces raisons que les projets doivent être fermement soutenus par l'institution afin de ne pas renvoyer un sentiment de mépris à ceux qui les portent.

o Si l'action collective est devenue une possibilité fermement actée dans le projet de service, elle ne doit pas devenir une obligation pour les référents. Son intérêt (et sa difficulté) se situe dans l'adhésion de ceux qui la portent et de ceux qui y participent. La suspicion d'une trop forte incitation à faire de l'action collective peut engendrer des réactions de rejet, voire de concurrence néfaste aux actions entre référents et entre U.L.I. Les actions collectives sont le plus souvent basées sur l'adhésion des allocataires auxquels il est proposé d'y participer. Cette adhésion sans obligation quand elle est inscrite dans le projet validé par les référents et leur responsable doit être maintenue sous peine de muter la participation des allocataires en une mesure coercitive.

> Pour aller plus loin

Suite aux premières analyses de la recherche-action en juin 2012 rappelant la place centrale de l'action collective dans le cadre de la participation, l'I'REIS a mis en place avec le Conseil Général des réunions entre tuteurs, stagiaires I.S.I.C., formatrice de l'I'REIS et le Conseil Général, intitulées « Groupe-ressource I.S.I.C. ». Ces rencontres sont l'occasion d'échanger entre stagiaires, tuteurs mais aussi entre unités, la plupart d'entre elles ayant été représentées. Ces réunions permettent aussi d'appréhender l'influence de l'action collective sur les postures des référents de parcours et sur les interactions entre professionnels et allocataires.

La pérennisation des actions collectives déjà existantes pourrait être pensée en lien avec la présence de stagiaires qui ont à travailler autour de l'intérêt collectif. Il s'agit de ne pas multiplier les projets d'action collective au risque d'épuiser les équipes, de sursolliciter des allocataires et de ne jamais avoir le temps d'affiner, réajuster un projet sur le long terme pour le rendre plus efficient.

PROPOSITION 4

FACILITER ET RENDRE ACCESSIBLE L'INFORMATION POUR LES ALLOCATAIRES

> Constat

La méconnaissance du dispositif par les allocataires ressort dans toutes les données récoltées. Les entretiens compréhensifs conduits avec des allocataires qui sont censés être parmi les plus avertis et/ou intéressés (ils souhaitent être représentants des allocataires) font état de l'opacité du dispositif pour des personnes qui sont accompagnées depuis plus de trois ans.

Ceci est d'autant plus palpable chez les nouveaux entrants dans le dispositif dont les mécompréhensions sont en partie liées à l'instruction des dossiers de demande de RSA par la CAF qui n'est pas forcément habilitée à expliquer les droits et obligations relatifs au RSA. Les questions posées par des allocataires lors des observations de terrain en sont les illustrations les plus directes : *«La mission locale, c'est pas comme Pôle Emploi ?», «C'est quoi le RSA-majoré?»* (une allocataire en bénéficiant), *«Solidarité Active, ça veut dire que c'est quand on travaille?»*, etc.

Cet ensemble de non-sens pour l'allocataire peut engendrer :

- une augmentation de non-présentation lors du premier rendez-vous.
- une perte de temps dévolu à l'accompagnement individuel qui, au cours des premières rencontres, est consacré à l'explication du dispositif.
- une difficulté à faire valoir ses droits, à remplir ses obligations, à saisir la finalité du RSA, à maîtriser son projet d'insertion et les opportunités que l'on peut saisir et celles que l'on doit refuser.

Plus encore, si l'on considère la participation des allocataires au dispositif stricto-sensu, elle est étouffée dès

les premiers pas de la personne dans le maillage du dispositif. Comment participer, prendre part, trouver sa place, donner son avis, évaluer des procédures que l'on ne connaît pas, que l'on ne comprend pas et qui, finalement, ne sont expliquées que par à-coups dans des situations d'urgence, sans jamais avoir le temps d'en appréhender la cohérence. Les différents éléments du dispositif RSA sont inintelligibles pour les allocataires qui n'en possèdent à aucun moment une vue d'ensemble. Ceci étant, de nombreux partenaires sont dans cette même situation...

Cette opacité se poursuit dans les modes d'information actuels dont dispose le Conseil Général pour informer les allocataires. Les courriers transmis aux allocataires sont particulièrement complexes autant dans leur formulation que dans leur graphisme. Ce problème est évoqué depuis plus de trois ans, ce qui incite aujourd'hui le Conseil Général à repenser les courriers, travail actuellement en cours en interne. D'autres pistes sont envisageables :

- Une première informations collective permettrait de désamorcer une partie des interrogations des allocataires qui ont la possibilité de revenir sur certains points au cours de leur accompagnement individuel.
- La multiplication des formats d'information (dessins, schémas, contacts téléphoniques, vidéos) pour ne pas pénaliser les allocataires en difficultés avec l'écrit et pour les personnes ne maîtrisant que partiellement la langue française, une traduction des brochures d'information.

> Préconisations

La refonte des courriers :

- elle peut s'effectuer sur la base d'un groupe mixte de 15 personnes au niveau départemental entre référents, responsables, allocataires et juristes du Conseil Général.
- La sollicitation des allocataires peut se faire par les référents qui proposeront cette participation à ceux ayant eu des difficultés avec les courriers afin qu'ils apportent leur expertise. Aussi, parmi les allocataires invités, une atten

tion particulière peut être portée à ceux dont le métier a trait au dessin, au graphisme, à la photo... Les allocataires qui participent à ce travail devraient par ailleurs être rétribués.

Les informations collectives:

- présentes dans chaque unité qui, au regard des spécificités du territoire, prendront des formes d'organisation différentes (solicitation des partenaires, fortement souhaitée, présence des référents désignés en fin de séance, utilisation de schémas, de vidéos, présence des techniciens pour appréhender l'ensemble du dispositif, etc.).

Nouveaux médiums d'information :

- Les réflexions autour des courriers devraient prendre en compte cet élément pour le discuter avec les allocataires et envisager de nouveaux chantiers à développer (traduction de brochures, formats vidéo, dessins, schémas...).

> Points de vigilance

- Bien que l'on considère souvent l'inverse, être informé doit rester un droit, et ne pas devenir un devoir ni une obligation. Si tel devait être le cas, l'information collective ne doit pas se cantonner à de la simple information. Elle doit être supplée par une première mise en lien avec le référent de parcours, voire se substituer et/ou compléter l'envoi du premier courrier.

- La reformulation des courriers doit prendre en compte la possibilité pour les allocataires de solliciter d'autres moyens d'information qui devront être mis à leur disposition : lien avec le groupe-ressource, consultation du site internet avec un espace réservé à la compréhension du dispositif, plaquettes d'informations systématiquement transmises aux allocataires... En bref, il ne faut pas se cantonner aux médiums écrits, certains allocataires ayant des difficultés avec la lecture.

- Le fait qu'une attention plus appuyée soit apportée à l'information des allocataires n'implique pas pour autant que cette information soit effective pour tous. L'amélioration de l'information devra être évaluée avant d'être tenue pour acquise et efficace et d'être prise en compte dans l'examen des dossiers en E.P. En somme, la volonté d'améliorer la compréhension du dispositif, des droits et obligations de chacun ne doit pas se muter en critère d'évaluation des dossiers examinés en E.P.

> Pour aller plus loin

Les Journées d'accueil et d'orientation (JAO) en Meurthe et Moselle au cours desquelles se fait l'instruction du dossier de demande RSA. La spécificité de ces journées réside dans leur organisation partenariale : la CAF est présente ainsi que la MSA, Pôle Emploi, les CCAS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Une JAO comporte (durée de deux à trois heures):

- réunion d'information collective : informations générales, questions réponses.
- entretien individuel avec un conseiller de la CAF : instruction du dossier et ouverture du droit. Une attestation est remise à l'allocataire.
- entretien d'orientation approfondi, si l'allocataire le souhaite.
- signature du contrat d'orientation.
- mise en relation téléphonique immédiate avec la personne désignée pour accompagner la personne dans son parcours d'insertion, pour décider d'un premier rendez-vous.

Les JAO semblent pallier les problèmes liés à l'instruction des dossiers par la CAF, les difficultés de compréhension des rôles de chaque partenaire ou encore les « ratés » concernant le premier rendez-vous avec le référent unique.

C Déplacer les résultats dans de nouvelles arènes publiques

D'arènes publiques, nous retenons l'acception qui considère qu'il s'agit de lieux symboliques dans lesquels les problèmes et interrogations sont reformulés, amplifiés et peuvent être requestionnés, retravaillés par de nouveaux acteurs ou en interactions avec de nouveaux acteurs. Les arènes dans leur acception première sont les lieux de l'espace tauromachique par excellence, dans lesquels s'exerce un affrontement sanglant. Mais celui-ci obéit à des règles et à une codification minutieuse et doit se tenir sur la place publique, face à un public qui participe à l'affrontement du fait de sa position de spectateur, du fait de sa capacité d'intervention dans l'interaction. De ces arènes-là, les arènes publiques conservent cette violence domestiquée et le caractère de publicité. Il s'agit de dire et de faire dire, d'entendre et de faire entendre des confrontations, des ajustements, des corps à corps complexes entre institutions, acteurs, disciplines aux pratiques, méthodes et objectifs qui se croisent, s'opposent et se combinent. En l'occurrence, se confronter aux arènes publiques s'inscrit dans la continuité d'une recherche-action pour porter sur la place publique, dans les lieux de discussion ce qui se trame dans cet assemblage hétéroclite et fragile entre professionnels, institutionnels et chercheurs.

Dégager de tels espaces apparaît nécessaire au cours d'une recherche-action, notamment lorsqu'elle semble atteindre un état de maturité suffisant pour être présentée (même si elle n'est pas finalisée, d'ailleurs peut-on déterminer la fin d'une recherche-action ?) et discutée dans ce que Christine Audoux et Anne Gillet nomment des épreuves de la représentation (*Op.cit.* Audoux, Gillet : 2011), *i.e.* la capacité pour les partenaires de mobiliser des « alliés », de fabriquer des arènes de légitimité où il est possible de faire valoir son implication et ses résultats. Nous supposons que ces arènes de légitimité doivent se doubler d'arènes publiques sur lesquelles ce n'est pas tant l'adhésion d'un groupe d'appartenance qui serait recherchée que la possibilité de poursuivre et extérioriser le processus réflexif déjà à l'œuvre au cœur même de la recherche-action. En somme, il est question de confronter la production de connaissances et ses mécanismes à d'autres expériences se basant sur le même principe, à d'autres pratiques, à de nouveaux acteurs pour éprouver la pertinence des connaissances produites et les affiner, encore et toujours.

1_ La délocalisation de la recherche en termes géographiques et disciplinaires : le colloque Prefas et les forums 2013

Une des premières opportunités d'exposer et de questionner le processus en marche dans la recherche-action s'est présentée lors d'un colloque organisé du 27 au 29 mai 2013 par le Prefas de Bourgogne (*Pole REgional REssource REcherche Formation Action Sanitaire et Sociale de Bourgogne*). Intitulé « Les recherches-actions collaboratives : Une révolution silencieuse de la connaissance », il s'agissait de mettre à la question les « RAC » (Recherches-actions collaboratives) dont l'acronyme laisse entendre une forme de labellisation de ce type de recherche. En fait, les intervenants lors de ce colloque ont largement malmené cet acronyme en rappelant, chacun à leur manière,

la pluralité des appellations ainsi que la diversité des domaines d'application, des méthodologies, démarches et finalités des recherches-actions.

La proposition soumise par notre équipe²⁹ s'est intégrée dans l'atelier « Identité et développement des acteurs » aux côtés de communications mixant les disciplines et partenariats. Par exemple, cet atelier comprenait aussi bien une communication d'ATD quart monde présenté par deux militantes et une doctorante, d'une géographe traitant du développement régional ou encore une communication sur l'absentéisme des parents dans le suivi du parcours scolaire de leurs enfants. Ceci illustre la possibilité à travers ce colloque d'extraire notre recherche-action de son contexte d'expérimentation habituel pour se confronter à d'autres recherches du même type mais relevant d'autres disciplines, d'autres objets alors qu'elles rencontrent, peu ou prou, les mêmes questionnements. Ce sont les interrogations transversales à la conduite des recherches-actions qui sont révélées, nous offrant une arène de débat public sortant la recherche de sa singularité.

Cet exercice, habituel dans la pratique de chercheur, a ceci de particulier qu'il n'a pas été le domaine réservé de la recherche. La communication a été écrite et présentée en partenariat entre l'Université et l'Agasef, plus particulièrement avec deux salariées, la directrice de la structure et la responsable du service de l'insertion. Celle-ci, au cœur des bouleversements induits par la recherche-action sur les pratiques et postures des référents s'en est ainsi faite l'écho.

L'itération entre la préparation de cet écrit, sa présentation au colloque, les discussions qui s'en sont suivies et la captation des autres expérimentations à l'œuvre dans d'autres domaines a eu plusieurs effets : d'une part, les échanges entre les partenaires en ont été renforcés par ce « faire ensemble » nécessaire à l'écriture. Le travail d'écriture nécessite une mise à plat et une mise à distance qui ne tolère pas les approximations et les faux-semblants. Chacun a dû argumenter ses positions et les faire entendre afin que le texte final tienne compte de l'ensemble des points de vue. D'autre part, la distanciation d'avec l'expérimentation a permis d'y porter un nouveau regard, la sortant de l'entre-soi et obligeant les partenaires à regarder au-delà de ce qui était en train de se faire dans l'expérimentation elle-même. Le cadre de la traduction nous est apparu comme un fil conducteur pertinent pour retracer le cheminement de notre recherche-action, à la fois par ces enchaînements logiques assurant la mise en ordre de l'expérience et par sa souplesse et sa labilité qui fait saisir l'absence de linéarité de ce type de projet.

À la suite de la recherche-action, le 5 novembre 2013, c'est la participation aux forums 2013 « Osez une action sociale collective et participative. Le pouvoir de penser et d'agir des jeunes dans leurs espaces de vie » qui a poursuivi cette mise en perspective. Organisés par le CNALPS (Comité national des acteurs de la prévention spécialisée), les forums ont attiré plus de 2000 professionnels au niveau national. L'Agasef y occupait un atelier intitulé « Une association face aux enjeux de la participation des personnes qu'elle accompagne » se plaçant volontairement en décalage avec les autres ateliers, plus centrés sur la prévention spécialisée et le spécifiant ainsi :

²⁹ Le texte intégral de la proposition de communication soumise en février est situé en annexe, p. 167. L'intervention elle-même a comporté quelques ajouts et modifications, liées à la poursuite des actions et de nos échanges jusqu'en mai. Certaines sont incluses à la fiche Agasef et dans la conclusion du rapport.cf également le document power point joint au rapport qualitatif.

« Les lois 2002 et 2007 incitent à la participation des personnes. Dans notre secteur, la participation est un mot très utilisé, pour ne pas dire très à la mode.

Pour autant dans la mise en œuvre, il est très difficile dans ce domaine d'éviter les écueils de la démagogie, démagogie de la part des professionnels et salariés de l'association, mais aussi démagogie de la part des personnes accompagnées.

À partir de l'explication des différentes expériences que nous avons tenté de mettre en place (participation dans le cadre du dispositif RSA, participation des personnes dans le cadre de l'évaluation interne, participation à la vie citoyenne), nous concevons cette alvéole comme un lieu d'échanges et de participation des personnes présentes. Notre objectif est de partager avec tous les leçons que nous en tirons, recueillir les points de vue des autres et tracer des perspectives concrètes de travail.

Le débat lancé s'ancre autour du partage de la lecture que nous avons des différentes responsabilités par rapport à la participation :

- qu'est ce qui fait que nous en sommes à nous interroger sur la participation,
- qu'elle influence de la commande publique,
- quel paradoxe entre un discours politique correct et une organisation du travail social segmentarisée et procédurière,
- comment les associations ont-elles mêmes ces dernières années renforcé un rapport de domination, y compris entre elles, notamment en procédant à des fusions absorptions.

Nous lancerons le débat sur les perspectives en amenant la question de la posture professionnelle.

Ainsi, nous n'envisageons pas seulement la participation à partir d'un service de prévention spécialisée, mais nous abordons aussi l'enjeu de la participation des personnes dans le cadre contraint de la mesure judiciaire en protection de l'enfance ou dans le cadre du dispositif RSA. Cependant, nous aurons de cesse de placer la plus value ou les limites de la prévention spécialisée sur ce sujet. »

Présentation de l'atelier Agasef aux Forums 2013

Ce qu'a désiré la structure, c'est mettre en lumière ses expérimentations autour de la participation, dans lesquelles la recherche-action tient la place de cheville ouvrière, et les exposer aux questions d'un public de professionnels. Les présentations fortement problématisées des salariés de l'Agasef qui ont témoigné des modifications de postures induites par la recherche-action ont participé à requestionner l'expérimentation (alors qu'elle est officiellement close) et ont entraîné dans leur sillage l'ensemble des professionnels présents dans l'atelier.

Au-delà de la stimulation intellectuelle que crée ce genre d'évènements, la participation aux forums 2013 met en lumière le temps long nécessaire à une recherche-action mais, plus encore, le fait que cette temporalité dépasse le cadre imparti à l'expérience. Les effets se réalisent au moment de l'expérimentation durant lequel des frémissements se font sentir, mais ils se poursuivent chez chacun des partenaires lorsque les autres se sont retirés.

2_ Une université citoyenne et solidaire ?

Nous souhaitons revenir ici sur les enjeux plus larges dans lesquels s'inscrit ce projet et ceux qui y font actuellement suite.

Comme nous l'avons souligné dans le projet initial cette recherche action n'est pas née par hasard, elle est le fruit d'une collaboration forte entre les acteurs de ce projet à petite échelle, mais s'inscrit dans une dynamique et une certaine façon de concevoir le rôle de l'université qui a une histoire locale forte et dont les nouvelles orientations nous paraissent en adéquation avec les intentions de l'appel à projet UCS.

Le laboratoire de recherche, Centre Max Weber aujourd'hui associé à Lyon, est issu d'une longue tradition de sociologie impliquée (CRESAL), construit sur la base de l'association économie et humanisme. Le principe même en était de répondre aux demandes de connaissances issues du territoire et de construire avec les acteurs de celui-ci les outils et démarches pour le faire. Démarche qui continue à orienter les pratiques de nombreux collègues, bien que les critères d'évaluation de la recherche n'y incitent guère...

L'université de la Vie Associative, créée il y a plus de dix ans (et qui a bénéficié d'un financement dans le cadre du même appel à projet UCS³⁰) s'inscrit dans ce même principe d'une université ouverte, au service de son territoire et de ses acteurs. Elle a permis non seulement de former les acteurs associatifs, mais de produire de véritables travaux sur les mutations du monde associatif et de mieux comprendre les enjeux qui les traversent.

Enfin, les formations professionnalisantes qui combinent formation initiale et formation continue (La licence pro *Intervention Sociale Coordonnatrice de projets de l'Economie Sociale et Solidaire pour un développement durable* " et le Master InPACT – Ingénierie de Projet, Action Communautaire et Territoires) ont été conçues en coopération étroite avec les acteurs du champ de l'intervention sociale et de l'ESS. Elles accompagnent les mutations de ces secteurs en formant des professionnels et futurs professionnels et au delà elles sont l'occasion de développer des collaborations significatives non seulement au travers des stages longs, mais lors de journées sur site, de travaux collectifs ou de journées d'étude.

Les principes de l'action communautaire, évoqué dans le titre même du Master, orientent nos actions à plusieurs titres. Il s'agit de développer des capacités d'agir et de penser avec les personnes, de faire que les connaissances et la recherche soient mobilisées pour permettre la résolution de problèmes y compris (voir d'abord) par les personnes concernées, dans une logique de démocratie participative.

Eu égard à ces orientations et objectifs nous sommes souvent confrontés à des difficultés et aux contradictions fortes de l'institution dans laquelle nous oeuvrons. Les règles de financement, de recrutement, le cloisonnement des services rendant parfois la réalisation des projets un peu compliquée...

1° Concrètement concernant le présent projet :

- Une procédure spécifique décidée à l'UJM pour les projets UCS : Le dossier était centralisé avec les autres réponses UCS par le Vice-Président formation continue/insertion. Mais cela n'a pas donné lieu à une réflexion commune sur ces projets sur le fond. Cela a rajouté un intermédiaire hiérarchique et administratif entre cet interlocuteur et le service gestion des contrats.

³⁰ Projet portant sur la mise en réseau des nouvelles associations culturelles.

- Une subvention à répartir dans le cadre d'une collaboration : Le fait que l'université soit bénéficiaire de la subvention lui interdisait à priori de reverser une partie de celle-ci pour les partenaires. Le budget présenté devait indiquer leur contribution au projet. Si cela semble logique pour le Conseil Général (en charge de la gestion du RSA) les autres partenaires ont eu le sentiment que l'université avait « raflé la mise » pour réaliser « sa » recherche. Nous sommes passés très près d'un blocage complet de la situation comme nous l'exposons dans le rapport...

- Le statut de chercheur associé au laboratoire un statut « précaire » : La personne chargée de recherche a failli ne pas recevoir le paiement d'une facture (en retard) lui revenant sur un précédent contrat suite à son recrutement sur celui-ci. Elle ne pouvait dans le même temps être salariée et payée sur facture.

- Le problème des statuts des étudiants/ stagiaires changeant dans la durée du projet : La personne chargée de l'accompagnement d'un des groupes d'allocataires a changé de statut en cours de projet (contrat avec l'IREIS, stagiaire formation continue, contractuelle en lycée) : elle n'a pas pu être payée pendant qu'elle était stagiaire formation continue, alors que c'est le moment où elle en avait le plus besoin financièrement puisque sa reprise d'étude ne lui permettait pas de travailler à temps plein !

- La place des personnes « qui collaborent bénévolement » : Nous avons prévu dans le projet que les allocataires qui participent aux rencontres et groupes puissent être défrayés par le Conseil Général puisque cela relève de sa mission. Cela s'est heurté aux lourdeurs propres au Conseil Général comme nous le développons dans le rapport, mais nous n'avions pas les moyens non plus au titre de la recherche-action de les prendre en charge, l'université ne pouvant à aucun titre reconnaître les allocataires. Les personnes chargées d'animer les groupes se sont donc retrouvées souvent confrontées à devoir s'excuser des non paiements de frais de déplacement et en situation d'impuissance alors que ce sont elles qui sollicitaient les personnes, les engageaient à participer... et à réfléchir aux conditions de participation dans l'idéal ! Comble de l'ironie...

2° Plus largement concernant la construction de projets avec des partenaires extérieurs à l'université :

- La collaboration avec des associations et des SCOP : Dans le champ dans lequel nous œuvrons des collaborations fortes ont été construites avec des partenaires qui soutiennent nos actions et d'autres qui apportent leurs compétences spécifiques dans nos formations. Plusieurs de ces professionnels sont par définition dans des structures qui relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire : certains dans des associations où ils sont bénévoles (administrateurs), d'autres dans des scop où ils sont associés. Or lorsque nous les faisons intervenir en formation initiale (et de plus en plus cela nous est demandé en formation continue), l'université nous impose de les payer individuellement. S'ils acceptent cela ils vont à l'encontre des principes de l'économie sociale et solidaire que nous leur demandons justement de venir exposer aux étudiants.

- Dans le cadre de nos formations nous organisons des journées sur site, des journées d'étude ou des voyages pour lesquelles il est parfois lourd d'obtenir des financements. Or ces temps sont des moments importants d'ouverture des formations, de rencontres avec les acteurs locaux pour les premiers ou de découvertes de pratiques différentes pour le dernier. Ils intéressent vivement les professionnels, élus ou publics qui y

participent. Nous avons dans la mesure du possible tenté d'en rendre l'accès gratuit. Inversement la question se pose de valoriser ces espaces comme des temps formatifs facturables qui en permettent l'auto-financement. Mais on exclut alors les publics qui ne sont pas en mesure d'entrer cela dans des plans de formation.

- Une mission, conduite par une personne chargée de mission en 2012-2013, pour les formations de Master en SHS a permis par exemple d'identifier la possibilité de développer des formations-actions courtes sur les questions de participation des habitants à destination des élus et des techniciens, mais éventuellement aussi à destination d'associations de quartiers. Mais si cette formation est proposée au catalogue de la formation continue cela ne donnera aucun moyen de fonctionnement supplémentaire aux formations initiales à partir desquelles elles ont été pensées...puisque seules les heures de « cours » peuvent être reversées aux enseignants qui y contribueraient.

- Les demandes du « terrain » pour un regard sociologique (intervention ponctuelle, petite étude, recherche) sont assez nombreuses, et le plus souvent nous ne pouvons y répondre de façon satisfaisante. Certaines fois la demande elle-même est en cause car elle se trompe d'interlocuteur, d'autres fois le champ d'interrogation n'est pas couvert par les domaines d'études que nous étudions. Le plus souvent nous n'avons pas le temps comme enseignants-chercheurs de le faire ou nous n'avons pas d'étudiants disponibles ou suffisamment avancés pour le faire. Par contre nous connaissons la plupart du temps de jeunes chercheurs qui pourraient y répondre, mais qui pour le faire ont besoin d'être payés n'étant plus étudiants. Or les demandeurs n'ont bien souvent pas un budget suffisant à consacrer à cet effet et préfèrent se garantir le « prestige » du label universitaire. Les financements tels que l'UCS apparaissent de ce point de vue une solution tout à fait intéressante pour répondre à ce type de demande.

- La logique de l'excellence : anti citoyenne et anti solidaire ? L'université dispose de moins en moins de moyens propres et récurrents et fonctionne de plus en plus selon une logique de projet et de demandes de financements ponctuels internes ou externes. L'Excellence devenant le maître mot de tout jugement. Le fait de devoir construire des projets, identifier des besoins, des attentes, mobiliser des énergies et inventer de nouvelles choses pour y répondre n'est pas pour nous inquiéter. Les actions menées depuis plus de dix ans le montrent. Toutefois les moyens et priorités sont trop souvent mis sur des projets de grandes ampleurs, qui se voient de loin et mobilisent des partenaires « prestigieux », faisant fi des maillages de terrain construits avec des « petits » acteurs locaux. Ces grands projets, qui ne sont pas toujours concertés en interne, dont la véritable solidité n'est pas forcément attestée, fabriquent de la concurrence, produisent du brouillage et nuisent finalement à la lisibilité de ce qui est fait vis à vis de l'extérieur.

Au-delà de ces difficultés il n'en demeurent pas moins que les modalités de collaboration construites entre le Centre Max Weber, le service de la formation continue (renforcé cette année par un poste de chargé de mission pour le développement de la formation continue dans le champ de l'ESS), l'UVA et la faculté SHS (département de sociologie) d'une part et en externe avec les SCOP Accolades, Kaleid'scop, VARAP développement, L'URACS, L'AGASEF, l'IREIS, ... constituent des

atouts importants pour continuer de répondre aux attentes du territoire dans les champs qui nous concernent.

3_Créer un dispositif pérenne porteur des projets collaboratifs ?

Au regard des projets que nous conduisons et des difficultés rencontrées il nous semblerait intéressant de penser à la possibilité de créer un cadre juridique pérenne, avec des modes de fonctionnement plus souples. Si le principe d'une université sans frontières de l'État du Parana tel qu'il avait inspiré le projet UCS doit sans doute trouver des formes d'adaptation au contexte français, il n'en demeure pas moins que la responsabilité sociale de l'université³¹ ne saurait se faire en restant strictement dans les cadres administratifs actuels. Si l'université est passée à l'autonomie elle n'en a conquis que les déficits et la précarité, sans gagner en souplesse !

Au niveau financier cette structure pourrait être alimentée par une partie des ressources générées par la formation continue, par les appels à projets et demandes de subvention actuels, mais aussi par une dotation récurrente de l'université ou de la fondation de l'université et de la Région et d'autres collectivités territoriales qui pourraient garantir une disponibilité financière de base pour assurer la réception et la gestion des demandes, soutenir des petits projets qui ne peuvent prétendre à d'autres financements, encourager les initiatives citoyennes et solidaires des étudiants.

Au-delà d'un simple développement de boutique des sciences, en soi intéressant, il s'agit d'imaginer une structure qui puisse autoriser de véritables espace partagés de recherche à l'image de l'alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-és) et du réseau québécois de recherche partenarial (RQRP-és)³². Des chercheurs y sont engagés auprès des organismes communautaires et de l'autre côté des professionnels ou bénévoles des organisations communautaires se voient reconnus dans les fonctions de recherche qu'ils occupent là pour une période donnée. De fait, le constat que nous faisons est que la place des professionnels de terrain (*street level bureaucracy*) apparaît, y compris dans la première phase de notre recherche-action, comme un impensé à la fois de la participation et des collaborations de recherches. Il apparaît nécessaire pour que la recherche prenne sens sur le terrain qu'elle soit conduite par les acteurs de celui-ci et que ceux qui s'y engagent soient soutenus et y trouvent une reconnaissance dans leur travail. De même du côté de la recherche, la légitimité de la recherche « impliquée » est parfois remise en cause et moins valorisée que les grands programmes ANR et Européens, il importe à minima que du temps puisse y être consacré dans des conditions satisfaisantes.

³¹ http://www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU_EDU/6/8/85168-rapport-orsu-mars-2013-original.pdf

³² Cf. l'expérience de l'incubateur universitaire Parole d'excluEs (invité lors des journées d'étude du Master in pact en 2010) <http://iupe.wordpress.com/>

Conclusion

Les acteurs en charge de l'application et de la mise en œuvre des politiques sociales, et spécifiquement du revenu minimum ont été confrontés à un premier problème en 2009 : la mise en place du RSA et ses nouvelles exigences en matière de participation et d'évaluation de celle-ci. Dans la Loire, se lancer d'emblée dans la mise en œuvre de son application et initier des groupes de travail puis une recherche-action vont être les moyens par lesquels les acteurs tentent d'y répondre. Celle-ci va soulever un second problème, plus profond : Est-il vraiment possible de mettre en œuvre de la participation dans le dispositif RSA ? C'est ainsi que nous avons ensemble menés *l'enquête*, au sens de Dewey :

« Afin d'être surmontée, la situation problématique devient terrain d'enquête : elle est examinée afin d'y trouver des éléments qui puissent mener à la définir, puis à la résoudre. Parmi ces éléments, certains font obstacle et d'autres pourraient être convertis en des ressources pour la transformer. Ces éléments sont les traits de la situation qui sont perçus en fonction de leur utilité possible pour l'enquête. Ils sont isolés à la fois du tout que forme l'environnement et du flux que constituent nos conduites habituelles. Il s'agit là des données. » (Zask, 2004)

Nous retraçons dans ce rapport de quelle façon nous avons traversé un certain nombre d'épreuves d'identités, de légitimités, de représentations. Cette enquête a été également traversée de part en part par deux épreuves majeures qui tiennent à la question qu'il s'agissait de traiter et à la forme même de collaboration, d'où un effet de mise abyme de la situation. Une épreuve de mutualité, mais que nous pouvons aussi appeler ici épreuve de démocratie. Et une épreuve de véridiction, que nous avons appelée épreuve de scientificité dans un premier temps. Nous rappellerons au travers de ces deux axes les acquis et questions essentiels de ce travail.

L'épreuve de mutualité, qui consiste à trouver invariablement des médiateurs ou des médiations qui permettent de traduire les référentiels des uns et des autres et de trouver un langage partagé **se mue ici en épreuve de démocratie**. Il s'agit de trouver les modalités par lesquelles faire monde commun : « Le monde commun se définit comme le monde que les hommes instituent par leurs échanges et leurs dialogues pour s'y rencontrer entre les hommes par delà leurs appartenances particulières à des

mondes communautaires. De ce monde commun, ils sont responsables précisément parce qu'ils n'y appartiennent pas. Ce monde commun ne s'exprime jamais comme être-en-commun d'un même monde » (Tassin, 1999 :153).

Et ce sont de fait les partages, la mésentente, le dissensus auxquels nous avons été confrontés. Entre deux perceptions des uns sur les autres qui s'affrontent : d'un côté, les allocataires fustigent l'incompétence des administrations à saisir leur quotidienneté, de l'autre, les institutions mésentendent cette frilosité à participer (Carrel, 2007) et le besoin de reconnaissance (financière, symbolique). Mésententes que l'on retrouve à d'autres propos entre acteurs de la recherche et praticiens. Il s'agit de trouver des médiums de traduction pour assurer des passerelles entre des individus, des groupes, des univers parfois très éloignés les uns des autres dans leurs procédures, méthodes et langages.

Quels ont été ces médiums ? Et que nous apprennent-ils sur la possible résolution de cette épreuve de démocratie ? et par là même du problème que nous cherchons à traiter ?

Les professionnels engagés dans l'action collective et cette forme d'action elle-même, partagée avec l'une des chercheuses de l'équipe, semblent avoir fait médiums. Nous avons montré comment dans l'expérience partagée du « faire de l'action collective » s'éprouve du pouvoir d'agir, du pouvoir de dire et de la capacité à mettre en cohérence un récit (Ricoeur). Ce qui est en jeu ici est de l'ordre de la considération non pas seulement de *ce que* sont les personnes (des allocataires, des référents, des chercheurs) mais de *qui* elles sont : c'est à dire qui elles vont se révéler être dans l'action qu'elles engagent et qu'il s'agit alors d'assumer.

Or ce constat n'est pas négligeable et il convient dans cette conclusion d'en mesurer la portée. Partis en quête, un peu désespérée, de la participation nous trouvons l'action collective et le « pouvoir d'agir ». Or ce mouvement nous ne sommes pas seuls à le faire, il rejoint d'autres acteurs et chercheurs qui se questionnent aujourd'hui sur les enjeux de renouvellement de notre démocratie et des formes de solidarité que notre société se doit d'inventer (de la création du GIS démocratie et participation, au collectif pouvoir d'agir et au colloque organisé à l'ENTPE qui rassemble près de 450 personnes, au congrès du CNLAPS, en passant par le rapport Bacqué / Mechmache pour une refondation de la politique de la ville). Il ne s'agit pas seulement de défendre une nouvelle méthode, ou de sacrifier à une mode de l'intervention sociale. Il est question ici de responsabilité politique. L'enjeu est de sortir d'une politique de la pitié (Arendt, essai sur la révolution) ou d'une responsabilisation culpabilisante des pauvres comme de ceux qui en ont la charge, pour passer à une responsabilité active et à une solidarité manifeste.

« Le principe de solidarité permet une assomption pleinement politique de la responsabilité dans la mesure et dans l'instant où, par sa manifestation, il construit un espace où une humanité *de fait* se révèle. Il s'oppose à la pitié comme la connaissance objective des faits que sont les conséquences particulières de nos actions s'oppose au sentiment subjectif que la souffrance des autres, en général suscite de manière irréfléchie en nous. La solidarité manifeste est, en ce sens, intimement liée à la possibilité d'une action *concertée* entre des co-acteurs qui ne soit pas que pure

réaction émotive de chacun. » Jérôme Truc , *Assumer L'humanité, Hannah Arendt : la responsabilité face à la pluralité* (éd. Université de Bruxelles, 2008)

Au sortir de cette enquête on voit que, bien loin de n'être qu'un aspect secondaire, la question de la participation des allocataires au dispositif, vient interroger tout le fonctionnement d'un système, au-delà même du dispositif. Ouvrir des espaces d'actions collectives, entendre ce que les personnes ont à dire, partager avec elles la conduite de l'action suppose de se déprendre des hiérarchies, de « perdre » du temps dans un contexte où la mesure prime sur la valeur, de laisser faire en faisant confiance. Bref, d'assumer des conséquences d'une action sur lesquelles on ne peut avoir, par avance, l'entière maîtrise. Cela engage la responsabilité politique de chacun. Si on veut éviter que ces expérimentations ne deviennent la source de nouvelles violences et ne fabriquent de nouvelles exclusions il apparaît donc primordial, *a minima*, que la volonté politique des élus concernés et l'engagement professionnel des techniciens responsables s'accordent pour soutenir ces orientations. Il importe donc de penser comment ces acteurs peuvent se déprendre de l'emprise qu'ils ont sur le dispositif pour trouver d'autres modes d'attachements entre eux et à ce qui devrait constituer un objectif commun de lutte contre la pauvreté.

Une des voies est peut-être de ne pas rester enfermé dans les dispositifs. En regard du terrain réalisé ici³³ et aussi à partir de ce qui se passe dans d'autres lieux³⁴, une hypothèse émerge : de véritables *contributions* (Zask, 2011 : 151) paraissent pouvoir advenir lorsque les espaces de parole et le champ d'action ne demeurent pas indexés à des logiques de gestion interne d'instances ou à une problématique prédéfinie. Prendre part dans les dispositifs *ad hoc* de participation pourrait gagner en sens pour les personnes et en pertinence pour ces dispositifs eux-mêmes en étant appuyés à des espaces collectifs plus larges et autonomes auxquels les personnes contribuent pleinement ; c'est-à-dire s'engagent et se construisent au travers des questions communes qu'elles déterminent ensemble. Leur rôle et leur positionnement ne seraient dès lors plus attachés et définis uniquement par l'institution et par la place qui leur y est assignée. Cela suppose que les personnes se constituent comme un public, qui prend part au débat et contribue au fonctionnement de la démocratie, bref qu'ils gagnent du pouvoir d'agir et non qu'on le leur concède : Pour le dire dans les termes du GRAC, repris par Neveu (2011), il semble de ce point de vue nécessaire que des formes d'ensauvagement et de domestication réciproques s'opèrent entre mobilisations collectives et politiques publiques.

Au cœur de ces enjeux le rôle des expérimentations du type « recherche-action » telle que nous l'avons menée ici paraît être tout à fait essentiel. Ici, **l'épreuve de véridiction** est complexe. Elle consiste, rappelons-le dans les confrontations des divers registres de savoirs et de postures professionnelles, les partenaires cherchant à se convaincre mutuellement de leur « dire vrai », mais acceptent aussi, plus ou moins explicitement,

³³ Dans la Loire du côté du Conseil Général et de l'AGASEF, en Ardèche et dans les expériences d'autres départements étudiés par la MRIE dont David Grand nous a fait part.

³⁴ Expériences croisées dans le cadre du Master INPACT ou terrains de recherche de chercheurs du Centre Max Weber : Université populaire des parents (UPP), groupe de parole d'habitants qui se muent en collectifs de vigilance de longue durée à La Duchère et à Vénissieux (groupe du Mardi), théâtre-forum initié à ATD-quart monde, assemblée populaire de chaque quartier à Barcelone...

le « dire vrai » des autres jusqu'à modifier leur propre vérité par glissements imperceptibles. Toutefois, il ne s'agit pas à terme de partager une vérité, l'enquête prenant plutôt fin momentanément pas l'institution des conditions qui suppriment le besoin du doute pour Dewey, mais l'environnement continuant sans cesse de changer ceci ne dure que peu de temps. L'enjeu est plutôt de parvenir à ce que nos analyses soient *praticables* : pas seulement bonnes ou potentiellement utilisables mais qu'elles prennent corps dans les pratiques et les contraintes inhérentes à celles-ci. (Steyaert, Spearing, Autant-Dorier, 2011).

La conception de Dewey selon laquelle « une enquête est conçue comme un moyen pour former des idées (lois, mesures, théories) dont la valeur soit strictement subordonnée aux conséquences sociales de leur mise en œuvre permet de solidariser action publique, investigations empiriques et création de commun. »³⁵ En ce sens l'enquête elle-même a une portée politique en ce qu'elle permet à ceux qui sont concernés par le problème d'identifier par quoi ils sont affectés, et d'entreprendre de trouver des modes de résolution.

Dans le contexte de l'enquête conduite ici, être attentif aux conséquences de celle-ci a consisté à multiplier les interlocuteurs afin qu'il ne puisse y avoir de ré-appropriation de la recherche qu'au profit de certains (en passant à l'échelon politique supérieur et en entretenant des relations de confiance directes avec les acteurs de terrain et les allocataires). D'autre part à laisser des objets (ex : le document « propositions») qui traduisent en termes pratiques ce à quoi nous tenons (ce à quoi la recherche nous oblige) pour donner prise, faire preuve et permettre une certaine résistance.

³⁵ J. Dewey, « Social Science and Social Control » (1931), LW, vol. 6, p. 64 et ss Cité Par J Zask, p. 16 Joëlle Zask. *L'enquête sociale comme inter-objectivation*, Raisons Pratiques (ed EHESS), n°15, 2004 .

Bibliographie

Agamben Giorgio, 2007 (2006), *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris, Rivages André, 2012.

Alinsky Saul, 2012 (1971), *Être radical - Manuel pragmatique pour radicaux réalistes*, Paris, Aden.

André Pierre, 2012, «Participation citoyenne », *Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique* (ENAP), Québec.

Consultable

ici :

http://www.dictionnaire.enap.ca/Dictionnaire/18/Index_par_auteur.enap?by=aut&id=68

Arnstein Sherry R., 1969, « A Ladder of Citizen Participation », *JAIP*, Vol. 35, N°. 4, July, pp. 216-224.

Astier Isabelle, 1991, « Chronique d'une commission locale d'insertion », *in Face à l'exclusion, le modèle français*, sous la direction de Jacques Donzelot, Paris, Esprit, pp. 59-81.

Astier Isabelle, 2007, *Les nouvelles règles du social*, Paris, Le lien social.

Audoux Christine, Gillet Anne, 2011, « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 43.

Austin John L., 1970 (1962), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.

Autant-Dorier Claire, 2011, « Lutte contre les discriminations, prise en compte de la diversité et éthique de la responsabilité dans l'intervention sociale : à partir de dispositifs réflexifs », *Hommes et migrations*, n° 1292, *Les discriminations au féminin pluriel*, pp. 58- 69.

Bataille Michel, 1983, « Méthodologie de la complexité », *Pour*, n° 90, pp. 32-36.

Beaud Stéphane, 1996, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique», *Politix*, Vol. 9, n°35, pp. 226-257.

Blondel Frédéric, 2009, « L'aggiornamento de l'évaluation dans le champ de l'action publique : entre raison gestionnaire et exigence démocratique », *Nouvelle revue de psychosociologie*, n° 8, pp. 71-87.

Blondiaux Loïc, 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie participative. Actualité de la démocratie participative*, Paris, La république des idées.

Blondiaux Loïc, Fourniau Jean-Michel, 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, n° 1, pp. 8-35.

Brigitte Bouquet, 2009, « Du sens de l'évaluation dans le travail social », *Informations sociales*, n° 152, pp. 32-39.

Bourdieu Pierre, 1984, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, pp. 49-55.

Callon Michel, Law John, 1989, « La protohistoire d'un laboratoire », in Callon Michel, *La science et ses réseaux*, Paris, La découverte, pp. 66-116.

Callon Michel, 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n°36, pp. 169-208.

Callon Michel, Rabeharisoa Vololona, 1999, « La leçon d'humanité de Gino », *Réseaux*, vol.17, n°95. pp. 197-233.

Carrel Marion, 2007, « Pauvreté, citoyenneté et participation. Quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la « participation des habitants » dans les quartiers d'habitat social », in Neveu C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, L'Harmattan, pp. 95-112.

Castel Robert, 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil/ La République des Idées.

Castel Robert, 2007, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précaire », in *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, pp. 416-433.

Cerrato Debenedetti Marie- Christine, 2010, « L'invention locale des discriminations ethno-raciales, la carrière en accordéon d'un problème public », *Migrations Société*, n° 131, Vol 22, pp. 155-170.

Cunningham James C., 1972, « Citizen Participation in Public Affairs », *Public Administration Review*, vol. 32, n° spécial, pp.589-602.

Deleuze Georges, 1989, « Qu'est-ce qu'un dispositif ? », in *Michel Foucault philosophe*, Paris, Seuil, pp. 185-195.

Donzelot Jacques, 1994 (1984), *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Seuil.

- Douglas Mary, 2004 (1986), *Comment pensent les institutions ?*, Paris, la Découverte.
- Duvoux Nicolas, 2007, « Le RMI et ses dérives de la contractualisation », *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, pp. 456-457.
- Foucault Michel, 2001 (1977), « Le jeu de Michel Foucault (entretien sur l'Histoire de la sexualité) », *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, pp.298-329.
- Foucault Michel, 2001 (1982), « Le sujet et le pouvoir », *in Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, pp. 1041- 1062.
- Foucault Michel, 2001 (1977), « La vie des hommes infâmes », *in Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, pp. 237-253.
- Fréchette Lucie, Van Kemenade Solange, 2009, Sept conditions pour la participation significative dans les processus de consultation, Gatineau: Fiche-synthèse publiée à l'Alliance de recherche université communauté -Innovation sociale et développement des communautés, Université du Québec à Outaouais.
Consultable ici : <http://www4.uqo.ca/observer/DevLocal/Gouvernance/Conditions.pdf>
- Gaxie Daniel, 1978, *Le cens caché*, Paris, Seuil.
- Giddens Anthony, 1994, *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- Godbout Jacques T., 2005, « Pas de représentation sans représentativité ? », *Revue du MAUSS*, n° 26, pp. 90-104.
- Goyette Gabriel, Villeneuve Jean, Nézet-Séguin Claudine, 1984, *Recherche-action et perfectionnement des enseignants. Bilan d'une expérience*, Québec, P.U.Q.
- Hacking Ian, 2001, *Philosophie et histoire des concepts scientifiques. Leçon inaugurale*, Collège de France.
Consultable ici :
<http://www.college-de-france.fr>
- Hardina Donna, 2008, «Citizen Participation», in Mizrahi, Davis, *Encyclopedia of Social Work*, National Association of Social Workers and Oxford University Press.
Consultable ici :
www.oxford-naswsocialwork.com/entry?entry=t203.e57
- Hegel Georg Wilhelm Friedrich, 1998 (1807), *Phénoménologie de l'esprit*, Paris, Aubier de Montaigne.
- Honneth Axel, 2002, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, éd. Du Cerf.
- Hugon Marie-Anne, Seibel Claude, 1988, *Recherches impliquées. Recherches action : Le cas de l'éducation*, Bruxelles, De Boeck.

Innes Judith E, Booher David E., 2004, « Reframing Public Participation: Strategies for the 21st Century », in *Planning Theory & Practice*, Vol. 5, N° 4, pp. 419–436.

Consultable ici :

http://www.csus.edu/ccp/publications/reframing_public_participation_final.pdf

Krause, Elliott A., 1968, « Functions of a Bureaucratic Ideology: Citizen Participation », *Social Problems*, vol. 16, n° 2, pp. 129-143.

Laé Jean-François, 2008, *Les nuits de la main courante. Écritures au travail*, Paris, Stock.

Langlois Anne-Marie, 2006, *La participation citoyenne au cœur de la responsabilité populationnelle*, Québec, Gouvernement du Québec.

Latour Bruno, 1984, *Les Microbes. Guerre et paix*, suivi de *Irréductions*, Paris, Métailié.

Latour Bruno, 2006, *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La découverte.

Laval Christian, 2000, « La relation d'aide à l'épreuve de la souffrance psychique et sociale », in Micoud A. et Peroni M. (dir.), *Ce qui nous relie*, Paris, éd. de l'Aube, pp. 45- 57.

Martuccelli Danilo, 2006, *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin.

Martuccelli Danilo, 2010, *La société singulariste*, Paris, Armand Colin.

Mayer Robert, Ouellet Francine, 1991, *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.

Maurel Laurence, « Sortition and contemporary democracy », in *Direct Democracy and Sortition*, series, Gil Delannoi (ed.), *Cahier du Cevipof*, n°56, Paris, avril 2012, pp.19-36.

Consultable ici :

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/978/publication_pdf_cahier.56.23.pdf

Mercier Clément, St-Germain Lise, 2009, *La participation citoyenne et le développement des communautés au Québec. Enjeux, défis et conditions d'actualisation*, Université du Québec en Outaouais.

Consultable ici :

<http://www4.uqo.ca/observer/DevLocal/Gouvernance/participation.pdf>

Mermet Laurent, « Épilogue. Débattre sans savoir pourquoi : La polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in Cécile Blatrix et al., *Le débat public: une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, « Recherches », 2007, pp. 368-380.

Merton Robert K., 1997 (1949), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin.

Morin Edgard, 1977, *La Nature de la nature (t. 1), La Méthode*, Le Seuil.

Morin Edgard, 1981, « Peut-on concevoir une science de l'autonomie ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. LXXI, pp. 257-267.

Neveu Catherine, 2011, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? » *Participations*, 1, n°1, pp.186-209.

Neveu Érik, 2005, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Éditions La Découverte.

Nicolas-Le Strat Pascal, 2003, *La relation de consultance. Une sociologie des activités d'étude et de conseil*, Paris, L'Harmattan.

Pichon Pascale, 2007, *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*, Paris, Aux lieux d'être.

Pitrou Agnès, Bitboul Marie-Hélène, Lemaire Madeleine, 1991, « Quelle insertion pour les « incasables »? », *In : Le RMI à l'épreuve des faits*, Paris, Syros-la découverte, pp. 247-261.

Rancière Jacques, 1995, *La Méésentente : politique et philosophie*, Paris, Galilée.

Rancière Jacques, 2000, *Le Partage du sensible*, Paris, La Fabrique.

Rancière Jacques, 2004, *Malaise dans l'esthétique*, Paris, Galilée.

Renault Emmanuel, 2004, « Reconnaissance, institutions, injustice », *in De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi*, Revue du MAUSS, n°23.

Ricoeur Paul, 1990, « Le concept de responsabilité », *in Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.

Ricoeur Paul, 2001, *Le Juste. Tome 2*, Paris, Esprit.

Rosanvallon Pierre, 1995, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris, Seuil.

Saward Michael, 2010, *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press.

Simmel Georg, 1998 (1907), *Les Pauvres*, Paris, PUF.

Staszak Jean-François, 2000, « Prophéties autoréalisatrices et géographie », *L'espace géographique*, n°2, pp. 105-119.

Steyaert Jan, Spierings Frans, Autant-Dorier Claire, 2011, « Promoting a practice-minded culture in research organizations », *European Journal of Social Work*, Volume 14, Issue 1, pp. 123 – 139.

Tassin Étienne, 1999, *Le Trésor perdu. Hannah Arendt, l'intelligence de l'action politique*, Paris, Payot.

Trombert Christophe, 2011, « Des dispositifs d'insertion rationnels-instrumentaux et autodisciplinaires ? », *SociologieS*, Premiers textes.

Consultable ici :

<http://sociologies.revues.org/3507>

Uhalde Marc, 2008, « L'instrumentalisation de la sociologie en situation d'intervention : analyse critique d'une notion ordinaire », *Sociologies pratiques*, n° 16, pp. 95-113.

Zask Joëlle, 2004, « L'enquête sociale comme inter-objectivation », *Raisons Pratiques* (ed EHESS), n°15.

Zask Joëlle, 2011, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Paris, Le Bord de l'eau.

Annexes

Annexe_1

Glossaire

AGASEF _ Association Gestion Actions Solidaires Ensembles
Familiaux

CAF _ Caisse d'Allocations Familiales

DIE _ Direction de l'Insertion et de l'Emploi

E.P _ Équipe Pluridisciplinaire

IREIS _ Institut Régional et Européen des Intervenants des
métiers de l'Intervention Sociale

MRIE _ Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion

ULI _ Unité Locale d'Insertion

RLI _ Responsable Local d'Insertion

RMI _ Revenu Minimum d'Insertion

RSA _ Revenu de Solidarité Active

Annexe 2_

Récapitulatif de la méthodologie

Conformément à la pratique de la recherche en sciences sociales, la méthodologie préconisée pour cette recherche-action se déroule en plusieurs étapes.

Dans un premier temps, c'est un travail exploratoire qui a été conduit afin d'établir un diagnostic sur l'évolution de la participation des allocataires suite aux groupes de travail. Il s'est agit d'observer les pratiques en cours et de réaliser des entretiens de type informatif auprès de certains référents et des responsables des unités locales d'insertion. Ces nouvelles données de terrain ont été recoupées avec les comptes-rendus des ateliers de travail menés en 2010 et en 2011.

Dans un second temps, l'équipe de recherche a poursuivi des entretiens de type compréhensif avec des allocataires du RSA, des référents de parcours, des techniciens, et des partenaires.

Nous sommes entrées en relation avec les référents de parcours et techniciens *via* les responsables locaux d'insertion. Pour les partenaires, nous les avons contactés spontanément ou au fil des rencontres sur le terrain.

En ce qui concerne les allocataires, l'équipe s'est entretenue avec des personnes rencontrées dans des associations stéphanoises, avec des personnes connues du fait de terrains de recherche antérieurs et avec des allocataires du Conseil Général.

Nous avons opté pour la mise en relation avec les allocataires du Conseil Général qui avaient été contactés en 2009 lors de la mise en place de la représentation dans les Equipes Pluridisciplinaires, suite à leur réponse à un premier courrier du Conseil Général.

Ceci induit un biais, comme toute autre mise en relation avec des allocataires, et nous verrons par la suite que ce biais, à partir du moment où il est pris en considération, renforce les données recueillies plus qu'il ne les rend aléatoires.

Pour entrer en contact avec ces allocataires, au nombre de 48, un courrier établi avec le Conseil Général a été envoyé le 16 avril.

Suite aux recherches du Conseil Général, quatre personnes n'ont pu être contactées, l'une d'entre elles ayant changé de département, les trois autres dont la trace a été perdue. Ainsi, 44 personnes issues des cinq unités locales d'insertion ont reçu le courrier dont le coupon réponse devait être renvoyé au Conseil Général.

Les entretiens compréhensifs

Le choix de cette méthode d'entretien nous permet de saisir le point de vue des personnes rencontrées et d'appréhender leur vécu en tant qu'allocataires du RSA tout en ne traitant pas que cet aspect-là de leur existence. C'est un choix délibéré de notre part. Pour envisager l'expérience vécue des personnes, il est nécessaire de ne pas les cantonner à leur situation d'allocataire qui n'est qu'une part de leur(s) identité(s), toujours mouvantes et multiples. De fait, la grille d'entretien élaborée en début de recherche a été abandonnée au profit d'échanges et d'analyses communes entre chercheurs chaque semaine, pour que nos questionnements deviennent collectifs et structurent les entretiens naturellement, tout en laissant l'opportunité aux allocataires de les enrichir par leurs apports inattendus. Il en est de même pour les entretiens auprès des travailleurs sociaux.

Du temps...

Particulièrement plébiscités dans la pratique ethnographique, les entretiens compréhensifs peuvent s'avérer relativement longs. La durée des entretiens réalisés s'est échelonnée d'une heure quarante à trois heures trente. Ces entretiens « au long cours » ont pour particularité de receler des données d'analyse aussi bien dans la période qui précède l'entretien (l'accueil, les premiers échanges) que dans celle qui clôture l'enregistrement audio. Une fois le dictaphone éteint, d'autres choses peuvent se dire, et la discussion peut se poursuivre sur un autre mode, plus complice. En outre, c'est la situation d'entretien en elle-même qui produit des données d'analyse.

...et des lieux

D'ailleurs, cette variabilité de la durée de chaque entretien est tout particulièrement induite par le lieu dans lequel il se déroule. Dans un local du Conseil Général, les entretiens n'excèdent que très rarement les deux heures et le discours des personnes peine à se détacher de l'évocation du

dispositif. Les entretiens dans les lieux publics ou au domicile des personnes permettent un échange différent et limitent les possibilités de voir l'entretien ethnographique se muer en entretien social, la confusion dans ce type de situation étant toujours un risque pour la recherche.

Le choix des lieux d'entretien n'est pas anodin. Lorsque la personne nous y autorise, nous nous rencontrons à son domicile, ce qui permet de saisir des éléments périphériques qui deviennent données d'entretiens. C'est ce qui se produit quand une personne, au fil de la discussion, part en quête à travers son logement d'un document dont elle nous parle. Ceci permet de capter où sont rangés les documents, de quelle manière, de saisir l'épaisseur de la gestion administrative de sa propre situation par l'allocataire.

Pour d'autres, c'est la nécessité d'ouvrir une parenthèse dans leur quotidien qui est rappelée. Leur entourage n'est pas forcément informé de leur situation, il faut donc trouver un lieu intermédiaire pour évoquer le dispositif RSA. Plusieurs allocataires ont proposé de nous rencontrer dans des cafétérias. L'un d'entre eux a alors refusé d'être enregistré, la présence du dictaphone pouvant éveiller les soupçons des autres clients du lieu, qu'il connaissait de vue. Selon lui, cela pouvait être apparenté à une rencontre journalistique et pouvait susciter des interrogations. Et quand bien même il ne connaissait pas nos voisins de table, à chaque évocation explicite du RSA, surtout le concernant, sa voix baissait d'un ton.

Ici, la situation la plus éloquente concerne un allocataire qui a clairement exprimé le besoin de nous rencontrer « ailleurs » que chez lui. Son « gourbi » tel qu'il le nomme lui paraît trop indécent pour accueillir quiconque. L'entretien se déroulera donc dans l'appartement vacant de ses parents, logement dont il nous fera la visite mettant en lumière la noblesse des objets qui s'y trouvent (la plupart chinés ou hérités, illustrant ainsi le « background » social de la famille) et la surface de l'appartement de 165 m² situé dans un immeuble de standing.

Le courrier qui a été envoyé aux allocataires du Conseil Général sollicités en 2009 est le suivant :

Saint Etienne, le

Votre interlocuteur : M. Alain SABY Responsable du Service Insertion Nos Réf. : AS/DP Tél. : 04 77 34 45 00 Fax : 04 77 34 45 79
Délégation à la Vie Sociale
<i>Direction de l'Insertion et de l'Emploi</i> Pour nous rencontrer : 101 Cours Fauriel St Etienne
Pour nous écrire :

«CIVILITES»,

Le Conseil général de la Loire, en charge du dispositif rSa, doit mettre en place les moyens de participation des bénéficiaires, conformément à la loi de décembre 2008.

Le Conseil général souhaite davantage mobiliser les personnes recevant le rSa dans la mise en œuvre de ce dispositif : permettre aux allocataires de s'exprimer, de donner leur avis et d'être force de proposition dans le but d'améliorer les moyens d'insertion.

En février 2012, le Conseil général de la Loire a sollicité l'Université Jean Monnet de Saint Etienne, pour poursuivre ce travail.

Dans ce cadre, trois chercheuses (Mmes JOUVE, MORVANT et NDIOR) ont mission de rencontrer des allocataires du RSA qui, à travers des entretiens individuels partageront leur expérience et leurs points de vue.

Dans un second temps, des rencontres collectives pourront être proposées pour continuer cette recherche.

Vous vous étiez portée volontaire en 2009, pour devenir « représentant des bénéficiaires du rSa » au sein de l'équipe pluridisciplinaire locale.

C'est pourquoi, nous vous proposons aujourd'hui de participer à cette recherche universitaire : partager votre expérience et donner votre avis sur le

dispositif rSa.

Pour cela, si vous voulez participer à cette démarche, nous vous invitons : à retourner le « coupon réponse » dans l'enveloppe timbrée ci jointe, avant le 30 avril 2012.

Un rendez-vous vous sera ensuite fixé par Mmes JOUVE, MORVANT ou NDIOR.

Les informations recueillies lors de ces rencontres seront anonymes et aucune identification ne sera possible.

«FORMULE_DE_POLITESSE_1» «CIVILITES», «FORMULE_DE_POLITESSE_2»

Pour le Président et par délégation
Responsable du Service Insertion

A. SABY

B.

COUPON REPONSE

à retourner dans l'enveloppe timbrée ci jointe :

Je soussigné(e),

NOM Prénom :

Adresse :

N° Téléphone :

Déclare être volontaire pour rencontrer Mmes JOUVE, MORVANT ou NDIOR.

Fait à :

le :

Signature :

Premiers contacts avec les allocataires sollicités par courrier

Le taux de réponse (23 retours) est légèrement supérieur à 50% trois ans après la première sollicitation du Conseil Général. Cela est significatif d'un certain intérêt de la part de ces bénéficiaires, et dès les premiers contacts téléphoniques nous avons pu élucider une partie de cet intérêt :

-quatre personnes ont opposé un refus plus ou moins explicite une fois la motivation de l'étude comprise. Ces personnes pensaient qu'il s'agissait d'une sollicitation dans le cadre de leur contrat et se sentaient obligées de répondre favorablement. Une fois les choses présentées, elles n'ont pas trouvé d'intérêt à participer à l'étude.

-une grande partie des autres personnes sollicitées nous ont fait part de leur sentiment d'obligation de réponse car le courrier provenait du Conseil Général. Une fois notre

démarche expliquée, elles ont tout de même souhaité participer à la recherche et certaines désirent être informées de la suite de la recherche-action en vue d'y prendre part. Ce sentiment d'être dans une situation d'obligé c'était déjà révélé en 2009, ce qui rappelle à quel point les courriers envoyés par le Conseil Général résonnent comme des obligations, alors qu'ils peuvent être des propositions :

« *Pourquoi vous aviez répondu au courrier en 2009 ?* »

-Parce que je savais pas ce que c'était. Il me disait « vous avez rendez-vous avec telle personne pour une réunion » sans plus quoi. [...] J'avais reçu un questionnaire, fallait que je réponde, j'avais envoyé puis j'avais reçu une lettre « voilà vous avez rendez-vous au CCAS ». J'y suis allée, « bonjour j'ai rendez-vous pour ça », « ah attendez vous êtes pas la seule », « ah bon ». »

-enfin, une minorité d'allocataires avait clairement envie d'apporter sa contribution à un travail de recherche et, de fait, souhaite être informée de la suite du travail.

À ces entretiens exploratoires et compréhensifs s'ajoutent différentes observations *in situ* dans les unités locales d'insertion et dans les équipes pluridisciplinaires sur plusieurs territoires.

Les entretiens sont, quant à eux, retranscrits et analysés pour en extraire les occurrences et en saisir les éléments transversaux ainsi que les hiatus. Ils sont par la suite discutés en réunion de travail par l'équipe de recherche et articulés aux observations de terrain.

Entretiens conduits pour effectuer l'état de lieux de la participation dans la Loire

Méthode de rencontre	Nombre d'allocataires du RSA rencontrés
Par le biais d'associations	12 (détaillés plus bas)
Rencontre <i>via</i> d'autres terrains de recherche	3
Rencontre libre dans les couloirs du CG	1
Par courrier envoyé au nom du CG	19
Par le biais des référents de l'AGASEF	2
TOTAL	37

Entretiens compréhensifs conduits auprès des allocataires du RSA

Structures	Nombres d'allocataires rencontrés
Association Chômeurs Loire	0
La boutique du Linge	2
STAF 42	2
Les jardins Oasis	4
ARIV	4
TOTAL	12

Nombre d'allocataires du RSA rencontrés par le biais d'associations

Structures	Nombre de référents de parcours uniques
------------	---

	rencontrés
ULI Saint-Etienne	10
ULI Forez	2
ULI Ondaine	7
ULI Gier-Pilat	2
ULI Roanne	4
AGASEF	3
ARIV	3
TOTAL	31

Entretiens compréhensifs conduits auprès de référents de parcours uniques

Unité locale d'insertion	Nombre de techniciens rencontrés
ULI Ondaine	2
ULI Forez	2
ULI Gier-Pilat	2
ULI Saint-Etienne	1
ULI Roanne	2
TOTAL	9

Entretiens compréhensifs conduits auprès de techniciens

La troisième phase du terrain de recherche s'est déroulée sur plusieurs niveaux, chacun entrant en résonance avec les autres :

-L'équipe a assisté au déroulement d'une action collective pendant deux sessions de neuf séances chacune. À cette observation *in situ* s'ajoute les réunions avec le groupe d'animateurs ainsi que des entretiens informels avec les participants au groupe, des allocataires avec lesquels se sont tenus des entretiens après et avant les séances de travail (parfois ces entretiens se sont déroulés dans le véhicule du chercheur ou dans la rue).

-Il s'est agi aussi de participer aux réunions qui ont accompagné le montage d'un des projets d'action collective de l'Agasef. Les réunions officielles avec l'ensemble des participants (allocataires et administrateurs) ont été complétées par une série de rencontres et discussions permettant la poursuite de la production de connaissances entre partenaires de la recherche-action. Quelques présences ponctuelles dans les autres initiatives de l'association ont aussi permis de nourrir l'expérimentation (action collective autour de l'économie d'énergie conduite par des référents de parcours auprès de familles accompagnées).

-En parallèle, le terrain s'est étendu sur l'ensemble du département en proposant des réunions et rencontres dans chaque ULI. Cette initiative a été freinée pendant un temps, suite à la remise du rapport intermédiaire dont la violence symbolique avait heurté certains membres du Conseil Général. Ceci ayant été expliqué et travaillé en réunions, le terrain de l'ensemble des ULI a été à nouveau accessible.

Il a aussi été question de tenir régulièrement des réunions et des séances de travail (formelles et non-formelles) au sein du Conseil Général afin de présenter aux acteurs de terrain (RLI mais aussi équipes des référents) l'avancée de la recherche-action pour ne pas tenir à distance ceux qui ont à faire appliquer les mesures du dispositif et, de fait, peuvent être aussi moteurs de la participation. La présence des chercheuses aux réunions ISIC va en ce sens et a aussi permis d'appréhender l'impact de la proposition de mise en place de l'action collective émise en juin 2012. Enfin, le travail avec les représentants actuels des allocataires a offert la possibilité de saisir leurs expériences et les limites d'un tel mandat.

La méthodologie de terrain illustre en quoi elle doit s'adapter à l'objet de recherche, et non pas l'inverse. Ce terrain de recherche et d'action a nécessité de la part des chercheurs de diffracter les plans et entrées d'observation et d'implication en tenant compte aussi bien des spécificités géographiques de l'objet (plusieurs lieux d'observation et d'action au niveau départemental et ce dans différentes institutions) que de ses particularités en termes de niveaux d'acteurs (le terrain a dû s'effectuer auprès d'allocataires, de cadres dirigeants institutionnels et associatifs, de bénévoles et de référents de parcours).

Annexe 3_

Compte-rendu du Copil du 19 septembre 2012

Présents : Anne Marie Fauvet, Florence Planta, Yves Vanel, Denise Poncet, Annick Fanget, David Grand, Isabelle Thérond, Elodie Jouve, Claire Autant-Dorier.

Echange d'infos

Changement de poste Alain Saby, pas de remplacement avant janvier. Yves Vanel assure l'intérim.

Arrivée de David Grand à l'IREIS.

Place de la MRIE dans le projet à revoir, actuellement rapport annuel, surcharge de travail.

Question à reposer dans qq temps. Demande de financement faite au précédent ministère.

10 000 euros obtenus mais bloqués avec changement de gouvernement. DGCS à relancer.

Remplacement à la MRIE, sociologue qui a travaillé à Marseille au DROS : dispositif régional d'observation sociale. (Francis VERNEDE). Mais c'est Laurence Potier qui suivra sur les démarches participatives.

Pour info une restitution locale des travaux de la MRIE par David est prévue : conférence 2 h à l'IREIS sur RSA pauvreté.

Agenda des prochains Copil à l'AGASEF :

Jeudi 15 novembre 2012-09-19 : 14 h

Mercredi 23 janvier matin

Mercredi 13 mars matin

La répartition du budget proposée est validée, les démarches concrètes sont à effectuer rapidement.

Envoi devis et facture de l'agasef (ok) et de l'IREIS

Recrutement de Isabelle Thérond pour 10 h mensuelle sur 12 mois.

1° - Présentation par Elodie du rapport fait en juin

Elle resitue la problématisation proposée autour de la notion de dispositif : perspective sociologique permettant de décaler un peu la question de ce qu'est la participation : Quelles sont les prises dont les acteurs disposent ?

Rappel des principaux constats :

- Sentiment de déqualification des personnes
- Opacité du dispositif - question de l'information
- fonctionnement variable des EP au niveau des territoires avec qq points communs : réflexion à avoir sur la place des représentants mais aussi celle de l'accompagnateur possible.

Pistes de travail :

- > renouvellement des représentants – appuyer ce qui doit être fait et en penser la démarche
- > Infos collectives : expérimentation à Saint E. ex API (info faites par la CAF)
- > Question des courriers = Audit extérieur qui recoupe les conclusions. Groupes de travail sur la communication prévus. Pb de la place de l'utilisateur, de la communication.

Yves Vanel précise que le *Cabinet Alerys* chargé de l'audit interne a également pointé ces enjeux sur la communication interne et celle avec les usagers.

Il souligne que le travail interne doit être articulé avec la recherche, mais qu'il s'opère à un niveau plus global. 3 réunions sont prévues d'ici la fin de l'année, piloté par des professionnels, des chefs de services pour écrire le projet de service.

Claire Autant souligne l'opportunité de cette phase de réflexion sur le projet de service pour y inclure les apports de la dynamique de la recherche action. Comment le projet de service peut s'appuyer sur les acquis et les ressources de la recherche-action ?

L'audit a auditionné également certains des 40 signataires du PACTE. Il y aurait là un espace pour diffuser les réflexions et la démarche engagée dans la recherche-action. **La demande que Elodie et Isabelle puissent y assister est validée.**

Des échanges intéressants sont amorcés à partir de la lecture que chacun a fait du document.

➔ Il faut penser l'articulation des divers niveaux de l'activation de la personne à une posture de citoyen.

Accompagnement individuel des allocataires

Actions Collectives

Participation aux instances (EP)

Evaluation du dispositif niveau politique

L'enjeu est bien pointé : faire émerger et souligner les actions collectives comme une des modalités de participation.

➔ En référence à la partie sur le « sale boulot », la question de la fonction éducative se

pose : nous discutons sur le problème de la transmission des informations : sur la convocation en EP les référents n'ont pas de retour et donc ne peuvent l'utiliser comme outil dans l'accompagnement de la personne.

- ➔ la mise en œuvre de la participation concrète n'est pas si facile et se pose dans des termes différents pour une association comme l'AGASEF (démarche d'ensemble) et pour le CG (rôle de pilote des politiques publiques et fonction décisionnaire). L'échelle de la participation doit permettre de situer où l'on en est, qu'est-ce que l'on fait vraiment et jusqu'où on veut/peut aller.

L'enjeu est de faire place réelle et effective afin que les points de vue des usagers soient prise en considération : il s'agit d'une participation au processus de décision, mais ce n'est pas un partage de la décision.

2° Discussion sur les actions à engager : le principe retenu est d'expérimenter modestement mais réellement pour alimenter le projet de service et les professionnels, mais sans se substituer aux démarches internes aux CG.

- Renouvellement des EP comme obligation : il faut prendre le temps de faire cela dans de bonnes conditions.

- ➔ La question des courriers pourrait servir de prétexte pour initier un premier travail collectif entre pro et allocataires. Ils pourraient également construire un courrier et penser la démarche de renouvellement des allocataires.

Les groupes de travail « communication » mis en place dans le cadre du projet de service pourrait tester un groupe d'élaboration des courriers avec les bénéficiaires

La mise en place de groupes de paroles, avec une animation extérieure est reconnue comme permettant de dépasser l'expression individuelle pour porter une parole forte et utile. (cf Isère).

La mise en place des ISIC avec les stagiaires IREIS est une première étape.

Le soutien politique des orientations prises sur la participation est affirmé comme essentiel pour assurer la légitimité des actions entreprises. Ce projet défendu par Philippe Gauthier doit s'appuyer sur un plan d'action qui permette de décliner des choses précises.

La participation au pacte territorial d'insertion (PTI) permettrait que les choses prennent sens à un niveau plus large, d'autant que les bénéficiaires sont signataires. **Une réunion du PACTE sera proposée sur cette question de la participation.**

La proposition de réunir les personnes qui sont déjà représentants, et intéressés pour participer à un groupe de travail est validée.

Budget qui permet à l'AGASEF : 1 travailleur social 4 h / mois sur 6 mois, Temps de Florence. 5 034 euros. Une action collective à visée de participation sera mise en place grâce à ces moyens supplémentaires.

IREIS : suivi des stagiaires DIE depuis juin. St E Gier, Ondaine, Forez. Depuis passage à la DVS. Sur Roanne pas possible pour le moment. Année prochaine.

1 formatrice fait ce suivi de proximité : 3-4 rencontres soutien méthodo. Dany Makeïeff, en lien avec Denise Poncet. Ok 1609 euros en appui, même si c'est symbolique.

Avec le conseil général il est décidé les actions suivantes :

Pour Elodie :

- 1° participation aux suivis des ISIC
- 2° appui aux groupes collectifs (ex : porte-clés à saint Etienne) : valorisation et diffusion de leur expérience.
- 3° les informations collectives : envisager le développement de ces temps. (à partir de l'expérimentation conduite par les référents pour les allocataires ex-API)

Pour Isabelle : travail sur le renouvellement des EP. Reprise des personnes qui étaient dans ces groupes pour mener une réflexion de fond sur leur renouvellement.

Côté Ardèche : poursuite des échanges d'expériences souhaité.

Etat de la situation en Ardèche :

- départ de Sylvie Rautenberg
- Continuité du groupe d'appui aux actions collectives.
- Reprise de la réflexion sur les divers dimensions : action collective, modes d'accompagnement, participation aux instances.

Diverses dimensions et acteurs : le PTI inscrit des actions prioritaires (schéma sociaux) : priorité à citoyenneté, participation,... mais cela ne veut pas dire que tout le monde soutient et engage ses démarches. Ni même que les choses prennent et font sens.

Formation au théâtre forum pour les pro / avec présence de personnes.

Atelier de mobilisation auquel certaines personnes ont participé = mise en place d'un collectif « coll-active ». Certains ont accepté de participer aux EP.

Les divers niveaux de la participation ont des effets réciproques : imbrication.

Willy excuse son adjointe d'insertion qui voulait venir aujourd'hui.

3° Diffusion, valorisation

Sur la base du texte de Elodie : document de travail intéressant qui peut être retravaillé, discuté. A chacun de l'annoter, de le discuter.

Le colloque comme visée, non pas figée mais horizon de travail pour penser les formes, les contenus, voir ce qu'on a concrètement à mettre dedans : s'imposer de faire.

Faire un évènementiel qui fasse vraiment place à la participation : prétexte à activer des groupes de travail avec des personnes ?

Annexe 4_

**Communication au colloque international pluridisciplinaire et plurisectoriel du PREFAS de Bourgogne, 27 mai 2013 :
Les recherches-actions collaboratives : Une révolution silencieuse de la connaissance.**

Titre de la communication_

**Un double défi : une collaboration pour penser et améliorer la participation
Recherche-action sur la participation des allocataires au dispositif RSA**

Auteures_

Claire Autant-Dorier

sociologue, Mcf à l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne, Centre Max Weber-UMR 5283.

Élodie Jouve

ethnologue, chercheure associée au Centre Max Weber-UMR 5283, Université Jean Monnet, Saint-Étienne.

Isabelle Thérond

formatrice en travail social, Master Recherche en sociologie et d'un Master en politique sociale et développement territorial, Université Jean Monnet, Saint-Étienne.

Anne-Marie Fauvet

directrice de l'AGASEF, Saint-Étienne.

À l'origine de la recherche-action sur la participation des allocataires du RSA au dispositif, deux impératifs législatifs sont à rappeler: l'article L.115-2, qui pose le principe large d'une participation effective des personnes intéressées à la définition, la conduite et l'évaluation des politiques d'insertion ; l'article L. 262-39 qui pose le principe de la présence de représentants des allocataires dans les équipes pluridisciplinaires, lieu d'examen de dossiers individuels. Il n'est pas anodin de repréciser ici la législation encadrant le dispositif RSA, puisqu'il est tout à la fois ce qui oblige les institutions à penser la participation des allocataires mais surtout à la mettre en œuvre, oscillant entre la lettre et l'esprit de la loi, entre ce qui en est dit et ce qui peut en être fait sur le terrain. Notre « Recherche-action collaborative » se situe sur ce point de tension. Elle met en lumière des hiatus successifs qui se font sans cesse écho : entre les acteurs de terrain et les chercheurs, entre la loi et son application, entre les allocataires et les professionnels, ou entre les professionnels qui sont au front (Laval, 2000 : 50) et leurs hiérarchies. La volonté législative portant le principe participatif est redoublée par l'essence même de ce qu'est une « RAC », à savoir le partage des places et la (re)distribution des parts (dans le sens de « prendre part » et de « prendre sa part »). C'est de cette mise en abîme que traite notre communication en trois axes : tout d'abord, en relatant comment s'articule (ou pas !) ce partage à la naissance même du projet, puis en se questionnant sur les ajustements nécessaires de chacune des parties au cours de la collaboration, comme si tout se jouait soudainement là, l'opérationnalité entraînant de fait une réflexivité moins axée sur les intérêts particuliers pour atteindre celle liée à l'intérêt collectif. Enfin, ce sont les dysfonctionnements, les sursauts soudains et les avancées que l'on voit poindre aujourd'hui qui nous éclaireront sur l'effet miroir induit par ce double défi.

Du projet à sa mise en œuvre : entre négociations et affrontements

La généalogie de notre projet informe justement sur l'enchevêtrement de volontés diverses et partagées : Un conseil général (Conseil Général de la Loire) et une association (Association de gestion de l'action sociale des ensembles familiaux) en charge du suivi d'allocataires du RSA sollicitent initialement l'université de Saint-Étienne et la MRIE (Mission régionale d'information sur les exclusions) puis l'IREIS (Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale) pour animer des groupes de réflexion et en faire la synthèse.

Cette sollicitation ne surgit pas *ex-nihilo*, elle est le fruit d'une coopération de longue date entre des salariés de l'Agasef et des chercheurs de l'université. Des collaborations pré-existent à notre projet, notamment dans le cadre de formations professionnalisantes et dans la réalisation d'un partenariat pour conduire le Master Pro/recherche InPACT. Une des visées de ce master est de former les étudiants à des démarches de recherche-action, par ailleurs largement reconnues par le laboratoire de rattachement qui, historiquement, a développé ces modes de « recherche impliquée » (Steyaert, Spierings, Autant Dorier : 2011). Lors de cette première phase de réflexion, des espaces d'échanges animés par des intervenants extérieurs³⁶ ont été organisés pour favoriser la compréhension des contraintes et du vécu du dispositif pour des professionnels et des allocataires. À l'issue de ce travail, un

³⁶ Mme Julliot et Mr Belbahri (enseignants-chercheurs à l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne), Isabelle Thérond (formatrice à l'Ireis et étudiante en Master Politique Sociale et Développement Territorial) et David Grand (chargé de mission MRIE).

colloque³⁷ se tient à l'université, donnant lui-même naissance à une instance décisionnelle – le comité de pilotage- dans laquelle l'ensemble des acteurs inscrits dans cette démarche ont acté la volonté de mettre en œuvre une recherche-action. Ce projet va se réaliser dans le cadre de l'appel à projet université citoyenne et solidaire de la Région Rhône-Alpes qui permet la mise en œuvre de notre recherche-action pendant dix-huit mois, de février 2012 au mois de juin 2013. L'appel à projet impose que la démarche associe des collaborateurs aux caractéristiques forts différentes depuis le processus de conception du projet jusqu'à la restitution des résultats et à la mise en œuvre des préconisations.

Très rapidement, lors des premiers Copil, l'expérience des décalages ressentis entre la phase de rédaction du projet et celle de sa mise en œuvre permet d'identifier les engagements et les rôles de chacun. Par exemple, les enjeux de répartition financière sont révélateurs des difficultés à savoir qui est le pilote du projet et à quel degré chacun peut s'y impliquer. Si l'initiateur de l'expérimentation est l'Agasef, le Conseil Général demeure le principal acteur du territoire et l'Université est porteuse de la réponse à l'appel d'offre. Sous les arbitrages et contestations budgétaires se dessinent les tensions inhérentes à l'attribution de l'action, à savoir qui peut faire quoi, et avec quels moyens ? Les relations se tendent alors au point d'évacuer de l'instance décisionnelle toute réflexion sur le fond de la recherche-action, chacun cherchant sa place et essayant d'en attribuer aux autres jusqu'à décider temporairement de se mettre en retrait. La redéfinition de la répartition budgétaire apaise ces premières tensions et permet la poursuite du travail de recherche sur le terrain. Celui-ci est d'ailleurs bien en peine, et ce au-delà des affrontements qui se tiennent dans le Copil. Car de l'instance décisionnelle aux acteurs de terrain, un écart s'est creusé. Les acteurs de terrain n'ont pas accès à la cohérence de la recherche qui leur semble être hors sol, sans connexion avec leur quotidien duquel la participation des allocataires est le plus souvent évacuée. Si cette question avait largement été travaillée lors des espaces d'échanges en 2010 et 2011, les éléments qui en sont ressortis n'ont pas été repris par l'institution, laissant les professionnels circonspects sur l'intérêt porté à cette question par leur hiérarchie.

La méthode négociée avec l'ensemble des partenaires consiste en la présence de tiers (une sociologue, deux stagiaires en Master Pro/recherche InPACT et une ethnologue) sur l'ensemble du département, *i.e.* dans chacune des Unités locales d'insertion (U.L.I.) au nombre de cinq sur l'ensemble du territoire. Les chercheuses ont à investir les différents espaces de travail des professionnels, du travail d'accompagnement en individuel aux Equipes Pluridisciplinaires³⁸ (E.P.) en passant par les espaces informels dans lesquels les professionnels interagissent. Les allocataires sont aussi sollicités *via* des entretiens compréhensifs (le plus souvent au domicile des personnes) puis par l'organisation de rencontres de groupe avec les représentants des allocataires.

Très rapidement, des éléments d'analyse transversaux apparaissent et sont portés à la connaissance des partenaires lors des Copil puis lors de réunions internes au Conseil Général auprès des responsables des unités locales d'insertion. L'attention portée aux dires des professionnels suscite l'ire de certains responsables, entraînant un rejet quasi-systématique des propositions de travail issues de ces premières données. Notre expérimentation se

³⁷ « Regards croisés sur l'insertion », 24 septembre 2010.

³⁸ Les équipes pluridisciplinaires sont des instances qui se tiennent dans chaque U.L.I. (Unité locale d'insertion) une fois par mois afin d'être consultées préalablement aux décisions de réorientation des dossiers des allocataires du RSA vers les organismes d'insertion sociale ou professionnelle et de réduction ou de suspension du RSA. Elles sont composées du Responsable local d'insertion, des techniciens de l'U.L.I., de représentants du département, de Pôle Emploi, éventuellement d'autres services comme le PLIE, et de représentants des bénéficiaires du RSA et présidées par un élu.

heurte à sa propre impulsivité. L'analyse des données proposée fait l'impasse sur l'histoire de l'institution et plus encore sur le passé, et le passif, qui a constitué chacune des unités locales d'insertion. La recherche-action ne se construit pas sur un terrain neutre, mais s'infiltre dans les fêlures qui lézardent chaque unité au risque de briser les non-dits et les tensions latentes qui transpirent de toutes parts. Les chercheuses sont alors invitées à rester à distance de l'institution et de ses coulisses pendant quelques semaines sous prétexte que la recherche-action n'est pas une priorité du Conseil Général. Ceci est en partie vrai. Notre collaboration va de pair avec un audit réalisé par un prestataire extérieur, et dont l'objectif est de fournir de nouvelles clefs pour élaborer le futur projet de service. Cette refonte partielle du service insertion induit une mise sur la touche de la recherche-action, mais il ouvre aussi une brèche : celle de faire une place aux apports de notre collaboration dans ce nouveau projet.

Réflexivité et opérationnalité dans un même mouvement

C'est un marathon qui s'annonce. L'enquête exploratoire initialement prévue s'allonge et modifie peu à peu sa méthode et ses intentions. À l'instar d'Edgar Morin, il paraît plus approprié de parler de méthode que de méthodologie, la méthode pouvant « modifier sa démarche en fonction des informations reçues, ou des aléas. Elle relève de la paradigmatologie, c'est-à-dire des principes qui vont gouverner l'esprit lorsqu'il va aborder un problème de connaissance » (Morin, 1993 : 335). Il ne s'agit pas seulement de connaître les acteurs et professionnels de terrain pour mieux saisir leurs actions et leurs évaluations du dispositif mais de voir comment introduire dans ce cadre les questions portées par la recherche-action, faire entendre les propositions dans les réunions de service, et, finalement, faire reconnaître l'existence et l'opportunité de cette collaboration.

Deux pistes se dessinent : d'une part, travailler sur le renouvellement des représentants des allocataires, en place depuis trois ans alors que leur mandat a déjà largement expiré. Cette nécessité de renouvellement est aussi une brèche permettant de réinjecter une réflexion et de nouvelles pratiques autour de la participation. Il s'agit de redéfinir ce qu'est un représentant, de construire son parcours en travaillant les seuils qui le jalonnent (une entrée, une durée de pratique, une sortie) et un soutien collectif *via* la création d'un groupe ressource. Pour ce faire, les chercheuses rencontrent les représentants des allocataires et tentent d'affiner avec eux les contours de ces possibilités. Et ces rencontres engendrent un nouveau bouleversement. Faire un groupe de travail avec les représentants est une idée qui enthousiasme le Copil certes, mais comment organiser cela ? L'université prend en charge les aspects techniques et observe un manque révélateur ; les représentants n'ont pas un statut clairement défini et ne peuvent pas être défrayés si ce n'est en sollicitant une bourse d'insertion. Or, le rôle de représentant est explicitement présenté comme n'étant pas inclus dans le processus d'insertion. Une issue sera trouvée à cette situation avec la mise en place d'un nouveau statut, celui de collaborateur-bénévole, permettant à la fois le défraiement des représentants sur le budget du Conseil Général mais aussi d'inclure la notion de collaboration. Des allocataires collaborateurs, c'est un premier bouleversement des modes de représentation de l'autre, peut-être un premier pas vers la considération d'une participation plus effective.

On sait que « nommer c'est créer » (Douglas, 1986 : 144), Mary Douglas nous rappelant que les institutions créent des catégories, des « étiquettes » qui constituent des repères et

stabilisent les interactions. Ces catégories tendent aussi à créer la réalité à laquelle elles s'appliquent à la manière d'une prophétie autoréalisatrice (Merton, 1997 (1949)), « assertion qui induit des comportements de nature à la valider » (Staszak, 2000 : 44). À vrai dire, le statut de collaborateur-bénévole qui est en train de s'installer dans l'esprit de chacun et qui est en passe d'intégrer les textes officiels n'est pas encore effectif, notamment pour l'institution. Il s'agit plutôt d'un « statut-vitrine », témoignage de l'avancée de la participation des allocataires dans le dispositif au niveau du département. Or, pour les représentants, ce statut prend toute sa consistance, et certains commencent à la revendiquer timidement, rappelant de loin en loin « qu'ils sont collaborateurs » comme pour assurer une assise à leur rôle de représentant, très souvent délégitimé.

D'autre part, la présence des chercheuses permet d'impulser et d'accompagner les dynamiques participatives existantes mais peu reconnues ou qui en sont à leurs balbutiements. Il s'agit principalement d'actions collectives initiées par les référents de parcours. Au début de l'expérience, les deux existantes sur le département sont inconnues de leur hiérarchie. Le choix de s'y intéresser et de s'y associer participe à leur connaissance puis à leur reconnaissance en interne et en externe. Ce qui se déroule dans ces groupes d'action collective rappelle les enjeux de fond de la participation. Elle ne peut advenir sans l'assentiment des professionnels de terrain, lesquels, dans l'action collective, modifient de manière éclatante leurs postures : ils sortent de la relation duale intimée par l'accompagnement social, travaillent sur leur corporéité, découvrent les allocataires différemment et se laissent aussi découvrir par eux. Les allocataires envisagent ces groupes comme un appel d'air. Ils ne sont plus isolés, atomisés dans un parcours d'insertion fortement individualisé (Astier, 2007) mais se regroupent et s'exilent enfin un peu de la stigmatisation rattachée à « l'étiquette » de « bénéficiaire » du RSA. Simultanément, la participation ne peut advenir sans un portage institutionnel fort. La hiérarchie saisit peu à peu l'apport de ces actions collectives et en vient à vouloir inscrire celles-ci comme une priorité dans le projet de service en cours d'élaboration.

Ces deux points d'entrée dans l'opérationnalité permettent alors de repenser la définition de ce que peut être une évaluation des dispositifs d'insertion. L'apport du terrain, de l'action des professionnels et des retours sur expériences des allocataires permet de déceler ce qui pourrait en être fait pour améliorer le dispositif. Les allocataires et les référents offrent des points de vue croisés qui construisent une évaluation qualitative plus fine et plus complète, révèlent ces manquements (et l'action collective est de fait une évaluation puisqu'elle répond à des creux dans le dispositif), et proposent d'y travailler de concert. La participation est en marche ?

En partie, mais selon une kinésique bien spécifique. Le « jeu de l'oie » dont parle Marie-Christine Debenetti (2010) dans le cadre de son travail sur la prise en compte du problème public des discriminations réitère ici sa pertinence dans un tout autre contexte. L'auteure prend acte de l'absence de linéarité dans la mise en œuvre des luttes contre les discriminations à l'échelle de son terrain d'étude. Elle y perçoit une « carrière en accordéon », les procédures visant à lutter contre les discriminations empruntant invariablement des phases d'émergence et de légitimation dans chaque sphère d'acteur nouvellement abordée (les professionnels, les politiques, les institutions). Notre expérimentation rencontre la même épreuve mais dans un espace d'action qui est aussi multi-situé géographiquement. La recherche-action, ainsi que la notion même de participation, sont à expliciter et à réactualiser dans chaque sphère d'acteurs et ce à l'échelle du département afin d'assurer l'implication de tous. Ce sont ainsi aux refus et

incompréhensions succèdent des adhésions partielles, ou plus exactement des réappropriations, faisant des productions de la recherche-action des outillages utilisés par tous avec un décalage temporel pouvant en faire oublier l'origine. La mise en valeur de l'action collective en est l'illustration la plus frappante, celle-ci ayant introduit un trouble et une distance entre les chercheuses et les institutions quelques mois après le début de notre projet.

À présent, réappropriée par l'institution, l'action collective se voit inscrite dans le nouveau projet de service et devient une des priorités du service insertion de la Loire. Les autres unités locales d'insertion qui étaient jusqu'alors tenues à l'écart par leurs responsables respectifs des démarches d'action collective sollicitent avec insistance la présence des chercheuses, leur reprochant même de ne pas être à leurs côtés plus régulièrement. Ce renversement de situation traduit bien l'importance cruciale du portage institutionnel des démarches participatives, et au-delà de la recherche-action. Certaines unités locales entament très rapidement la mise en place d'informations collectives auprès des allocataires tout en ne souhaitant pas que les chercheuses soient en situation d'observation lors de la première expérimentation. En quelque sorte il s'agit là des « coulisses » du travail conduit par les référents de parcours et la présence d'un tiers, toujours considéré comme externe au Conseil Général (ce qui en fait son atout et simultanément le tient à distance), est perçue comme une intrusion dans un espace privé dans lequel se jouent les différents ajustements nécessaires à l'expérimentation. Observer cette réappropriation et les effets qu'elle va induire nous fait entrer de plain-pied dans « la boucle réursive » propre à la recherche-action, qui n'est « ni de la recherche, ni de l'action, ni l'intersection entre les deux, ni l'entre-deux » (Bataille, 1983 : 33), mais bien ce « bouclage dialectique entre la transformation de l'action et la production de connaissances » (*Ibid.* : 33).

Des glissements imperceptibles aux bouleversements de fond

Ce sont ces mouvements de réappropriation qui sont à présent observés et accompagnés par l'ensemble des partenaires. La question de la réappropriation est transversale aux démarches de recherche-action et aux démarches participatives, renforçant l'effet miroir induit par notre projet. Il s'agit en effet de ne pas oublier que le RSA n'est pas qu'une prestation sociale, mais qu'il est avant tout un dispositif, comme indiqué dans le titre de notre collaboration. En tant que dispositif, il est un « ensemble résolument hétérogène » d'éléments dont la réticularité fait dispositif (Foucault, 1977 : 299). C'est cette mise en réseau qui crée un maillage ténu sur lequel aucun des acteurs du dispositif n'a réellement prise. Et lorsque Agamben (2007 [2006]) se demande quelle stratégie mettre en place pour reprendre le pouvoir sur les dispositifs (et nous pourrions dire « y participer »), il considère qu'il faut « profaner les dispositifs », c'est-à-dire les restituer à l'usage commun. L'allocataire est pris dans le dispositif, pris dans le maillage du dispositif, il y circule, il est renvoyé d'un élément à l'autre sans avoir de prise sur ce qu'il advient de lui : il est un des éléments de ce réseau qui fait dispositif. La question de la participation demande à ce que celui qui est pris *dans* et *par* puisse à son tour avoir des prises sur ce dans quoi il est enchevêtré. Le dispositif profané, ce n'est que le dispositif réapproprié, d'où une participation qui pourrait devenir synonyme de (ré) appropriation du dispositif par ceux qui sont aux prises avec lui (des allocataires aux professionnels de terrain jusqu'aux responsables institutionnels et associatifs).

Ceci ne concerne donc pas que les allocataires, la profanation est l'enjeu soulevé par la participation pour tous les acteurs du dispositif. Pour l'Agasef, cette réappropriation du dispositif se joue aussi à travers la démarche de recherche-action. S'engager dans cette collaboration, c'est sortir de la place de prestataire de service dans laquelle le marché public cantonne l'association face au Conseil général et redistribuer les cartes, ou les places, en prenant celle de partenaire dans le cadre du dispositif. Ce nouveau positionnement autorise l'Agasef à prendre part aux réflexions sur le dispositif, de participer de manière détournée à la définition des orientations de travail et donc, de fait, de définir le contenu du futur appel à projets du Conseil général. Autrement dit, c'est un enjeu stratégique, assumé dans la collaboration, qui sort l'association de son rôle d'objet, d'instrument du dispositif face aux partenaires. Ceci rejoint un autre intérêt pour l'Agasef : celui de renforcer sa fonction d'interpellation, au cœur du projet associatif. L'utilisation de la caution que représentent les collaborations avec l'Université et le Conseil général permet un accès plus aisé au politique, mais pas seulement. Aux fondements de l'Agasef, c'est la proximité entre le Conseil d'administration et les administrés qui en rappelait la dimension militante. Or, cette particularité s'est émoussée au fil des années. La mobilisation des administrateurs bénévoles de l'association devient comme nous allons le voir un levier pour briser la distance instaurée avec les allocataires et naturaliser leur participation à la vie de la structure.

Ainsi, la sinuosité du chemin emprunté dans cette expérience montre en quoi la participation des allocataires vient remettre en cause les modalités de fonctionnement des institutions. Mais cela rappelle aussi les écueils dans lesquels notre démarche est tombée au départ. Car, dans le montage et la conduite du projet lui-même, nous avons peu pensé la façon de construire la collaboration de tous les acteurs et des allocataires eux-mêmes. La position de tiers des chercheurs et la position de pairs des acteurs du terrain sont complémentaires comme elles peuvent demeurer hermétiques. La façon dont les étapes successives de la recherche ont été reçues l'illustre : les analyses qui objectivent les modes de fonctionnement, fussent-ils tacitement connus de tous, sont vécues comme violentes. Rapporter ce qui est dit et vu n'a pas la même portée que de co-construire les constats. La rencontre avec d'autres professionnels (en l'occurrence le Conseil Général de l'Ardèche) et le récit d'expériences similaires conduites dans d'autres départements semble permettre de mieux entendre ce qui est dit, le partage se faisant sur des expériences pratiques entre pairs. On saisit ici à quel point la réflexion sur la mise en place de la participation des allocataires induit de fait des glissements de positionnement de tous les partenaires afin qu'ils participent de cette mise en place au même titre qu'à la « participation » elle-même. Le positionnement des chercheuses ne va pas de soi dans ce type de collaboration. La responsable du projet doit assumer cette fonction conjointement avec celle de tutrice de stage de deux des chercheuses présentes sur le terrain. Pour les autres chercheuses, ce sont les alternances entre mise à distance et mise sous dépendance par les partenaires de la recherche-action qui sont à intégrer dans la production des connaissances, en acceptant de jouer le jeu de ces violences symboliques. Du côté des partenaires, ce sont les différences structurelles qui engendrent des déplacements à plusieurs vitesses selon les acteurs.

Pour l'Agasef, issue du secteur associatif, la participation passe donc par un élargissement des acteurs impliqués et le recours aux administrateurs de la structure, eux-mêmes bénévoles, en appelant au bénévolat des allocataires intéressés par la mise en œuvre d'un projet commun. Seules deux salariées de l'équipe dirigeante s'investissent dans ce processus, les autres salariés (principalement les référents de parcours) avançant dans un premier temps le trouble de la place suscité par ce qu'ils voient comme un double

positionnement : accompagner les allocataires individuellement dans leur parcours d'insertion se heurte à l'envie de collaborer avec un groupe d'allocataires sur le mode d'une action collective participative. Mais cette posture se modifie peu à peu, notamment par l'émulation issue de l'expérimentation faite par les administrateurs de l'Agasef et les premiers groupes créés par les référents du Conseil Général.

Cependant, le positionnement des salariés de l'Agasef référents de parcours reste complexe. Ce faisant, elle nous apporte de nouveaux éléments de compréhension sur les paradoxes qui président à la mise en place de la participation d'allocataires d'un dispositif dont les principes sont basés sur le binôme « droits » et « obligations ». Quand bien même les référents de parcours de l'Agasef sont en grande majorité enthousiasmés par la démarche participative, elle se collisionne brutalement avec ce qui leur est intimé dans le cadre du dispositif RSA. Ils sont garants de l'application de la loi et du bon respect des droits et devoirs afférents à la prestation. Cela se joue dans l'accompagnement individuel, au cours d'échanges parfois tendus dans lesquels l'asymétrie des places de chacun se rigidifie. Comment assurer une cohérence entre l'accompagnement individuel et ses contraintes et l'essence même de l'action collective participative qui implique l'abolition des asymétries ? Cette contradiction apparaît mais ne pèse que très peu lorsqu'il s'agit d'action collective portée et cadrée en totalité par les référents comme c'est le cas au Conseil général. Dans ces situations, la position des référents se modifie, certes, mais la dissymétrie des places demeure.

Le Conseil Général, quant à lui, « doit » mettre en œuvre la participation, et le sentiment d'être un obligé entraîne plus de crispations, dues aussi à sa position de maître d'œuvre. Pourtant, ce sont d'autres glissements qui s'opèrent. Au terme d'un an de collaboration, la participation des allocataires n'est plus un tabou, bien qu'elle ne soit pas encore une priorité. L'action collective, d'abord perçue comme inutile dans le meilleur des cas, comme un danger parfois, devient un des leviers pour atténuer les dissymétries entre professionnels et allocataires et rendre peu à peu acceptable et envisageable le fait de travailler ensemble autour d'un intérêt commun : rendre le dispositif plus efficace, mais surtout plus humain. La place des représentants évolue elle-aussi, leur statut de collaborateur (certes bénévole) ayant été accepté. L'étymologie de l'appellation ne fait pas tout, ce « travail avec » doit encore être assuré, mais il participe de la légitimité des allocataires et fait entrer le terme dans les chartes et règlements des Équipes Pluridisciplinaires.

Ce sont justement les allocataires qui nous informent sur ce qui résiste, au fond, à leur participation : s'ils désirent s'engager dans la participation, ils se questionnent sans détour sur ce que cet engagement peut leur apporter. L'appréhension de ne pas « être pris au sérieux », de risquer un investissement lourd (en temps et en argent) sans que leur participation ait réellement un poids dans la conduite du dispositif RSA, bref le sentiment d'être trompés amenuise leur impulsion première. Cette volonté de participer amoindrie par le sentiment d'être utilisés par les institutions conduit deux perceptions des uns sur les autres à s'affronter : d'un côté, les allocataires fustigent l'incompétence des administrations à saisir leur quotidienneté, de l'autre, les institutions mésestiment cette frilosité à participer (Carrel, 2007) et le besoin de reconnaissance (financière, symbolique) des allocataires. À cela s'ajoutent les temporalités contradictoires entre les attentes pressantes des représentants des allocataires pour voir aboutir leurs préconisations et leur mise en œuvre par l'institution. Ces incompatibilités de tempo traversent par ailleurs toute la

recherche-action qui doit faire avec différentes temporalités : celle de l'institution, celle de l'association, celle de chacun des niveaux hiérarchiques, celle des allocataires, celle de l'université.

Au-delà, pour les institutions et associations qui mettent en œuvre la participation, c'est la citoyenneté des allocataires qui peut être réactivée par le processus participatif. Or, les allocataires se sentent citoyens, et le sont de fait, puisqu'ils sont allocataires. Ce dissensus sur les risques induits par des simulacres de participation aux « formulations creuses telles que « s'aider soi-même » ou « s'impliquer en tant que citoyen » ont été dénoncés dès 1969 par Arnstein (Arnstein, 1969 : 216). Pour autant cette confrontation n'est pas insoluble mais promet de nouvelles batailles réflexives sur la place et la légitimité accordées à l'autre et sur le chemin à parcourir pour briser une altérité qui apparaît comme radicale. L'éventualité d'une participation en demi-teinte ou des conséquences d'une participation « mal-pensée » questionne l'ensemble des partenaires sur les effets désastreux que cela pourrait produire : instrumentalisation des allocataires, sentiment d'être méprisés ou consultés par pure démagogie, ou encore le risque d'être enfermés dans un dispositif qui a pourtant vocation à être transitoire (Blondiaux, 2008).

Ceci permet que le fond des tourments soulevés par la participation se dévoile plus clairement aujourd'hui. Elle demande à ce que chacun « prenne part » au dispositif, et ce dans sa double acception. Prendre part en s'engageant dans l'action, mais aussi en redistribuant les parts, et donc les places et espaces, de chacun des acteurs. Ceci implique un partage des pouvoirs comme des responsabilités et donc une reconnaissance en la capacité de l'autre à être un interlocuteur. Et c'est ici que la recherche-action fait office de caisse de résonance et révèle le trouble puisque ce sont ces mêmes enjeux qui la font convulser depuis sa naissance.

Bibliographie

Giorgio Agamben, 2007 (2006), *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris, Rivages.

Sherry R. Arnstein, 1969, « A Ladder of Citizen Participation », *JAIP*, Vol. 35, N°. 4, July, pp. 216-224.

Isabelle Astier, 2007, *Les nouvelles règles du social*, Paris, Le lien social.

Michel Bataille, 1983, « Méthodologie de la complexité », *Pour*, n° 90, pp.32-36.

Loïc Blondiaux, 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie participative. Actualité de la démocratie participative*, Paris, La république des idées.

Marion Carrel, 2007, « Pauvreté, citoyenneté et participation. Quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la « participation des habitants » dans les quartiers d'habitat social », in Neveu C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, L'Harmattan, pp. 95-112.

Marie-Christine Cerrato Debenedetti, 2010, « L'invention locale des discriminations ethno-raciales, la carrière en accordéon d'un problème public », *Migrations Société*, n° 131, Vol 22, pp. 155-170

Mary Douglas, 2004 (1986), *Comment pensent les institutions ?*, Paris, la Découverte.

Michel Foucault, 1977, « Le jeu de Michel Foucault (entretien sur l'Histoire de la sexualité) », *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, pp.298-329.

Christian Laval, 2000, « La relation d'aide à l'épreuve de la souffrance psychique et sociale », in Micoud A. et Peroni M. (dir.), *Ce qui nous relie*, Paris, éd. de l'Aube, pp. 45- 57.

Robert K. Merton, 1997 (1949), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin.

Morin, 1993 : 335).

Jean-François Staszak, 2000, « Prophéties autoréalisatrices et géographie », *L'espace géographique*, n°2, pp.105-119.

Jan Steyaert, Frans Spierings, Claire Autant Dorier, 2011, « Promoting a practice-minded culture in research organizations » (Promouvoir une culture de la pratique dans les organismes de recherche), *European Journal of Social Work*, Vol. 14, Issue 1, pp. 123 -139.

